

ANPROMEVO

ASSOCIATION NATIONALE
POUR LA PROTECTION
DE LA MÉMOIRE
DES VICTIMES DE L'OAS



HISTOIRE D'UN COMBAT
2006 - 2023

Fils du commissaire Roger Gavoury assassiné par l'OAS en 1961, Jean-François Gavoury (1950-2023), fonde en 2006 l'Association nationale pour la protection de la mémoire des victimes de l'OAS (ANPROMEVO), dont les missions principales seront d'assurer la protection de la mémoire de l'ensemble des victimes des crimes, tentatives de crimes, attentats et actes terroristes commis par les membres ou au nom de l'Organisation armée secrète (OAS), de développer toutes initiatives tendant à établir ou restaurer la vérité historique des faits imputables à l'OAS et de lutter contre toute forme de révisionnisme ou de négationnisme.

Le combat de l'association fut récompensé en 2011 par l'inauguration d'une stèle au cimetière du Père Lachaise, lors d'une cérémonie durant laquelle Bertrand Delanoë, Maire de Paris, prononça ces mots : « Paris, aujourd'hui, capitale de la France, Paris capitale de la République, Paris héritière de valeurs universelles, de valeurs de libertés, des droits de l'homme, Paris aujourd'hui relève la tête en disant que l'OAS était une organisation idéologiquement criminelle et, dans ses actes, barbare.(...) En honorant aujourd'hui les victimes de l'OAS, en posant cet acte fort de Paris condamnant une idéologie et des actes, je veux en même temps poser un acte de rassemblement ».

Ce livre retrace la volonté, l'acharnement et tous les combats livrés durant dix-sept ans par Jean-François Gavoury et l'ANPROMEVO pour honorer la mémoire de toutes ces victimes.



**ASSOCIATION NATIONALE
POUR LA PROTECTION
DE LA MÉMOIRE
DES VICTIMES DE L'OAS**

**HISTOIRE D'UN COMBAT
2006 - 2023**

ISBN : 978-2-9591235-0-4

En couverture : Jean-François Gavoury, président de l'ANPROMEVO, devant la stèle érigée au cimetière du Père-Lachaise en hommage aux victimes de l'OAS.

Avant-propos

En 2006, Jean-François Gavoury, Jean-Philippe Ould Aoudia, Safia Hammoutene, Thierry Basset, Geneviève Pihion Bourgogne et quelques proches créent l'ANPROMEVO.

Leur point commun ?

Ils sont filles et fils de victimes de l'OAS.

Mais ce n'est pas tout ! Ils ont tous le sentiment de subir une double-peine : avoir perdu, jeunes, voire très jeunes, leur père, mort assassiné, et être confrontés à une injustice terrible, l'absence d'une reconnaissance officielle de ces crimes par l'Etat, alors qu'insidieusement se fait jour une tentative de réécriture de l'histoire par des nostalgiques de l'OAS, avec la montée progressive de l'extrême-droite en France. Des stèles sont érigées à la gloire de criminels et de terroristes, condamnés puis amnistiés. D'anciens responsables de l'OAS sont réhabilités. Plusieurs reçoivent les plus hautes distinctions de la République. On va même jusqu'à donner à certains un nom de rue dans plusieurs villes, tentant ainsi de transformer des terroristes et des assassins en modèles, voire en héros.

D'autres fils, filles et parents de victimes, des victimes elles-mêmes comme Delphine Renard, des sympathisants et militants rejoignent l'ANPROMEVO au fil du temps et s'engagent pour que toutes les victimes de l'OAS en Algérie et en France, civils, militaires, élus, magistrats, fonctionnaires, défenseurs des institutions et des valeurs de la République, ne restent pas les oubliés de l'Histoire !

Ils s'engagent pour rappeler que l'OAS est à l'origine, en Algérie et en France, au cours des années 1961 et 1962, de milliers d'attentats individuels et collectifs ayant fait 2 700 victimes et que la République s'honorerait à reconnaître sans ambiguïté celles et ceux qui l'ont défendue au péril de leur vie à une période où elle était menacée.

Cet ouvrage est l'histoire de ce combat, conduit d'un bout à l'autre, avec courage et acharnement jusqu'à sa mort en août 2023, par Jean-François Gavoury, président de l'association.

Préface

OAS... Organisation armée secrète... Ce sigle, ces lettres, sont depuis longtemps synonymes de folie destructrice, de rage contre tout ce qui pouvait apparaître comme favorable à la fin de la guerre dans l'intérêt commun des peuples de France et d'Algérie. Cette organisation terroriste a été le fruit de l'alliance improbable, mais finalement terriblement destructrice de jeunes fascistes exaltés et d'officiers aigris. Que cette organisation terroriste soit née, au cœur de l'Espagne franquiste, elle-même née d'un putsch, était déjà en soi un signe.

Deux mois plus tard, cette OAS frappa en terre algérienne. L'un des premiers visés était un serviteur de l'État. Le 14 avril 1961, une bombe au plastic placée devant le domicile du commissaire principal de la ville d'Alger, Roger Gavoury, explosa sans faire de victime. Roger Gavoury, fonctionnaire probe, républicain, égaliste, attaché à sa mission, n'était pas homme à baisser les yeux. Cet « avertissement », mot sinistre, n'ayant donné aucun résultat, un commando de lâches assassina le commissaire à son domicile à coups de poignard. C'était le 31 mai 1961. Le nom de Roger Gavoury est depuis ce temps le symbole à la fois de l'honneur de l'un et de l'horreur des autres. Car des milliers d'autres vies furent fauchées – dont, ne l'oublions jamais, une forte majorité de musulmans – entre ce début 1961 et les mois qui suivirent la fin de l'indépendance.

Cet acte, « cruel hommage rendu à l'efficacité », selon la formule de l'historienne Anne-Marie Duranton-Crabol, se voulut avertissement à tous ceux qui s'opposaient à l'action de l'Organisation. Le 4 juin 1961, un tract ronéotypé, signé OAS, sous-secteur Alger-ouest, fut distribué dans diverses boîtes aux lettres d'Alger : « Le Commissaire Divisionnaire Gavoury, chargé du Commissariat Central d'Alger, a été exécuté le 31 mai 1961. L'Organisation armée secrète l'avait jugé pour crime de haute trahison, pour arrestations et sévices sur la personne et les biens des patriotes, pour complicité dans la liquidation de la présence française au Maroc, pour complicité avec le régime, notamment en procédant à l'épuration des patriotes dans la police algéroise ». Ce que ce tract appelait « épuration » était en fait un combat politique, ceux qu'il nommait « patriotes » étaient des factieux dressés contre l'inéluctabilité de la décolonisation.

Le remplaçant de Roger Gavoury, le commissaire Alexis Goldenberg, sera à son tour assassiné (20 septembre).

Ce 31 mai, le destin de Jean-François, 11 ans à ce moment, bascula. L'horrible douleur à peine atténuée, parvenu à l'âge adulte, son combat commença.

Ce combat fut, d'abord, celui de la proclamation haut et fort de la vérité sur la vie de son père et pour la mise en lumière de ce crime. Son ami, notre ami, Jean-Philippe Ould Aoudia lui proposa une tribune dans son livre *La bataille de Marignane, 6 juillet 2005. La République aujourd'hui face à l'OAS*, Paris, Éd. Tirésias / Michel Reynaud, 2006. Il me fit l'honneur également de rédiger une notice complète sur ce drame dans *L'Encyclopédie de la colonisation française* que j'ai la lourde tâche de coordonner.

Mais son combat porta bien au-delà de son drame personnel. Jean-François devint un des combattants infatigables contre la résurgence de l'exaltation de l'Algérie française, un ennemi du « ventre fécond » d'où renaît hélas en permanence la « bête immonde ». Il le fit avec détermination et un courage physique jamais démentis. Avec Maryse, son épouse discrète, courageuse et si efficace, avec Jean-Philippe Ould-Aoudia, Françoise Nordmann, François Tollot à Alençon, avec bien d'autres, nous avons été ses compagnons et avons même parfois été obligés de freiner son ardeur... juvénile, comme ce 26 mars 2009, à l'Arc-de-Triomphe, où il fallut littéralement le ceinturer pour l'empêcher d'aller au devant des négationnistes, dont certains assassins de l'OAS jamais repentis. Ou comme cette réunion que nous traitèrent de « complices des égorgeurs du FLN ». Ou encore, cette fois dans un climat apaisé et respectueux, lors de l'hommage annuel à la mémoire d'Alfred Locussol, à Alençon.

Jean-François, nous n'oublierons pas ton combat, qui reste le nôtre. Nous resterons toujours aussi attentifs à toutes les manifestations de travestissement de l'Histoire, cette pratique qui a de si funestes conséquences dans la vie politique de notre pays, plus de soixante ans après la fin de la guerre d'indé-

pendance de l'Algérie. Lutter contre la réhabilitation de l'OAS, c'est également, indissociablement, lutter contre la théorie du « grand remplacement », contre le racisme ouvert ou rampant, pour une société fraternelle.

Merci pour ce que tu as fait, Jean-François. Et une pensée affectueuse de nous tous pour Maryse et tes proches.

Alain Ruscio

2006

7 avril 2006 : création officielle de l'Association nationale pour la protection de la mémoire des victimes de l'OAS (ANPROMEVO)

*Rapport moral et d'activité pour 2006
présenté à l'assemblée générale du 31 mars 2007 à Meudon-la-Forêt
par le secrétaire général*

L'ANPROMEVO ayant officiellement vu le jour le 7 avril 2006, le rapport moral et d'activité se limite, pour l'année calendaire 2006, à huit mois. Mais, en réalité, sa création se situe dans le prolongement d'une série de faits et événements antérieurs à cette date, dans lesquels le président et le secrétaire général de la future association se sont impliqués et qui valent d'être rappelés ici dans la mesure où ils ne sont pas sans lien avec les objectifs assignés à l'ANPROMEVO.

Les adhérents ont d'ailleurs pu se faire une idée du nombre et de la diversité des activités déployées en consultant le n°1 du bulletin d'information de l'ANPROMEVO : celui-ci leur a été adressé en même temps que la convocation à la présente assemblée générale.

Le résultat est encourageant : on peut dire que l'ANPROMEVO a joué un rôle d'éveilleur en révélant à un public d'abord intrigué puis très vite indigné l'existence jusque là méconnue de ces « monuments de la honte » glorifiant les figures de l'OAS, leur inauguration en présence d'élus et les commémorations organisées ultérieurement au pied de ces édifices.

À Perpignan par exemple, dont la municipalité fonctionnait jusqu'alors sous l'influence des nostalgiques de l'Algérie coloniale, le maire doit désormais compter avec des opposants particulièrement déterminés aux cercles pro-Algérie française.

Par ailleurs, il semblerait que les stèles ou plaques les plus récentes soient moins anti-républicaines que les précédentes. Le texte gravé au mémorial de Hyères, dévoilé le 20 janvier 2007, ne comporte pas les noms des quatre exécutés de l'OAS et le délégué chargé de la sécurité était le seul représentant de la municipalité à la cérémonie d'inauguration : on est loin du tapage de Marignane le 6 juillet 2005.

L'information autour du film *Servir* de Georges Mourier a, elle aussi, été salutaire. En effet, prévenue par l'ANPROMEVO de la diffusion, sous l'égide de son institution, d'un film partial tendant à glorifier l'ex-commandant putschiste Hélié Denoix de Saint-Marc, la directrice de la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine (BDIC) a organisé, le jour même de la projection à l'auditorium Foch de l'École militaire, un débat avec deux historiens pour permettre de rétablir une vérité travestie. Ce film a du reste encouragé l'historien Gilles Mancenero à rédiger un texte très complet, intitulé « Une légende » dans lequel il démontre, à partir d'éléments indiscutables, qui était véritablement celui qui a entraîné son unité dans le putsch et la désertion au sein de l'OAS.

L'ANPROMEVO a noué des relations avec d'autres associations qui travaillent dans le même esprit, voire dans le même sens qu'elle : outre l'association Les Amis de Max Marchand, de Mouloud Feraoun et de leurs Compagnons, membre d'honneur, la Ligue des droits de l'Homme, France Algérie, l'Association de solidarité franco-arabe (France Pays arabes), le Comité Vérité et Justice pour Charonne, le Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (MRAP), etc.

Des liens ont également été établis avec une journaliste de *L'Humanité* - qui a publié des articles bien documentés sur les différentes manifestations d'anciens de l'OAS -, avec deux journalistes du *Canard enchaîné*, avec un journaliste de la rédaction nationale de France 3.

Pour l'année 2007, l'ANPROMEVO a plusieurs projets :

- tenter, en en dénonçant l'illégitimité, de s'opposer au déroulement des cérémonies de ravivage de la Flamme du souvenir prévues à l'Arc de Triomphe, outre le 26 mars, le 5 juillet, à l'appel ou avec la participation d'associations d'anciens activistes et de nostalgiques de l'OAS ;

- adresser une lettre aux candidats à la présidence de la République pour leur demander d'exprimer

leurs positions respectives à l'égard du combat engagé par l'ANPROMEVO ;

- s'opposer le 7 juin à Perpignan à la cérémonie d'hommage à deux des quatre exécutés de l'OAS, Piegts et Dovecar, et participer ainsi à la sensibilisation de l'opinion publique et des média au plan local sur les injures à l'Histoire et les offenses à la mémoire de la République représentées par les édifices - existants ou envisagés par la municipalité – en hommage à l'Algérie coloniale ;
- lancer des actions ayant pour finalité le démantèlement des plaques, stèles et monuments érigés à la gloire de l'OAS sur le domaine public ;
- obtenir, soit de l'État, soit de la Ville de Paris, l'autorisation d'apposer une stèle ou plaque commémorative en hommage aux victimes civiles et militaires de l'OAS en Algérie et en France ;
- assurer sa représentation au sein de la Fondation pour la mémoire de la guerre d'Algérie et des combats de Tunisie et du Maroc, si cette instance est effectivement constituée et installée ;
- empêcher la mise en œuvre de toute proposition, quelle qu'en soit l'origine, ayant pour objet de conférer aux victimes de la fusillade de la rue d'Isly, le 26 mars 1962 à Alger, la qualité de « Mort pour la France » ;
- contribuer, par le témoignage de ses membres, à tout débat historique non partial relatif à l'OAS et à ses résurgences ;
- se doter d'un site Internet.

Il doit être d'abord fait état, à cet égard, d'activités ayant précédé la naissance de l'ANPROMEVO et d'interventions faites à titre personnel soit par Jean-François Gavoury, soit par Jean-Philippe Ould Aoudia, soit conjointement. Les actions ayant eu lieu sous l'égide de l'association sont exposées dans un second temps.

La première protestation contre les atteintes à la mémoire des victimes de l'OAS remonte au 17 juin 2005. Elle est intervenue dans le cadre d'une conférence de presse organisée au siège national de la Ligue des droits de l'Homme à Paris, au cours de laquelle Jean-François Gavoury et Jean-Philippe Ould Aoudia, préalablement invités à y prendre la parole, ont fait connaissance. Le communiqué publié alors affirme que « ...la mémoire des nombreuses victimes civiles algériennes et françaises doit être défendue, notamment des fonctionnaires de l'Éducation, de la police nationale, magistrats, gendarmes et autres militaires français assassinés par l'OAS au seul motif de leur attachement à la République, menacée alors par ces partisans d'un jusqu'au-boutisme colonial... ».

L'article 2 de nos statuts, relatif à l'objet de notre association, s'inscrit dans le prolongement de cet appel.

La seconde manifestation, qui aura déterminé la création de l'ANPROMEVO, est celle du 6 juillet 2005 à Marignane, à laquelle ont participé celles et ceux qui en constitueront le bureau, à l'exception du futur secrétaire général, empêché.

À la requête, alors individuelle, de Jean-François Gavoury et de l'association Les Amis de Max Marchand, de Mouloud Feraoun et de leurs Compagnons, avec l'appui d'autres associations républicaines et avec le soutien du président du Conseil régional, l'interdiction, par arrêté préfectoral, de l'inauguration de la stèle pro-OAS a pu être obtenue, mais pas son élévation, la veille, le 5 juillet.

Le texte qu'il était initialement prévu de graver sur la stèle a été modifié, pour rendre plus incertaine l'issue d'éventuelles poursuites pénales dirigées contre les instigateurs du projet.

Bien qu'ils fussent modestes, il s'est agi là, incontestablement, de deux succès, mal supportés du reste par ces négateurs qui entendaient célébrer la gloire de quatre des leurs, condamnés à mort et exécutés à raison de la gravité des forfaits commis au nom de cette organisation criminelle.

Courant février 2006, est paru *La Bataille de Marignane*. Ce livre s'avère un vecteur efficace des idées défendues par l'ANPROMEVO. C'est d'ailleurs l'un des moyens d'action prévus par l'article 4 de nos statuts.

Le 7 avril 2006, naissait l'ANPROMEVO, sur une idée de son président, qui s'était préalablement chargé de la rédaction des statuts et de la mise en œuvre des démarches administratives : qu'il en soit ici, en notre nom, chaleureusement remercié !

Le 7 juin 2006, à Perpignan, l'ANPROMEVO était représentée lors d'un rassemblement de protestation visant la manifestation organisée par l'ADIMAD-OAS à la mémoire de Dovecar et Piegts, exécutés le 7 juin 1962 pour leur participation à l'assassinat du commissaire central d'Alger Roger Gavoury. Malgré des lettres de différentes associations demandant au préfet l'interdiction de cette manifestation, celle-ci a pu avoir lieu. Une quarantaine de militants d'associations républicaines locales et un ancien élu de la Région étaient présents, derrière la banderole reproduite en page 3 du bulletin d'information n° 1 de

l'ANPROMEVO : « NON à l'hommage de la honte ». Les deux commissaires de police présents dans le cadre du dispositif de sécurité et de surveillance installé autour du site ont rendu compte à l'autorité préfectorale de leurs constatations en soulignant la violence du discours prononcé à cette occasion par le président de l'ADIMAD. Des radios nationales et FR3 Languedoc-Roussillon ont relaté cet événement, cependant que la presse locale a reproduit les interviews du président et du secrétaire général de l'ANPROMEVO. Un reportage très documenté a été également réalisé par la rédaction nationale de France 3, dépêchée sur place pour la circonstance : il n'a jamais été diffusé, mais une copie en a été remise à l'association.

Le 1^{er} juillet 2006, le Cercle national des Combattants avait prévu une cérémonie d'hommage à Roger Degueudre, inhumé au cimetière des Gonards à Versailles. Comme à Perpignan, le préfet s'est abstenu d'interdire cette manifestation publique glorifiant un traître à la République, doublé d'un assassin multirécidiviste. Il semblerait que le préfet des Yvelines n'ait accepté la tenue de la cérémonie qu'après avoir obtenu des organisateurs l'assurance qu'ils respecteraient les descendants de victimes de l'OAS ! L'ANPROMEVO était représentée par Jean-François Gavoury et Jean-Philippe Ould Aoudia, ainsi que par Henri Pouillot, par ailleurs responsable national de la mémoire au MRAP, accompagné d'un militant. Le nombre de drapeaux tricolores et l'ordonnancement militaire de ce rassemblement d'anciens parachutistes coiffés de leur béret d'appartenance étaient impressionnants. *Le Parisien* (édition des Yvelines) a évoqué l'événement dans ses colonnes, photo à l'appui.

Le 5 juillet 2006, était programmée la participation au ravivage de la Flamme du souvenir, sous l'Arc de Triomphe à Paris, d'une association derrière laquelle se profilait l'ADIMAD-OAS. Des mouvements et associations partageant notre combat se sont joints à la démarche de l'ANPROMEVO et la manifestation a été heureusement interdite par le préfet de police.

Le 20 septembre 2006, le président et le secrétaire général ont assisté à la projection en avant-première d'un documentaire de 52 minutes, intitulé *Servir*, oeuvre délibérément hagiographique consacrée à l'ex-commandant du 1^{er} REP, Hélié Denoix de Saint Marc. Le débat qui a suivi la projection fut tendu, l'assistance étant notamment composée d'admirateurs déclarés de Roger Degueudre. Une lettre circonstanciée, en date du 11 octobre 2006, dénonçant un film ouvertement révisionniste, a été adressée à son réalisateur, Georges Mourier.

Le 11 novembre 2006, une manifestation d'hommage à Jean Bastien-Thiry, instigateur de deux attentats manqués contre le général de Gaulle, a eu lieu au cimetière de Bourg-la-Reine malgré les protestations de l'ANPROMEVO et d'autres associations auprès du maire et du préfet des Hauts-de-Seine. Par sa présence sur les lieux aux côtés d'autres opposants à cette cérémonie, Jean-François Gavoury a exprimé la désapprobation de l'ANPROMEVO. La presse (*Le Parisien* – Édition des Hauts-de-Seine) a relaté les faits.

Le 5 décembre 2006, quai Branly à Paris, à l'occasion de la cérémonie officielle d'hommage devant le Mémorial national de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie, l'ANPROMEVO, non invitée mais cependant représentée par Jean-François Gavoury et Henri Pouillot, a pu approcher le Premier ministre, la ministre de la Défense et le ministre délégué aux Anciens Combattants ainsi que l'auteur du rapport de préfiguration de la Fondation pour la mémoire de la guerre d'Algérie et des combats de Tunisie et du Maroc, M. Roger Benmebarek, préfet honoraire. Une audience a pu alors être arrachée à M. Hamlaoui Mékachéra.

Elle a eu lieu le 14 décembre 2006, dans le bureau du ministre, rue de Bellechasse : nos adhérents en ont lu la synthèse dans le bulletin d'information n° 1 de l'association. C'est au cours de cette entrevue qu'un avis du Conseil d'État, jusque là totalement ignoré, a été porté à la connaissance de Jean-François Gavoury et Jean-Philippe Ould Aoudia par le ministre : il a été diffusé à de nombreux historiens afin qu'ils en analysent le contenu et en déterminent la signification et la portée.

À cet exposé factuel et chronologique, il convient d'ajouter les publications reprenant les idées défendues par l'ANPROMEVO dans des articles déjà parus ou à paraître sous la signature du secrétaire général :

- « Les stèles de la honte », dans *La colonisation, la loi et l'histoire*, ouvrage collectif dirigé par Gilles Manceron et Claude Liauzu ;
- « Une loi scélérate d'un milliard d'€ », dans *Le Réveil des combattants* de l'Association républicaine des Anciens Combattants et victimes de guerre (ARAC) ;

- *Instrumentalisation de l'histoire coloniale. De la falsification à la réhabilitation : l'OAS, aujourd'hui, au cœur de la République*, à paraître.

- et les articles reproduits sur le site Internet de la section de Toulon de la Ligue des droits de l'Homme :
- sur la torture,
- sur le 26 mars 1962 rue d'Isly à Alger,
- sur le 5 juillet 1962 à Oran,
- sur les deux archivistes sanctionnés pour avoir témoigné de ce qu'ils savaient du massacre du 17 octobre 1961 à Paris,
- sur la cérémonie du 15 mars 2007 à Alger, commémorant le quarante-cinquième anniversaire de l'assassinat des six inspecteurs des Centres sociaux éducatifs,
- sur la réponse à l'historien proche des thèses algérianistes, Guy Pervillé,
- sur les antécédents de Jean-François Collin, président de l'ADIMAD-OAS, qui participa à l'attentat contre Joël Le Tac à l'Hôpital du Val de Grâce,
- sur Athanase Georgopoulos, ancien responsable OAS de la zone 3 d'Oran, nommé à la commission d'indemnisation prévue à l'article 13 de la loi du 23 février 2005.

Enfin, l'attention est appelée sur la sortie, dans le courant de l'année 2007, d'un documentaire de 52 minutes, intitulé *La Reconnaissance à la mémoire courte*, réalisé par Djamel Zaoui, dans lequel la parole est donnée aux représentants de l'association Les Amis de Max Marchand, de Mouloud Feraoun et de leurs Compagnons et de l'ANPROMEVO. Sa projection en avant-première est envisagée à Louvroil (Nord), commune de naissance de Roger Degueldre, dont le maire, M^{me} Annick Mattighello, conseillère régionale, combat avec un inlassable courage et dévouement, depuis 2005, les tentatives d'hommage à la personne du chef des commandos Delta.

2007

En 2007, l'ANPROMEVO s'est plus particulièrement consacrée à l'interpellation des candidats à l'élection présidentielle, à la dénonciation des hommages publics à l'OAS, à des activités de représentation et de communication. Elle a enregistré certains résultats et ne manque pas de projets.

L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

- L'interpellation des candidats à l'élection présidentielle était l'un des objectifs assignés à l'association par l'assemblée générale du 31 mars 2007. Un communiqué a, par conséquent, été adressé le 3 avril 2007 à huit candidats. Sa reproduction sur le site Internet de la section de Toulon de la Ligue des droits de l'Homme a permis d'en élargir la diffusion. Il y était présenté avec l'introduction suivante :

« ...l'ANPROMEVO réaffirme que priorité doit être donnée à la refondation de relations d'amitié entre la France et l'Algérie, en mettant un terme à la réhabilitation de l'OAS ».

Seuls le Parti communiste, la LCR et Lutte Ouvrière se sont prononcés. Ces deux dernières formations l'ont fait de façon circonstanciée, ce qui est assez remarquable au regard de leurs moyens logistiques, sans commune mesure avec ceux des partis majoritaires, dont les réponses sont encore attendues.

L'Algérie a fait écho à cette thématique. Le 21 avril, *El Watan* titre : « Sarkozy veut réhabiliter l'OAS ». Le même journal, dans son édition du 25 avril, écrit : « ...[M. Sarkozy] oublie-t-il Max Marchand et ses camarades instituteurs assassinés, dont le seul crime était d'apporter un peu de savoir à des enfants indigènes dans un océan d'ignorance et de misère ? » De son côté, le quotidien *Liberté*, dans son édition du 5 mai 2007, reprend les propos tenus par le chef du gouvernement, Abdelaziz Belkhadem, et publiés dans *Le Monde* en date du 4 mai, accusant le candidat de la droite à l'élection présidentielle française, Nicolas Sarkozy, de vouloir « réhabiliter l'Organisation de l'armée secrète (OAS) ». Le Premier ministre algérien y déclare : « L'OAS était une organisation criminelle, une organisation terroriste du même type qu'al-Qaïda aujourd'hui. Elle a été le précurseur d'al-Qaïda, d'une certaine façon ».

LES HOMMAGES PUBLICS À L'OAS

- L'ANPROMEVO n'a pas ménagé ses efforts pour tenter d'empêcher le déroulement des manifestations apologétiques de l'OAS dont elle avait connaissance. Elle en a dénoncé le projet auprès des autorités ayant le pouvoir d'en interdire le déroulement. Pour être efficaces, de telles actions nécessitent une argumentation rigoureuse, une diffusion auprès des associations susceptibles de se joindre à la démarche ainsi qu'un suivi très régulier : cela consomme du temps et de l'énergie.

- En premier lieu, nous avons tenté de nous opposer au ravivage de la Flamme sous l'Arc de Triomphe à Paris à l'occasion du 45^e anniversaire de la fusillade de la rue d'Isly le 26 mars 1962 à Alger. Ces hommes et ces femmes, qui s'étaient conformés à un mot d'ordre à caractère insurrectionnel émanant de l'OAS, avaient pris part à une manifestation préalablement interdite par les autorités civiles et militaires. Certes, la répression meurtrière dont ces manifestants furent l'objet est condamnable. Mais leur rassemblement procédait d'un soutien apporté à l'OAS qui, trois jours auparavant, avait abattu sept jeunes appelés du contingent à Bab el Oued et blessé quatorze autres. Cet hommage, en un site dédié aux Morts pour la France, constituait une provocation d'anciens factieux bénéficiant, de la part des familles de victimes, de la même subordination que celle qui avait mené leurs parents à un affrontement sanglant avec l'armée. Il a pu néanmoins avoir lieu et Jean-François Gavoury, seul opposant présent sur place, a ainsi eu l'occasion de réaliser un reportage photos édifiant.

- La démarche de l'ANPROMEVO a été davantage fructueuse en ce qui concerne l'hommage que l'ADIMAD-OAS avait envisagé de rendre, le 7 juin 2007, au cimetière Nord de Perpignan, à Piegts et Dovecar, condamnés à mort pour leur participation, un an plus tôt, à l'assassinat du commissaire central d'Alger Roger Gavoury et exécutés le 7 juin 1962. Le contexte est particulier dans la cité catalane où l'association bénéficie désormais de points d'appui importants. L'ANPROMEVO avait donné l'alerte sur le thème de la réhabilitation de l'OAS au plan local et la responsabilité à cet égard d'une municipalité pour le moins complaisante. Un comité regroupant plusieurs formations et associations

s'est créé, disposant d'un relais en la personne d'un organe de presse, *Le Travailleur catalan*. En 2007, la mobilisation républicaine, plus vigoureuse encore que l'année précédente, a incité le préfet à prendre un arrêté d'interdiction pour prévenir tout trouble à l'ordre public. Le maire a dû, pour sa part, prendre une mesure de fermeture temporaire du cimetière au public. Craignant que quelques activistes passent outre à ce dispositif réglementaire, un groupe, composé notamment de membres du conseil d'administration de l'ANPROMEVO, a monté la garde face à quelques anciens de l'OAS. La police, très présente, a fait respecter les décisions du préfet et du maire. Le *Quotidien d'Oran* a relaté cet événement dans ses livraisons des 28 avril et 26 mai.

Sur le sujet de ces mémoires conflictuelles (Montrer l'Algérie au public - Pour en finir avec les guerres de mémoires algériennes), un colloque s'était auparavant tenu à Narbonne, le 19 avril, à l'initiative d'Eric Savarèse, maître de conférences en science politique à l'Université de Perpignan, avec la participation notamment de Sylvie Thénault et Guy Pervillé.

- Trois mois après le 26 mars, le 5 juillet, les nostalgiques de la présence coloniale française en Algérie, amis des activistes de l'OAS entendaient revenir sous l'Arc de Triomphe pour y raviver à nouveau la Flamme, sous le couvert, cette fois, d'une association d'anciens élèves du lycée Lamoricière d'Oran. La préfecture de police a fait preuve, en la circonstance, de la même fermeté qu'en 2006, et la célébration du 45^e anniversaire des événements d'Oran n'a pu avoir lieu sur ce site de la Tombe du Soldat inconnu, sacré à nos yeux, et en tout cas inaccessible aux ennemis de la République.

- La manifestation avec porte-drapeaux de l'ADIMAD-OAS, dédiée le 6 juillet 2007 à la mémoire de Degueudre, sur le lieu de sa sépulture, au cimetière des Gonards à Versailles, a elle aussi été dénoncée auprès des pouvoirs publics. Cependant, ni le maire ni son adjointe sénatrice n'ont estimé devoir répondre aux correspondances qui leur avaient été adressées en ce sens, aussi bien par l'ANPROMEVO que par l'association Les amis de Max Marchand, de Mouloud Feraou et de leurs Compagnons et le MRAP. Les anciens factieux étaient beaucoup moins nombreux qu'en 2006 : serait-ce l'effet de la présence d'opposants l'année précédente ? Il reste que le nombre des policiers était largement supérieur à celui des contre-manifestants, réduit à quatre : le président, le secrétaire général et Henri Pouillot, à qui Françoise Nordmann s'était jointe courageusement. La crédibilité de la menace de troubles à l'ordre public passe de toute évidence par une représentation numériquement plus forte et aussi, sans doute, par le déploiement d'une banderole intitulée « Familles de victimes de l'OAS » par exemple. Il convient d'y réfléchir dans la perspective des manifestations à venir et, peut-être, d'associer nos enfants à notre démarche.

- L'affaire du « Mur des disparus », dont l'inauguration à Perpignan avait été annoncée pour le 25 novembre, dans le cadre du congrès annuel des cercles algériens, a constitué le dossier le plus sensible et le plus accaparant de l'année. Les adhérents internautes ont pu en suivre les péripéties dans leur intégralité. L'ANPROMEVO et l'association Les Amis de Max Marchand, de Mouloud Feraou et de leurs Compagnons ont publié le 21 novembre 2007 un communiqué commun, repris sur le site Internet de la LDH Toulon. Il pouvait paraître délicat d'intervenir sur un sujet où la mémoire d'innocents, disparus pendant le conflit algérien et sans sépulture, était en jeu. Cependant, dès lors que les nostalgiques de l'Algérie française et anciens de l'OAS n'hésitaient pas, pour leur part, à exploiter sans vergogne et de façon partisane les douleurs en cause, le positionnement était clair : oui à un hommage s'adressant à tous les disparus ; non à une sélection des disparus conduisant à une écriture partielle de l'histoire !

- Le samedi 24 novembre, à quelques centaines de mètres du site et à la veille de l'inauguration, le « Mur » a fait l'objet d'un rassemblement de 80 à 100 opposants à cette vision partisane ainsi présentée de l'histoire franco-algérienne. Parmi eux, outre Jean-François Gavoury pour l'ANPROMEVO, Michel Tubiana, président d'honneur de la LDH, Fatima Besnaci-Lancou, présidente de Harkis et Droits de l'Homme, Henri Pouillot et Anne Savigneux pour le MRAP, ainsi que les représentants locaux d'une vingtaine de formations et associations. Le « Mur » a été dévoilé le 25 novembre, sous haute surveillance. Notre président a pu néanmoins franchir les barages. Il est même parvenu à aborder le sénateur-maire, Jean-Paul Alduy, avec lequel il a échangé quelques propos assez vifs, ainsi que le secrétaire d'État aux Anciens Combattants, M. Alain Marleix, auprès duquel il s'est plaint de la mise à l'écart de l'ANPROMEVO lors la cérémonie du 5 décembre à Paris. Le site Internet de la LDH-Toulon a régulièrement établi des mises au point et fourni des éléments de réflexion autour du « Mur ».

REPRÉSENTATION

- Des liens sont noués avec le Comité vérité et justice pour Charonne, dont une partie des statuts (« établir la vérité sur les actes imputables à l'OAS commis tant en Algérie que sur le territoire national, afin que cessent les hommages indécents en direction de l'OAS ») présente quelques similitudes avec les nôtres. Le 8 février 2007, l'ANPROMEVO était représentée aux côtés des responsables du comité lors de l'inauguration par le maire de Paris de la place du 8 février 1962, au carrefour Charonne-Voltaire.

- Pas plus en 2007 qu'en 2006, notre association n'a été invitée aux manifestations du souvenir,

le 5 décembre, devant le Mémorial national de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie, quai Branly à Paris. Comme en 2006, Jean-François Gavoury s'y est introduit. Il a pu approcher le nouveau ministre de la Défense, unique représentant du Gouvernement à cette cérémonie. Le contact fut d'une froideur extrême : pas le moindre mot de réponse de la part d'Hervé Morin, interpellé sur l'exclusion dans laquelle les victimes de l'OAS étaient tenues lors de ces commémorations !

- Le lendemain, 6 décembre, devant des élèves de Sciences Po, réunis pour un cours consacré aux politiques de mémoire, notre président a eu le plaisir d'intervenir en qualité de témoin à l'invitation de Serge Barcellini, maître de conférences, ancien directeur du cabinet du secrétaire d'État aux Anciens Combattants (1997-2000) et ancien directeur général de l'Office national des Anciens Combattants et victimes de guerre (2000-2003). Serge Barcellini devait ensuite mettre fort aimablement notre association en rapport avec Christian Castellani, le directeur de la rédaction de *Guerre d'Algérie Magazine* (Éditions Hommel) : il s'agissait, après la publication en juin 2007 d'un numéro spécial OAS de cette revue trimestrielle, de nous donner la parole, sous la forme d'un article à paraître en mars 2008.

LA COMMUNICATION

- Le 18 juin 2007, Jean-Philippe Ould Aoudia et Jean-François Gavoury se sont déplacés à Grenoble pour participer, autour d'Anne Savigneux, à deux débats successifs : le premier, à l'invitation de la librairie Le Square, pour une présentation de *La Bataille de Marignane* ; le second, sur la proposition d'associations telles que Algérie au Coeur Isère et la section locale de la Ligue des droits de l'Homme. Dans les deux cas, ont été abordées les questions de la nostalgie et de la « colonisation, rêve de civilisation ». Le quotidien algérien *El Watan* a rendu compte de cette soirée dans un article paru le 2 juillet et intitulé « Pour ne pas cultiver l'amnésie - Nécessité d'une stèle en hommage aux victimes de l'OAS ». Par ailleurs, comme en 2006, un certain nombre d'articles sont parus, courant 2007, sous la signature notamment de membres de l'ANPROMEVO.

- Le 30 octobre, le secrétaire général a publié, sur le site Internet de la LDH Toulon, un article intitulé « La trêve civile ». Ce texte a été écrit à la suite de l'annonce de l'inscription, sur le « Mur » de Perpignan, d'une citation d'Albert Camus : les nostalgiques de l'Algérie française faisaient semblant d'oublier que le prix Nobel de littérature avait été insulté et menacé par les ultras lors de sa venue à Alger le 27 janvier 1957 ; la citation en question a été finalement effacée, à la requête de la fille d'Albert Camus.

- Le 22 novembre, Jean-Philippe Ould Aoudia a participé à la rédaction, également pour le site de la LDH Toulon, de la biographie de Michèle Tabarot, députée des Alpes-Maritimes, née le 13 octobre 1962 à Alicante (Espagne) : très impliquée dans l'élaboration de la loi du 23 février 2005, elle s'affirme rapatriée alors qu'elle n'a jamais mis les pieds en Algérie.

- Courant novembre 2007, est paru un ouvrage réalisé sous la direction de Sébastien Jahan et Alain Ruscio, *Histoire de la colonisation*, qui comporte un article de Jean-Philippe Ould Aoudia, *L'OAS aujourd'hui au cœur de la République - De la falsification à la réhabilitation* : ce livre devait recevoir, quelques semaines plus tard, le Prix du livre anticolonial.

- Enfin et surtout, l'année 2007 a vu sortir un documentaire de 52 minutes réalisé par Djamel Zaoui à partir de témoignages de membres de l'association Les Amis de Max Marchand, de Mouloud Feraoun et de leurs compagnons et de l'ANPROMEVO. Ce film, d'abord intitulé *La Reconnaissance à la mémoire courte*, est diffusé par Leitmotiv Production sous le titre *OAS, un passé très présent*.

DES RÉSULTATS

- Certains des historiens qui suivent notre combat reprennent des termes que nous étions les seuls à utiliser. Par exemple, dans le compte rendu des initiateurs de l'appel « France-Algérie : dépasser le contentieux historique », on peut lire : « ...Par ailleurs, l'amnistie prévue par les accords d'Évian n'empêche pas que les crimes commis par l'OAS soient reconnus comme des actes terroristes et racistes. Il faut que cesse toute présence dans l'espace public (comme à Perpignan et à Marignane) de monuments à la gloire des responsables ou exécutants de cette organisation criminelle, et toute complaisance des publics à leur égard ». Qualifier l'OAS de terroriste et raciste caractérisait le propos de l'ANPROMEVO. Il en est de même de l'expression Algérie coloniale, parfois substituée à Algérie française. Notre opposition à Perpignan et Marignane fait désormais partie d'un combat collectif.

DES PROJETS

- Mise en place d'un logo. Créé bénévolement à notre intention par une graphiste amie de notre président, l'identifiant visuel de l'association sera présenté pour la première fois à l'occasion de la sortie du bulletin d'information n° 3 de l'ANPROMEVO (spécial AG 2008).

- Création d'un site Internet. C'est l'outil incontournable pour nous faire connaître, élargir notre audience et recueillir des adhésions. À l'issue de la discussion qui s'est engagée sur les voies et moyens de sa mise en place, sur ses caractéristiques, sur les conditions de son alimentation et de sa mise à jour,

sur l'investissement financier représenté par son développement, sur ses coûts de fonctionnement, la responsabilité de la recherche du meilleur compromis possible a été confiée à J.-F. Gavoury et J.-Ph. Ould Aoudia.

- Demande d'audience auprès de M. Erard Corbin de Mangoux, conseiller à la Présidence de la République pour les affaires Intérieures et en charge du dossier « rapatriés ». Il s'agirait d'appeler son attention sur l'existence de l'association, de lui exprimer notre souhait de faire entendre la voix des familles de victimes de l'OAS au sein de la future Fondation pour la mémoire de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie et, surtout, de l'inviter à convaincre le chef de l'État de renoncer à la mise en œuvre de sa promesse d'une extension de la qualité de « Mort pour la France » aux victimes de la fusillade de la rue d'Isly.

- Réactivation de la requête tendant à l'installation à Paris d'une plaque commémorative dédiée à l'ensemble des victimes civiles et militaires de l'OAS en Algérie et en France.

- Établissement d'une liste nominative des victimes causées par l'OAS au sein des administrations de l'État (police dans un premier temps ; éducation nationale et armée ensuite), comportant l'indication de la date et des circonstances de la mort.

2008

*Rapport moral et d'activité pour 2008
présenté à l'assemblée générale du 28 mars 2009 à Meudon-la-Forêt
par le secrétaire général*

Pour des raisons d'ordre pratique, nos adhérents ont reçu le n° 54 du bulletin de l'association Les amis de Max Marchand, de Mouloud Feraoun et de leurs Compagnons, intitulé *Le Lien*, car il comporte, en pages 30 à 66, les comptes rendus détaillés d'actions menées conjointement avec l'ANPROMEVO contre le révisionnisme à l'égard de la guerre d'Algérie et, plus précisément, contre la réhabilitation de l'OAS. On se contentera donc de résumer comme suit les démarches communes.

Opposition à l'attribution de la qualité de « Mort pour la France » aux victimes de la manifestation insurrectionnelle organisée à l'appel de l'OAS, le 26 mars 1962, à Alger. Aux termes de la rencontre intervenue le 23 octobre 2008 avec le directeur adjoint du cabinet du secrétaire d'Etat à la Défense et aux Anciens Combattants, il semblerait que la perspective d'une telle distinction puisse être écartée : c'est l'idée d'un hommage rendu à l'ensemble des victimes de la guerre d'Algérie qui prévaut aujourd'hui, selon un courrier adressé à l'ANPROMEVO le 28 janvier 2009 par le directeur de cabinet de M. Jean-Marie Bockel. La vigilance reste de rigueur sur ce dossier délicat.

Les suites de l'affaire de la stèle de Marignane devant le tribunal administratif de Marseille. L'intervention de l'association Les amis de Max Marchand, de Mouloud Feraoun et de leurs Compagnons dans la requête formulée à l'été 2005 par Jean-François Gavoury n'a pas été admise. Dans le même temps, les conclusions présentées au titre de Ras L'Front Vitrolles-Marignane ont été rejetées. Cependant, la qualité de l'ensemble de l'argumentation juridique développée par ailleurs, tout au long de la procédure, par M^e Benoît Candon, avocat à Marseille, a pu amplement démontrer la recevabilité à la fois en la forme et sur le fond du recours introduit par J.-F. Gavoury. Le commissaire du Gouvernement ne s'y est pas trompé : lors de l'audience du 30 juin 2008, il a appelé le tribunal à annuler l'arrêté municipal, irrégulièrement pris, en vertu duquel avait été édifée une stèle « à dimension polémique et partisane », reproduisant des dates liées à l'exécution de condamnés à mort de l'OAS. Il n'est pas exclu que la rigueur des observations orales présentées à cette occasion par J.-F. Gavoury ait également, dans une certaine mesure, contribué aux résultats finalement obtenus dans cette affaire. Elles se concluaient en ces termes : « Le modèle municipal antirépublicain dont l'ancien maire de Marignane s'est fait le promoteur il y a trois ans doit être rejeté et les stèles apologétiques des crimes de l'OAS démantelées ou transférées sur des sites privés. Les veuves et descendants des victimes de l'OAS, dont certaines ont leur acte de décès revêtu de la mention « Mort pour la France » - ce fut le cas de mon père -, seront, comme les représentants du monde combattant et ceux, aussi, du monde rapatrié, très attentifs à l'issue de la requête dont votre juridiction a été saisie. »

Le jugement rendu le 7 juillet dernier, enjoignant à la mairie de Marignane de procéder à l'enlèvement de la stèle élevée au cimetière Saint-Laurent-Imbert, revêt une haute importance. Il constitue un premier élément de jurisprudence qui n'a pas échappé à certains experts. En effet, sous le titre « Une stèle commémorant l'OAS peut-elle être érigée dans un cimetière ? », une analyse a été publiée dans la revue hebdomadaire *Actualité juridique - Droit administratif* (AJDA n° 34-2008, 13 octobre 2008, pages 1902 à 1906). C'est dire son intérêt pour les juristes.

Le non initié retiendra que, parmi les moyens sur lesquels le tribunal administratif de Marseille appuie sa décision du 7 juillet, figure l'incompatibilité entre, d'une part, un monument pouvant être regardé comme apologétique d'agissements inacceptables même en temps de guerre et, d'autre part, la destination d'un cimetière, lieu de recueillement où s'appliquent les principes d'ordre public, de décence et de neutralité.

À noter qu'après une nouvelle série de péripéties juridiques, la stèle a été retirée du site, par les services

de la mairie, le 18 novembre 2008. Ayant changé quelques mois avant le jugement, la municipalité de Marignane n'avait pas estimé devoir en faire appel. Dans la mesure où la décision lui a fait grief, l'ADIMAD, instigatrice du projet de stèle en question, en a demandé l'annulation à la Cour administrative d'appel de Marseille : celle-ci devrait statuer sur le fond dans le courant de l'année 2009.

À Béziers, un conseiller municipal d'opposition a dénoncé la présence, dans le cimetière neuf de la ville, d'une stèle sur laquelle figurent les noms et photos des quatre exécutés de l'OAS, accompagnés des inscriptions : « Fusillés pour avoir défendu l'Algérie française – N'oubliez jamais leur sacrifice ». N'hésitant pas à afficher publiquement sa sympathie à l'égard des anciens activistes de l'OAS, Élie Aboud, député de l'Hérault, président du groupe d'études sur les rapatriés à l'Assemblée nationale, 1^{er} adjoint au maire de Béziers, a attiré l'attention de la ministre de l'Intérieur sur la menace que le jugement ayant ordonné le démantèlement de la stèle de Marignane ferait peser, selon lui, sur le déroulement des hommages « aux défunts des familles de rapatriés inhumés en Afrique du Nord, aux personnes disparues et aux populations civiles victimes de massacres et d'exactions commis durant la guerre d'Algérie ». Une mobilisation locale est en cours, à laquelle notre association apporte son soutien. Ce dossier, également sensible, est suivi de près.

À Aix-en-Provence, la députée-maire souhaitait attribuer le nom de Bastien-Thiry à une artère de sa ville. Ce projet a été dénoncé par l'ANPROMEVO, bientôt suivie par d'autres associations. Devant le tollé soulevé par son initiative, M^{me} Maryse Joissains-Masini semble bien y avoir renoncé, non sans avoir adressé à notre association, le 10 juillet 2008, un courrier dont les termes déshonorent l'auteur : « Ils sont nombreux ... ces pieds-noirs violentés, massacrés, ces victimes innocentes du 26 mars 1962 ... ces fusillés qui ne se réclamaient que d'un seul parti, celui de la France. [...] Il faut écouter tout le monde et surtout les gens poussés à bout, menacés dans leur survie ».

Le 26 mars 2008, la célébration, sur la tombe du Soldat inconnu, à l'Arc de Triomphe, du souvenir des manifestants, victimes de la fusillade de la rue d'Isly à Alger, a été autorisée par la préfecture de police, malgré de nombreuses protestations. Le contre-rassemblement, très remarqué, a regroupé une soixantaine de participants, parmi lesquels des élus de la capitale (membres du groupe communiste au Conseil de Paris), ceints de l'écharpe tricolore.

À Perpignan, l'hommage à Dovecar et Piegts prévu le 7 juin par l'ADIMAD a fait l'objet d'une mesure d'interdiction préfectorale en raison de la détermination, désormais connue, du collectif d'associations opposantes. Dans son arrêté, le préfet des Pyrénées-Orientales s'est notamment appuyé sur le fait qu'un cimetière municipal est un lieu public qui ne saurait être le théâtre d'affrontements ou d'incidents et que la paix civile doit y être préservée par respect des défunts qui y reposent et de leurs familles. Le mois suivant, après la notification de la décision du tribunal administratif de Marseille dans l'affaire de la stèle de Marignane, les associations locales, mobilisées depuis plusieurs années contre le maintien de la stèle glorifiant l'OAS au cimetière perpignanais du Haut-Vernet, ont procédé à la diffusion d'un tract dont la conclusion était la suivante : « On voit mal comment, après un tel jugement, la mairie de Perpignan ne ferait pas droit à notre demande de faire déplacer la stèle OAS dans un espace privé, afin que cette insulte à la mémoire des victimes de l'OAS soit éradiquée et que le cimetière retrouve enfin la sérénité qui sied à ce lieu. Nous avons à ce sujet, courant juin, demandé une entrevue au maire. Nous attendons sa réponse ».

Le 5 juillet 2008, dans le cadre du quarante-sixième anniversaire des événements survenus à Oran le 5 juillet 1962, les anciens de l'OAS envisageaient, sous le couvert d'une association paravent (Anciens du lycée Lamoricière d'Oran), de procéder au ravivage de la Flamme du souvenir à l'Arc de Triomphe à Paris. Le site leur a été une fois de plus interdit par le préfet de police. Ce même jour, en ce même lieu, Jean-François Gavoury, accompagné de Jean-Philippe Ould Aoudia, a pu prendre part à cette cérémonie. Il y avait été invité par une association d'Anciens Combattants de la commune où son père est inhumé : cette association est inscrite dans le calendrier du Comité de la Flamme chaque premier samedi de juillet.

L'hommage à Degueuldre, sur le lieu de sa sépulture, au cimetière des Gonards à Versailles, ce même 5 juillet a, quant à lui, été autorisé en dépit des lettres circonstanciées dont le maire de la ville et la préfète des Yvelines, nouvellement nommée, ont été rendus destinataires. La presse locale (*Le Parisien*) a rendu compte le 7 juillet, dans son édition Yvelines, de cette cérémonie, marquée par la présence de porte-drapeaux et par une allocution d'un ancien officier factieux : celui-ci a évoqué tour à tour la responsabilité du général de Gaulle dans le génocide des pieds-noirs d'Algérie, la situation de décadence

d'un régime illégitime qui dépose des gerbes sur les tombes des soldats du FLN, la nécessité d'avoir des rebelles dans l'Armée.

L'ANPROMEVO a mené seule d'autres actions.

La stèle au Père Lachaise : porté par notre association depuis le 30 octobre 2006, le projet de stèle parisienne dédiée aux victimes civiles et militaires de l'OAS en Algérie et en France a pu progresser au cours de l'année 2008, mais de façon insuffisamment déterminante. Rencontrée le 4 juillet 2008, M^{me} Catherine Vieu-Charier, adjointe au maire de Paris, chargée de la mémoire et du monde combattant, a fait état de son engagement personnel sur ce dossier. Une fois le site d'implantation prédéfini (cimetière du Père Lachaise, carré aux victimes), le texte destiné à être gravé sur le monument a donné lieu à une réunion de concertation spécifique le 24 octobre dernier : « EN HOMMAGE À TOUTES LES VICTIMES DE L'OAS EN ALGÉRIE ET EN FRANCE : CIVILS, MILITAIRES, MAGISTRATS, FONCTIONNAIRES, DÉFENSEURS DES INSTITUTIONS ET DES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE (1961-1962) »

Le 12 mars 2009, nous étai^t téléphoniquement notifiée l'acceptation par M. Delanoë tant du principe même de la stèle que de la teneur de sa dédicace. Cependant, à la date de tenue de la présente assemblée générale, des doutes subsistent sur l'issue du projet pour des raisons liées à son financement : en effet, dans un contexte budgétaire nouveau, appelant un recentrage des priorités sur le domaine social, le maire pourrait hésiter à assumer, devant le Conseil de Paris, la responsabilité exclusive du portage d'un projet mémoriel, si légitime soit-il en l'occurrence ; de son côté, l'ANPROMEVO, même si elle reçoit une subvention municipale couvrant au moins 50 p. 100 de la dépense, n'est pas en mesure de contribuer pour la part lui revenant. L'ANPROMEVO se propose de rappeler à la Ville qu'elle s'est conformée à ses préconisations durant la phase d'élaboration et mise au point du projet. Elle rappellera les vertus attachées à cette stèle, qui :

- tendrait à réparer l'injure faite par la Nation au souvenir des victimes de l'OAS par les dispositions de l'article 13 de la loi du 23 février 2005, lesquelles ont bénéficié à 67 anciens activistes civils, gratifiés d'une indemnité d'un montant individuel (non imposable) ayant pu atteindre 30 000 euros ;

- répondrait à l'offense que représente l'affichage par l'État d'arguties fallacieuses, suivant lesquelles il ne saurait légalement y avoir de « Morts pour la France » parmi les victimes de l'OAS durant la guerre d'Algérie dès lors que l'OAS n'était pas partie belligérante au conflit ;

- aurait potentiellement valeur d'exemple à l'égard d'autres communes désireuses d'honorer à leur tour cette catégorie particulière – délaissée, négligée, voire ignorée – de victimes de la guerre d'Algérie ;

- serait perçue, à Paris comme à Alger, comme un signal fort de ralentissement de l'influence des réseaux issus de la sédition armée contre la politique d'indépendance et dont les entreprises de réhabilitation sont parvenues à anéantir le projet de traité d'amitié franco-algérien.

Annuaire des victimes de l'OAS - Afin de procéder à l'établissement d'une liste nominative des victimes civiles et militaires de l'OAS, l'ANPROMEVO s'est adressée à la ministre de l'Intérieur le 4 janvier 2008, à la direction des Archives de France le 4 février, et au service historique de la Défense le 29 avril 2008. Seul le directeur général de la police nationale, M. Frédéric Péchenard, a, au nom du ministère de l'Intérieur, apporté une réponse de principe favorable : dans sa lettre du 23 juillet 2008, il n'a cependant pas manqué de souligner que l'équipe du Service historique de la police nationale (SHPN), en charge de cette mission, était réduite à quatre personnes contre près de cinq cents pour le Service historique de la Défense. Il reste que le SHPN va pouvoir prochainement s'appuyer sur une association, créée officiellement en mars 2008, mais dont les structures commencent à prendre forme cette année : il s'agit de la Société française d'histoire de la police, dont l'une des sections s'intéressera plus particulièrement à l'Algérie ; Jean-François Gavoury devrait être appelé à prendre part à ses travaux à toutes fins utiles. Pour le moment, le dénombrement effectué par nos propres soins n'aboutit qu'à une cinquantaine seulement de victimes identifiées.

Apologie de crimes de guerre - Par lettre en date du 9 août 2008, le président a attiré l'attention de M^{me} Rama Yade, secrétaire d'État chargée des Affaires étrangères et des droits de l'Homme auprès du ministre des Affaires étrangères et européennes, sur certaines insuffisances de la loi du 29 juillet 1881 modifiée sur la liberté de la presse, dont les dispositions et l'application par les cours et tribunaux judiciaires tendent à limiter l'initiative de l'action publique en matière d'apologie de crime de guerre, au parquet et à des associations habilitées. Il n'apparaît pas normal, en effet, qu'une personne pouvant justifier d'un réel et indiscutable intérêt à agir soit privée de la possibilité de citer à comparaître les auteurs d'un délit d'une telle gravité alors que, à raison des mêmes faits, sa requête devant le juge administratif peut être estimée recevable en la forme et aboutir par ailleurs quant au fond. À ce jour, la secrétaire d'État, pourtant relancée, n'a pas répondu.

Le Réveil des combattants : le bulletin de l'Association républicaine des Anciens Combattants (ARAC) a publié dans son numéro 741-742 (avril-mai 2008), une longue interview du président sur les actions conduites par notre association.

Question écrite de M. Guy Fischer - Le vice-président du Sénat, sénateur du Rhône, s'est toujours montré sensible à l'histoire de la guerre d'Algérie. Il fut l'un des rares parlementaires à s'opposer à la loi du 23 février 2005. Dans une question écrite publiée le 27 mars 2008, M. Guy Fischer a interrogé le gouvernement sur le montant des indemnités servies par l'État aux anciens activistes civils de l'OAS en application de l'article 13 de la loi n° 2005-158 du 23 février 2005 portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des rapatriés d'Algérie. Cette question n'a reçu du Premier ministre qu'une réponse partielle, en juillet 2008. Seule, en effet, a été fournie l'indication du nombre des demandes d'indemnisation déclarées recevables, soit 67 sur un total de 424 dossiers examinés. Comme Mario Calabresi, fils d'un policier assassiné en Italie, l'a suggéré dans son livre *Sortir la nuit* [Gallimard - 2009], il est sans doute plus esthétique de se pencher sur « les motivations, les angoisses et le reclassement des terroristes ».

Diffamation - Notrejournal est l'un des sites Internet des nostalgiques de l'Algérie française. La perspective de l'enlèvement de la stèle de Marignane a donné lieu à des échanges entre internautes et, le 4 novembre 2008 à 18h46, Jean-Claude Thiodet y a laissé le message suivant : « M. Gavouri fils, s'il était un homme d'honneur, ferait mieux de rester dans l'ombre et de laisser oublier qu'il est le fils d'un traître à la patrie ». Jean-François Gavoury a porté ces faits, constitutifs selon lui du délit de diffamation à l'égard de la mémoire d'un mort, à la connaissance du procureur de la République de Créteil. Publiés dans *Le Monde* du 8 octobre 2008, les propos de M^{me} Françoise Rudetzki, déléguée générale de SOS-Attentats, prennent ici tout leur sens : « ...entre rejet viscéral et manipulation sécuritaire, il est difficile d'entendre, passés les moments d'émotion, la voix des victimes. Leur dignité, le respect qui leur est dû, leur lutte contre l'oubli et leur souci de justice, dans le plein respect des droits de la défense, ont vocation à trouver écho. N'oublions jamais qu'aucune cause ne justifie le recours au terrorisme ».

Témoignages - Il est agréable de rapporter les encouragements qui nous parviennent. Par exemple ceux de Régis Pioch, dont le père fut le dernier à voir le commissaire central d'Alger, Roger Gavoury, vivant le soir du 31 mai 1961, et qui écrit après lecture de *La Bataille de Marignane* : « ...lors de leurs ignobles assassinats, le père du docteur Aoudia et ses collègues, votre père, incarnaient purement et simplement la République... tout comme le visage de Jean Moulin du dernier jour était celui de la France, comme l'a proclamé André Malraux ».

Ou ceux de M^{me} Samira Bélaïdi qui nous écrit d'Oran par courriel : « Je viens de découvrir votre site, et c'est avec beaucoup d'émotion que je vous écris. Je suis descendante d'un militaire assassiné par l'OAS le 9 avril 1962 à Alger... il ne se passe pas de jour sans que je pense à mon père ... ma souffrance est plus intense que jamais... Encore une fois, je vous salue et vous remercie pour le travail de protection de la mémoire des victimes de l'OAS ».

Pour sa part, M. Serge Barcellini, directeur de la mission Histoire du conseil général de la Meuse, ancien directeur de cabinet de Jean-Pierre Masseret, secrétaire d'État aux Anciens Combattants (1997-2000), écrit à J.-F. Gavoury : « ...En créant un front de vigilance, ton association joue un rôle fort dans la construction du paysage mémoriel du Temps de la Guerre d'Algérie ».

2009

*Extraits du rapport moral et d'activité pour 2009
présenté à l'assemblée générale du 25 septembre 2010 à Meudon-la-Forêt
par la secrétaire générale*

Pour l'assemblée générale 2010, c'est sous la forme d'une liste chronologique détaillée des événements de l'année écoulée que la nouvelle secrétaire générale de l'Association nationale pour la protection de la mémoire des victimes de l'OAS (ANPROMEVO), M^{me} Hélène Serfati, a souhaité présenter le rapport d'activité : elle a estimé que cette façon de faire était de nature à mieux rendre compte tant du nombre que de la diversité des faits ou initiatives ayant marqué la vie de l'association en 2009 ; de surcroît, les adhérents ne disposant pas de messagerie électronique retrouveront ainsi un niveau d'information équivalent à celui des internautes.

Février 2009 - Lettre adressée à Madame^{Vm} Érignac à l'occasion de la cérémonie d'hommage à la mémoire de son mari, le 6 février 2009, en la cour d'honneur de l'Hôtel de Beauvau au ministère de l'Intérieur à Paris. Il s'agissait, pour les veuves et descendants de victimes de l'OAS, d'exprimer leur sympathie à la famille du préfet Claude Érignac et d'appeler ses enfants à ne jamais relâcher leur vigilance à l'égard d'un État parfois oublieux, délaissant son devoir de mémoire à l'égard de ceux - militaires, représentants des forces de l'ordre, magistrats, enseignants - qui, en des temps où la République était menacée, l'ont loyalement servie jusqu'au sacrifice de leur vie. La démarche est restée sans suite et il n'a pas été estimé opportun de la renouveler.

Samedi 7 février 2009 - Jean-Philippe Ould Aoudia, représentant l'association Les amis de Max Marchand, de Mouloud Feraoun et de leurs Compagnons à la cérémonie d'hommage aux victimes des événements survenus le 8 février 1962 à la station de métro Charonne, fait excuser Jean-François Gavoury, retenu par d'autres obligations.

12 février 2009 - la Cour administrative d'appel (CAA) de Marseille se prononce sur la demande de sursis à exécution dont elle avait été saisie le 22 octobre 2008 par l'association d'anciens activistes dénommée ADIMAD, à la suite du jugement du tribunal administratif (TA) de Marseille qui, le 7 juillet 2008, avait prescrit l'enlèvement de la stèle élevée en hommage à des tueurs de l'OAS, début juillet 2005, à l'intérieur du cimetière Saint-Laurent-Imbert de Marignane (Bouches-du-Rhône). La requête est rejetée pour trois raisons : d'abord, aucun moyen sérieux n'y était développé à l'encontre du motif du jugement ayant constaté l'incompétence du maire de Marignane à autoriser l'ADIMAD, sous la forme d'un arrêté pris sans délibération préalable du conseil municipal, à occuper un emplacement du cimetière pour y ériger une stèle ; ensuite, ce motif suffisait à lui seul à justifier l'annulation d'un tel arrêté ; enfin, la mesure d'enlèvement prescrite par le jugement du tribunal administratif découlait de cette annulation. L'ordonnance de la CAA a été rendue alors même que le jugement du TA avait, en tout état de cause, reçu entre-temps application : en effet, le maire de Marignane (M. Éric Le Dissès, successeur en 2008 de M. Daniel Simonpiéri) avait fait procéder au démantèlement de la stèle litigieuse le 18 novembre afin que la commune échappe à l'astreinte prononcée par le premier juge en cas de retard de plus de quatre mois dans la mise en œuvre de la décision de retrait. Les considérants développés par la CAA sont regardés comme un signal plutôt encourageant au regard de l'appel proprement dit formé par l'ADIMAD, devant cette même juridiction, le 5 septembre 2008, consécutivement au jugement précité du TA de Marseille.

17 février 2009 - Intervention auprès du préfet du Gers et du directeur général de l'Office national des Anciens Combattants et victimes de guerre à la suite de la découverte, sur le site Internet du Gers des services de l'État (SIGERS), d'un article présentant, sous le titre « Afrique du Nord - La déchirure » et le logo de l'ONAC, une synthèse discutable de l'histoire de la guerre d'Algérie. Le directeur général de

l'ONAC, dont les services centraux n'avaient pas été préalablement consultés, a vu dans cette initiative un dysfonctionnement. Dans la mesure où le risque n'était pas nul d'une confusion avec la position officielle de l'État, le texte en question a été retiré du site et l'attention des préfets appelée sur la mise en place de pôles régionaux de mémoire prévue dans le cadre de la révision générale des politiques publiques. Dans leurs éditions des 24 et 27 février, *L'Humanité* et *Le Monde* publient des articles sur cette affaire, intitulés respectivement « Les guerres coloniales, revues et corrigées par l'État » et « La préfecture du Gers au cœur d'une polémique sur la guerre d'Algérie ».

28 février 2009 - Intervention par courriel auprès de M. Bernard Brochand, député-maire de Cannes, lui proposant de substituer à la célébration locale, partisane, du souvenir des victimes des événements survenus le 26 mars 1962 rue d'Isly à Alger, une cérémonie d'hommage dédiée à l'ensemble des victimes, civiles et militaires, de la guerre d'Algérie. Les expressions utilisées dans sa réponse en date du 5 mars témoignent d'une certaine influence du révisionnisme ambiant sur son propre discours : « le monde patriotique cannois se rassemble pour honorer la mémoire de ceux qui ont versé leur sang par fidélité à notre Nation » ; « comment offenser l'importante communauté des Rapatriés et Harkis installée dans notre cité, dont les souffrances et sacrifices ne valent pas moins que les autres ? ».

28 février 2009 - Intervention à titre personnel, de l'une des administratrices de l'ANPROMEVO, M^{me} Geneviève Pihlion, auprès du maire de Valence, M. Alain Maurice, tendant à l'interdiction d'un rassemblement national des opposants aux commémorations du 19 mars 1962 prévu localement le 14 mars à l'instigation des Cercles algérienistes : il convient de préciser que le nom du père de M^{me} Pihlion, le commandant Marcel Bourgogne, assassiné dans l'exercice de ses fonctions à Alger par l'OAS en avril 1962, est inscrit sur le monument aux morts de la commune de la Drôme où il repose. La manifestation ne sera pas interdite et M. Hervé Mariton, ancien ministre, député de la Drôme, maire de Crest, y prendra part. Ni la « requérante », ni le président de l'ANPROMEVO - qui avait appuyé sa démarche par courriel du 2 mars, rappelé le 11 mars - n'ont reçu de réponse. Toutefois, l'inauguration d'un square du « 19 mars 1962, cessez-le-feu en Algérie » aura bien lieu cinq jours plus tard.

Mars 2009 - Communication aux adhérents de l'ANPROMEVO n'appartenant pas à l'association Les amis de Max Marchand, de Mouloud Feraoun et de leurs Compagnons du n° 54 du bulletin d'information intitulé *Le Lien*, paru en février 2009 et comportant, en pages 30 à 66, une présentation détaillée d'actions conjointes menées contre la réhabilitation de l'OAS.

7 mars 2009 - Participation de Jean-François Gavoury, au côté de Jean-Philippe Ould Aoudia, à une conférence-débat organisée salle Descartes à Amboise (Indre-et-Loire) autour du documentaire de Djamel Zaoui *OAS, un passé très présent* (Leitmotiv production - Les films du paradoxe, 2007), à l'invitation de l'un des adhérents de l'ANPROMEVO, en la personne de M. Edgar Bunales, responsable de l'Association amboisienne pour le souvenir d'Édouard Lemarchand, l'une des neuf victimes de « Charonne ». Cette initiative avait été annoncée par la presse régionale (*La Nouvelle République* - édition Touraine Est), qui en a également publié un compte rendu.

9 mars 2009 - Intervention par voie de courriel auprès du recteur de l'académie de Toulouse, M. Olivier Duprig, après l'annulation par ses soins, sous la pression de cercles d'anciens activistes de l'OAS appuyés notamment par le quotidien ultra-nationaliste *Présent*, du projet relatif à la journée pédagogique qu'un établissement d'enseignement de Boulogne-sur-Gesse (Haute-Garonne) souhaitait consacrer à la guerre d'Algérie et avait préparée en liaison avec la FNACA. Aucune réponse n'a été obtenue.

24 mars 2009 - Intervention à titre personnel de Jean-François Gavoury, par courriel du 24 mars adressé à M. Patrick Joubert, directeur de l'École nationale supérieure de la police à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or (Rhône), en sorte que l'association Les amis de Max Marchand, de Mouloud Feraoun et de leurs Compagnons (membre d'honneur de l'ANPROMEVO) puisse être représentée lors de la cérémonie de sortie de la 59^e promotion des commissaires de police, portant le nom de Germaine Tillion. Il sera fait droit à cette demande et Jean-François Gavoury accompagnera Jean-Philippe Ould Aoudia, le 23 juin 2009, à cette manifestation, à l'issue de laquelle il abordera M^{me} Michèle Alliot-Marie, ministre de l'Intérieur, et M. Michel Gaudin, préfet de police. Il sera, à cette occasion, demandé à M^{me} Alliot-Marie de contribuer à la mobilisation de l'État et des collectivités territoriales contre la réhabilitation de l'OAS. Il sera par ailleurs proposé au préfet de police que ses services mettent en œuvre une procédure d'appel de deux décisions du tribunal administratif de Paris ayant annulé ses arrêtés portant interdiction de cérémonies d'hommage à l'OAS prévues à l'Arc de triomphe les 5 juillet 2006 et 2007 ; en raison de l'existence de ce contentieux et dans l'attente de son issue, il est estimé expédient de surseoir à toute nouvelle demande d'interdiction

préfecturale de ces rassemblements de nostalgiques de l'Algérie française à la date anniversaire des événements d'Oran.

26 mars 2009 – Ce jour-là, en fin d'après-midi, pour dénoncer l'occupation du périmètre de la tombe du Soldat inconnu par d'anciens membres d'une organisation séditeuse ayant tenté de renverser la République par le putsch, des membres du bureau de l'ANPROMEVO, accompagnés de dirigeants nationaux de l'Association républicaine des Anciens Combattants (ARAC), se regroupent autour de l'Arc de Triomphe à Paris et assistent au déroulement, sous la protection d'un cordon de police, de la cérémonie de ravivage de la Flamme du souvenir par le président de l'association Souvenir du 26 mars 1962, l'ancien déserteur Claude Rochette, assisté du général Combette, président du comité de la Flamme.

Avril 2009 - Envoi de messages de soutien à MM. René Vautier et Medhi Lallaoui, réalisateurs, ainsi qu'à M. Olivier Lecour-Grandmaison, universitaire et historien, tous trois auteurs d'une plainte déposée au tribunal correctionnel de Quimper à la suite de propos diffamatoires tenus, dans le cadre de la 30^e édition du festival du cinéma de Douarnenez en août 2007, par M^{me} Claudine Dupont-Tingaud, ex-conseillère régionale FN de Bretagne (se définissant comme « la plus jeune des détenues politiques de l'Algérie française ») : condamnée le 12 juin 2009, cette militante d'extrême droite verra la sanction confirmée par la cour d'appel de Rennes le 12 janvier 2010 avant de se pourvoir en cassation.

Avril 2009 - Envoi par courriel, à partir d'avril 2009, de témoignages de sympathie à M. Jean-Louis Bousquet, alors conseiller régional de Languedoc-Roussillon et conseiller municipal de Béziers, lui aussi initiateur d'une action en diffamation dirigée contre un ancien élu FN de la Région, André Troise : le 2 novembre 2008, cet ex-activiste de l'OAS, délégué de la Coordination nationale des Français d'Algérie (CNFA), avait, en des termes d'une rare violence, publiquement injurié M. Bousquet à qui il reprochait d'avoir dénoncé la présence, sur une stèle de l'ANFANOMA implantée dans le cimetière neuf de Béziers, d'une plaque portant les noms et portraits des quatre exécutés de l'OAS entre les mentions « Fusillés pour avoir défendu l'Algérie française » et « N'oubliez jamais leur sacrifice ». André Troise sera condamné en première instance par le tribunal correctionnel de Béziers le 25 mai 2009, et la cour d'appel de Montpellier confirmera le jugement le 18 novembre 2009, ordonnant de surcroît la publication de la décision dans trois quotidiens.

6 avril 2009 - Présentation en Conseil de Paris, par M. Alexis Corbière, conseiller de Paris, 1^{er} adjoint à la maire du 12^e arrondissement, d'un vœu relatif à la participation d'une association de soutien à l'OAS au ravivage de la flamme du Soldat inconnu. Le libellé en est le suivant : « Sur proposition des élus du Groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, le Conseil de Paris demande au maire de Paris de s'adresser au président du Comité La Flamme sous l'Arc de Triomphe pour qu'il clarifie sa position sur la participation des nostalgiques de l'OAS au ravivage de la flamme du Soldat inconnu ; et d'intervenir auprès du préfet de police pour que des mesures soient prises afin que ces événements ne se reproduisent pas l'an prochain ».

3 juin 2009 - Requête par courriel au préfet des Pyrénées-Orientales, tendant à l'interdiction d'une cérémonie d'hommage à l'OAS prévue à Perpignan le 7 juin à l'instigation d'une association d'anciens terroristes de l'OAS (ADIMAD) : un arrêté du 5 juin sera pris, portant interdiction de toute manifestation et tout rassemblement à caractère revendicatif aux abords du cimetière du Haut-Vernet le 6 juin 2009 à partir de 18h00 et durant toute la journée du 7 juin 2009.

9 juin 2009 - L'attention de M^{me} Laurence Théry, maire (PS) du Touvet (Isère), est attirée, par courriel, sur une manifestation d'anciens de l'OAS, avec défilé et porte-drapeaux, intervenue sur le territoire de sa commune à l'occasion du quarante-septième anniversaire de l'exécution, le 7 juin 1962, de Claude Piegts, condamné à mort par le tribunal militaire de Paris le 30 mars 1962 et inhumé à l'intérieur du cimetière local. Il est notamment rappelé à cette élue, d'une part, que, l'année précédente, dans une allocution devant le monument aux morts, elle avait évoqué la mémoire de la déportée-résistante Germaine Tillion, et, d'autre part, que l'OAS s'était rendue coupable de l'assassinat de six dirigeants des centres sociaux éducatifs mis en place par M^{me} Tillion en Algérie, à partir de 1955. Il est indiqué à M^{me} Théry qu'elle disposait de la faculté de prendre l'initiative d'un arrêté d'interdiction d'accès au cimetière visant les apologistes d'un mouvement séditeux, en considération sinon d'un hypothétique contre-rassemblement et des troubles à l'ordre public induits, du moins et en tout état de cause de la période électorale dans le contexte de laquelle cette manifestation rituelle s'inscrivait cette année.

16 juin 2009 - Par courriel du 16 juin, complété par deux autres messages les 19 et 25 juin, intervention auprès du maire de Béziers et du préfet de l'Hérault les alertant sur le risque de voir détournée en un hommage au chef des commandos Delta de l'OAS Roger Degueldre (exécuté le 6 juillet 1962) la

célébration du souvenir des victimes des événements survenus le 5 juillet 1962 à Oran telle qu'envisagée le 5 juillet 2009 au cimetière neuf de Béziers. Le mot d'ordre lancé par les organisateurs est, en effet, double : « Pour les morts du carnage d'Oran, pour les fusillés d'un État assassin ». La médiatisation à laquelle le projet donne lieu fait apparaître la sympathie plus ou moins circonstancielle du sénateur-maire de Béziers, Raymond Couderc, et celle, sans doute réelle, de son 1^{er} adjoint, le député Élie Aboud, à l'égard du discours révisionniste érigeant en héros ceux qui ont utilisé contre la République les armes qu'ils en avaient reçues. L'ANPROMEVO et l'association Les amis de Max Marchand, de Mouloud Feraoun et de leurs Compagnons publieront un communiqué conjoint le 1^{er} juillet, se concluant en ces termes : « ...les deux associations soussignées exigent des autorités compétentes qu'elles prennent leurs responsabilités respectives à l'effet d'empêcher le déroulement d'une manifestation incitant aux affrontements mémoriels, là où la réconciliation constitue un impératif de cohésion nationale ».

Le jour dit, à l'entrée du cimetière, la confrontation a lieu entre, d'un côté, quelque 150 ultras de l'Algérie française venus rendre les honneurs aux tueurs de l'OAS et, en face, une cinquantaine de participants au contre-rassemblement, appelé en particulier par l'ANPNPA (Association nationale des Pieds Noirs progressistes et leurs amis).

16 juin 2009 - Par courriel du 16 juin, l'ANPROMEVO demande à la préfète des Yvelines et au maire de Versailles, de faire usage de leurs prérogatives à l'effet de faire obstacle au déroulement d'une manifestation d'hommage à Roger Deguelde prévue le 4 juillet en fin de matinée autour de sa sépulture, au cimetière des Gonards : il leur est rappelé qu'une telle cérémonie, dont le contenu et les caractéristiques sont désormais connus, n'est pas admissible au regard des principes les plus élémentaires de paix civile, de neutralité et de décence qui s'appliquent dans un espace voué au recueillement.

À la suite de l'échec de cette requête et en considération des modalités particulières d'encadrement de ce rassemblement d'anciens activistes et militants d'extrême droite, Jean-François Gavoury intervient à titre personnel, dès le 4 juillet après-midi, auprès de M. Michel Heuzé, directeur de cabinet de la préfète des Yvelines : il est demandé à ce sous-préfet, issu du corps des commissaires, si c'est sur instructions de sa part que, quelques heures plus tôt, des fonctionnaires de police ont cru devoir, armes ostensiblement à portée de main, faire état de menaces à l'égard des opposants à cette manifestation en leur affirmant qu'ils n'hésiteraient pas à faire usage de la force en cas de perturbations ; il lui est également demandé si c'est pour les empêcher d'être les témoins d'éventuelles infractions de diffamation ou injure que les descendants de victimes de l'OAS ont été tenus à distance des complices des tueurs de leurs parents ; il lui demande, enfin, si des ordres ont été ou non donnés pour que soient pratiqués des contrôles d'identité visant uniquement les descendants de victimes de l'OAS présents sur place ainsi que les personnes issues du monde combattant venues les soutenir. Aucune réponse ne sera obtenue.

17 juin 2009 - Mise à la disposition de l'ANPROMEVO par la famille du commandant Marcel Bourgogne, d'une copie d'un témoignage manuscrit établi par sa veuve le 13 mars 1963, portant sur le contexte et les circonstances dans lesquels cet officier a été assassiné par l'OAS le 11 avril 1962. La teneur de ce document est retranscrite dans l'annexe au présent rapport.

1^{er} août 2009 - Demande d'audience, formulée par courriel, auprès de M. Xavier Delarue, sous-préfet, directeur de cabinet du secrétaire d'État à la Défense et aux Anciens Combattants. La démarche est liée à la réponse, publiée au Journal officiel du 30 juin 2009, à laquelle a donné lieu une question écrite du 10 mars 2009 posée par M. Élie Aboud, député, à propos des conséquences du retrait du cimetière de Marignane d'une stèle commémorative de l'OAS tel qu'ordonné par le tribunal administratif de Marseille dans sa décision du 7 juillet 2008. La réponse apparaît en effet critiquable à plus d'un titre : la stèle dont il s'agit y est, en effet, qualifiée d'associative, ce qui relève d'une présentation pour le moins tendancieuse du contexte dans lequel des descendants de victimes de l'OAS ont engagé une action contentieuse ; affirmer par ailleurs que cette action se fondait sur une décision du conseil municipal de Marignane confine à la désinformation dans la mesure où la requête trouvait précisément son origine dans un arrêté du maire de l'époque pris en dehors de toute consultation de l'assemblée ayant à connaître et délibérer sur le principe et les modalités du projet.

Plusieurs fois réitérée, cette demande est complétée en novembre 2009 par une proposition d'ordre du jour de la réunion. Parmi les questions que l'ANPROMEVO envisage d'aborder, figurent : la place susceptible d'être réservée aux représentants des familles de victimes de l'OAS au sein de la Fondation pour la mémoire de la guerre d'Algérie ; la position du Gouvernement à l'égard de la proposition de loi du 15 septembre 2009 visant à pénaliser les injures relatives aux harkis (quid d'une extension du dispositif à ceux qui ont combattu l'OAS, à leurs veuves, à leurs descendants ou héritiers ?) ; la définition des modalités suivant lesquelles la République pourrait rendre hommage aux victimes civiles et militaires de l'OAS (par exemple, installation d'une plaque commémorative spécifique quai Branly à Paris ou référence formelle dans les

discours officiels lors de la journée nationale du souvenir des Morts pour la France en AFN le 5 décembre). Le rendez-vous, fixé le 26 novembre et reporté au 27 puis au 2 décembre, n'aura finalement pas lieu.

29 septembre 2009 - MM. Jean-Claude Thiodet, ancien sympathisant de l'OAS, et Marc Mora, responsable éditorial du journal électronique *NotreJournal* (se définissant comme un média libre d'infos sur Internet géré par des PN et lisible par tout le monde), comparaissent devant la 11^e chambre correctionnelle du tribunal de grande instance de Créteil pour y répondre du délit de diffamation à l'égard de la mémoire de Roger Gavoury, assassiné par l'OAS le 31 mai 1961 dans l'exercice de ses fonctions de commissaire central d'Alger. Le procureur de la République a bien voulu engager des poursuites à leur encontre, après que lui ait été signalée la publication, le 4 novembre 2008, sur le site Internet de *NotreJournal*, d'un commentaire de Jean-Claude Thiodet portant sur le démantèlement de la stèle de Marignane : « M. Gavoury fils, s'il était un homme d'honneur, ferait mieux de rester dans l'ombre et de laisser oublier qu'il est le fils d'un traître à la patrie ! » Assistent à l'audience, outre Jean-François Gavoury en qualité de partie civile, quatre membres de l'ANPROMEVO venus l'encourager et écouter les débats. MM. Thiodet et Mora seront lourdement condamnés le 9 novembre et feront immédiatement appel du jugement : l'audience d'appel est prévue le 12 janvier 2011 (Cour d'appel de Paris - 7^e chambre).

6 octobre 2009 - Dans les locaux de l'Hôtel de Ville de Paris, représentation de l'ANPROMEVO à la cérémonie de remise, par M^{me} Catherine Vieu-Charier, adjointe au maire de Paris, chargée de la mémoire et du monde combattant, de la médaille d'argent de la Ville de Paris à M. Claude Delevacq, secrétaire général de l'Association républicaine des Anciens Combattants (ARAC) : celui-ci, dans son intervention devant un parterre d'élus et de personnalités, a salué la démarche engagée tant par l'ANPROMEVO que par l'association Les amis de Max Marchand, de Mouloud Feraoun et de leurs Compagnons pour faire reculer les réhabilitateurs de l'OAS.

14 octobre 2009 - Dans le prolongement de plusieurs réunions de travail (notamment le 1^{er} avril à la direction des affaires culturelles et le 10 juin au cabinet de M^{me} Catherine Vieu-Charier, adjointe au maire de Paris, chargée de la mémoire et du monde combattant), Jean-François Gavoury se déplace avec Jean-Philippe Ould Aoudia au cimetière du Père Lachaise pour le choix de l'emplacement de la future stèle dédiée aux victimes de l'OAS en concertation avec M^{me} Vieu-Charier, M^{me} Gioli, sa directrice de cabinet, M. Daniel, chef du service des cimetières, M. Matraja, chef du bureau de l'histoire et de la mémoire, et M. Spourdos, sculpteur : une option est mise sur une parcelle remarquablement située, côté rue des Rondeaux (souds porte Gambetta), dans la 88^e division, à l'angle de l'avenue Aguado, face au Jardin du souvenir et à proximité immédiate du Mémorial des militaires parisiens morts et disparus pendant la guerre d'Algérie et les combats de Tunisie et du Maroc (1952-1962).

17 octobre 2009 - Au pont Saint-Michel à Paris, Jean-François Gavoury représente l'ANPROMEVO et l'association Les amis de Max Marchand, de Mouloud Feraoun et de leurs Compagnons au rassemblement du souvenir des victimes algériennes des manifestations du 17 octobre 1961, à l'appel de 43 organisations et en présence d'élus de Paris et de la région d'Ile-de-France ainsi, notamment, que du président de l'Association républicaine des Anciens Combattants (ARAC), M. Raphaël Vahé : après les discours de MM. Mehdi Lallaoui, Mouloud Aounit (MRAP), Gilles Manceron (Ligue des droits de l'Homme) et celui, fortement perturbé, de M^{me} Monique Dental (Ruptures), la minute de silence est brouillée par des membres du mouvement Indigènes de la République qui souhaitent que leur soit accordé un temps de parole. Déplorant les incidents ayant conclu cette commémoration à l'assistance très nombreuse, Henri Pouillot, qui, comme chaque année, s'est personnellement investi dans sa préparation, prendra les dispositions voulues pour que les prochaines éditions se déroulent avec cette dignité qui en est habituellement la marque.

2 novembre 2009 - Participation en la Maison de l'Université de Rouen - Mont-Saint-Aignan (Seine-Maritime), à une journée d'études sur la commémoration « 1945-1962-2009 - Pratiques et réflexions - Vers une façon autre de commémorer ? », organisée par l'Université de Rouen et l'Équipe de recherche interdisciplinaire sur les aires culturelles (ERAC) : les éditions Tirésias sont partie prenante à cette manifestation, et il revient à leur responsable, Michel Reynaud, de la conclure aux termes d'un hommage particulièrement émouvant aux victimes de l'OAS.

4 novembre 2009 - Dénonciation auprès du préfet de l'Hérault, par courriel, des incidents survenus à la Toussaint, dans l'enceinte du cimetière neuf de Béziers, et trouvant leur origine dans des initiatives du Collectif des associations de rapatriés du grand Biterrois et de la Coordination nationale des Français d'Algérie. L'apologie publique du terrorisme ayant pu s'y répandre, la mémoire des victimes de l'OAS y être

offensée et même des propos homophobes y trouver écho, il est exposé au représentant de l'État dans le département que les lois ne sont pas appliquées là où la charge lui incombe de les faire respecter : l'accent est mis sur le fait que la stèle pro-OAS, en se maintenant, provoque, en de trop fréquentes circonstances, des attroupements et prises de parole qui affaiblissent à chaque fois un peu plus le modèle républicain français. Il lui est demandé de bien vouloir se mettre d'urgence en relation avec le sénateur-maire de Béziers ainsi qu'avec le chef du parquet du tribunal de grande instance de manière à déterminer les suites administratives et judiciaires à donner aux faits dont il s'agit, qui contreviennent tant aux dispositions de l'article L. 2542-13 du code général des collectivités territoriales qu'à celles de la loi du 29 juillet 1881 modifiée sur liberté de la presse. Cette intervention n'a donné lieu à aucun résultat connu.

12 novembre 2009 - Dénonciation, par correspondance électronique du 12 novembre adressée à M. Bernard Accoyer, président de l'Assemblée nationale, d'une proposition de loi (n° 1945) émanant, le 29 septembre 2009, de M. Élie Aboud, député de l'Hérault, 1^{er} adjoint au maire de Béziers, « visant à préserver la mémoire des victimes de la guerre d'Algérie ». Selon son auteur, cette proposition vise plus précisément à « autoriser la mise en place de stèles - aux textes très encadrés - dans les cimetières de notre pays à l'initiative d'associations de rapatriés d'Algérie en hommage aux victimes de cette terrible guerre » : cette formulation laisse apparaître que ce ne sont pas toutes les victimes de la guerre d'Algérie qui intéressent le président du Groupe d'études « Rapatriés » de l'Assemblée nationale, mais une catégorie d'entre elles, en contradiction avec les recommandations du rapport de la Mission d'information parlementaire sur les questions mémorielles en date du 18 novembre 2008 (dont M. Accoyer avait été le rapporteur) ; en outre, en se référant explicitement, dans l'exposé des motifs, aux dates des 26 mars et 5 juillet 1962, M. Aboud inscrit sa proposition dans une perspective d'accompagnement des nostalgiques de l'Algérie française dans leur revendication relative à l'octroi de la qualité de « Mort pour la France » aux victimes de ces événements et sert l'esprit de revanche au détriment de la pacification des mémoires. Le courriel est resté sans réponse, et l'initiative du député Élie Aboud sans suite.

13 novembre 2009 - Dénonciation auprès du cabinet du secrétaire d'État à la Défense et aux Anciens Combattants, par courriel du 13 novembre, de l'attribution indue, par les services du ministère de la Défense, le 5 novembre 2009, de la mention « Mort pour la France » à un Français d'Algérie, responsable d'une société commerciale, enlevé au cours d'un déplacement professionnel en direction de la base aéronavale de Lartigues, dans la région d'Oran, le 5 juillet 1962. En effet, cette distinction vise une personne qui ne saurait être regardée comme une victime de la guerre d'Algérie, puisque sa disparition est intervenue à la date du 5 juillet 1962, c'est-à-dire postérieurement à l'indépendance ; en outre, répondant à une requête formulée par la fille de l'intéressé, connue pour ses engagements aux côtés des nostalgiques les plus radicaux de l'Algérie française et des thuriféraires de l'OAS, cette reconnaissance d'une fausse qualité est l'objet d'une exploitation de la part de ces derniers, qui, via Internet, invitent les descendants des victimes civiles des événements survenus à Oran le 5 juillet 1962 à engager des démarches dans le même sens. L'expert de haut niveau auprès du secrétaire d'État ayant pris acte de la nécessité d'un réexamen de cette situation individuelle, les errements de l'administration seront corrigés dès le 21 décembre, aux termes d'une nouvelle décision infirmant la première.

4 décembre 2009 - Représentation de l'ANPROMEVO lors de la cérémonie annuelle d'hommage aux six victimes de l'assassinat de Château-Royal organisée devant la plaque dédiée à leur mémoire à l'intérieur des locaux du ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire 101, rue de Grenelle à Paris (locaux anciennement dévolus au ministère de l'Éducation nationale).

4 décembre 2009 - En matinée, présence de Jean-François Gavoury à la cérémonie annuelle organisée quai Branly à Paris dans le cadre de la Journée nationale d'hommage aux « Morts pour la France » pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie. Le secrétaire d'État à la Défense et aux Anciens Combattants, M. Hubert Falco, au nom du président de la République et du Premier ministre, annonce l'inscription prochaine du nom des victimes civiles de la fusillade de la rue d'Isly le 26 mars 1962 sur la colonne centrale du Mémorial national de la guerre d'Algérie. Au terme de cette commémoration, Jean-François Gavoury approche le secrétaire d'État et lui indique que son initiative fait injure à la mémoire des victimes de l'OAS, organisation terroriste au mot d'ordre insurrectionnel de laquelle ont obéi les participants à la manifestation algéroise du 26 mars 1962. M. Falco, interloqué, se borne à lui répondre : « Il faut se réconcilier ».

9 décembre 2009 - Représentation à la conférence-débat donnée à l'auditorium de l'Hôtel de Ville de Paris, sur le thème « Les lieux de mémoire de l'esclavage et de la colonisation à Paris », par MM. Marcel Dorigny, professeur à l'Université de Paris-VIII, et Alain Ruscio, historien.

12 décembre 2009 - Lettre électronique commune de l'ANPROMEVO et de l'association Les amis de Max Marchand, de Mouloud Feraoun et de leurs Compagnons, à son Excellence Monsieur Missoum Sbih, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire d'Algérie en France, lui faisant part des propos tenus quai Branly à Paris, le 5 décembre, par M. Hubert Falco, secrétaire d'État à la Défense et aux Anciens Combattants, valorisant la colonisation française en Algérie, lors de la cérémonie annuelle entrant dans le cadre de la Journée nationale d'hommage aux « Morts pour la France » pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie.

20 décembre 2009 - Demande d'audience adressée par courriel, à M. Jean-François Lamour, ancien ministre, député, président du groupe UMP et apparentés au Conseil de Paris, en vue de la présentation du projet d'un Mémorial dédié à l'ensemble des victimes civiles et militaires de l'OAS en Algérie et en France tel que porté par l'ANPROMEVO avec le soutien de plusieurs organisations et associations représentatives du monde combattant et de la communauté rapatriée ou statutairement vouées au développement de l'amitié entre la France et l'Algérie : il s'agit, d'abord, d'explicitier ce projet d'un lieu de mémoire que la capitale s'honorerait d'être la première ville à accueillir, tel le symbole d'un passé douloureux et commun à l'Algérie et à la France réconciliées ; il s'agit aussi, par cette démarche, d'obtenir que, le moment venu, aucune voix ne manque, y compris au sein de l'opposition municipale, lors du vote sur le principe d'un tel monument. L'entrevue se déroulera à la Mairie du 15^e arrondissement le 8 mars 2010.

2010

Rapport d'activité portant sur l'année 2010

La secrétaire générale de l'association, M^{me} Hélène Serfati, n'ayant pas été en mesure de prendre personnellement part à la cinquième assemblée générale annuelle de l'Anpromveo, le 30 avril 2011, c'est au président, Jean-François Gavoury, qu'il revient de présenter le rapport moral et d'activité pour la quatrième année calendaire complète de fonctionnement de l'association, couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010.

Pour l'assemblée générale 2011 comme pour la précédente, la secrétaire générale de l'Association nationale pour la protection de la mémoire des victimes de l'OAS (ANPROMEVO), M^{me} Hélène Serfati, a choisi de développer le rapport d'activité sous la forme d'un récapitulatif chronologique des événements de l'année écoulée : cette manière de faire lui paraît en effet de nature à mettre en relief le nombre particulièrement significatif en même temps que l'extrême diversité des faits, actions et initiatives ayant marqué la vie de l'association en 2010.

19 janvier 2010 - Communiqué conjoint de l'ANPROMEVO et de l'Association nationale des pieds noirs progressistes et leurs amis (ANPNPA) intitulé « Le cinquantenaire des Barricades d'Alger en PACA : une mémoire décomplexée ». À l'instigation du président du groupe Front national au conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur, deux cérémonies, marquées par des discours et dépôts de gerbes, sont prévues : l'une, le samedi 23 janvier 2010 à Cagnes-sur-Mer ; la seconde, le lendemain, à Toulon, en prélude à un meeting de Jean-Marie Le Pen. L'ANPROMEVO et l'ANPNPA appellent l'attention non seulement sur l'intérêt de prévenir tout risque d'injure publique à l'égard de la mémoire de quatorze gendarmes mobiles venus rétablir l'ordre et tués par les insurgés mais aussi sur la nécessité, pour la Nation, d'exprimer, le 24 janvier 2010, sa reconnaissance à l'égard de ces soldats de la République, tous reconnus morts pour la France. Les deux associations mettent en garde contre le développement des discours décomplexés sur la colonisation de l'Algérie, d'où qu'ils émanent, dans la mesure où ils portent en germes les formes les plus insidieuses de l'apologie du crime organisé contre l'État.

26 janvier 2010 - À l'invitation de l'ECPAD (Établissement de communication et de production audiovisuelle de la Défense), Jean-François Gavoury et Henri Pouillot assistant, en l'Hôtel national des Invalides à Paris (amphithéâtre Austerlitz), à la projection en avant-première du documentaire *Filmer la Guerre d'Indochine*, suivie de la présentation du magazine *Guerre d'Indochine - Guerre d'Algérie*. C'est pour eux l'occasion d'une rencontre avec M. Christian Castellani, le directeur de la rédaction de cette publication, qui indique qu'il reste disposé à recevoir des contributions aux débats lancés sur son magazine (trimestriel), comme il l'a fait en 2008 après la parution d'un dossier consacré à l'OAS dans le n° 8 (juin-juillet-août 2007) de *Guerre d'Algérie Magazine*. Dans le cadre de la conversation, il est question de Patrick Buisson, auteur d'un ouvrage à la gloire de l'armée intitulé *La Guerre d'Algérie* (Éditions Albin Michel, 2009), à la réalisation et à la promotion duquel le ministère de la Défense a largement participé : est plus particulièrement évoquée l'attitude de cet actuel directeur général de la chaîne Histoire, qui, alors collégien, refusa de prendre part à l'hommage aux victimes de l'assassinat collectif de Château-Royal au lendemain du 15 mars 1962. À cet égard, M. Castellani confie que, dans l'établissement toulonnais dont il était lui-même l'élève en 1962, il s'était naturellement levé pour respecter la minute de silence ordonnée par le ministre de l'Éducation nationale, mais il ajoute que huit de ses camarades de classe, fraîchement rapatriés d'Algérie, avaient, à l'instar du jeune Buisson, refusé de se conformer à ces instructions, ce comportement leur valant trois jours d'exclusion.

1^{er} février 2010 - Intervention, par courriel, auprès de M. Maurice Leroy, alors député, président du Conseil général de Loir-et-Cher, à la suite de sa proposition de loi, enregistrée sous le n° 1748 à la

Présidence de l'Assemblée nationale le 17 juin 2009, relative à l'extension du droit à réparation à tous les pupilles de la Nation, orphelins de guerre ou du devoir. L'exposé des motifs faisant référence au droit à réparation existant à l'égard des orphelins dont les parents ont été victimes d'événements liés au processus d'indépendance des anciens départements et territoires français et donnant à penser que tous les enfants mineurs de « Morts pour la France » durant la guerre d'Algérie ont pu accéder au bénéfice de l'indemnisation prévue par l'article 6 de la loi du 23 février 2005 portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés, il est rappelé au parlementaire, à toutes fins utiles, qu'une catégorie d'entre eux a été exclue : celle constituée par les filles et fils des victimes de l'OAS auxquelles la qualité de « Mort pour la France » avait été attribuée à titre militaire, qu'il s'agisse de personnels de statut militaire ou de fonctionnaires civils appartenant aux forces de l'ordre. Ce message restera sans suite.

2 février 2010 - Intervention, par courriel, auprès de M. Raymond Couderc, sénateur de l'Hérault, maire de Béziers, préalablement au dépôt, le 4 février 2010, à la Présidence du Sénat, de sa proposition de loi tendant à modifier la loi n° 2005-158 du 23 février 2005 portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés. L'initiative ayant pour objet de sanctionner pénalement les auteurs de propos reconnus injurieux ou diffamants à l'égard des harkis, il est suggéré au parlementaire de compléter son texte en sorte que le bénéfice de la protection juridique soit étendu aux victimes civiles et militaires de l'OAS : il est, en effet, fréquemment porté atteinte à leur mémoire. Elles sont qualifiées de « traîtres à la patrie » par des thuriféraires et anciens activistes de cette organisation criminelle, et leurs descendants doivent pouvoir se défendre, par le droit, contre la haine, le mépris et les menaces, lorsqu'ils en sont l'objet. Cette requête ne donnera lieu à aucune réponse de la part de son destinataire.

8 février 2010 (midi) - Représentation de l'ANPROMEVO par Jean-François Gavoury lors la célébration, au Métro Charonne, de la mémoire des victimes de la manifestation du 8 février 1962 organisée en réponse aux attentats de l'OAS commis, la veille, dans Paris et autour de la capitale. En pages 1 à 3 de son bulletin d'information daté d'avril-mai-juin 2010, le Comité Vérité et justice pour Charonne publiera la retranscription d'un dialogue improvisé, sur place, entre le président de l'ANPROMEVO et un jeune étudiant que la cérémonie avait intrigué. Jean-François Gavoury lui précisera ce qu'était et demeure l'OAS, une organisation criminelle qui a échoué dans sa tentative désespérée de maintien de l'Algérie sous le joug colonial français et dont les anciens membres prennent aujourd'hui leur revanche en imposant au Gouvernement et aux administrations de se repentir de l'indépendance accordée à l'Algérie. Il attirera plus particulièrement l'attention de son interlocuteur sur le fait que la guerre d'Algérie avait sans doute été le révélateur de tous les excès : inconstance dans la réflexion stratégique, contradictions dans le discours politique, inconspicuités dans la gestion des événements et répression paroxystique de certaines manifestations, en Algérie comme en métropole.

8 février 2010 (soir) - Représentation de l'ANPROMEVO et de l'association Les Amis de Max Marchand, de Mouloud Feraoun et de leurs Compagnons respectivement par Jean-François Gavoury et Jean-Philippe Ould Aoudia lors de la projection - suivie de débat, animé par Gilles Manceron, historien et vice-président de la Ligue des droits de l'Homme - en la salle Jean Dame à Paris-2^e - du film de Daniel Kupferstein *Mourir à Charonne, pourquoi ?*.

19 février 2010 - Rencontre de Jean-François Gavoury avec M. Hervé Oudin, directeur adjoint du cabinet du secrétaire d'État à la Défense et aux Anciens Combattants. Il s'agit d'un échange de questions-réponses sur le thème du Mémorial national de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie après l'annonce faite le 5 décembre 2009, par M. Hubert Falco, de la prochaine inscription sur la colonne centrale du monument des noms des victimes civiles de la fusillade ayant tragiquement conclu, rue d'Isly à Alger, la manifestation insurrectionnelle du 26 mars 1962.

À propos des modalités de la reconnaissance de l'État et/ou de la Nation à l'égard notamment des membres de forces de l'ordre auxquels la qualité de « Mort pour la France » n'a pas été attribuée, M. Oudin souligne que la démarche dans laquelle l'administration des Anciens Combattants est engagée doit prendre en considération à la fois l'avis du Conseil d'État du 13 février 2003 et le principe du droit constant. Cette position a pour conséquence d'exclure, par exemple, les victimes de l'OAS (dans la mesure où cette organisation séditeuse n'était pas partie belligérante au conflit) ainsi que les personnes décédées des suites de blessures contractées au lendemain du 2 juillet 1962.

S'agissant du périmètre - dans le temps, dans l'espace et, le cas échéant, au regard de l'origine ou de la nationalité - de la mesure envisagée d'inscription, sur la colonne centrale du Mémorial des Morts pour la France en AFN présent quai Branly, du nom des civils français, victimes innocentes de la guerre d'Algérie,

M. Oudin déclare : conformément aux propos tenus par M. Hubert Falco le 5 décembre 2009 devant le monument, sont visées par l'hommage les personnes ayant trouvé la mort avant le 3 juillet 1962, en dehors de la métropole, étant précisé par ailleurs que, par « français », il convient d'entendre « Français d'origine européenne » ou admis à la qualité de citoyens français, à l'exclusion, en toute hypothèse, des « sujets ». Compte tenu de l'extravagance quasi-insensée d'une telle réponse, il convient de préciser que, par courriel du 20 février 2010, Jean-François Gavoury a soumis à la relecture de M. Hervé Oudin le compte rendu d'audience dont sont extraites les indications ci-dessus : la validation est intervenue dans le contexte d'une conversation téléphonique le 4 mars à 14h45.

21 février 2010 - Représentation de l'ANPROMEVO et intervention de Jean-François Gavoury lors de la journée de clôture du 54^e congrès de l'Association républicaine des Anciens Combattants et victimes de guerre (ARAC) à Gennevilliers (Hauts-de-Seine), à l'invitation de son président, Raphaël Vahé et de son secrétaire général, Claude Delevacq.

8 mars 2010 - Rencontre, en la mairie du 15^e arrondissement de Paris, de Jean-François Gavoury avec M. Jean-François Lamour, ancien ministre, député, président du groupe UMP et apparentés au Conseil de Paris, en vue de sa sensibilisation au projet d'une stèle commémorative dédiée à l'ensemble des victimes civiles et militaires de l'OAS en Algérie et en France tel que porté par l'ANPROMEVO avec le soutien de plusieurs organisations et associations représentatives du monde combattant et de la communauté rapatriée ou statutairement vouées au développement de l'amitié entre la France et l'Algérie : au-delà de l'explicitation du projet, la démarche vise à obtenir que, le moment venu, aucune voix ne manque, y compris au sein de l'opposition municipale, lors du vote sur le principe d'un tel monument.

18 mars 2010 - Dans le cadre d'une exposition dénommée « L'ARAC et la guerre d'Algérie » organisée en la Maison du citoyen et de la vie associative de Fontenay-sous-Bois (Val-de-Marne), représentation de l'ANPROMEVO et de l'association Les Amis de Max Marchand, de Mouloud Feraoun et de leurs Compagnons, respectivement par Jean-François Gavoury et Jean-Philippe Ould Aoudia, lors de la projection - suivie de débat, animé par Jacques Goutorbe, président départemental de l'ARAC, avec la participation de Henri Pouillot - du film de Djamel Zaoui *OAS, un passé très présent*.

19 mars 2010 - Représentation de l'ANPROMEVO par Jean-François Gavoury à la cérémonie de ravivage de la Flamme du souvenir sur la tombe du Soldat inconnu à l'Arc de Triomphe, à l'invitation de M. Wladyslas Marek, président national de la Fédération nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (FNACA).

26 - 28 mars 2010 - Représentation de l'ANPROMEVO par Jean-François Gavoury à l'assemblée générale annuelle de l'association Les Amis de Max Marchand, de Mouloud Feraoun et de leurs Compagnons organisée à Chartres (Eure-et-Loir).

20 avril 2010 - Publication au Journal officiel d'une question écrite (n° 76629) de M. François Pupponi, député du Val-d'Oise, faisant référence à l'ANPROMEVO :

M. François Pupponi alerte M. le secrétaire d'État à la Défense et aux Anciens Combattants sur l'immense émotion suscitée par la décision prise du Gouvernement d'inscrire sur la colonne centrale du mémorial du quai Branly les noms des victimes civiles de la manifestation appelée par l'OAS, rue d'Isly, à Alger, le 26 mars 1962, à l'occasion du 48^e anniversaire de ce tragique événement. Les organisations d'Anciens Combattants de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de Tunisie (FNACA, UFAC, ARAC...), les associations de victimes de l'OAS (comme l'ANPROMEVO) et la Ligue des droits de l'Homme protestent vivement contre l'inscription de ces seules victimes civiles, d'un mouvement insurrectionnel armé contre les autorités de la République, sur un monument érigé pour les seuls militaires et supplétifs morts pour la France, durant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie (de 1952 à 1962). Il rappelle qu'il existe également à proximité du mémorial national une plaque qui associe toutes les victimes civiles à l'hommage rendu, et qu'un monument, voué aux rapatriés, a été inauguré le 11 novembre 2003 au square de la Butte au Chapeau Rouge, boulevard d'Algérie à Paris. Il souhaite donc connaître les motifs de cette décision qui bouleverse le monde combattant, et demande quelle solution il entend mettre en œuvre pour réparer ce qui est ressenti comme un préjudice moral.

La réponse de M. Hubert Falco - publiée le 22 juin 2010 - sera la suivante (extraits) :

...L'inscription de noms de victimes civiles innocentes se fera sur demande des familles ou d'associations représentatives, et après instruction par mes services qui s'assureront qu'elles

n'étaient des activistes ni du FLN ni de l'OAS. C'est dans ce cadre que les noms des victimes de la manifestation qui s'est déroulée le 26 mars 1962 dans la rue d'Isly à Alger ont été inscrits sur la colonne centrale du mémorial. S'il ne fait aucun doute que ces manifestants algérois ont été manipulés dans le contexte très particulier des événements du moment, les recherches effectuées ont permis d'établir que ces victimes étaient simplement des personnes défilant selon leurs convictions et dans le cadre d'une manifestation qui a tourné à la tragédie. Près de cinquante ans après, il apparaît utile au travail de réconciliation des mémoires d'écrire les noms des victimes civiles innocentes aux côtés de ceux des morts pour la France, sans mélange ni confusion, afin de parfaire la vocation du mémorial et de répondre pleinement à l'intention du législateur. Cette démarche permettra ainsi de préparer le rendez-vous mémoriel de 2012, pour le 50^e anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie.

23 avril 2010 - Lecture en audience publique de l'arrêt de la Cour administrative d'appel de Marseille, statuant sur deux requêtes, des 5 septembre 2008 et 30 juillet 2009, de l'association d'anciens activistes de l'OAS dénommée ADIMAD.

La première avait pour objet d'obtenir l'annulation d'une décision du tribunal administratif de Marseille qui, le 7 juillet 2008, avait ordonné le démantèlement d'une stèle érigée trois ans plus tôt, à la gloire de criminels de l'OAS, sur une dépendance du domaine public communal, dans l'enceinte du cimetière Saint-Laurent-Imbert de Marignane.

La seconde tendait à l'annulation d'une ordonnance du juge des référés du même tribunal administratif de Marseille qui, le 22 juillet 2009, avait rejeté la demande présentée par l'ADIMAD en vue d'obtenir réparation, à hauteur de 100 000 euros, du préjudice résultant, pour elle, de l'enlèvement, le 18 novembre 2008, par les services de la mairie de Marignane, de la stèle en question.

Il convient de retenir, en particulier, de ce jugement très circonstancié rendu par la Cour administrative d'appel de Marseille :

1°) que celle-ci rejette la première requête et confirme tant la régularité en la forme que le bien-fondé de la décision initiale, faisant ainsi droit aux arguments développés par Me Benoît Candon, avocat, et condamnant par ailleurs l'ADIMAD à verser à Jean-François Gavoury la somme de 1.500 euros au titre des frais exposés ;

2°) qu'elle considère que l'installation de la stèle, s'appuyant sur une décision fautive d'autorisation émanant du maire de Marignane, a exposé l'association ADIMAD, à des dépenses justifiant la mise en œuvre d'une indemnisation dont le montant est fixé à 3 000 euros ;

3°) et, pour l'anecdote, qu'elle écarte le préjudice moral invoqué par l'ADIMAD à raison des commentaires négatifs inspirés à la presse par son initiative.

Enfin et surtout, au plan des principes, il importe de souligner deux éléments dignes de retenir l'attention, notamment, des élus locaux qui prêtent leur concours à la réalisation d'hommages publics à l'OAS ou en tolèrent voire cautionnent le déroulement.

Dans l'un de ses considérants, la Cour administrative d'appel de Marseille énonce en effet :

...la stèle qui était destinée à être érigée, en application de l'arrêté du 23 juin 2005 annulé par le tribunal, était dédiée « Aux combattants tombés pour que vive l'Algérie française » ; ...elle portait sur sa partie droite les dates de l'exécution de personnes qui avaient été condamnées à mort pour les actes qu'elles avaient commis au cours de la période précédant l'indépendance de l'Algérie ; ... parmi ces dates, figurait celle de l'exécution des auteurs du meurtre du commissaire Gavoury, alors commissaire central d'Alger ; ...la circonstance que des témoins de cette période sont encore en vie et que les événements qui se sont déroulés sont toujours dans leurs mémoires ne permet pas encore à cette période de garder sa seule dimension historique qui aurait dépassionné l'installation de cette stèle ; ...dans ce contexte, M. Gavoury, fils du commissaire tué, conserve un intérêt moral et donc la qualité pour agir contre une décision administrative qui a pour effet de donner un caractère public à un hommage aux responsables de la mort de son père ; M. Gavoury est dès lors recevable à attaquer l'arrêté du maire de Marignane en date du 23 juin 2005.

Plus loin, la Cour rappelle :

...il incombe au maire de prendre les mesures qu'exige le respect de l'ordre public ; ...en l'espèce, compte tenu du contexte particulier de l'autorisation que le maire de Marignane envisageait d'accorder et du fait, notamment, qu'elle permettait l'installation de la stèle dans un cimetière, il devait, au préalable, apprécier la portée des effets qu'elle était susceptible d'induire ; ...il lui appartenait, dans ces conditions, de demander à l'association de lui présenter le projet exact du monument devant être installé et, en particulier, la mention de toutes les inscriptions qui y seraient portées afin de vérifier qu'elles n'étaient pas susceptibles d'être à l'origine de troubles à l'ordre public ; il ne ressort ni de la décision attaquée ni d'aucune pièce du dossier que le maire s'est préoccupé des

conséquences de sa décision ; ...ainsi, en ne se mettant pas à même d'apprécier la portée de son arrêté d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public communal, le maire de Marignane n'a pas pris toutes les mesures qu'il lui incombait de prendre pour prévenir le risque de troubles à l'ordre public qui pourraient en résulter ; son arrêté est par suite entaché d'excès de pouvoir.

Ce jugement est, certes, moins éloquent que la décision initiale du tribunal administratif de Marseille, laquelle faisait état des agissements inacceptables, même en temps de guerre, commis par l'OAS, et insusceptibles, en tout état de cause, de faire l'objet d'une quelconque apologie publique plus ou moins explicite.

Cependant, la Cour confirme, à sa manière, que le cénotaphe érigé par l'ADIMAD tend, par les dates de commémoration dont il est porteur, à manquer de respect aux familles des victimes d'activistes, même si son incompatibilité avec les principes de décence et neutralité applicables à un cimetière n'est pas soulignée à ce stade.

La stèle litigieuse est, par ailleurs, consacrée comme attentatoire aux nécessités de la sauvegarde de l'ordre public.

Les juristes relèveront que la Cour administrative d'appel de Marseille, pour conclure à l'illégalité de l'arrêté du maire de Marignane, reproche à celui-ci de ne s'être pas informé du contenu exact de la stèle litigieuse et de ne pas avoir, dès lors, « épuisé sa compétence ». Ce raisonnement, rare, présente l'avantage, pour cette juridiction, de ne pas prêter le flanc à l'accusation de parti pris au regard de l'Histoire, au risque, il est vrai, de désavouer partiellement l'analyse - objective et intéressante - du juge de premier ressort. La recherche d'arguments plus techniques que « politiques » aboutit cependant au même résultat : en effet, considérer que le maire aurait dû contrôler les inscriptions prévues sur la stèle et que, s'abstenant de le faire, sa décision d'autorisation s'en trouve entachée d'illégalité revient à mettre en évidence qu'il y avait matière à prendre une décision de refus au vu dudit contenu !

Sans doute, cependant, eut-il été préférable que la CAA se bornât à apprécier, comme le TA avant elle, la conformité du cénotaphe en question à la destination du cimetière.

Il existe, en effet, une série de correspondances préalables entre le maire et l'ADIMAD qui montrent que Daniel Simonpieri avait une exacte connaissance de la consistance réelle du projet de stèle commémorative émanant de cette association.

Celle-ci, constatant au surplus que la CAA avait soulevé ce moyen d'office, sans l'en informer, n'a pas manqué d'en tirer argument pour demander l'annulation de l'arrêt aux termes d'un recours en cassation enregistré au secrétariat de la section du contentieux du Conseil d'État le 22 juin 2010.

Pourtant, M^e Benoît Candon avait, dans ses mémoires devant le tribunal administratif, mis en évidence l'information du maire de Marignane concernant le sens de la démarche initiée par l'ADIMAD, ...pour l'oublier ensuite devant la Cour administrative d'appel compte tenu de la position des premiers juges.

En tout état de cause, ayant répondu à la question de la matérialité ou non d'un vice de procédure en l'occurrence, le Conseil d'État sera probablement amené à évoquer le fond.

28 avril 2010 - Transmission par l'ANPROMEVO, au nom des neuf associations signataires (rappelées ci-après), d'une lettre ouverte au président de la République intitulée « Guerre d'Algérie - Politique mémorielle - Désunion nationale et discordes bilatérales » :

- Association des anciens appelés en Algérie contre la guerre (AAAACG)
- Association nationale des cheminots Anciens Combattants (ANAC)
- Association nationale des pieds-noirs progressistes et de leurs amis (ANPNPA)
- Association nationale pour la protection de la mémoire des victimes de l'OAS (ANPROMEVO)
- Association républicaine des Anciens Combattants (ARAC)
- Coup de soleil
- Fédération nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (FNACA)
- Fédération nationale des déportés et internés, résistants et patriotes (FNDIRP)
- Les Amis de Max Marchand, de Mouloud Feraoun et de leurs Compagnons.

Il s'agissait d'obtenir que cessent toutes les initiatives – nationales et locales – d'inspiration révisionniste, non seulement parce qu'elles interviennent au mépris du droit et affaiblissent le crédit de nos institutions, mais aussi parce que, se situant deux ans avant le grand rendez-vous du cinquantenaire de la fin de la guerre d'Algérie, elles ne peuvent que nuire à la réconciliation des mémoires ainsi qu'à l'apaisement des rapports entre la France et l'Algérie. Dans un premier temps, il est demandé que le Mémorial national des Morts pour la France en AFN (quai Branly Paris-7^e), dénaté à l'initiative du secrétaire d'État à la Défense et aux Anciens Combattants Hubert Falco, retrouve sa vocation d'origine et voie par conséquent sa colonne centrale expurgée des noms de manifestants tués rue d'Isly à Alger le 26 mars 1962 après avoir répondu à un mot d'ordre insurrectionnel de l'OAS.

Cette démarche sera complétée par deux propositions de loi, la première au Sénat le 7 juillet, la seconde

à l'Assemblée nationale près de sept mois plus tard. L'ARAC et la FNACA en feront un sujet prioritaire.

18 mai 2010 - Dans le cadre d'un collectif dénommé Pour un centre de documentation à Perpignan sur l'histoire franco-algérienne, dénonciation auprès de Jean-Marc Pujol, maire, et de Jean-François Delage, préfet des Pyrénées-Orientales, de la manifestation d'hommage aux tueurs de l'OAS prévue au cimetière du Haut-Vernet à Perpignan le 7 juin 2010, jour anniversaire de l'exécution d'Albert Dovecar et Claude Piegts. Un arrêté préfectoral interdira toute manifestation et tout rassemblement à caractère revendicatif aux abords du cimetière du Haut-Vernet à Perpignan le 6 juin 2010 à partir de 18h et durant toute la journée du 7 juin 2010, cependant que la mairie de Perpignan fermera l'accès au cimetière pendant la même période.

8 juin 2010 - Rencontre, au siège de la fédération (37-39 rue des Gâtines à Paris-20^e), entre, d'une part, le président ainsi que la direction nationale de la FNACA et, d'autre part, l'ANPROMEVO, l'association Les Amis de Max Marchand, de Mouloud Feraoun et de leurs Compagnons et France-Algérie, représentées respectivement par Jean-François Gavoury, Jean-Philippe Ould Aoudia et Jean-Pierre Gonon.

7 juillet 2010 - Enregistrement à la Présidence du Sénat d'une proposition de loi fixant la destination du Mémorial national de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie et relative à la mémoire des victimes de l'OAS (Organisation armée secrète). Il s'agit, pour l'essentiel, d'encadrer juridiquement le Mémorial du quai Branly de manière qu'il retrouve et conserve la vocation que lui ont assignée ses concepteurs à l'issue de dix réunions d'un groupe de réflexion ad hoc institué par arrêté du 3 mars 1998 : recevoir les noms de victimes dont l'acte de décès a été revêtu de la mention « Mort pour la France ». Le texte énonce par ailleurs le principe de la reconnaissance par la France des crimes de guerre commis par l'OAS et prévoit l'interdiction de certaines formes d'hommage public à cette organisation factieuse.

27 août 2010 - Intervention, par courriel, auprès de M. Vincent Relave, directeur de la communication de La Poste, après la publication sur le site Internet « Pieds noirs d'aujourd'hui » d'une annonce émanant d'un philatéliste nostalgique de l'Algérie française. Au mépris des règles applicables au service du « timbre personnalisé » dénommé MonTimbraMoi, qui prévoient le rejet des commandes dont le visuel pourrait prêter à polémique pour des raisons politiques ou d'actualité, des enveloppes préaffranchies sont commercialisées, comportant, en partie supérieure gauche, la mention « Hommage aux défenseurs de l'intégrité du territoire national » et, symétriquement, un timbre reproduisant la photo de la stèle de Marignane, condamnée par le tribunal administratif de Marseille. Le courriel indique : « Le révisionnisme semble bien passer désormais par le timbre de La Poste ». L'entreprise n'estimera pas devoir répondre à la dénonciation de sa contribution à l'apologie publique de l'OAS.

12 septembre 2010 - Participation de Jean-François Gavoury, dans le cadre de la Fête de l'Humanité, sur le stand de l'association Agir contre le colonialisme aujourd'hui (ACCA), au côté de M. Alain Ruscio, historien, à un débat sur le thème « Mémoire de la guerre d'Algérie - Le gouvernement français et l'immigration - Révisionnisme historique des nostalgiques de l'Algérie française ».

18 septembre 2010 - Jean-François Gavoury reçoit de la section du contentieux (5^e sous-section) du Conseil d'État une lettre d'information sur l'existence d'un pourvoi en cassation présenté par l'ADIMAD le 22 juin 2010 en vue de l'annulation de l'arrêt de la Cour administrative d'appel de Marseille qui, le 23 avril 2010, avait confirmé la décision du tribunal administratif de Marseille du 7 juillet 2008 ordonnant le démantèlement de la stèle de Marignane.

20 septembre 2010 - Jean-François Gavoury s'adresse par courriel à M^e Jean-Jacques Gatineau, avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cassation, pour lui signaler que, ses adversaires ne désarmant pas, il convenait qu'il se prépare à lui prêter assistance dans l'hypothèse où, à l'issue de la procédure préalable d'admission, le pourvoi serait retenu par la Haute juridiction administrative : tel sera, en effet, le cas puisque, par ordonnance du 5 janvier 2011, le Conseil d'État mettra le recours de l'ADIMAD à l'instruction.

22 septembre 2010 - Interview de Jean-François Gavoury par M^{me} Nathalie Funès, journaliste au *Nouvel Observateur* : l'initiative est liée à l'annonce de la mise en place d'une Fondation pour la mémoire de la guerre d'Algérie. L'article paraîtra dans le n^o 2398 daté du 21 octobre 2010, sous le titre « Comment Sarkozy drague les rapatriés ? ». Y seront mis en exergue le développement des sites Internet de glorification de l'empire colonial et la création sur Facebook d'une page OAS à contenu diffamatoire dont la suppression a pu être obtenue à la suite du dépôt d'une plainte contre X.

10 octobre 2010 - Représentation de l'ANPRROMEVO par Jean-François Gavoury à la matinée de clôture du 29^e congrès national de la FNACA à Dijon, à l'invitation du président Wladyslas Marek. L'initiative elle-même et les modalités de l'accueil réservé à Jean-François Gavoury doivent être regardées comme les marques de la considération portée par la FNACA aux efforts que l'ANPRROMEVO déploie, depuis sa création il y a six ans, pour s'opposer à l'influence des courants révisionnistes sur la politique de mémoire conçue et mise en œuvre par le Gouvernement. Elle doit également s'apprécier au regard de la forte identité de la FNACA, seule association spécifique des combats d'Afrique du Nord et première association nationale d'Anciens Combattants, avec 365 000 adhérents.

11 octobre 2010 - À l'Assemblée nationale, au cours de l'examen en commission élargie des crédits de la mission Anciens Combattants, mémoire et liens avec la nation du projet de loi de finances pour 2011, M. Régis Juanico, député de la Loire, interpelle le secrétaire d'État à la Défense et aux Anciens Combattants en ces termes :

Que comptez-vous faire par ailleurs pour donner leur place dans la mémoire nationale aux victimes de l'OAS ? Il n'y a aujourd'hui aucune plaque sur le domaine public qui rappelle leur souvenir. L'épisode de l'inscription, au mémorial du quai Branly, des noms des victimes civiles de la manifestation insurrectionnelle de l'OAS à Alger, le 26 mars 1962 - la manifestation de la rue d'Isly - a été vécu par beaucoup d'Anciens Combattants comme une humiliation. Vous me direz que les noms sont inscrits sur la colonne blanche, pas sur la bleue ou la rouge, mais peu importe : l'épisode a laissé des traces. La nation doit faire quelque chose pour reconnaître les victimes de l'OAS.

M. Hubert Falco répond :

Bien sûr, les victimes de l'OAS figureront sur la colonne blanche du quai Branly, comme toutes les autres ! Aucune différenciation n'est faite. Toutes les victimes civiles seront inscrites sur la colonne blanche, à leur demande et après instruction. Je viens de signer la circulaire à cet effet, qu'on ne me fasse pas de procès ! Certains propos très durs ont été tenus à mon égard, que je n'admets pas - que je ne mérite pas. Soyez assuré que toutes les victimes seront inscrites après la procédure normale de vérification, comme il y a eu une procédure normale de vérification des victimes de la rue d'Isly.

23 et 24 octobre 2010 - Participation de Jean-Philippe Ould Aoudia et Jean-François Gavoury au Salon international du livre « Histoire et Témoignages », en la salle des fêtes de Meaux (Seine-et-Marne), à l'invitation de Michel Reynaud, éditeur (Éditions Tirésias 21 rue Letort 75018 Paris).

28 octobre 2010 - Communiqué conjoint de l'Association nationale pour la protection de la mémoire des victimes de l'OAS, de l'association Les Amis de Max Marchand, de Mouloud Feraoun et de leurs Compagnons et de l'Association nationale des pieds noirs progressistes et leurs Amis relatif à la délibération du conseil municipal de Marignane en date du 27 octobre 2010 portant approbation de la remise en place, au cimetière Saint-Laurent Imbert, d'une stèle commémorant l'OAS. Le communiqué précise :

En passant convention avec l'ADIMAD au nom de la commune, Éric Le Dissès va plus loin que son prédécesseur Daniel Simonpieri, puisque cet acte l'amène à apposer sa signature en regard de celle de Jean-François Collin, qui, en février 1962, participa, à l'intérieur de l'hôpital militaire du Val de Grâce à Paris, à une tentative d'assassinat dirigée contre Yves Le Tac, compagnon de la Libération et frère d'un ministre gaulliste. Pire, Éric Le Dissès a favorisé l'apologie publique par Daniel Simonpieri des crimes de guerre commis par l'OAS ou en son nom en 1961-1962, comme en atteste l'extrait ci-après de sa déclaration durant la séance en question du conseil municipal : « [Les pieds noirs] ont le droit de fleurir leurs héros morts, militaires et civils, et aussi ceux qui, pour moi, ont choisi la voie de l'honneur, combattant celui et ceux qui avaient renié leur parole. Ils ont le droit de fleurir les noms, comme à Perpignan ou à Théoule-sur-Mer dans les Alpes-Maritimes, des 119 membres engagés dans l'Organisation de l'armée secrète, commandée par le général Salan ». Il conclut en ces termes : « Dans les jours à venir, il appartiendra à l'autorité préfectorale, à l'autorité judiciaire, aux veuves et descendants de victimes de l'OAS ainsi qu'aux organisations et associations qui les soutiennent - au sein du monde combattant notamment - de se déterminer sur les suites à donner à l'ensemble de ces provocations ».

Au cours de la seconde quinzaine de décembre dernier, le sous-préfet d'Istres fera parvenir au maire de Marignane une note d'observations préalable à la saisine du tribunal administratif de Marseille par voie de déféré. Un recours contentieux sera par ailleurs adressé à cette même juridiction par M^e Benoît Candon, avocat à Marseille, au nom de familles de victimes de l'OAS.

11 novembre 2010 - Intervention conjointe, par courriel adressé à M. Paul Mourier, préfet du Var, des présidents de l'ANPROMEVO et de l'association Les Amis de Max Marchand, de Mouloud Feraoun et de leurs Compagnons concernant la réponse faite le jour même, sur l'antenne de RMC, par M. Hubert Falco à une question du journaliste Jean-Jacques Bourdin relative à l'hommage rendu par la municipalité de Marignane « à ceux qui ont combattu le pouvoir dans les rangs de l'OAS ». La réponse du secrétaire d'État à la Défense et aux Anciens Combattants a été la suivante : « Si la stèle est contraire à l'esprit républicain et à l'idée que nous nous faisons de la France, elle n'a pas à être là. Il y a un pouvoir local à Marignane : il y a un maire, il y a un conseil municipal qui gère le cimetière, et c'est au pouvoir local à prendre les décisions qui s'imposent. L'État est là, par l'intermédiaire du préfet, pour veiller à ce que la République s'impose, dans les cimetières comme ailleurs ». Un monument à la gloire des « Martyrs de l'Algérie française » étant implanté à Toulon (porte d'Italie) et y bénéficiant, de nuit, d'un éclairage composé des trois couleurs de notre drapeau national, la demande formulée auprès du représentant de l'État dans le département consistait en la mise en œuvre par ses soins de dispositions tendant à ce que le maire, conformément aux préconisations du Gouvernement, apporte sa propre contribution à la réconciliation locale des mémoires ainsi qu'à l'exemplarité républicaine, soit en retirant le monument en question de l'espace public, soit en modifiant le message révisionniste dont il est porteur. La démarche est demeurée sans effet.

18 novembre 2010 - À l'occasion de la réunion du conseil d'administration du Comité Vérité et Justice pour Charonne, auquel il appartient, Jean-François Gavoury propose, dans la perspective des manifestations du cinquantenaire de la fin de la guerre d'Algérie, un resserrement de certains liens associatifs notamment avec l'ANPROMEVO, Les Amis de Max Marchand, l'Association amboisienne pour le souvenir d'Édouard Lemarchand et les organisations représentatives du monde combattant : favorablement accueillie, cette recommandation sera validée lors de l'assemblée générale annuelle du Comité le 26 janvier 2011.

24 novembre 2010 - Présence de Jean-François Gavoury, en marque de soutien à Olivier Lecour-Grandmaison ainsi qu'à René Vautier et Mehdi Lallaoui, à l'audience de comparution de Nicole Dupont-Tingaud, ancienne de l'OAS, ex-conseillère régionale (FN) de Bretagne, citée à comparaître devant la 17^e chambre correctionnelle du tribunal de grande instance de Paris pour y répondre d'un communiqué de presse intitulé « Gueuler la vérité », retraçant en termes estimés diffamatoires ses démêlés judiciaires avec l'historien et les deux cinéastes. M^{me} Dupont-Tingaud sera finalement relaxée par jugement en date du 28 janvier 2011.

3 décembre 2010 - Participation de Jean-François Gavoury à la cérémonie annuelle organisée par l'association Les Amis de Max Marchand, de Mouloud Feraoun et de leurs Compagnons en hommage aux six victimes de l'assassinat de Château-Royal devant la plaque dédiée à leur mémoire au rez-de-chaussée de l'immeuble sis 101, rue de Grenelle à Paris-7^e (ancien Hôtel de Rothelin-Charolais, dévolu au ministère de l'Éducation nationale au moment de l'inauguration de la plaque).

7 décembre 2010 - Dépôt au siège de l'établissement (Hôtel national des Invalides Paris-7^e) d'une demande d'inscription de l'ANPROMEVO auprès de l'Office national des Anciens Combattants et victimes de guerre (ONAC), permettant à l'association d'ester en justice et d'exercer les droits reconnus à la partie civile dans le cadre de la défense des intérêts moraux et de l'honneur des victimes de l'OAS et des morts pour la France imputables à cette organisation criminelle : le dossier présenté est destiné à être soumis à l'examen et à l'avis d'une commission administrative une fois que celle-ci aura été recomposée (premier trimestre 2011) et qu'aura pu être produit le rapport relatif à la cinquième année d'activité de l'association, approuvé par l'assemblée générale (deuxième trimestre 2011).

2011

*Extraits du rapport moral et d'activité pour 2011
présenté à l'assemblée générale du 16 mars 2012 à Évian-les-Bains (Haute-Savoie)
par le président de l'ANPROMEVO au nom de la secrétaire générale, empêchée*

27 janvier 2011 - Examen pour avis en Conseil du 20^e arrondissement de Paris du projet de délibération 2011 DAC 26 relatif à l'apposition d'une stèle en hommage aux victimes de l'OAS dans le cimetière du Père Lachaise. M^{me} Frédérique Calandra, maire d'arrondissement, intervient personnellement en ces termes : « [L'initiative] va faire à nouveau du Père Lachaise un lieu de mémoire plus encore qu'il ne l'est aujourd'hui, un lieu important pour le 20^e, pour Paris et pour la France. Cela traite d'un sujet extrêmement douloureux mais qui va contribuer notablement à régler le contentieux qui existe et qui persiste encore aujourd'hui entre la France et l'Algérie et entre le peuple français et le peuple algérien, à propos de la mémoire des événements de la guerre de décolonisation. Je voulais dire simplement que je suis heureuse d'une certaine façon que cela se passe dans le 20^e arrondissement... » Après consultation, la délibération soumise aux membres du conseil d'arrondissement est adoptée à l'unanimité.

1^{er} février 2011 - Enregistrement à la Présidence de l'Assemblée nationale d'une proposition de loi fixant la destination du Mémorial national de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie et relative à la mémoire des victimes de l'OAS (Organisation armée secrète). Émanant de Marie-Hélène Amiable, députée des Hauts-de-Seine (groupe Gauche démocrate et républicaine), maire de Bagneux, la proposition tend à réserver l'inscription de noms sur les colonnes du Mémorial du quai Branly aux seules personnes dont l'acte de décès est revêtu de la mention « Mort pour la France » attribuée à titre militaire. Elle a également pour objet la reconnaissance par la France des souffrances subies par l'ensemble des victimes des crimes de guerre et attentats commis par l'Organisation armée secrète (OAS) ou en son nom, en Algérie et en France, de 1961 à 1962. Elle vise enfin à fixer un cadre juridique aux hommages publics aux anciens membres de l'OAS en écartant certaines formes et manifestations.

8 février 2011 - Examen par le Conseil de Paris d'un projet de délibération ayant pour objet l'apposition d'une stèle en hommage aux victimes de l'OAS dans le cimetière du Père Lachaise à Paris-20^e pour un montant de 13 472 euros. Lors de cette séance, une délégation de l'ANPROMEVO et de l'association Les Amis de Max Marchand, de Mouloud Feraoun et de leurs Compagnons est présente dans les tribunes réservées au public. M^{me} Catherine Vieu-Charier, adjointe au maire en charge de la mémoire et du monde combattant souligne que la proposition de la municipalité et du maire constitue un événement, s'agissant du premier monument en France destiné à rendre hommage aux victimes de l'OAS, civiles ou militaires : « ...il nous appartient de les sortir de l'oubli, de rappeler qu'elles ont été assassinées, parce qu'elles avaient fait le choix de la loyauté, du respect des institutions républicaines, alors qu'elles étaient menacées par un terrorisme de grande ampleur, que ce soit en Algérie ou en métropole ». Elle conclut son intervention en ces termes : « ...les fils et filles de victimes de l'OAS poursuivent inlassablement leur combat pour la vérité, pour la justice et la dignité, et pour que cessent au cœur de la République ces hommages rendus aux assassins de leur père, et l'apposition de cette stèle est un apport à leur juste cause ». Le vote est acquis à l'unanimité.

16 février 2011 - Arrêt de la Cour d'appel de Paris (Chambre 2-7) dans l'instance pénale opposant Jean-François Gavoury à l'auteur d'un propos diffamatoire (Jean-Claude Thiodet) et au responsable de sa publication sur le site Internet nostalgérique *NotreJournal* (Marc Mora). Les condamnations initiales, prononcées par le tribunal correctionnel de Créteil le 6 novembre 2009, sont confirmées : amendes délictuelles d'un montant respectivement de 4 000 et 5 000 euros et paiement à la partie civile de la somme de 5 000 euros à titre de dommages-intérêts.

8 mars 2011 - Dénonciation par courriel de nouvelles menaces de voie de fait touchant le Mémorial national des Morts pour la France de la guerre d'Algérie présent quai Branly à Paris, à la suite de la mise en ligne, sur le site Internet Jeune pied-noir, d'un propos tenu par M. Renaud Bachy, président de la Mission interministérielle aux rapatriés (MIR) et directeur général de l'Agence nationale pour l'indemnisation des Français d'outre-mer (ANIFOM), à l'occasion de ses vœux à la communauté des Français rapatriés le 26 janvier 2011 au ministère des solidarités et de la cohésion sociale. Déjà, l'inscription à partir du 26 mars 2010 des noms de victimes civiles de la fusillade de la rue d'Isly à Alger sur la colonne centrale tendait à détourner ce monument de son sens originel, réglementairement encadré par arrêté du secrétaire d'État aux Anciens Combattants en date du 3 mars 1998. À ces noms, M. Bachy annonce l'ajout de ceux de l'ensemble des disparus de la guerre d'Algérie depuis le 1^{er} novembre 1954 jusqu'au-delà même de la date officielle de l'indépendance, précisant : « Pour faciliter un peu les choses, on m'a demandé de « revisiter », si je puis dire, la circulaire qui a été publiée le 4 octobre 2010. Donc, vous voyez, le gouvernement insiste sur cette journée du 5 décembre, seule journée nationale d'hommage ».

11-13 mars 2011 - Représentation de l'ANPROMEVO par Jean-François Gavoury à l'assemblée générale annuelle de l'association Les Amis de Max Marchand, de Mouloud Feraoun et de leurs Compagnons organisée à Troyes (Aube).

14 mars 2011 - Transmission par courriel au sous-préfet d'Istres, pour expertise, du texte de l'intervention du président de l'ADIMAD-OAS, le 13 mars, devant la stèle réimplantée deux jours auparavant, à l'initiative du maire de Marignane, sur son emplacement d'origine au cimetière Saint-Laurent-Imbert.

19 mars 2011 - Représentation de l'ANPROMEVO par Jean-François Gavoury à la cérémonie de ravivage de la Flamme du souvenir sur la tombe du Soldat inconnu à l'Arc de Triomphe, à l'invitation de la direction nationale de la Fédération nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (FNACA).

31 mars 2011 - Représentation de l'ANPROMEVO par Jean-François Gavoury et Edgar Bunes aux manifestations commémoratives organisées par la ville d'Évian en hommage à son ancien maire, M. Camille Blanc, tué dans un attentat perpétré par l'OAS le 31 mars 1961, lors des pourparlers ayant donné lieu aux accords de cessez-le-feu en Algérie.

31 mars 2011 - En marge de la cérémonie précitée, remise en mains propres à M. Marc Francina, député de la Haute-Savoie, maire d'Évian, d'une proposition formalisée d'adhésion de la Ville à l'Association nationale pour la protection de la mémoire des victimes de l'OAS (ANPROMEVO) en qualité de membre d'honneur.

Avril 2011 - Alerte et protestation contre la célébration du cinquantième anniversaire du putsch des généraux prévue à Nice le 23 avril. Dans sa communication sur le sujet, l'ANPROMEVO affirme : « Ne pas faire obstacle à ce qu'une manifestation d'apparence officielle puisse se dérouler sur le domaine public, devant un cénotaphe érigeant le criminel de guerre Roger Degueuldre en héros, relèverait du défi lancé à l'État, à la justice et à l'Histoire ». De la section locale de la Ligue des droits de l'Homme à la FNACA nationale en passant notamment par le Grand Orient de France, l'indignation s'exprime. Notifiée aux organisateurs (M^{me} Michèle Soler ainsi que MM. André Loré et Hervé Cuesta) le 21 avril, l'interdiction préfectorale du rassemblement est finalement contournée : en effet, le député-maire de Nice, M. Christian Estrosi, fait procéder à l'ouverture au dernier moment des grilles du square Alsace Lorraine pour permettre le déroulement de cette « commémoration » dont il avait pourtant désapprouvé le principe en excipant de sa filiation gaulliste. De son côté, l'évêque de Nice, Mgr Sankalé, ne reviendra pas sur son refus de l'accès de la Maison du séminaire opposé aux instigateurs d'un projet de table ronde intervenant le même jour, dans le prolongement de la manifestation, avec la participation aux débats d'anciens activistes, tels MM. Gabriel Anglade, Jean-François Collin, Jean-Claude Perez et Roger Holleindre.

28 avril 2011 - Échec de la procédure de référé-suspension engagée devant le juge des référés du tribunal administratif de Marseille par la préfecture des Bouches-du-Rhône contre la délibération du conseil municipal de Marignane en date du 27 octobre 2010 approuvant la convention prévue entre la Ville et l'ADIMAD pour la réinstallation de la stèle dédiée à l'OAS.

2-3 mai 2011 - Élaboration et diffusion d'un communiqué conjoint ANPNPA-ANPROMEVO-Les Amis de Max Marchand, de Mouloud Feraoun et de leurs Compagnons intitulé « De Marignane à Nice :

les chemins de déshonneur de la République», tendant à dénoncer la complaisance de Henri Guaino, conseiller spécial du président de la République, et de Christian Estrosi, maire de Nice, à l'égard des instigateurs d'hommages publics à l'OAS.

18 mai 2011 - La Cour de cassation (chambre criminelle), en son audience publique tenue au Palais de justice de Paris, déclare non admis le pourvoi formé par M. Marc Mora contre l'arrêt précité de la Cour d'appel de Paris qui, le 16 février 2011, l'a condamné à 5000 euros d'amende et s'est prononcé sur les intérêts civils : en effet, après examen tant de la recevabilité du recours que des pièces de procédure, la haute juridiction a constaté qu'il n'existait, en l'espèce, aucun moyen de nature à permettre l'admission du pourvoi.

26 mai 2011 - Intervention conjointe de l'ANPROMEVO et de l'association Les Amis de Max Marchand, de Mouloud Feraoun et de leurs Compagnons auprès du maire de Darney (Vosges) en vue de l'interdiction de la cérémonie publique d'hommage à la mémoire d'Antoine Argoud prévue le 10 juin 2011 à l'appel d'une association d'anciens activistes de l'OAS et marquée par l'apposition sur la sépulture de l'officier félon d'une plaque comportant l'inscription : « Au Colonel Antoine Argoud / Ses Camarades de combat de l'Organisation Armée Secrète ».

27 mai 2011 - Intervention à titre personnel de Jean-François Gavoury auprès de M^{me} le maire (PS) du Touvet (Isère) en vue de l'interdiction de la cérémonie publique d'hommage à Claude Piegts et aux héros de l'OAS organisée au cimetière du Touvet le 5 juin 2011 à l'occasion du quarante-neuvième anniversaire de l'exécution de cet activiste civil qui s'était illustré en prêtant son concours à l'assassinat du commissaire central d'Alger le 31 mai 1961.

12 juillet 2011 - Énième épisode dans l'affaire de la stèle de Marignane avec la décision du tribunal administratif de Marseille rejetant deux requêtes en tierce-opposition formées par deux anciens activistes de l'OAS membres de l'ADIMAD. À retenir : d'une part, n'ayant pas personnellement présenté la demande à l'origine de l'arrêt du maire de Marignane annulé par le jugement du 7 juillet 2008, MM. Baudry et de Massey, n'avaient pas à être appelés comme partie dans l'instance qui a donné lieu à la décision juridictionnelle contre laquelle ils forment une tierce opposition ; d'autre part, la circonstance qu'ils sont en désaccord avec les motifs du jugement contesté n'est pas de nature à établir que celui-ci préjudicie à leurs droits. Leurs requêtes en tierce opposition sont dès lors estimées irrecevables.

12 juillet 2011 - En réponse à une question écrite de M. Michel Zumkeller, député du Territoire-de-Belfort, enregistrée le 26 avril 2011 et relative aux actions menées en 2010 par la commission consultative nationale pour l'habilitation à ester en justice des associations d'Anciens Combattants et victimes de guerre, le ministre de la Défense et des Anciens Combattants indique qu'à la date de juillet 2011, le registre tenu par l'Office national des Anciens Combattants et victimes de guerre (ONAC) compte quarante-neuf associations habilitées à ester en justice, et qu'une demande d'inscription, déposée en décembre 2010 par une association créée depuis cinq ans seulement, est en cours d'instruction. Il est fait là allusion à la demande émanant de l'ANPROMEVO, toujours en souffrance à la date de tenue de l'assemblée générale.

18 juillet 2011 - Au sujet d'une disposition du décret du 5 mai 2011 prévoyant l'attribution de la Légion d'honneur à Jean-François Collin, intervention de l'ANPROMEVO par lettre circonstanciée adressée au Grand Chancelier. Il est suggéré au général Jean-Louis Georgelin, en tant que gardien des valeurs et de la réputation de l'Ordre, de faire procéder à une nouvelle instruction du mémoire de proposition dont le président de l'ADIMAD a été l'objet en même temps qu'à un ajournement de sa réception, en application des dispositions de l'article R.49 du code de la Légion d'honneur et de la médaille militaire. Questionné par un journaliste de *La Provence* sur l'origine des mérites ainsi récompensés par le Gouvernement, J.-F. Collin avait notamment déclaré : « Au début, j'ai cru qu'on se fichait de moi. Je ne pensais pas que je l'obtiendrais. Et pour tout vous dire, j'ai pensé à la refuser, mais il m'a dit que ça embêterait plein de monde, de la Licra, ou Gavoury, alors j'ai accepté. [...] J'avais jeté mes décorations à mes juges et la légion d'honneur, je ne la porterai jamais, tant qu'il y aura des Gaullistes au pouvoir ».

3 août 2011 - Lettre à l'Association française des victimes du terrorisme (AFVT) proposant la candidature de l'ANPROMEVO à une adhésion en qualité de membre associé et sollicitant l'intervention de son porte-parole et directeur général auprès des organisateurs du VII^e Congrès international des victimes du terrorisme prévu à Paris du 15 au 17 septembre en vue de la représentation des victimes de l'OAS à cette manifestation à l'occasion de laquelle des victimes de plus de trente attentats perpétrés de 1956 à 2011 seront appelées à témoigner.

23 août 2011 - Rencontre informelle, 112 avenue Kléber à Paris 16^e, entre Jean-François Gavoury et Guillaume DENOIX de Saint Marc, porte-parole et directeur général de l'Association française des victimes du terrorisme (AFVT), ayant pour double objet l'examen des modalités de la représentation éventuelle de l'ANPROMEVO au VII^e Congrès international des victimes du terrorisme (prévu du 15 au 17 septembre 2011 à Paris) et l'éventuelle adhésion de l'ANPROMEVO à l'AFVT en qualité de membre associé.

20 septembre 2011 - Représentation de l'ANPROMEVO par Jean-François Gavoury à la cérémonie de remise, par M. Marc Laffineur, secrétaire d'État auprès du ministre de la Défense et des Anciens Combattants, à M. Wladyslas Marek, président de la Fédération nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (FNACA), des insignes de commandeur dans l'Ordre national de la Légion d'honneur.

23 septembre 2011 - Lettre du président de l'ANPROMEVO à M^{me} Delphine Renard l'invitant à être présente, le 6 octobre, lors de l'inauguration de la stèle de la Ville de Paris aux victimes de l'OAS. Jean-François Gavoury lui dit :

Vous vous tenez à l'écart des débats engagés sur cette période de la guerre d'Algérie qui vous a si durement touchée, et je respecte cette retenue. Pourtant, la seule idée que les victimes du terrorisme de l'OAS en métropole gardent leur douleur pour elles m'est insupportable. Nous sommes nombreux, y compris dans les associations d'Anciens Combattants et victimes de guerre, à estimer qu'il est temps que la parole se libère. Je ne désespère pas de vous convaincre de l'importance qu'aurait la vôtre, s'exprimant, non devant des caméras et micros, mais parmi vos frères et sœurs en souffrance, celles et ceux qui sont tombés sous les coups de l'OAS, sans se relever jamais pour quelque 2 700 d'entre elles.

26 septembre 2011 - Réponse d'attente du directeur général de l'Office national des Anciens Combattants et victimes de guerre à la suite d'une demande d'habilitation à ester en justice présentée le 7 décembre 2010 au nom de l'ANPROMEVO : la commission consultative compétente n'a pu et ne pourra être réunie tant que n'auront pas été tirées les conséquences, au regard de sa composition, de la réforme du conseil national de la vie associative remplacé le 30 juin par un Haut conseil à la vie associative.

29 septembre 2011 - Représentation de l'ANPROMEVO par Jean-François Gavoury aux obsèques de M. Wladyslas Marek, président national de la FNACA, en l'église Saint-Louis de Fontainebleau (Seine-et-Marne).

6 octobre 2011 - Cérémonie de dévoilement de la stèle érigée au cimetière du Père-Lachaise en hommage à l'ensemble des victimes de l'OAS en Algérie et en France au cimetière du Père Lachaise par M. Bertrand Delanoë, maire de Paris, accompagné de M^{me} Anne Hidalgo, première adjointe au maire de Paris et M^{me} Catherine Vieu-Charier, adjointe au maire de Paris chargée de la mémoire et du monde combattant.

Parmi les élus de la capitale présents, figurent notamment M^{me} Nicole Borvo Cohen-Seat, sénatrice, M. Hamou Bouakkaz, adjoint au maire de Paris, chargé de la démocratie locale et de la vie associative, M. Ian Brossat, conseiller de Paris, M^{me} Frédérique Calandra, maire du 20^e arrondissement, M^{me} Danièle Hoffman-Rispal, députée, conseillère d'arrondissement (11^e), M. Pascal Joseph, adjoint à la maire du 20^e arrondissement, M^{me} Fatima Lalem, adjointe au maire de Paris chargée de l'égalité femme/homme, M. Jean Vuilleumoz, adjoint au maire de Paris chargé du sport.

Est excusée M^{me} Odette Christienne, conseillère de Paris, déléguée auprès du maire de Paris, correspondante Défense, présente au même moment à la messe en hommage à M. Wladyslas Marek en la cathédrale Saint-Louis des Invalides.

Les délégations des associations ayant appuyé la démarche de l'ANPROMEVO auprès de la Mairie sont conduites par M. Raphaël Vahé pour l'Association républicaine des Anciens Combattants, M^{me} Huguette Azavant pour le Comité Vérité et Justice pour Charonne, MM. Georges Morin pour Coup de soleil, Serge Péronnet pour la Fédération nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie, Jean-Pierre Gonon pour France-Algérie, Jean-Philippe Ould Aoudia pour Les Amis de Max Marchand, de Mouloud Ferouan et de leurs Compagnons, Gilles Manceron pour la Ligue des droits de l'Homme, Mouloud Aounit pour le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples.

Dans sa dépêche, l'AFP évoque une cérémonie émouvante et signale la présence de Delphine Renard, grièvement blessée le 7 février 1962 à quelques centaines de mètres de la porte de Saint-Cloud (Paris) dans un attentat qui visait le ministre de la culture André Malraux. Dans son allocution, M. Bertrand

Delanoë, après avoir exprimé sa fierté que Paris soit la première institution française à honorer les victimes de l'OAS, affirme : « Paris, aujourd'hui, capitale de la France, Paris capitale de la République, Paris héritière de valeurs universelles, de valeurs de libertés, des droits de l'homme, Paris aujourd'hui relève la tête en disant que l'OAS était une organisation idéologiquement criminelle et, dans ses actes, barbare ».

17 octobre 2011 (12h15) - À l'invitation du maire de Paris et dans le cadre du cinquantième anniversaire des événements ayant tragiquement conclu une manifestation pacifique de Français musulmans d'Algérie, représentation de l'ANPROMEVO par Jean-François Gavoury lors de la cérémonie commémorative présidée par M. Bertrand Delanoë, en présence de M. Missoum Sbih, ambassadeur d'Algérie en France, à l'angle du pont Saint-Michel et du quai du Marché neuf (Paris-4^e).

17 octobre 2011 (18h15) - À l'appel du collectif dénommé 17 octobre 1961, représentation de l'ANPROMEVO, cosignataire, par M^{me} Geneviève Pihlion ainsi que par MM. Gilbert Bergeron, Jean-François Gavoury et Gérard Prigent au rassemblement organisé à hauteur de la station de métro Bonne Nouvelle et suivi de cortège jusqu'au même Pont Saint-Michel, en hommage aux nombreux Algériens victimes de la sanglante répression ayant suivi leur manifestation contre le couvre-feu à caractère discriminatoire imposé par le préfet de police Maurice Papon.

18 octobre 2011 - À l'invitation du maire de Paris, représentation de l'ANPROMEVO par Jean-François Gavoury lors de la projection, au Forum des images, du film d'Alain Tasma *Nuit noire*, intervenant dans le cadre des commémorations du 17 octobre 1961.

2 et 7 novembre 2011 - Protestation auprès du Grand Chancelier de la Légion d'honneur et du préfet des Bouches-du-Rhône à la suite de la remise de l'insigne de chevalier de la Légion d'honneur à Jean-François Collin, président de l'ADIMAD, dans le cadre d'une cérémonie publique d'hommage à l'OAS le 1^{er} novembre 2011, à l'intérieur du cimetière Saint-Laurent-Imbert de Marignane, au pied de la stèle érigée à la gloire de l'Algérie française et des fusillés de l'organisation. Les circonstances dans lesquelles la manifestation s'est déroulée justifient, en effet, la mise en œuvre d'une procédure disciplinaire à l'encontre du récipiendaire : médaille présentée sur un coussin reproduisant les portraits des quatre fusillés de l'OAS ; discours du récipiendaire faisant l'éloge de la sédition contre l'État républicain et comportant notamment outrage au président de la République (qualifié de « paltoquet qui vibronne à l'Elysée ») et référence diffamatoire au « plus grand traître de l'Histoire de France » (visant le général de Gaulle).

14 novembre 2011 - Par arrêt n° 340753, le Conseil d'État confirme l'annulation de l'arrêté du maire de Marignane qui, le 23 juin 2005, avait accordé à l'Association amicale pour la défense des intérêts moraux et matériels des anciens détenus et exilés politiques de l'Algérie française (ADIMAD) l'autorisation d'occuper pendant quinze ans un emplacement dans le cimetière Saint-Laurent-Imbert pour y ériger une stèle dédiée à l'OAS. Il convient de rappeler que le tribunal administratif de Marseille, par jugement du 7 juillet 2008, avait annulé cet arrêté et ordonné l'enlèvement du monument. Le juge des référés de ce même tribunal a, ensuite, rejeté la demande de l'ADIMAD tendant à ce que la commune lui verse une provision en réparation de son préjudice. Joignant les appels formés par l'ADIMAD contre ces deux décisions, la cour administrative d'appel de Marseille avait, par arrêt du 23 avril 2010, d'une part, rejeté l'appel formé contre le jugement et, d'autre part, condamné la commune de Marignane à verser une provision. Dans sa décision du 14 novembre, la haute juridiction administrative a considéré que le monument ne tendait pas à commémorer des personnes défuntées, mais manifestait une prise de position politique et procédait à l'apologie de faits criminels : ainsi, par cet arrêté, le maire avait-il délivré une autorisation d'occupation du domaine public communal pour un usage qui, d'une part, n'était pas compatible avec la destination normale d'un cimetière et, d'autre part, était de nature à entraîner des troubles à l'ordre public. C'est dès lors à bon droit qu'il avait été fait injonction au maire de procéder à l'enlèvement de la stèle. Pour réparer les conséquences financières de l'illégalité de l'autorisation en question, dans la limite cependant des seuls frais d'installation de la stèle, le Conseil d'État condamne la commune à verser 3 000 euros à l'ADIMAD. Est mis à la charge de ladite association le règlement d'une somme de 4 000 euros à Jean-François Gavoury au titre des frais dits irrépétibles, exposés dans le cadre de sa défense. En raison de son importance pour la jurisprudence, la décision est destinée à être publiée sur le site Internet du Conseil d'État et sur le site Légifrance.

18 novembre 2011 - Rencontre de M^{me} Huguette Azavant et de Jean-François Gavoury avec M. Henri Alleg, à Palaiseau, au sujet d'Alfred Locussol, fonctionnaire de l'Enregistrement, membre du Parti

communiste algérien, expulsé d'Algérie et envoyé en résidence à Alençon où il est assassiné par l'OAS le 3 janvier 1962. Cette rencontre intervient dans le cadre de la préparation d'une journée d'hommage à la mémoire de cette victime, prévue localement le 4 janvier 2012.

25 novembre 2011 - À l'invitation du président de la FNACA de Paris, M. Jean Laurans, présence et prise de parole de Jean-François Gavoury en qualité de représentant de l'ANPROMEVO lors du 44^e congrès départemental de la Fédération organisé en la Mairie du 12^e arrondissement, avec la participation de nombreux élus de la capitale.

17 décembre 2011 - Représentation de l'ANPROMEVO par Jean-François Gavoury au colloque de l'Association France Algérie organisé en la salle Victor Hugo de l'Assemblée nationale sur le thème de « L'Algérie et la France au 21^e siècle ». Il s'agissait, à la veille du cinquantième anniversaire de l'indépendance, de dessiner, à travers l'évolution en miroir des deux sociétés, le contenu de ce que pourrait être un partenariat de longue durée dans les domaines économique, culturel, diplomatique, tenant compte notamment de la dimension historique et humaine des relations entre les deux pays.

19 décembre 2011 - Dans le prolongement dudit colloque, intervention de l'ANPROMEVO, par courrier, auprès du président de l'Association France Algérie, M. Jean-Pierre Chevènement, ancien ministre d'État, tendant à ce qu'il apporte en personne le témoignage de sa sympathie aux familles de victimes de l'OAS réunies à Évian-les-Bains, du 16 au 18 mars 2012, dans le cadre des journées commémoratives de la signature et de l'entrée en vigueur des Accords de cessez-le-feu en Algérie.

20 décembre 2011 - Représentation de l'ANPROMEVO par Jean-François Gavoury à la conférence de presse de l'Espace parisien histoire mémoire de la guerre d'Algérie (EPHMG), en la mairie du 13^e arrondissement, pour la présentation officielle du programme des manifestations commémoratives prévues dans la capitale au cours de l'année 2012 à l'occasion du cinquantième anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie.

RETOUR SUR LE 6 OCTOBRE 2011 AU CIMETIÈRE DU PÈRE LACHAISE

Le texte ci-après introduit le film de la cérémonie réalisé, à la demande de Jean-François Gavoury, par Olivier Doat et offert aux adhérents de l'ANPROMEVO

De 1961-1962 à 2011 - cinquante années de souffrance et presque autant de double peine !

Première institution française à rendre solennellement hommage aux victimes de la barbarie incarnée par l'organisation armée secrète, Paris, ville capitale, a su, en leur dressant un monument, rendre à la France son honneur perdu ici ou là, en son Midi.

Anciens menacés de mort, rescapés d'attentats et mutilés à vie, toutes et tous victimes de l'OAS au même titre que les veuves et descendants d'assassinés, nous gardons le souvenir cruel de décennies passées dans la solitude, chacune et chacun enfouissant souffrance et douleur au tréfonds de soi.

Quelle épreuve d'avoir dû supporter que, depuis 1973 à Nice jusqu'en 2005 à Marignane, on statue et piédestalise les singes sanglants de l'OAS et leurs maîtres à penser : le poignard, le pistolet et le plastic !

Quelle douleur d'avoir dû accepter que l'on cherche ainsi à réhabiliter l'uniforme du déserteur et à insinuer le poison du révisionnisme dans les blessures ouvertes par la guerre d'Algérie !

Comment, nous, victimes du fanatisme factieux, avons-nous pu admettre cette peine s'ajoutant à la peine ?

Accepter de voir l'homme au service de la terreur érigé, sur le domaine public, en héros d'une cause pourtant reconnue scélérate, c'est, pour le responsable politique, défier l'ordre et l'entendement républicains, c'est braver les valeurs fondatrices de la communauté nationale en portant atteinte en particulier à la fraternité.

Faire passer l'homme-terreur à la postérité, c'est conférer à ses crimes passés valeur d'exemple pour les générations futures, c'est abaisser les victimes et éprouver leur mémoire endolorie.

Frappés par milliers, dans leur chair ou dans les êtres qu'elles aimaient, non reconnues, objet d'une haine et d'un mépris sans cesse recommencés par leurs bourreaux, les victimes de l'OAS ont accédé à la lumière le 6 octobre 2011 au cimetière du Père Lachaise.

Delphine Renard, qui a reçu à quatre ans les stigmates de la bestialité terroriste, a su exprimer avec grâce son émotion en nous disant : un acte de vie répond, enfin, à trop d'actes de mort !

Je le dis avec émotion, gravité : je suis fier que Paris soit la première institution française à oser le faire, mais avec le regret que cela n'ait pas été fait plus tôt.

Intervention de Jean-François Gavoury

Merci, Mesdames et Messieurs, d'avoir bien voulu répondre, en nombre, à l'invitation de M. Bertrand Delanoë et de M^{me} Catherine Vieu-Charier. Merci d'avoir fait, parfois depuis loin et malgré la maladie, le déplacement jusqu'en ce haut-lieu du souvenir, pour y témoigner de votre attachement aux principes et valeurs qu'incarneraient celles et ceux que nous honorons aujourd'hui. Le drapeau de la Fédération nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie, à côté de la stèle, exprime, symboliquement, la chaleureuse présence parmi nous de son président national, M. Wladyslas Marek : il nous a quittés le 24 septembre ; hommage soit ici rendu à sa mémoire.

L'Organisation armée secrète est apparue en début d'année 1961 et a semé la terreur jusqu'en 1962 afin d'empêcher que soit trouvée la seule issue possible au conflit, celle de l'indépendance de l'Algérie.

Fonctionnant à la manière d'un syndicat du crime, l'OAS a été un creuset pour l'extrême droite : s'y sont retrouvés monarchistes, pétainistes, catholiques intégristes, nostalgiques de l'Empire colonial français et autres ennemis de la République. La plupart de ses anciens membres ou sympathisants revendiquent aujourd'hui cette filiation et assument la haine tenace qu'ils vouent au général de Gaulle : le général de Gaulle qui, il y a cinquante ans, le 2 octobre 1961, exhortait l'armée française en Algérie à rester dans le devoir et adjurait les Français d'Algérie « d'apporter leur franc concours à la naissance de l'Algérie nouvelle, celle que souhaite la France, c'est-à-dire telle qu'ils y aient leur digne place ».

Dès le milieu des années soixante-dix, exploitant les lois d'amnistie sur les infractions en relation avec la guerre d'Algérie, d'anciens détenus de l'OAS se sont employés à célébrer la gloire de ceux d'entre eux qui avaient été condamnés à mort et exécutés à raison du nombre ou de la gravité de leurs forfaits. Afin de les faire passer à la postérité, des monuments ont été érigés à leur gloire dans le Midi de la France : ils y sont décrits comme des martyrs, des héros, des résistants, forme impudente de réhabilitation et de falsification de l'Histoire.

L'accoutumance à la douleur, la peur, mais aussi l'absence de soutien, n'ont que trop longtemps porté les familles de victimes de l'OAS à la résignation, à la subordination au diktat du révisionnisme, mais sûrement pas à l'oubli.

Chaque jour, en effet, nous nous souvenons des morts causés par l'organisation, des morts dont le nombre serait supérieur à 2 700 selon les estimations d'experts appartenant à la Société française d'histoire de la police :

- des victimes tant de crimes ciblés, individuels ou collectifs, que d'attentats aveugles ;
- des victimes en Algérie comme en métropole ;
- des victimes avant comme après le cessez-le-feu ;
- des victimes au sein de l'armée (du général de corps d'armée ou de l'officier - tel le chef d'escadrons Marcel Bourgogne - à l'appelé du contingent), comme au sein des forces de police (du contrôleur général de la sûreté nationale au gardien de CRS) ;
- mais outre ces militaires et policiers, dont c'étaient la mission et l'honneur de protéger les institutions et d'assurer la sécurité et l'ordre publics :
 - un attaché au consulat britannique à Alger, Alfred Fox,
 - des magistrats, tel Charles Causse, vice-président du tribunal de grande instance d'Alger,
 - des élus (notamment Camille Blanc, maire d'Évian, et Michel Schembri, maire de Fort-de-l'Eau),
 - des fonctionnaires : de l'administrateur civil ou directeur des PTT aux enseignants, cibles privilégiées, tels les six inspecteurs - des centres sociaux éducatifs massacrés dans l'exercice de leurs fonctions et sur leur lieu de travail à Alger (l'écrivain Mouloud Feraoun, l'humaniste Max Marchand ainsi que Marcel Basset, Robert Eymard, Ali Hammoutène et Salah Ould Aoudia), des membres de la société civile (avocats, tel Me Pierre Popie à Alger ; médecins ; chefs d'entreprise et employés, tels David Serfati et Hélène Canavesio à Oran ; ...), des responsables ou militants politiques ou syndicaux (tels William Levy, secrétaire général de la SFIO à Alger et Alfred Locussol, militant du Parti communiste algérien, assassiné quant à lui à Alençon).
- comment ne pas évoquer également ces innombrables victimes anonymes des meurtres en série commis par l'OAS en Algérie à travers ses journées des femmes de ménage, des facteurs, des cheminots, des préparateurs en pharmacie, des dockers... ?
- comment oublier les victimes indirectes de tentatives d'assassinat dirigées contre des personnalités politiques, telle Delphine Renard grièvement blessée le 7 février 1962, à quelques centaines de mètres de la Porte de Saint-Cloud, dans un attentat visant le ministre de la Culture André Malraux ? Après cinquante années de silence, Delphine Renard dit ne pas supporter que l'histoire renvoie dos à dos les tueurs de l'OAS et leurs victimes. Elle est parmi nous ce matin, discrète mais solidaire : en votre nom, je lui dis toute mon affectueuse sympathie, ainsi qu'à sa mère qui a bien voulu se joindre à nous.
- et comment ne pas penser, alors, aux neuf victimes causées au Métro Charonne, le 8 février 1962, à

l'issue d'une manifestation organisée pour la paix en Algérie et contre les crimes de l'OAS ?

Le maire et le Conseil de Paris tout entier ont permis la réalisation du projet initié par l'ANPROMEVO, résolument soutenu par des mouvements et associations. Merci à leurs représentants d'être ici :

- Association républicaine des Anciens Combattants (ARAC)
- Comité Vérité et Justice pour Charonne
- Coup de soleil
- Fédération nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (FNACA)
- Fédération nationale des déportés et internés, résistants et patriotes (FNDIRP)
- France-Algérie
- France-el Djazaïr
- Harkis et droits de l'Homme
- Les Amis de Max Marchand, de Mouloud Feraoun et de leurs Compagnons
- Ligue des droits de l'Homme
- Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP)
- Solidarité France Pays Arabes

Le projet a été élaboré en concertation avec M^{me} Odette Christienne, puis avec M^{me} Catherine Vieu-Charier, et en liaison permanente avec le cabinet du maire de Paris en la personne de M. Philippe Lamy. Présenté au conseil du 20^e arrondissement le 27 janvier 2011, puis, le 8 février, en Conseil de Paris, il a dans les deux cas recueilli un assentiment unanime.

La présence de cette stèle dans le voisinage immédiat du monument érigé par la Ville de Paris en mémoire de ses Morts pour la France en AFN et la dédicace dont elle est porteuse sont une incitation à l'apprentissage, par les jeunes générations, de la guerre d'Algérie, à travers la page franco-française du conflit, sans doute la plus douloureuse et la plus sombre.

Nous y voyons également un message républicain à valeur d'exemple que Paris adresse aux communes de France dont l'histoire a été marquée par l'OAS. Son dévoilement, aujourd'hui va résonner non seulement là où l'OAS a directement perpétré ses crimes et attentats, mais là aussi où les victimes de cette organisation sont nées ou ont vécu et exercé leur activité au service de leurs concitoyens.

À nos yeux, son inauguration constitue un acte fondateur de la mémoire plurielle de la guerre d'Algérie.

Oui, le 6 octobre 2011 marquera une étape déterminante vers la reconnaissance par la Nation des souffrances endurées par les victimes de l'OAS.

Rien n'aurait été possible sans l'écoute de la ville capitale dont il convient de saluer, avec respect et gratitude, le maire et son adjointe en charge de la mémoire ainsi que l'ensemble des élus et des services. Sans doute, aussi, cette stèle ne serait-elle pas née sur ce remarquable emplacement du cimetière du Père Lachaise si un éditeur n'avait pas - le premier et le seul - sorti de l'oubli et de l'ombre les victimes de l'OAS en faisant se rencontrer leurs descendants et, surtout, en leur donnant la parole et la plume : merci, par conséquent, aux Éditions Tirésias et à Michel Reynaud, pour qui le livre est mémoire. Merci enfin à l'artiste, au sculpteur, M. Constantin Spourdos, pour qui la matière est mémoire.

Monsieur le maire de Paris, c'est un vrai moment de lumière que vous nous donnez à connaître en mettant à l'honneur des hommes et des femmes soumis à la barbarie de ce terrorisme dont l'image hideuse doit nous encourager à repousser toute forme de résurgence.

Allocution de Monsieur Bertrand Delanoë, maire de Paris

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les animateurs d'associations, mes chers collègues, adjoints, élus de Paris,

Il y a des moments indispensables, essentiels, graves, pleins de sens, qui réveillent des douleurs, qui sont les douleurs de la France, et ces moments, nous devons avoir le courage de leur donner la force qu'ils méritent.

Venant ici ce matin, avant de me réjouir avec vous que le moment puisse être posé, je disais : « Mais comme c'est difficile, et pourquoi attendre tant de temps ? »

Est-ce si dur ? Est-ce si dur d'être humble et courageux vis-à-vis de la vérité ?

La vérité, c'est que, dans les pages de notre histoire, il y a des drames, il y a des douleurs inouïes, et ces douleurs inouïes, elles ne viennent pas de nulle part : elles viennent d'idées, elles viennent de pensées qui se traduisent par des actes barbares.

L'OAS, c'est une organisation terroriste, c'est une organisation criminelle, c'est une organisation qui a voulu détruire la République. Les victimes que nous honorons aujourd'hui sont des femmes, des hommes, des enfants, des policiers, des militaires, des Français, des Algériens, des femmes et des hommes morts parce qu'une organisation a contesté l'ordre démocratique, a voulu l'abattre et a utilisé les moyens les plus horribles pour tenter d'atteindre ses objectifs.

Pourquoi est-il si long, pourquoi est-il si dur de poser ces actes évidents ?

Je le dis avec émotion, gravité : je suis en même temps fier que Paris soit la première commune, la première institution française, à oser le faire, mais avec le regret que cela n'ait pas été fait plus tôt.

Je souhaite, à ces victimes - vous les avez citées -, ajouter, si vous m'y autorisez, votre père, chef de la sûreté urbaine d'Alger, assassiné en 1961 par l'OAS.

Aujourd'hui, nous arrivons à mobiliser contre le terrorisme, contre les idéologies barbares, et ce qui s'est passé il y a quelques décennies semble nous coûter plus.

Non !

Paris, aujourd'hui, capitale de la France, Paris capitale de la République, Paris héritière de valeurs universelles, de valeurs de libertés, des droits de l'homme, Paris aujourd'hui relève la tête en disant que l'OAS était une organisation idéologiquement criminelle et, dans ses actes, barbare.

Je veux le dire pour les victimes, je veux le dire pour l'unité de la collectivité nationale : il n'y a pas d'unité du peuple français s'il a peur de la vérité. Il ne peut pas penser son avenir sur l'ambiguïté ou sur une sorte de lâcheté par rapport à l'Histoire.

En honorant aujourd'hui les victimes de l'OAS, en posant cet acte fort de Paris condamnant une idéologie et des actes, je veux en même temps poser un acte de rassemblement.

Dans ce moment, je n'oublie pas les Morts pour la France, que nous avons voulu honorer à quelques mètres d'ici. Je n'oublie pas les harkis et leurs familles qu'à plusieurs reprises j'ai voulu honorer. Je n'oublie pas les Morts de Charonne. Je n'oublie pas les Rapatriés d'Afrique du Nord : j'en suis un ! Je n'oublie pas leurs souffrances. Mais je ne veux pas oublier les victimes algériennes d'une guerre coloniale et d'actes barbares qui se sont déroulés en plein Paris et en particulier au pont Saint-Michel le 17 octobre 1961.

Pour unir, pour rassembler, pour servir la paix, pour être ensemble, il n'y a qu'un moyen : la vérité, l'humilité et la dignité de savoir dire quelles sont les victimes et de savoir dire – je l'affirme en laïc républicain – quelles sont les forces du Mal. Et les forces du Mal, ce sont les idéologies qui refusent l'autre, qui refusent son droit à la dignité, qui refusent notre égalité dans nos différences.

Dans ce geste, Paris rend hommage à ces personnes, à ces victimes. Paris dit ce qui lui paraît vrai sur cette Histoire. Mais Paris, à travers ce geste, veut proclamer son amour de la France : son amour de la France quand elle n'est pas raciste, son amour de la France quand elle n'a pas des visées de domination et qu'elle ne veut pas écraser un peuple, quand la France n'est pas une puissance coloniale, quand la France de Victor Hugo, quand la France des Lumières, quand la France des libertés est au contraire pour tous les peuples du monde, non seulement une référence, non seulement une espérance, mais aussi une terre d'accueil.

Lorsque nous refusons parmi nous les autres, nous ne sommes pas la France.

Ce moment, je veux qu'il soit vrai, qu'il soit profond, qu'il ne cache aucun des éléments de cette émotion qui nous atteint. Je veux aussi que ce soit un moment de force, de puissance pour des valeurs, des valeurs éternelles de la France qui ne peuvent briller que quand le courage, l'honnêteté intellectuelle et la vérité triomphent : c'est peut-être ce que, modestement, nous faisons ensemble aujourd'hui.

Je vous remercie.

2012

*Extraits du Rapport moral et d'activité pour 2012
présenté à l'assemblée générale du 15 mars 2013 à Belfort (Territoire de Belfort)
par le président de l'ANPROMEVO au nom de la secrétaire générale, empêchée*

4 janvier 2012 - Représentation de l'ANPROMEVO lors des manifestations commémoratives (exposition et conférence-débat) organisées à Alençon (Orne) dans le cadre du cinquantième anniversaire de l'assassinat de M. Alfred Locussol, directeur adjoint de l'enregistrement, premier fonctionnaire de l'État victime de l'OAS sur le territoire métropolitain (le 3 janvier 1962).

10 janvier 2012 - Représentation des requérants et exposé de leurs observations orales par Jean-Philippe Ould Aoudia et Jean-François Gavoury à l'audience du tribunal administratif de Marseille dans le cadre du recours pour excès de pouvoir dirigé contre la délibération du conseil municipal de Marignane en date du 27 octobre 2010 portant approbation d'un projet de convention d'autorisation d'occupation du domaine public à passer entre le maire et le président de l'ADIMAD pour la réinstallation, sur son emplacement d'origine, de la stèle aux combattants tombés pour que vive l'Algérie française. Jean-Philippe Ould Aoudia et Jean-François Gavoury disent combien il leur paraît improbable qu'un tribunal consacre le droit d'anciens criminels de l'OAS à être érigés en héros sur le domaine public, au mépris du statut de leurs victimes, citées en exemple à l'époque par les plus hautes autorités de l'État et à certaines d'entre lesquelles la qualité de « Mort pour la France » a été conférée. Ils appellent l'attention sur le fait que la nouvelle stèle ne diffère de la précédente qu'au regard de l'inscription des dates d'exécution de quatre condamnés à mort de l'OAS, dont l'effacement ne dénature en rien ni l'objet, ni le sens, ni la destination de ce monument et qu'un tel camouflage ne peut justifier une modification radicale de l'analyse du Conseil d'État dans son arrêt du 14 novembre 2011.

11 janvier 2012 - Représentation de l'ANPROMEVO à la rencontre-débat organisée en la Maison de la vie associative de Malakoff à l'initiative de l'ACCA (Agir contre le colonialisme aujourd'hui) en présence de MM. Henri Alleg et Alban Liechti sur le thème notamment des soldats du refus, appelés, réfractaires et journalistes combattants.

17 janvier 2012 - Envoi à M. Joaquim Pueyo, conseiller général de l'Orne, maire d'Alençon, d'un dossier de proposition d'hommage officiel de sa ville à la mémoire d'Alfred Locussol. Son attention est appelée sur le souhait de l'ANPROMEVO de voir une plaque ou stèle prendre place dans un espace public, pour rendre compte de l'acte barbare qui coûta la vie au directeur adjoint de l'enregistrement d'Alençon. Il lui est précisé qu'en cette année hautement symbolique de la fin du conflit, les jeunes Alençonnaises et Alençonnais devraient apprécier un tel rendez-vous avec l'histoire de leur commune et celle de la guerre d'Algérie à laquelle Alfred Locussol paya un si lourd tribut.

23 janvier 2012 - Représentation de l'ANPROMEVO à la pré-célébration du cinquantième anniversaire des événements survenus à Paris le 8 février 1962 organisée par le Comité vérité et justice pour Charonne et l'URIF-CGT à la Bourse nationale du travail (263, rue de Paris à Montreuil-sous-Bois) avec la participation de M. Bernard Thibault, secrétaire général de la CGT, M^{me} Bernadette Groison, secrétaire générale de la FSU, MM. Pierre Laurent, secrétaire national du PCF, Emmanuel Zemmour, président de l'UNEF, et Henri Alleg.

24 janvier 2012 - Jugement du tribunal administratif de Marseille rejetant la requête évoquée ci-dessus de M. Gavoury et consorts. Le débat sur la stèle n'a pas été tranché quant au fond. La décision s'appuie, en effet, sur des considérations relevant de la pure technique juridique : la compétence relative à l'autorisation de la stèle revient au maire ; donc la délibération du conseil municipal approuvant la

convention à signer avec l'ADIMAD et mandatant le maire à cet effet constituerait un avis inutile et ne faisant pas grief, sauf pour la seule question qu'il appartenait au conseil municipal de trancher, celle du montant de la redevance, non critiqué en soi par les requérants. Cependant, si la convention avait bien été signée par le maire et si le conseil municipal n'avait fait que se prononcer sur le principe, force est de constater que le conseil municipal s'est prononcé avant le maire, qu'il l'a autorisé à signer la convention et que le maire s'est donc cru lié par cette délibération, qui, par ses effets, possède un caractère décisoire.

31 janvier 2012 - Communication à la direction du journal *L'Humanité* d'un avant-projet d'article sur l'OAS demandé à titre de contribution à un numéro spécial Guerre d'Algérie du journal à paraître à l'occasion du cinquantenaire de l'entrée en vigueur des Accords de cessez-le-feu signés à Évian le 18 mars 1962.

4 février 2012 - Intervention de l'ANPROMEVO, par courriel, auprès de M. Pierre Cohen, député-maire de Toulouse, tendant à ce qu'il ne cède pas aux injonctions d'anciens membres ou partisans de l'OAS opposés au projet municipal de changement de dénomination du pont Bayard destiné à prendre l'appellation de pont du 19 mars 1962.

5 février 2012 - Sur la proposition d'un représentant, responsable de blog, du comité de Chalon-sur-Saône de la FNACA, rédaction d'un article dénonçant une mesure gouvernementale ayant pour objet de faire apparaître, courant février, sur la colonne centrale du Mémorial national des Morts pour la France en Algérie (quai Branly à Paris) 1 585 noms de victimes civiles réputées disparues ou décédées depuis le 1^{er} novembre 1954 jusqu'au-delà de la date de cessation de la guerre d'Algérie et d'accès de ce pays à l'indépendance (ces noms venant s'ajouter à ceux des participants tués rue d'Isly à Alger le 26 mars 1962 à l'issue d'une manifestation insurrectionnelle appelée par l'OAS).

7 février 2012 - Parution dans l'édition électronique du journal *Le Monde*, sous le titre « Guerre d'Algérie: l'histoire en révision », d'une tribune de Delphine Renard, victime du terrorisme de l'OAS le 7 février 1962 à Boulogne-sur-Seine. Elle y conclut son propos en ces termes : « Il est des ressorts sur lesquels l'extrême-droite s'appuie pour sa montée en régime : l'Histoire nous l'a appris et elle adore bégayer. Nous sommes tous concernés par une République qui s'oublie au point de commettre des attentats à la vérité en honorant ceux qui ont eu recours à la barbarie pour tenter de renverser l'ordre démocratique. Le 8 février, rappelant la responsabilité écrasante de l'État dans les neuf morts du métro Charonne, nous célébrerons, à travers eux, le sacrifice de tous ceux qui sont tombés sous les coups de l'OAS. N'oublions pas, certes, mais surtout souvenons-nous, car la mémoire est une action en marche ».

8 février 2012 - Représentation de l'ANPROMEVO aux commémorations de Charonne, à la station de métro puis au cimetière du Père Lachaise, au pied de la stèle de la Ville de Paris aux victimes de l'OAS et devant la sépulture des victimes de la répression de la manifestation du 8 février 1962.

11 février 2012 - Représentation de l'ANPROMEVO au colloque pour le cinquantième anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie organisé à Nice par la section locale de la Ligue des droits de l'Homme sur le thème « Algérie 1962 : pourquoi une fin de guerre si tragique ? (50 ans après : ne plus occulter l'histoire ; le rôle de l'OAS ; en France comme en Algérie, pour un regard apaisé sur ce passé) ».

23 février 2012 - Intervention par courrier auprès de M. Yves Calvi, journaliste, tendant à ce que l'ANPROMEVO puisse être représentée dans toute éventuelle émission de *C dans l'air* consacrée à la fin de la guerre d'Algérie à l'occasion de la commémoration du cinquantième anniversaire des Accords de cessez-le-feu signés à Évian le 18 mars 1962.

1^{er} mars 2012 - Communiqué de l'ANPROMEVO dénonçant les pressions exercées par la Présidence de la République et le gouvernement en vue de l'annulation par les organisateurs ou, à défaut, de l'interdiction par les autorités municipales ou préfectorales de manifestations (colloques, cérémonies commémoratives) prévues dans le cadre du cinquantenaire de la fin de la guerre d'Algérie. Adressé notamment aux candidats à l'élection présidentielle, le communiqué rappelle la demande de l'ANPROMEVO relative à la reconnaissance par la nation des crimes et attentats terroristes imputables à l'OAS ou commis en son nom en 1961-1962.

16 mars 2012 - Tenue à Évian-les-Bains (Palais des Festivités) de la sixième assemblée générale annuelle de l'ANPROMEVO, organisée en lien étroit avec l'association Les Amis de Max Marchand, de Mouloud Feraoun et de leurs Compagnons, à l'avant-veille du cinquantième anniversaire de la signature des Accords de cessez-le-feu en Algérie.

23 mars 2012 - Proposition de Jean-François Gavoury aux membres de l'ANPROMEVO de s'associer à sa démarche engagée à titre personnel, par voie de lettre (ouverte) électronique, auprès du président de la République et de la représentation nationale, dans le prolongement de la déclaration du chef de l'État faite la veille depuis le Palais de l'Élysée. Il s'agit de préconiser que les mesures répressives envisagées à la suite des drames survenus à Montauban et Toulouse les 15 et 19 mars 2012 visent non la consultation mais l'existence même des sites Internet se livrant à l'apologie des crimes racistes et des méthodes terroristes utilisées par l'ensemble des mouvements - y compris l'OAS - ayant vocation, aujourd'hui comme hier, à déstabiliser l'État de droit, à rompre la paix civile et à entamer l'unité de la nation.

27 mars 2012 - La section locale de la Ligue des droits de l'Homme publie un communiqué du collectif « Pour une histoire franco-algérienne non falsifiée » appelant à un rendez-vous républicain devant, puis à l'intérieur de la mairie de Perpignan à l'occasion de la réunion du conseil municipal du 29 mars. Il s'agit de protester contre le maintien, au milieu du cimetière du Haut-Vernet, de la stèle dédiée à l'OAS ayant servi de modèle à celle implantée en juillet 2005 au cimetière Saint-Laurent-Imbert de Marignane et condamnée par le Conseil d'État en novembre 2011. Le communiqué souligne que la haute juridiction administrative a confirmé ce que de très nombreuses organisations du département des Pyrénées-Orientales n'ont cessé de clamer : « un cimetière est un lieu public où une stèle à la gloire de l'OAS n'a pas sa place, un lieu dont la sérénité devrait être préservée par respect des défunts qui y reposent et de leurs familles ».

9 mai 2012 - Intervention de Jean-François Gavoury auprès de M. Rémy Enfrun, préfet, directeur général de l'Office national des Anciens Combattants, portant sur le bilan exclusivement négatif des relations des victimes du terrorisme de l'OAS avec l'ONAC au cours de la période 2006-2012. Dans son courriel circonstancié, l'ANPROMEVO déplore l'ingratitude caractérisée des services de l'État en général et de l'ONAC en particulier à l'égard de celles et de ceux qui, jusqu'à leur exécution sommaire par les commandos de la mort de l'OAS, ont su, malgré les menaces dont ils étaient l'objet, conserver une fidélité sans faille aux institutions, combattant avec dévouement pour le droit et les libertés ainsi que pour les principes et les valeurs de la République ; l'association indique que s'ouvre à présent, pour elle, l'espérance d'une reconnaissance formelle par la France des crimes de guerre commis par l'OAS ou en son nom, ainsi que d'un dispositif de facilitation des poursuites en cas d'infraction, d'injure ou diffamation dirigées contre la mémoire des victimes de cette organisation. Quelques heures plus tard, M. Enfrun propose une rencontre permettant d'échanger de vive voix sur les éléments du bilan en question : celle-ci aura lieu le 16 mai à 11h30.

11 mai 2012 - Dans le cadre de la 32^e édition du Festival audiovisuel régional de l'Acharnière au cinéma Le Métropole à Lille, participation de Jean-François Gavoury, au côté de Jean-Philippe Ould Aoudia, au débat suivant la projection du film documentaire de Djamel Zaoui *OAS, un passé très présent* (2007).

25 mai 2012 - Représentation de l'ANPROMEVO aux obsèques de M. Maurice Sicart, secrétaire général pendant plus de quarante ans de la Fédération nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie. À la suite de la cérémonie en la salle de la Coupole du crématorium du Père Lachaise, a lieu, devant le Mémorial dédié par la Ville de Paris à ses quelque 750 Morts pour la France en AFN, un dépôt de nombreuses gerbes à l'issue duquel la veuve de M. Sicart, Anick, déplace la gerbe familiale devant la stèle voisine, vouée, depuis le 6 octobre 2011, à rendre hommage à l'ensemble des victimes civiles et militaires de l'OAS.

31 mai 2012 - Arrêté du préfet des Pyrénées-Orientales portant interdiction, durant toute la journée du 7 juin 2012, de toute manifestation et tout rassemblement aux abords du cimetière du Haut-Vernet à Perpignan à la suite de la déclaration de manifestation présentée le 10 avril 2012 par le président de l'ADIMAD, Jean-François Collin, en vue d'un hommage à Albert Dovecar et Claude Piegts devant la stèle dédiée aux fusillés tombés pour que vive l'Algérie française. Cet arrêté préfectoral sera suivi d'un arrêté du maire de Perpignan (M. Jean-Marc Pujol) prescrivant la fermeture du cimetière et affiché à son entrée le 4 juin.

6 juin 2012 - Parution dans *Le Canard enchaîné* d'un article intitulé « Ces ex-terroristes décorés par l'État ». Cet article débute en ces termes : « D'anciens terroristes, ayant exercé leurs talents sur des Français et pris les armes contre la République, font l'objet d'étranges marques de reconnaissance ». Sont rappelées les distinctions honorifiques attribuées entre 2006 et 2011 aux déserteurs et criminels Michel Alibert, Gérard Baudry et Jean-François Collin ainsi qu'à Hélié Denoix de Saint Marc. Sont également soulignées

les mesures contenues dans la loi du 23 février 2005 et ayant permis aux activistes civils de « reconstruire leur retraite pour les périodes clandestines durant lesquelles ils n'avaient pu cotiser », l'article se concluant par une note d'actualité : « ...même pour les anciens manieurs de bombe ou de poignard, la pénibilité du métier peut être prise en compte. » (Jean-François Collin sera déchu de son titre de chevalier de la Légion d'honneur par décret publié le 4 janvier 2013, à la suite d'une procédure à l'issue incertaine engagée auprès de la Grande Chancellerie, notamment par l'ANPROMEVO dès le 18 juillet 2011).

7 juin 2012 - Arrêté du préfet de l'Isère portant interdiction, durant toute la journée du dimanche 10 juin 2012, de toute manifestation et tout rassemblement aux abords du cimetière du Touvet à la suite des appels lancés par l'ADIMAD et par la Fédération nationale des rapatriés en vue d'un hommage à Claude Piegts prévu à 11h00, autour de sa tombe, à l'occasion du cinquantième anniversaire de son exécution le 7 juin 1962. Cet arrêté préfectoral sera rapporté dès le lendemain à la suite de son annulation par le tribunal administratif de Grenoble (sans avoir été suivi d'un arrêté de fermeture du cimetière émanant de la maire du Touvet (M^{me} Laurence Théry).

15 juin 2012 - Formulation, par courriel, auprès de M. François Brottes, député-maire de Crolles (Isère), de deux propositions de l'ANPROMEVO : la première, consistant en la reprise à son compte d'une proposition de loi de sa collègue Marie-Hélène Amiable en date du 1^{er} février 2011 relative à la mémoire des victimes de l'OAS ; la seconde, ayant pour objet l'organisation, dans sa commune, sur un thème en lien avec l'imminent cinquantième de la fin de la guerre d'Algérie, d'une rencontre entre ses propres administrés, les élèves des établissements scolaires de la communauté de communes et leurs parents, les membres des associations républicaines d'Anciens Combattants, la direction de l'ANPROMEVO ainsi que les représentants des organisations ou personnes qui en soutiennent le combat.

28 juin 2012 - Conjointement avec l'association Les Amis de Max Marchand, de Mouloud Feraoun et de leurs Compagnons, l'Association nationale pour la protection de la mémoire des victimes de l'OAS adresse au ministre de la Défense - avec copie aux autres cabinets ministériels concernés (Affaires étrangères, Justice, Anciens Combattants) - un mémorandum pour une nouvelle gouvernance des mémoires publiques de la guerre d'Algérie et une harmonisation durable des relations entre les États français et algériens. Le projet est né du constat suivant : le temps de la promotion de l'idéal colonial et de la réhabilitation de l'OAS appartient au passé ; en cette année du cinquantième anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie, de nouveaux principes doivent prévaloir, inspirés par la recherche tant d'une vraie pacification des mémoires que d'un développement harmonieux des relations de la France avec l'Algérie. Sont proposés : l'abrogation de l'article 13 de la loi du 23 février 2005 portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés ; le transfert sur des sites privés des stèles, monuments et plaques commémorant l'action et héroïsme les terroristes de l'OAS (ex : Nice, Théoule-sur-Mer, Toulon, Marnigane, Béziers, Valras, Perpignan, etc.) ; la cessation de l'attribution de décorations à des personnes ayant contesté et voulu abattre l'ordre démocratique, pratiqué la sédition armée contre l'État, porté atteinte aux valeurs de la République en tentant d'en renverser les institutions par la force et la mise à l'honneur des victimes directes ou indirectes du terrorisme de l'OAS ; le portage par un sénateur ou député de la nouvelle majorité présidentielle de la proposition de loi émanant le 7 juillet 2010 de M. Guy Fischer, alors vice-président du Sénat, et, le 1^{er} février 2011, de M^{me} Marie-Hélène Amiable, alors députée des Hauts-de-Seine, fixant la destination du Mémorial national de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie et relative à la mémoire des victimes de l'Organisation armée secrète.

Juillet 2012 - Dans le numéro 148 (été 2012) de la revue *Tenou'a* (éditée par le Mouvement juif libéral de France), Delphine Renard publie un article intitulé « Efface le souvenir, n'oublie pas ».

Elle y écrit : « ...ne jamais oublier de rappeler le mal qui nous a été fait, ne serait-ce pas une façon d'entretenir la haine et de se complaire dans une position de victime qui remâcherait à jamais ses vieilles rancœurs et rancunes ? Cela ne va-t-il pas à l'encontre de l'idée spontanée que nous pourrions nous faire d'une libération individuelle et collective des chaînes du passé ? Comment, enfin, concilier le souvenir, qui nous rattache à notre histoire, et l'oubli, qui nous ouvre à l'avenir ? » Plus loin, elle précise : « ...s'il s'agit de se rappeler, ce n'est pas là pur effort intellectuel, c'est en vue d'une action dont il faut avoir le courage ». Prenant appui sur les commémorations du cinquantième de la fin de la guerre d'Algérie, elle ajoute : « ...le commandement de se souvenir et de ne pas oublier s'adresse aussi au peuple, pris collectivement, et nous questionne donc sur le devoir de mémoire ainsi que sur le révisionnisme et le négationnisme historiques. Ainsi le double impératif de se souvenir et de ne pas oublier, conduit-il à s'approcher toujours plus près d'un refoulé collectif qui, s'il n'est pas porté à la conscience, influera désastreusement sur le futur ».

19 juillet 2012 - Publication, sur trois pages du n° 2079 de l'hebdomadaire *Le Point*, d'un article de la journaliste Émilie Lanez consacré à Delphine Renard et intitulé « Le bouleversant récit de la petite victime de l'OAS ». Parmi les commentaires ayant suivi sa diffusion par l'ANPROMEVO, celui émanant de Guillaume Denoix de Saint Marc, directeur général et porte-parole de l'Association française des victimes du terrorisme (AFVT), président de la Fédération internationale des associations de victimes du terrorisme (FIAVT), mérite d'être signalé : « On progresse toujours (avec) des témoignages de victimes aussi subtils et pertinents. Bravo ! C'est une des façons de lutter contre la radicalisation et la violence politique ».

16 août 2012 (15h00) - Représentation de l'ANPROMEVO par Jean-François Gavoury aux obsèques de M. Mouloud Aounit, président d'honneur du Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP), au cimetière d'Aubervilliers (Seine-Saint-Denis). Les personnes ayant survécu aux attentats de l'OAS ainsi que les veuves et descendants des victimes de cette organisation criminelle, terroriste et raciste ne pourront oublier la présence à leurs côtés de Mouloud Aounit, très affaibli, le 6 octobre 2011, au cimetière du Père Lachaise, lors de la cérémonie de dévoilement par le maire de Paris d'une stèle dédiée à ces victimes.

16 septembre 2012 (13h00) - Sur le site de la Fête de l'Humanité, à la demande du Mouvement des jeunes communistes de Paris, participation de Jean-François Gavoury, au nom de l'ANPROMEVO, à un débat intitulé « Algérie : justice et vérité pour Charonne ! » au côté de M^{me} Huguette Azavant, vice-présidente du Comité Vérité et Justice pour Charonne et en présence de M^{me} Delphine Renard.

17 septembre 2012 - Invitation de M. Guy Darmanin, président national de la Fédération nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie, à la séance de clôture du 30^e congrès, le dimanche 14 octobre à Bastia. Jean-François Gavoury fera savoir qu'ayant contracté d'autres engagements à cette date, il ne pourra partager ce grand moment aux côtés des dirigeants de la FNACA, des membres de la représentation nationale et des élus de la Corse.

6 octobre 2012 - Représentation de l'ANPROMEVO par Jean-François Gavoury (accompagné de M^{mes} Huguette Azavant et Geneviève Pihlion, de MM. Edgar Buales et Jean-Philippe Ould Aoudia ainsi que de M^{me} Alexandrine Brisson, petite-nièce d'Alfred Locussol, rencontrée fortuitement trois semaines auparavant) à la cérémonie de dévoilement, par M. Joaquim Pueyo, maire d'Alençon, député de l'Orne, d'une stèle commémorative éditée avenue du Président Wilson (à l'angle de la rue Denis Papin, face à la gare) en hommage à Alfred Locussol, fonctionnaire (directeur adjoint de l'enregistrement) assassiné par l'OAS le 3 janvier 1962.

Comme Jean-François Gavoury le rappelle dans son intervention, la manifestation intervient en écho à la cérémonie au cours de laquelle le maire de Paris, M. Bertrand Delanoë, dévoilait, un an plus tôt jour pour jour, au cimetière du Père Lachaise, le premier mémorial dédié par une institution française à l'ensemble des victimes de l'OAS en Algérie et en France. Jean-François Gavoury fustige par ailleurs « le terrorisme de l'OAS insidieusement réhabilité et parfois ressenti comme aussi menaçant qu'aux premiers jours de l'année 1962 ». M. Joaquim Pueyo souligne qu'à travers cet hommage rendu au premier fonctionnaire de l'État assassiné par l'OAS sur le territoire métropolitain, « il s'agit de célébrer le souvenir de tous ces hommes, civils, militaires, magistrats, représentants des forces de l'ordre, élus ou encore fonctionnaires qui furent victimes de l'OAS, et dont certains ont même été reconnus Morts pour la France ». Il estime que « ce devoir de mémoire est essentiel pour notre conscience collective et citoyenne » et que des initiatives de cette nature « honorent les fondements de notre démocratie ». La plaque portant le nom d'Alfred Locussol sera découverte cassée huit jours après : cet acte sera ressenti comme portant atteinte à la mémoire de l'ensemble des victimes de l'OAS. Alexandrine Brisson écrira à ce sujet : « Par ce geste, les nostalgiques de la haine renforcent la nécessité de raviver la mémoire endormie de ceux qui pensent que le passé est le passé et l'Histoire ancienne ».

17 octobre 2012 (11h15) - À l'invitation du maire de Paris, pour le cinquante-et-unième anniversaire des événements ayant conclu une manifestation de Français musulmans d'Algérie, représentation de l'ANPROMEVO par Jean-François Gavoury lors de la cérémonie présidée par M. Bertrand Delanoë, en présence notamment de M. Jean-Pierre Chevènement, président de l'Association France-Algérie, devant la plaque commémorative apposée sur le pont Saint-Michel, côté quai du Marché neuf (Paris-4^e). Assistent également à la cérémonie M^{mes} Anne Faudais et Françoise Nordmann ainsi que MM. Gilbert Bergeron, Henri Pouillot, Gérard Prigent et Bernard Richard.

17 octobre 2012 (18h00) - À l'appel du collectif dénommé 17 octobre 1961, représentation de l'ANPROMEVO, cosignataire, par Jean-François Gavoury au rassemblement organisé pont Saint-Michel,

en hommage aux Algériens victimes de la répression ayant suivi leur manifestation contre le couvre-feu à caractère discriminatoire imposé par le préfet de police Maurice Papon. Sont également présents M^{me} Danièle Gioli et M. Henri Pouillot en sa qualité de membre de la direction nationale du MRAP et de président de Sortir du Colonialisme. Lors de la première prise de parole, est lu un communiqué de presse émanant, quelques minutes plus tôt, de l'Élysée et ainsi libellé : « Le 17 octobre 1961, des Algériens qui manifestaient pour le droit à l'indépendance ont été tués lors d'une sanglante répression. La République reconnaît avec lucidité ces faits. Cinquante et un ans après cette tragédie, je rends hommage à la mémoire des victimes. »

25 octobre 2012 - Jean-François Gavoury accompagne les délégations de la Fédération nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (FNACA) et de l'Association républicaine des Anciens Combattants (ARAC) sur les bancs du Sénat réservés au public, à l'occasion de la discussion de la proposition de loi adoptée le 22 janvier 2002 par l'Assemblée nationale, relative à la reconnaissance du 19 mars comme journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc. Interrompue en fin de matinée, les débats se poursuivront le 8 novembre. Après au total quelque six heures d'interventions consacrées pour l'essentiel aux harkis et aux Français d'Algérie et marquées par l'évocation, quasiment en creux, des appelés du contingent, un seul des orateurs inscrits, M. Guy Fischer, sénateur du Rhône, fera référence aux victimes de l'OAS : à cet égard, il soulignera l'engagement de l'ANPROMEVO et de son président « présent dans les tribunes » et se battant avec ténacité « pour que ne soit pas occultée, comme elle l'est souvent, la responsabilité de l'OAS dans les événements de l'après-19 mars et pour que les nostalgiques, revanchards et autres tenants de l'Algérie française ne réécrivent pas impunément l'histoire et n'érigent pas des mausolées aux boureaux ». Adopté par 181 voix sur 336 (soit 54 p. 100 des suffrages exprimés), le texte sera validé par le Conseil constitutionnel le 29 novembre 2012, et la loi sera promulguée par le président de la République le 6 décembre 2012.

27 octobre 2012 - Intervention du président de l'ANPROMEVO, aux côtés de MM. Alain Ruscio et Henri Pouillot, en première partie d'une journée de rencontres organisée par l'ACCA (Agir contre le colonialisme aujourd'hui) en la Maison de la vie associative de Malakoff sur le thème « De la bataille d'Alger à l'opération Condor, l'internationale de la droite-extrême hier et aujourd'hui ».

28 octobre 2012 - Participation de Jean-François Gavoury au premier Forum des historiens et écrivains organisé à la Mairie du 5^e arrondissement, par l'Espace parisien histoire mémoire guerre d'Algérie (EPHMG) en lien avec les éditions L'Harmattan.

28 novembre 2012 - Parution du n° 30, daté de décembre 2012, du mensuel féminin *Causette* (élu meilleur magazine de presse 2012), dans lequel figure un dossier de six pages en forme d'enquête sur la commémoration de la fin de la guerre d'Algérie. Sollicitée en amont par les journalistes signataires de l'article, l'ANPROMEVO a contribué à leur édification sur le sujet : les éléments fournis se sont traduits notamment par un encart intitulé « Décorer les anciens de l'OAS, c'est tendance ».

6 décembre 2012 - Dans un communiqué intitulé « une cérémonie nationale d'hommage aux Morts pour la France détournée par le ministre délégué aux Anciens Combattants et profanée par les tenants de l'Algérie française », l'ANPROMEVO s'indigne du propos tenu la veille, devant le Mémorial national de la guerre d'Algérie (quai Branly à Paris), par M. Kader Arif. Passant sous silence certaines catégories de victimes et destinée de fait à complaire à un auditoire largement acquis à l'idéologie de la mission civilisatrice de la France dans ses colonies, l'allocution se conclura cependant par la projection au visage du ministre de tracts hostiles à l'inscription de la date du 19 mars dans le calendrier officiel des journées nationales de commémoration. Dans son message, l'ANPROMEVO note qu'un tel affront, publiquement infligé à un membre du Gouvernement, n'a pas connu de précédent sur ce site :

« Cet acte de profanation, revendiqué et assumé par ses auteurs, s'inscrit dans la lignée de ces procédés dont l'OAS s'est rendue coupable avant comme après le cessez-le-feu, en Algérie comme sur le territoire métropolitain. Parce qu'elles affaiblissent le sentiment républicain, l'ANPROMEVO condamne les violences dont le ministre en charge de la mémoire nationale a été l'objet le 5 décembre 2012. Parce qu'à un moment crucial des relations entre la France et l'Algérie, elles déprécient l'image de notre monde combattant, l'ANPROMEVO s'insurge contre les injures faites au souvenir des Morts pour la France de la guerre d'Algérie sur l'espace sacré du quai Branly ».

6 décembre 2012 - À l'invitation de la Mairie de Paris, représentation de l'ANPROMEVO par plusieurs de ses membres au vernissage de l'exposition « Paris en guerre d'Algérie », placée sous la responsabilité scientifique de M. Emmanuel Blanchard, M^{me} Raphaëlle Branche, M. Omar Carlier, M^{me} Laure Pitti, M. Alain Ruscio et M^{me} Sylvie Thénault. Sont présentés et mis en scène, dans le cadre du réfectoire des Cordeliers (15, rue de l'École de Médecine Paris-6^e), quelque 300 documents – pour certains originaux ou inédits – retraçant les événements liés au conflit algérien tels que vécus par les Parisiens et les habitants de l'ancien département de la Seine, au cours d'une période s'étendant de 1953 à 1968.

18 décembre 2012 - À la veille du départ de M. François Hollande pour Alger, parution dans le quotidien algérien *El Watan* d'une interview de Jean-François Gavoury sous le titre « L'État français en visite en Algérie ou la mémoire déplacée ». Le président de l'ANPROMEVO y explicite les raisons pour lesquelles la rupture attendue avec la politique de mémoire partisane mise en œuvre depuis ces dix dernières années lui paraît incertaine. Il indique également combien il aurait apprécié d'être associé à la délégation accompagnant le président de la République dans ce déplacement, porteur qu'il était de propositions d'actions concrètes ayant pour objet d'établir un pont mémoriel entre les capitales des deux pays : le projet le plus représentatif de cette ambition consiste en la création à Alger d'un monument dédié, sur le modèle de celui dévoilé par M. Bertrand Delanoë le 6 octobre 2011 au cimetière parisien du Père Lachaise, à l'ensemble des personnes tombées, de part et d'autre de la Méditerranée, sous les coups de l'OAS.

2013

*Extraits du Rapport moral et d'activité pour 2013
présenté à l'assemblée générale du 13 mars 2014 à Paris-13^e
par le président de l'ANPROMEVO, assisté de M^{me} Safia Hammoutène, vice-présidente*

1^{er} janvier 2013 - En conclusion de son message (électronique) de vœux aux membres de l'ANPROMEVO, Jean-François Gavoury écrit : « La maturité de l'association s'est traduite par l'élaboration, mi-2012, d'un mémorandum pour une nouvelle gouvernance des mémoires publiques de la guerre d'Algérie et une harmonisation durable des relations entre les États français et algérien. Mais le temps de la découverte des limites de son action est venu avec le rejet de ses demandes d'audience auprès des nouveaux ministres de la Défense et des Anciens Combattants. Née un an après l'entrée en vigueur de la loi - de douteuse inspiration - du 23 février 2005, l'ANPROMEVO fait pour la première fois l'apprentissage de la continuité dans l'alternance. Mais ce revers, loin d'annoncer une disgrâce, doit nous encourager à nous mémoiriser qu'on ne réduit pas la vérité au silence. Les victimes de l'OAS ont leur place dans l'espace mémoriel des deux côtés de la Méditerranée, et la France s'honorera en en reconnaissant, la première, les souffrances ».

4 janvier 2013 - Publication, dans la seule édition papier du Journal officiel, du décret du 2 janvier 2013 relatif à la discipline des membres de la Légion d'honneur excluant de l'Ordre Jean-François Collin, président d'une association - dénommée ADIMAD - composée statutairement d'anciens activistes de l'OAS liés par leur passé criminel et leurs antécédents pénitentiaires. Cet ancien conseiller municipal FN de Hyères avait été nommé au grade de chevalier à titre militaire et avec traitement par décret du président de la République en date du 5 mai 2011. L'ANPROMEVO avait porté à la connaissance du Grand Chancelier l'attitude, contraire à la dignité de l'Ordre, du récipiendaire lors de la remise de sa distinction devant la stèle glorifiant l'OAS à Marignane (Bouches-du-Rhône). La mesure, une fois notifiée à l'intéressé, a donné lieu à un recours en annulation auprès du Conseil d'État.

9 janvier 2013 - Représentation de l'ANPROMEVO par plusieurs de ses membres lors de la cérémonie de remise, dans les locaux de la librairie La Hune (rue de l'Abbaye à Paris-6^e), du prix Artémisia 2013 de la bande dessinée féminine à Jeanne Puchol pour *Charonne-Bou Kadir* (Éditions Tirésias-Michel Reynaud, 2012).

22 janvier 2013 - Participation de M^{mes} Alexandrine Brisson, cinéaste, petite-nièce d'Alfred Locussol, et Huguette Azavant, vice-présidente du Comité Vérité et justice pour Charonne, aux côtés de Jean-François Gavoury lors d'une soirée-débat organisée à Alençon par la section locale de la Ligue des droits de l'Homme. Cette manifestation, dédiée au premier fonctionnaire de l'État assassiné par l'OAS sur le territoire métropolitain (le 3 janvier 1962), constitue une réponse militante à des actes d'une particulière gravité : la profanation, par deux fois, de la stèle érigée début octobre dernier en hommage à la mémoire de l'ancien directeur adjoint de l'enregistrement ; le dépôt en l'hôtel de ville d'Alençon, à l'intention d'un adjoint au maire nommé désigné, d'une lettre contenant une cartouche d'arme de chasse. La soirée débute par la projection d'un film de fiction réalisé par M^{me} Alexandrine Brisson et intitulé *C'était pas la guerre* (honoré du Prix de la jeunesse au 25^e Festival international du court-métrage de Clermont-Ferrand en 2003). Suit la projection du documentaire d'Olivier Doat *Charonne, 8 février 1962*, sorti en 2012. Les interventions respectives de M. Pierre Frénée, retraité de l'Éducation nationale, ancien appelé du contingent en Algérie, ancien adjoint au maire d'Alençon, coordonnateur des hommages à Alfred Locussol au cours de l'année du cinquantième anniversaire de son assassinat, de M^{mes} Brisson et Azavant ainsi que de Jean-François Gavoury suscitent confidences et échanges entre acteurs ou témoins de la guerre d'Algérie et un auditoire attentif.

Février 2013 - Parution dans les pages spéciales du numéro 514 de *L'Ancien d'Algérie*, publication mensuelle de la FNACA, de la première partie d'une longue interview de Jean-François Gavoury donnée au lendemain de l'adoption par le Sénat de la proposition de loi faisant du 19 mars la journée nationale de recueillement à la mémoire de toutes les victimes de la guerre d'Algérie. Sont abordés l'origine de la création de l'ANPROMEVO, ses buts, son engagement aux côtés des associations commémorant la date de l'entrée en vigueur des Accords de cessez-le-feu en Algérie, les résultats les plus tangibles obtenus depuis sa création en avril 2006 et, enfin, ses projets.

8 février 2013 - Représentation et dépôt de gerbe de l'ANPROMEVO lors des cérémonies organisées à la station de métro Charonne et au cimetière du Père Lachaise en hommage aux neuf militants de la paix en Algérie tombés sous les coups de la police à l'issue de la manifestation parisienne du 8 février 1962.

Mars 2013 - À l'occasion de la sortie en librairie de son livre intitulé *Tu choisiras la vie* (Éditions Grasset), Delphine Renard est l'invitée du journaliste Jean Leymarie sur France info le matin du 7 mars et, le soir même, du journal de 22h sur la chaîne TV Public Sénat. Le journal *Le Figaro*, dans son édition du 12 mars, lui consacre un portrait sous la plume de Françoise Dargent. Les premières lignes de *Tu choisiras la vie* sont les suivantes : « Je veux dédier ce livre aux neuf personnes qui ont trouvé la mort au métro Charonne, le 8 février 1962, tuées par une police aux ordres du sinistre préfet Papon. Ces manifestants sont tombés pour avoir exprimé leur volonté de paix en Algérie et pour avoir osé élever leurs voix contre la barbarie de l'OAS : c'était au lendemain d'un attentat visant le ministre André Malraux et qui m'a seule atteinte. Ayant eu la chance de survivre, j'ai le sentiment de respirer aussi en leurs noms. Cinquante ans après, leur souvenir me porte à dénoncer comme eux, avec eux, cette guerre sans fin, et à m'associer à toutes les familles qui, comme la mienne, en ont été à jamais meurtries. Je rends également ici hommage à tous ceux qui, un jour, ont rencontré sur leur route la folie du terrorisme aveugle. ».

10 mars 2013 - À une élue niçoise d'opposition qui les lui demandait, Jean-François Gavoury adresse des éléments lui permettant de mettre en cause, lors de la séance du conseil municipal du 15 mars, le subventionnement par la cinquième ville de France, à hauteur de plusieurs milliers d'euros, d'associations constituées d'anciens factieux et autres pourfendeurs de la mémoire du général de Gaulle : il s'agit notamment du Cercle algérieniste de Nice et des Alpes-Maritimes (dont le président d'honneur, Marcel Ronda, se targue d'avoir participé à la création de l'OAS avec Salan) et de l'Association nationale des anciens détenus et exilés politiques de l'Algérie française (ADEP), composée de 33 adhérents et présidée par Gabriel Anglade, adjoint au maire UMP de Cagnes-sur-Mer, dit Gaby l'Argenté à l'époque de ses activités criminelles au sein des commandos Delta de l'OAS. La dénonciation du financement par la mairie des actions antirépublicaines menées dans la région par les nostalgiques de l'Algérie française intervient au moment précis où Christian Estrosi entre en conflit avec le préfet à la suite de l'annonce de la non-participation de la ville de Nice, le 19 mars, à la Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie instituée par la loi du 6 décembre 2012.

15 mars 2013 - L'assemblée générale, réunie à Belfort, adopte les deux résolutions dont la teneur suit :

RÉSOLUTION n° 1 : L'Association nationale pour la protection de la mémoire des victimes de l'OAS (ANPROMEVO) appelle l'attention des autorités politiques et administratives ainsi que des instances associatives compétentes sur son exigence de voir le Mémorial national de la guerre d'Algérie (promenade du quai Branly à Paris-7^e) complété, en sa partie droite, d'une stèle surmontée d'une plaque comportant l'inscription suivante : « À la mémoire de toutes les victimes de l'OAS, en Algérie et en France : civils, militaires, magistrats, fonctionnaires, élus, défenseurs des institutions et des valeurs de la République (1961-1962) ».

RÉSOLUTION n° 2 : L'Association nationale pour la protection de la mémoire des victimes de l'OAS (ANPROMEVO) appelle les pouvoirs publics, des deux côtés de la Méditerranée, à faciliter le travail des historiens et chercheurs concernant les crimes et attentats imputables à l'OAS ainsi que l'exercice du devoir de mémoire à l'égard des victimes de ce mouvement séditionnel.

19 mars 2013 - Représentation de l'ANPROMEVO successivement aux cérémonies organisées au cimetière du Père-Lachaise en hommage aux 752 Parisiens morts pour la France en Afrique du Nord et devant le Monument aux Morts du 15^e arrondissement, à la messe in la cathédrale Saint-Louis des Invalides, à l'hommage officiel devant le Mémorial national du quai Branly et au ravivage de la Flamme du souvenir sous l'Arc de triomphe.

20 mars 2013 - Au nom de l'ANPROMEVO, Jean-François Gavoury adresse, par courriel, ses remerciements aux parlementaires (M^{me} Danièle Hoffman-Rispal, M. Patrick Bloche) et élus (M^{mes} Catherine Vieu-Charrier, Odette Christienne et Frédérique Calandra, MM Hamou Bouakkaz et Pascal Joseph) de la capitale, ainsi, notamment, qu'aux membres de la direction nationale de la FNACA, aux responsables de son comité départemental, aux représentants de l'Association républicaine des Anciens Combattants (ARAC), pour leur participation au dépôt de gerbes ayant suivi la cérémonie organisée par la Mairie de Paris, le 19 mars à 9h15, devant le Mémorial aux 752 Parisiens morts pour la France en AFN. Il leur dit l'émotion suscitée par la présence d'une vingtaine de porte-drapeau autour de la stèle dédiée depuis le 6 octobre 2011, par la Ville de Paris, aux victimes de l'OAS. Il ajoute : « L'attachement des victimes et familles de victimes de l'OAS à la commémoration du 19 mars 1962 et leur implication dans la défense de la proposition de loi relative à la reconnaissance du 19 mars comme journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc ont en particulier pour origine un événement quelque peu oublié, intervenu le jour même de l'entrée en vigueur du cessez-le-feu en Algérie : en effet, le 19 mars 1962, à la demande du ministre de l'Éducation nationale, M. Lucien Paye, dans tous les établissements scolaires, de l'université de Paris à la plus humble école de hameau, la jeunesse et ses maîtres se recueillaient silencieusement à l'appel des noms de Marcel Basset, Robert Eymard, Mouloud Feraoun, Ali Hammoutène, Max Marchand et Salah Ould Aoudia, inspecteurs des centres sociaux éducatifs massacrés collectivement quatre jours plus tôt, par un commando de l'OAS, dans l'exercice de leurs fonctions et sur leur lieu de travail à Alger. »

21 mars 2013 - Alerte, par courriel, des autorités administratives et judiciaires ainsi que des représentants du monde combattant dans le département de la Gironde portant sur un rassemblement antirépublicain prévu à Saint-Seurin sur l'Isle le 26 mars 2013, jour du cinquante-et-unième anniversaire de la manifestation insurrectionnelle appelée par l'OAS à Alger. Au souvenir des victimes de la fusillade de la rue d'Isly, le maire, Marcel Berthomé, coutumier des falsifications de l'histoire et provocateur forcené, envisage d'associer un hommage au général factieux Raoul Salan, en présence de son fils, et, plus généralement à l'OAS avec la participation à la cérémonie de Jean-François Collin, président de l'ADIMAD. Selon un témoin ami sur place, la manifestation ne sera pas interdite, mais les prises de parole seront enregistrées par la police en vue de la mise en œuvre de poursuites dans l'hypothèse d'actes d'apologie des crimes de l'OAS ou de toute diffamation ou injure dirigée contre la mémoire des victimes de cette organisation terroriste.

4 juin 2013 - Alerte, par courriel, relative à la mobilisation contre les initiatives les plus belliqueuses que multiplient les anciens de l'OAS au cours de la première décennie de juin, avec la complicité d'élus que les principes moraux et scrupules de conscience semblent ne guère agiter. Ainsi, en fin de semaine, l'action terroriste des jusqu'au-boutistes de l'Algérie française risque-t-elle d'être l'objet d'apologie : monumentale à Aix-en-Provence, verbale au Touvet (Isère) ! C'est précisément pour s'opposer à la formation d'un arc antirépublicain entre ces deux communes que des contre-rassemblements sont prévus ou envisagés selon le cas. La Ligue des droits de l'Homme a préparé - et rendu public ce 4 juin - un communiqué cosigné notamment par l'Association nationale pour la protection de la mémoire des victimes de l'OAS.

12 juin 2013 - Présence de Jean-François Gavoury auprès de Thierry Basset, secrétaire général adjoint de l'Association nationale pour la protection de la mémoire des victimes de l'OAS, lors des obsèques, en l'Église Saint-Sauveur de Lille (Nord), de M^{me} Paulette Basset, sa mère, décédée le 6 juin 2013, dans sa 89^e année. Elle était la veuve de Marcel Basset, assassiné à Alger le 15 mars 1962, avec cinq de ses collègues, dans l'exercice de ses fonctions au sein des Centres sociaux éducatifs. Il convient de rappeler le témoignage particulièrement émouvant de M^{me} Veuve Basset dans le film de Djamel Zaoui *OAS, un passé très présent - La reconnaissance à la mémoire courte* réalisé en 2007 (et récompensé en mai 2008 du prix René Vautier dans le cadre de la 28^e édition du Festival audiovisuel régional de l'Acharnière à Lille).

23 juillet 2013 - Décès à Paris, dans sa 85^e année, de M^{me} Micheline Renard, membre bienfaitrice de l'Association nationale pour la protection de la mémoire des victimes de l'OAS. Le 29 juillet, l'ANPROMEVO sera représentée par M^{me} Huguette Azavant et par M. Henri Pouillot à la levée du corps au funérarium du 7 boulevard de Ménilmontant à Paris-11^e. M^{me} Anik Sicart y représentera la FNACA de Paris, conservant le souvenir ému de la participation de M^{me} Renard et de sa fille, le 6 octobre 2011, à la cérémonie de dévoilement par M. Bertrand Delanoë de la stèle de la Ville de Paris aux victimes civiles et militaires de l'OAS. M^{me} Micheline Renard, dont les qualités de discrétion et de distinction paraissaient aussi naturelles l'une que l'autre, est inhumée au cimetière de Bénodet (Finistère).

26 août 2013 - Prenant appui sur des décisions de justice condamnant l'apologie du terrorisme de l'OAS intervenues au cours des deux à trois années précédentes, Jean-François Gavoury propose, à titre personnel,

à M^{me} Laurence Théry, maire, ainsi qu'à tous les élus du Touvet (Isère), de marquer leur désapprobation à l'égard de l'éloge public des crimes et attentats commis par l'OAS dont la commune et son cimetière sont périodiquement le théâtre. Dans son courriel, il préconise l'apposition, sur le monument aux morts ou à tout autre endroit, d'une plaque commémorative en hommage aux civils et militaires tombés en 1961 et 1962 sous les coups de l'OAS en Algérie et en France : il s'agirait là de la meilleure réponse à la montée des tensions dont le territoire communal tend à devenir l'objet chaque année dans les premiers jours de juin, autour de la date anniversaire de l'exécution de Claude Piegts, participant - inhumé localement - à l'assassinat du commissaire central d'Alger Roger Gavoury le 31 mai 1961. M^{me} Théry répond, le 16 septembre, que la suggestion a retenu toute son attention et qu'elle a d'ores et déjà soumis l'idée aux membres du conseil municipal. La réflexion est en cours concernant la forme que pourrait prendre cette initiative.

10 septembre 2013 - Relance, auprès de l'Office national des Anciens Combattants et victimes de guerre (ONAC), du dossier présenté par l'ANPROMEVO le 7 décembre 2010 en vue de son habilitation à ester en justice. Il convient de rappeler que les dispositions de l'article 2-11 du code de procédure pénale et de l'article 48-3 de la loi du 29 juillet 1881 modifiée sur la liberté de la presse permettraient à l'association, une fois habilitée, d'exercer les droits reconnus à la partie civile en ce qui concerne respectivement : d'une part, les dégradations ou destructions de monuments ou les violations de sépultures, qui ont causé un préjudice direct ou indirect à la mission qu'elle remplit ; d'autre part, les délits de diffamation ou d'injures ayant causé un préjudice direct ou indirect à ladite mission. Dans un premier temps, l'instruction de cette demande a été perturbée par la réforme, alors en cours, du conseil national de la vie associative, empêchant la reconstitution nominative de l'instance appelée à statuer sur les dossiers de l'espèce (commission consultative nationale pour l'habilitation des associations d'Anciens Combattants et victimes de guerre à ester en justice, non réunie depuis 2006). Les ralentissements de la procédure ont eu ensuite pour origine la mise en œuvre d'un programme gouvernemental de mesures de simplifications administratives comportant en particulier la suppression de la commission en question, laquelle suppression est intervenue aux termes de l'article 42 du décret n° 2013-420 du 23 mai 2013, conformément aux conclusions du comité interministériel pour la modernisation de l'action publique du 18 décembre 2012. Le 3 octobre 2013, sont déposées au siège de l'ONAC (Hôtel national des Invalides) des pièces destinées à compléter le dossier, à savoir les rapports d'activité de l'association pour les années 2011 et 2012 et l'indication du nombre des cotisants. Le 4 novembre, la directrice générale de l'ONAC a constaté que l'affaire était administrativement en état d'être transmise au cabinet du ministre délégué aux Anciens Combattants aux fins de signature de la décision d'habilitation. Début décembre, alors même que la publication de cette décision était attendue au Journal officiel, M. Kader Arif a prescrit un nouvel examen du dossier, en opportunité cette fois, au regard des risques liés à la mise en œuvre ultérieure, par l'ANPROMEVO, d'une action dirigée contre le Mémorial national des Morts pour la France durant la guerre d'Algérie (comportant les noms des victimes civiles de la fusillade de la rue d'Isly et excluant les victimes de l'OAS). Dans le même temps, il demandait communication d'une liste d'anciens membres de l'OAS faisant parler d'eux en 2013 (ex : auteurs d'écrits, déclarations, communiqués, témoignages publics relatifs à leur passé criminel ou responsables d'associations ayant pour objet la réhabilitation et l'exaltation des terroristes de l'OAS). Trois ans d'un inlassable combat n'auront pas suffi pour que l'ANPROMEVO accède au bénéfice d'une autorisation dont la délivrance était due.

6 octobre 2013 (en fin de matinée) - 45 personnes prennent part à une manifestation privée organisée au cimetière du Père Lachaise (Paris-20^e) à l'occasion du 2^e anniversaire du dévoilement par Monsieur Bertrand Delanoë, maire de Paris, de la première stèle en hommage à l'ensemble des victimes civiles et militaires de l'OAS en Algérie et en France. Se déroulant un an jour pour jour après l'inauguration par Monsieur Joaquim Pueyo, député-maire d'Alençon, d'une plaque commémorative nommément dédiée à Alfred Lucusol, premier fonctionnaire d'État assassiné par l'OAS sur le sol français, la cérémonie de ce dimanche 6 octobre 2013 avait pour objet d'ancrer cette date anniversaire dans le paysage mémoriel en faisant du 6 octobre une journée - pour le moment associative - du souvenir des victimes du terrorisme de l'OAS. Tel a été le sens de l'intervention, reproduite par ailleurs, de Jean-François Gavoury, président de l'Association nationale pour la protection de la mémoire des victimes de l'OAS (ANPROMEVO), entouré du représentant du maire de la capitale et des responsables nationaux et départementaux de plusieurs associations en lien avec le monde combattant, l'Algérie, l'anticolonialisme et les droits de l'Homme. La manifestation a été marquée par le dépôt d'une gerbe au nom de l'ANPROMEVO, de l'association Les Amis de Max Marchand, de Mouloud Feraoun et de leurs Compagnons et du Comité vérité et justice pour Charonne. Elle s'est conclue par une minute de silence.

17 octobre 2013 (11h15) - Devant la plaque commémorative sise à l'angle du pont Saint-Michel et du

quai du Marché neuf, le maire de Paris procède à un dépôt de gerbe à l'occasion du 52^e anniversaire de la sanglante répression, le 17 octobre 1961, d'une manifestation d'Algériens pour le droit à l'indépendance. M. Bertrand Delanoë est entouré de M. Amar Bendjemaâ, nouvel ambassadeur d'Algérie en France, de M^{me} Anne Hidalgo, Première adjointe, de M. Pierre Schapira, Adjoint au maire en charge des relations internationales et de la Francophonie, de M. Christophe Girard, maire du 4^e arrondissement, ainsi que de M. Pierre Laurent, sénateur de Paris. Dans l'assistance composée de plus d'une centaine de personnes, on note la présence de M^{me} Huguette Azavant, vice-présidente du Comité vérité et justice pour Charonne, de MM Gilles Manceron, responsable Mémoire, Histoire, Archives de la Ligue des droits de l'Homme, Georges Morin, président de l'association Coup de soleil, de M^{me} Françoise Nordmann, représentant l'association Les Amis de Max Marchand, de Mouloud Feraoun et de leurs Compagnons, de M. Henri Pouillot, président de Sortir du Colonialisme, de Me Nicole Rein, qui appartient au collectif des avocats du FLN pendant la guerre d'Algérie. Jean-François Gavoury est présent, et, comme à l'accoutumée, entouré de plusieurs adhérents de l'Association nationale pour la protection de la mémoire des victimes de l'OAS.

25 octobre 2013 - Décès à Fontainebleau, dans sa 89^e année, de M. Jacques Dorival, officier de police honoraire, ancien chef de la circonscription de police de Louviers (Eure), ancien conseiller municipal d'Évreux en charge de la prévention (de 1983 à 1995), qui avait adhéré à l'ANPROMEVO dès 2007 au nom de la mémoire estimée due au commissaire Roger Gavoury qu'il avait professionnellement côtoyé, soixante ans plus tôt, dans l'agglomération rouennaise. Dans un communiqué du 31 octobre, M. Timour Veyri, secrétaire de la section d'Évreux du Parti socialiste, écrira : « Jacques était un chef-inspecteur divisionnaire respecté et admiré, un socialiste de cœur et de raison, un ancien conseiller municipal pétri de justice et d'humanisme. C'était un sage et notre boussole. Avec lui, c'est une certaine idée du socialisme et de l'exigence républicaine qui disparaît. C'est une grande perte pour la vie publique et donc pour la République ». Le 5 novembre, l'association Les Amis de Max Marchand, de Mouloud Feraoun et de leurs Compagnons, à l'activité de laquelle il apporta son fructueux concours, et l'Association nationale pour la protection de la mémoire des victimes de l'OAS seront représentées respectivement par M^{me} Claudine Splingart et par Jean-François Gavoury aux obsèques à Évreux, en présence du maire, M. Michel Champredon.

2 novembre 2013 - Son président appelle l'attention des adhérents, amis et correspondants de l'ANPROMEVO sur la publication, le mois précédent, aux Éditions Oslo, d'un livre de Roger Martin intitulé *L'Honneur perdu du commandant K.*, évoquant une victime de l'OAS au souvenir de laquelle l'association et lui-même sont très attachés. En effet, lorsque, début 2005, a été connu le projet d'une stèle marignanaise élevant des condamnés à mort de l'OAS au rang de martyrs et héros de l'Algérie française, l'une des premières démarches de Jean-François Gavoury a consisté à entrer en relation avec la veuve et les descendants de cet officier loyaliste pour leur proposer de se joindre à d'éventuelles actions en justice.

Toujours aussi présente et tenaillante quarante-trois ans après les faits, la peur les en a dissuadés. Il est vrai qu'ils avaient été les témoins de l'assassinat du commandant K. dans des circonstances d'une insondable cruauté et qu'ils avaient peut-être le pressentiment que l'un des auteurs verrait un jour cet acte barbare légitimé par une République oublieuse de ses principes : tel fut le cas le 30 avril 2007 avec la nomination du sergent déserteur B. dans l'ordre de la Légion d'honneur au titre des Anciens Combattants d'AFN, aux termes d'un décret du chef de l'État (N. S.) pris sur le rapport du Premier ministre (F. F.) et de la ministre de la Défense (M. A.-M.). Face à l'ignominie révisionniste consistant à donner valeur d'exemple à des crimes et attentats terroristes dirigés contre des serveurs de la République par des singes assoiffés du sang de la vengeance, face au silence résigné d'une famille en proie à la douleur et au doute, l'Association nationale pour la protection de la mémoire des victimes de l'OAS rappelle que le commandant K. n'a en rien failli en refusant de se rallier au putsch des généraux, que son acte de décès est revêtu à jamais de la mention « Mort pour la France », que le ruban accroché à la boutonnière de son bourreau est entaché pour toujours du rouge de la honte.

8 novembre 2013 - Invité à représenter l'ANPROMEVO lors de la séance de clôture du 45^e congrès départemental de la FNACA de Paris, Jean-François Gavoury est appelé par le président Jean Laurans à y prendre la parole. Il profite de cette circonstance qui le place face notamment à la directrice générale de l'Office national des Anciens Combattants et victimes de guerre, M^{me} Rose-Marie Antoine, pour faire état des obstacles mis à la reconnaissance des droits de l'association à ester en justice. Il évoque les bonnes pratiques dont l'État gagnerait à s'inspirer dans l'élaboration des politiques publiques visant le monde combattant et les victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie : des pratiques d'où le clientélisme et la partialité soient absents seraient de nature à établir tant soit peu la réalité d'un changement qui

tarde à se manifester ! Enfin, il condamne les atteintes insidieusement portées à la retraite mutualiste du combattant, droit à réparation consacré par l'histoire et à la dépréciation duquel il a été procédé sans la moindre concertation !

27 novembre 2013 - Sur son blog dénommé « Choisir Béziers », l'extrémiste prétendant à la Mairie de Béziers Robert Ménard, investi par le Front national, Debout la république (DLR) et le Rassemblement pour la France fait de la stèle locale célébrant l'OAS l'un des enjeux de sa campagne. Il y déclare : « Si, demain, je suis élu à la tête de notre ville, je garderai en mémoire qui je suis et d'où je viens. Je protégerai la stèle aux martyrs de l'Algérie française élevée dans le cimetière neuf de notre ville. Et je serai aux côtés de mes compatriotes comme de mes amis harkis pour défendre leur mémoire et leur honneur. Je suis pied-noir et fier de l'être ». De la part d'un candidat faisant de la lutte contre l'insécurité une priorité de son programme, paradoxal engagement que celui consistant à garantir la préservation d'un site de glorification du terrorisme. De la part d'un pied-noir, affirmer la fierté de son identité au seul regard de sa proximité rétrospective avec les membres d'un syndicat du crime, quel affront à l'égard du monde rapatrié ! Mais que dire d'un mouvement politique tel que DLR soutenant un candidat à des élections si ouvertement lié aux complices d'une organisation ayant cherché à renverser la République à un moment de son histoire où elle était la plus menacée ? À Jean-François Gavoury qui, à titre personnel, l'avait alerté sur le sujet par courriel, Nicolas Dupont-Aignan, député de l'Essonne, président de Debout la République répondra le 29 novembre : « L'enjeu est de sauver Béziers d'une gestion calamiteuse et je maintiens qu'il faut un homme libre, courageux et consensuel pour rassembler toutes les bonnes volontés autour du renouveau de cette ville ».

1^{er} décembre 2013 - Jean-François Gavoury appelle l'attention, par courriel, sur un compte rendu de réunion émanant d'associations de pieds-noirs, harkis et anciens de l'OAS reçues le 20 novembre 2013 par le groupe d'études rapatriés à l'Assemblée nationale en présence de M. Frédéric Grasset, ministre plénipotentiaire honoraire, président de la Fondation pour la mémoire de la guerre d'Algérie, des combats du Maroc et de Tunisie. Il y apparaît que le lobby nostalgiste, loin de renoncer à ses revendications mémorielles et matérielles, surenchérit auprès d'une poignée de députés complaisants. Parmi ses exigences : la finalisation du processus de dédommagement (alors que les aides spécifiques, réparations et autres indemnisations au profit du monde rapatrié ont représenté une dépense cumulée de près de 40 milliards d'euros depuis 1961 selon un rapport d'information parlementaire sur l'Algérie enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 30 octobre 2013) ; la qualification de massacre d'État pour la fusillade de la rue d'Isly le 26 mars 1962 à Alger ; la reconnaissance par les pouvoirs publics des exactions d'Oran le 5 juillet 1962 ; l'inscription sur la colonne centrale du mémorial national de la guerre d'Algérie de milliers de noms supplémentaires de civils (qui seraient ainsi assimilés, de fait, à des Morts pour la France). Sans prendre acte d'un changement de gouvernance intervenu en 2012, celles et ceux qui ont soutenu les factieux ou se sont conformés aux appels à l'insurrection lancés par l'OAS prétendent toujours amener la République à résipiscence pour ne s'être pas soumise, à l'époque, à leur loi de la terreur.

5 décembre 2013 - N'étant pas invité alors même que l'ANPROMEVO est une association de victimes de la guerre d'Algérie, Jean-François Gavoury assiste une fois de plus en observateur à la cérémonie organisée quai Branly à Paris, devant le Mémorial national des Morts pour la France en AFN, à l'occasion de la Journée nationale d'hommage aux morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de Tunisie. Dans son allocution, M. Kader Arif, ministre délégué auprès du ministre de la Défense, chargé des Anciens Combattants, souligne à propos notamment du parcours des soldats appelés en Algérie : « À l'aube de leur vie, une vie marquée dès l'enfance par la Seconde guerre mondiale dont ils endurent les souffrances ou qu'ils vivent à travers le souvenir des faits d'armes d'un père, ils font l'expérience d'une nouvelle guerre. Elle devient synonyme de blessures et de mort pour certains, d'abandon et de déracinement pour d'autres ».

17 décembre 2013 - À l'initiative et en présence de Jean-François Gavoury, rencontre à l'Hôtel de ville de Boulogne-Billancourt entre, d'une part, Delphine Renard, auteure de *La Grande Maison de brique rose. La mémoire blessée dans l'attentat de l'OAS contre André Malraux* (1962), et Michel Reynaud, éditeur, et, d'autre part, M^{mes} Isaure de Beauval, maire-adjoint chargé de la culture, et Delphine Regalasti-Multon, directrice de la culture. Il s'agit d'examiner les modalités suivant lesquelles la municipalité, si elle en acceptait le principe, pourrait s'impliquer dans la promotion de ce livre, par exemple en le présentant dans le cadre d'une manifestation officielle comportant une séance de signature. En effet, c'est à Boulogne-Billancourt (au 19 de l'avenue Robert Schuman, précisément) que se situe la demeure en question, dont tant les propriétaires que les occupants ont été liés par leurs engagements respectifs

au service du pays : aux plans de l'industrie nationale et de la culture s'agissant du père de l'auteure, Monsieur Claude Renard (cf. http://fr.wikipedia.org/wiki/Claude-Louis_Renard) ; au plan politique avec Monsieur André Malraux, qui, durant la guerre d'Algérie, alors ministre de la République, fut l'hôte des lieux.

31 décembre 2013 - Au nom de l'ANPROMEVO, Jean-François Gavoury adresse ses vœux pour 2014 aux adhérents, amis et correspondants de l'association. Il salue la mémoire de M^{mes} Paule Basset et Micheline Renard et de M. Jacques Dorival en ces termes : « Ils ont tous les trois mené, à l'époque comme au cours du demi-siècle suivant, une vie exemplaire, mobilisant leur énergie au service de leurs semblables. Ils ont, chacune et chacun à sa manière et dans son domaine propre de compétence, contribué à léguer à leurs enfants et communiquer à leur entourage un patrimoine de valeurs humanistes, de culture, de principes républicains ». Il affirme l'engagement de l'ANPROMEVO à assurer la conservation et la transmission de cet héritage. Il invite par ailleurs celles et ceux qui ont échappé ou survécu aux attentats de l'OAS, comme les descendants de celles et de ceux qui ont succombé à ses menées criminelles et les témoins de ses exactions, à sortir du silence, à écrire pour rappeler la réalité de la barbarie OAS, faire vivre et perpétuer la mémoire des victimes et œuvrer ainsi à la valorisation d'un fonds documentaire.

2014

Extraits du Rapport moral et d'activité pour 2014
présenté à l'assemblée générale du 18 mars 2015 à Paris-13^e
par le président de l'ANPROMEVO en l'absence de la secrétaire générale

1^{er} janvier 2014 - Les adhérents reçoivent de l'ANPROMEVO, par courriel, un message de vœux rappelant la vie exemplaire de trois des siens disparus en 2013, tous dépositaires et transmetteurs tant de valeurs humanistes et culturelles que de principes républicains. Dans ce billet, le président de l'association invite celles et ceux qui ont échappé ou survécu aux attentats de l'OAS, les descendants de celles et de ceux qui ont succombé à ses menées criminelles ainsi que celles et ceux qui en ont été les témoins à sortir du silence et à œuvrer à la valorisation d'un fonds documentaire : à cet égard, il rend notamment hommage à Delphine Renard, dont le travail personnel ajoute au crédit et à la reconnaissance de notre association auprès de l'État comme des pouvoirs publics locaux.

8 février 2014 - Au cimetière du Père Lachaise, les cérémonies commémoratives du 8 février 1962 donnent lieu au dépôt, à 13h15, devant la stèle de la Ville de Paris dédiée aux victimes de l'OAS, d'une gerbe commune ANPROMEVO-Comité Vérité et Justice pour Charonne, puis à 13h30, devant la sépulture des Morts de Charonne, d'une gerbe de l'ANPROMEVO. Auparavant, une plaque « Place du 8 février 1962 » a été dévoilée sur les quais du métro Charonne : symboliquement signifiant, l'ajout de cette mention à la dénomination de la station aura été le résultat d'une longue concertation entre les représentants du comité et la direction de la RATP.

11 février 2014 - Présentation par M^{me} Delphine Renard, dans son ancienne maison de Boulogne, de son livre intitulé *La grande maison de brique rose (La mémoire blessée dans l'attentat de l'OAS contre André Malraux, 1962)*, paru dans la collection Lieu EST mémoire des Éditions Tirésias et retraçant l'histoire de cet hôtel particulier au passé si mouvementé.

L'événement, dans la préparation duquel l'ANPROMEVO s'est mobilisée, est l'occasion de rencontres et échanges sur place, notamment avec M. Pierre-Christophe Baguet, maire de Boulogne-Billancourt, et M. Stéphane Lacombe, représentant l'Association française des Victimes du Terrorisme.

Sur son site Internet, l'AFVT éditera l'article ci-après :

11 février 2014 - rencontre avec Delphine Renard, victime de l'OAS.

Répondant à l'invitation de l'ANPROMEVO (Association nationale pour la protection de la mémoire des victimes de l'OAS), l'Association française des Victimes du Terrorisme (AFVT.org) a tenu à exprimer son soutien auprès de Delphine Renard, l'une des victimes les plus emblématiques du terrorisme aveugle de l'OAS.

Blessée le 7 février 1962 par une bombe posée sur le rebord de sa fenêtre, Delphine Renard a vu son destin basculer alors qu'elle se trouvait dans sa chambre d'enfant. La petite fille de quatre ans et demi qu'elle était alors, grièvement blessée au visage et aux yeux, avait ainsi ému la France entière. Sans l'avoir demandé, son nom allait être lié à celui d'un homme resté dans l'Histoire, le ministre de la Culture André Malraux, qui était la cible des terroristes de l'OAS. N'étant pas présent à son domicile, ce dernier n'a pas été atteint. Mais Delphine Renard, si.

Il y a moins de deux ans, cette dernière avait publié son témoignage *Tu choisiras la vie*, édité chez Grasset. Avec son nouveau livre, *La Grande maison de brique rose*, qui vient de paraître aux Éditions Tirésias, l'auteur évoque la mémoire de cette maison si particulière, située à Boulogne, non loin de la Porte d'Auteuil, au sein de laquelle elle a vécu les vingt-sept premières années de sa vie. Cette grande villa construite dans les années 20 a été habitée de 1945 à 1962 par André Malraux et sa famille.

19 février 2014 - Aux adhérents, amis et correspondants de l'ANPROMEVO, Jean-François Gavoury donne communication, par courriel, d'un article paru la veille dans le quotidien *La Dépêche* et intitulé « Tags

de la honte : l'étrange vague extrémiste avant la venue de Dieudonné » : l'article relate que, le week-end précédent, croix gammées, inscriptions OAS et autres signes distinctifs de l'ex-groupuscule d'extrême-droite Occident ont été bombés au cinéma Utopia, à la Faculté de droit et sur les murs de la Maison de la laïcité et des diversités à Toulouse. Le président de l'ANPROMEVO s'étonne de la réaction du procureur de la République, M. Michel Valet, indiquant à la presse qu'il était difficile de trouver une cohérence dans des graffitis « qui ont même convoqué les fantômes de l'OAS ».

23 février 2014 - Décès de Madame Veuve Salah Ould Aoudia, au lendemain duquel Jean-François Gavoury s'adresse aux membres de l'association en ces termes : « J'apprends, ce matin, le décès de Madame Veuve Salah Ould Aoudia, dont l'état de santé avait nécessité le transfert récent de la Résidence Samaritaine de Villeneuve-lès-Avignon à l'hôpital d'Avignon.

C'est entourée de ses enfants et petits-enfants qu'elle est partie, à l'âge de 94 ans.

Je n'oublierai ni la teneur des courriers qu'elle m'adressait à chaque événement marquant la vie de l'association ni notre rencontre du 12 juillet 2012 chez Madeleine, sa fille.

Au nom de l'Association nationale pour la protection de la mémoire des victimes de l'OAS, j'adresse à Jean-Philippe et à l'ensemble de la famille Ould Aoudia l'expression émue de ma fraternelle sympathie. Les obsèques de Madame Veuve Salah Ould Aoudia auront lieu dans l'intimité ».

19 mars 2014 - Cérémonies commémoratives du 19 mars 1962 dans le cadre de la journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc. L'une des pages du n° 526 (avril 2014) de *L'Ancien d'Algérie* (tiré à 359.000 exemplaires) rendra compte du double hommage rendu ce jour-là aux victimes militaires et civiles de l'OAS par la Fédération nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (FNACA) : le premier autour de la stèle qui leur est dédiée par la capitale dans l'enceinte du cimetière du Père Lachaise (près du Mémorial aux Parisiens morts pour la France en AFN) ; le second devant la plaque commémorant, au siège des services du cabinet du ministre chargé de la formation professionnelle, le sacrifice de six inspecteurs de centres sociaux éducatifs assassinés quatre jours avant l'entrée en vigueur du cessez-le-feu en Algérie. Un encadré de cette même page est consacré à la dénonciation d'une revendication portée par les anciens activistes de l'OAS : celle tendant à ce que la qualité de « Mort pour la France » soit conférée aux condamnés de l'organisation passés par les armes (cf. infra en regard de la date du 23 mars 2014) !

21-24 mars 2014 - À l'invitation de Michel Reynaud, éditeur, M^{me} Delphine Renard ainsi que MM. Henri Pouillot, Jean-Philippe Ould Aoudia et Jean-François Gavoury sont présents au Salon du Livre de Paris (Porte de Versailles), sur le stand des Éditions Tirésias.

21 mars 2014 - Jean-François Gavoury adresse aux adhérents de l'ANPROMEVO un courriel intitulé « 21 mars 1988 - 21 mars 2014 - d'une normalité à l'autre ! ».

« Il y a vingt-six ans jour pour jour, on pouvait trouver un ministre de la Défense de droite (André Giraud) pour s'ériger contre l'apologie de l'OAS en réponse à une question écrite d'un parlementaire socialiste rappelant les Armées à l'ordre républicain ».

Texte de la question : M Michel Charzat attire l'attention de M. le ministre de la Défense sur une récente publicité parue à la page 57 du magazine *Armées d'aujourd'hui*, numéro 126, du mois de décembre 1987. De nombreux ouvrages consacrés principalement aux parachutistes et à la légion étrangère sont proposés à la vente par la librairie Le Livre Poste. Cette librairie et maison de diffusion a été fondée par un ancien responsable de l'OAS métropole jeunes et fondateur d'un mouvement d'extrême droite, le Mouvement jeune révolution (MJR). Le *Guide de l'homme de droite à Paris* nous confirme, à la page 115, que Le Livre Poste reste dans la lignée politique de son responsable, diffusant « tous les ouvrages nécessaires au combat pour la rénovation de notre pays ». Nous comprenons la nature de ce combat grâce à une autre publicité du Livre Poste, parue dans l'hebdomadaire *Minute* en mars 1987, présentant de nombreux ouvrages faisant l'apologie du combat pour l'Algérie française, des régiments ayant participé au putsch d'Alger en avril 1961 et de l'OAS. Le général de Gaulle y est décrit comme « l'homme ayant livré l'Algérie au GPRA ». Les livres diffusés par cette librairie, marquée politiquement, sont à l'opposé de la conception républicaine que nous nous faisons de l'armée française. L'esprit de défense ne nécessite pas l'apologie du militarisme et la célébration des coups d'État militaires et de la rébellion des forces armées face au pouvoir civil. Aussi il lui demande d'intervenir auprès du SIRPA afin de faire cesser toute publicité de cette maison de diffusion dans les revues dépendant du ministère de la Défense.

Texte de la réponse :

L'insertion de documents publicitaires dans la revue *Armées d'aujourd'hui* est déterminée en fonction de l'intérêt que le produit peut présenter pour le lecteur. Les engagements idéologiques et

politiques des annonceurs sont évidemment ignorés de la régie spécialisée et ne peuvent donc être pris en compte. Le livre mentionné par l'honorable parlementaire ne fait pas partie de ceux cités dans la publicité, qui, en l'occurrence, ne concernait que des ouvrages à caractère historique ou militaire. Il a été demandé au SIRPA de veiller strictement à ce qu'aucun ouvrage cité dans une publicité de cette revue ne puisse être susceptible de tomber sous le coup de la loi pénale et en particulier de l'incrimination prévue par l'article 24 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, visant à réprimer l'apologie d'un crime et la provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence à l'égard de personnes ou d'un groupe de personnes en raison de leur origine, de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée.

Jean-François Gavoury poursuit :

Mais ça, c'était avant ! Aujourd'hui, l'on peut, sur un site Internet (« NotreJournal ») en état de récidive de délit de presse, sans que nul ne semble s'en émouvoir, porter atteinte à la mémoire d'une déportée vouée à entrer au Panthéon en publiant [le 15 mars 2014] le propos suivant : « Vous parlez de la naïveté de M^{me} Tillon (sic), j'aurais aimé que cette même naïveté lui fasse également embrasser la cause des pieds-noirs et de l'OAS dont plusieurs de ses membres étaient d'anciens résistants comme elle ; au lieu de cela, elle s'est détournée des vrais patriotes pour soutenir la cause d'ignobles assassins, l'éloignant en cela de son credo initial pour la placer sur le même rang que le plus vil des collabos. Elle et tous ses semblables ne m'inspirent que colère et dégoût ! Non M^{me} Tillon, je ne vous souhaite pas de vous reposer en paix, même si c'est au Panthéon ».

22 mars 2014 - Décès dans sa 62^e année, à la Maison médicale Jeanne Garnier à Paris (15^e), de Jean-Luc Einaudi, auteur notamment, en 1991, de *La Bataille de Paris - 17 octobre 1961* et, en dernier lieu, chez Trésias, de *Le dossier Younsi : 1962, procès secret et aveux d'un chef FLN en France*.

23 mars 2014 - Jean-François Gavoury s'adresse aux adhérents et correspondants de l'ANPROMEVO disposant d'une adresse électronique dans un message intitulé « Profanation du souvenir des Morts pour la France ». La teneur de ce courriel est reproduite ci-après :

Dans son dernier numéro, daté de mars-avril 2014, *La lettre de Veritas*, organe des anciens de l'OAS, publie, en quatrième de couverture, une page intitulée « ILS SONT MORTS POUR LA FRANCE » « Mort pour la France ». « ILS », ce sont Bastien-Thiry, Degueudre, Dovecar et Piegts, condamnés à la peine capitale et exécutés à la suite de leur participation à des crimes commis en relation avec la guerre d'Algérie, désertion, atteinte à la sûreté de l'État, complot formé en vue d'attentats, tentative d'assassinat, homicide volontaire et complicité, etc.

Ajouté à ce sinistre quarteron, Le Pivain, décédé à Alger le 7 février 1962 dans l'exercice meurtrier de ses fonctions de chef de secteur de l'OAS. 7 février 1962, jour de la déferlante terroriste en région parisienne, où l'OAS-Métropole multiplia les attentats à la bombe dont l'un blessa grièvement et à jamais une fillette de quatre ans et demi, Delphine Renard.

« Mort pour la France », mention dédiée en lettres capitales à des factieux par un brûlot raciste, républicophobe et révisionniste.

« Mort pour la France », mention détournée au préjudice moral des centaines de milliers de vrais soldats auxquels elle a été légalement conférée au cours de ces quelque cent dernières années.

« Mort pour la France », mention encore attendue, plus de cinquante après, par tant de victimes militaires et civiles de l'OAS.

Comment ne pas en appeler au ministère en charge de la mémoire pour obtenir que justice soit rendue à ceux qui méritent de voir leur statut protégé contre les usurpations de l'identité combattante ?

Comment ne pas en appeler à l'État républicain pour qu'enfin il se saisisse de la question de l'éligibilité des victimes de l'OAS à la qualité de « Mort pour la France » ?

30 mars 2014 - Publication au Journal officiel Lois et Décrets de la décision du ministre délégué auprès du ministre de la Défense, chargé des Anciens Combattants, du 28 mars 2014 habilitant l'Association nationale pour la protection de la mémoire des victimes de l'OAS (ANPROMEVO) à ester en justice, en application du décret n° 92-701 du 20 juillet 1992 modifié portant application de la loi n° 91-1257 du 17 décembre 1991 permettant aux associations d'Anciens Combattants et victimes de guerre d'ester en justice. Cette décision fait de l'ANPROMEVO la cinquantième association d'Anciens Combattants et victimes de guerre inscrite sur le registre de l'Office national des Anciens Combattants et victimes de guerre répertoriant l'ensemble des associations habilitées à ester en justice en application de l'article 2-11 du code de procédure pénale et de l'article 48-3 de la loi du 29 juillet 1881 modifiée sur la liberté de la presse. Aux termes des dispositions de l'article 2-11 du code de procédure pénale et de l'article 48-3 de la loi du 29

juillet 1881 modifiée sur la liberté de la presse, ce régime permet à l'association qui en bénéficie d'exercer les droits reconnus à la partie civile en ce qui concerne respectivement :

- les dégradations ou destructions de monuments ou les violations de sépultures, qui ont causé un préjudice direct ou indirect à la mission qu'elle remplit ;

- les délits de diffamation ou d'injures qui ont causé un préjudice direct ou indirect à la mission qu'elle remplit, étant précisé qu'en cas de diffamation ou d'injure commises envers des personnes considérées individuellement, l'association ne sera recevable dans son action que si elle justifie avoir reçu l'accord de ces personnes ou de leurs ayants droit.

L'habilitation peut s'analyser comme un acte de reconnaissance par l'État de l'ANPROMEVO en qualité d'association d'Anciens Combattants et victimes de guerre, mais elle est sans incidence sur les procédures en cours ou à venir devant les juridictions administratives.

24 avril 2014 - Décès à l'âge de 83 ans, dans sa commune de Sermoise-sur-Loire (Nièvre), de M. Alain Roumegous, natif d'un village d'Oranie, ancien instituteur, ancien maire libéral d'Oued Berkeches que l'OAS avait condamné à mort et contraint au départ en métropole en février 1962. De retour en Algérie au lendemain de l'indépendance, il y restera jusqu'en 1966, s'investissant dans la recherche d'accords de coopération culturelle avec les autorités locales. Installé dans la Nièvre à partir de la rentrée 1966, il sera membre de plusieurs instances paritaires de l'enseignement, occupera les fonctions de directeur d'école à Nevers et sera nommé délégué départemental de l'Éducation nationale. Réputé infatigable militant syndical et associatif, M. Alain Roumegous appartenait à l'association Les Amis de Max Marchand, de Mouloud Feraoun et de leurs Compagnons dont il avait organisé l'une des assemblées générales à Nevers en 1989 puis à nouveau en 1999. Il était officier des Palmes académiques.

24 avril 2014 - Dans un courriel intitulé « De la énième inauguration du Mémorial de Notre-Dame d'Afrique à Théoule-sur-Mer », Jean-François Gavoury s'adresse à titre privé à M. Christian Estrosi, maire de Nice :

Monsieur,

Il y a des limites à l'indécence.

En avril 2011, vous avez célébré le cinquantième anniversaire du putsch des généraux félon en Algérie et vous vous êtes prosterné devant une stèle honteusement érigée, sur l'espace public niçois, à la gloire d'un lieutenant déserteur, Roger Degueldre, tueur en série raciste et républicophobe.

En mars 2013, vous avez fait voter des subventions au profit d'associations d'anciens activistes de l'OAS.

Et ce 1^{er} mai 2014, vous rendez compte, sur votre blog, de votre participation, en tant que parrain, au baptême d'un mémorial de l'OAS qui avait déjà été consacré le 1^{er} novembre 2002 et dont la première pierre avait été posée douze ans plus tôt par le fasciste assumé Joseph Ortiz.

Vous n'ignorez pas, pour les avoir nécessairement vues, que ce site de pratiques sectaires, largement inspiré du Mandarom de Castellane et voué quant à lui au culte de l'Empire colonial français, comporte des plaques commémoratives aux noms d'Albert Dovecar, Claude Piegts et Roger Degueldre, arrêtés, jugés et passés par les armes à la suite de leur participation à l'assassinat du commissaire central d'Alger, mon père, le 31 mai 1961.

Vous savez ne risquer aucune poursuite du chef d'apologie du terrorisme en raison de cette immunité parlementaire qui autorise ces condamnables pratiques dont vous êtes coutumier.

Votre lâcheté n'est pas sans évoquer - d'une certaine manière et à mes yeux en tout cas - celle qui a caractérisé les milliers de crimes et attentats commis au nom de l'Algérie française.

À défaut de pouvoir agir en sorte que vous ayez à répondre pénalement de vos actes et déclarations, je dispose au moins de la faculté de vous exprimer mon indignation mêlée d'écœurement.

Je vous salue, Monsieur, mais sans respect ni considération.

Jean-François Gavoury

Par lettre datée du 15 mai, le député-maire de Nice répondra en ces termes :

Comme je vous l'ai déjà indiqué, mon attention se porte vers une communauté douloureusement éprouvée par l'Histoire qui, dans son immense majorité, a été victime des événements et ne s'est pas associée aux actions criminelles de quelques-uns. Par-delà les déchirures, les souffrances infligées, c'est un message de fraternité et d'espérance que je souhaite exprimer loin de tous les extrémismes.

Christian Estrosi

Il est apparu que cet échange entre le fils d'une victime de l'OAS et un élu affichant, sans vouloir l'assumer, sa proximité avec les chantres de l'épopée OAS avait sa place dans le présent rapport.

16 mai 2014 - Reçu en matinée durant plus de deux heures par M^{me} Rose-Marie Antoine, directrice générale de l'Office national des Anciens Combattants et victimes de guerre, le président de l'Association nationale

pour la protection de la mémoire des victimes de l'OAS lui adresse, immédiatement après cette rencontre, un message de remerciements dont l'extrait ci-après vaut d'être reproduit :

Je souhaiterais par ailleurs que ne soit pas d'emblée écartée la possibilité d'une relance du Conseil d'État concernant l'attribution de la qualité de « Mort pour la France » aux victimes civiles du terrorisme de l'OAS telles que ces élus, magistrats et fonctionnaires assassinés dans l'exercice de leurs fonctions au seul motif de leur fidélité à la République :

- serait-il illégitime, par exemple, de voir l'acte de décès du malheureux maire d'Évian, Camille Blanc, revêtu de cette mention ?

- en quoi Charles Causse, vice-président du tribunal de grande instance d'Alger, a-t-il « démerité » par rapport à mon père ?

- les six dirigeants des Centres sociaux éducatifs « tombés au service des valeurs spirituelles et morales qu'enseigne l'université française » (pour reprendre les termes du message du ministre Lucien Paye en date du 16 mars 1962) ne seraient-ils pas dignes de cette reconnaissance ?

L'arrêt de la section du contentieux de la Haute Juridiction administrative [du 14 novembre 2011] constitue un élément nouveau susceptible de justifier la demande, auprès de la section sociale, d'un nouvel avis tant sur l'OAS elle-même que sur les victimes qu'elle a causées des deux côtés de la Méditerranée.

Enfin, il m'apparaît nécessaire, notamment après les résolutions adoptées ces derniers jours (13 et 14 mai), en comité national, par la FNACA, que l'administration en charge de la mémoire clarifie ses intentions concernant le site du quai Branly : statu quo, remise à l'état d'origine, aménagements. Si le mémorial des Morts pour la France doit continuer à accueillir (si possible sur une colonne latérale et non plus centrale) les victimes civiles de la guerre d'Algérie, force sera pour notre association de se résoudre à présenter une liste d'ayants droit aux fins utiles. [...]

Jean-François Gavoury

18 mai 2014 - Dans un courriel à diffusion large, le président de l'ANPROMEVO signale un projet d'édification, dans la province d'Alicante, en Espagne, d'une stèle dédiée nommément à Dovecar, Piegts, Degueldre et Bastien-Thiry : un projet fédérant le Cercle algérieniste et l'ADIMAD ; un projet visant à la réhabilitation supranationale de quatre proscrits de l'Histoire ; un projet dont la jurisprudence du Conseil d'État (stèle de Marignane) empêcherait la réalisation en France ; un projet conçu, non dans un esprit de retour aux sources de l'OAS, née au cœur de l'Espagne franquiste, mais dans la perspective de l'établissement, en face de l'Algérie, d'un véritable front de la renaissance du fascisme.

S'ajoutant à certaines interventions personnelles auprès de l'ambassade de France en Espagne, l'alerte du ministre des Affaires étrangères par une association partenaire de l'ANPROMEVO et la mobilisation des médias algériens et espagnols ont convaincu le maire de Polop de révoquer l'autorisation qu'il avait, sur la foi d'une requête biaisée, accordée pour l'installation du monument, dont l'inauguration était prévue le 7 juin.

Le 3 juin 2014, au nom de l'Association française des victimes du terrorisme (AFVT), M. Guillaume Denoix de Saint Marc, son porte-parole et directeur général, écrit au maire :

Cet événement mémoriel aurait constitué une forme de reconnaissance symbolique et institutionnelle vis-à-vis d'une organisation terroriste ayant assassiné des milliers de personnes. En tant qu'élu politique, garant des valeurs démocratiques, il aurait été inconcevable que vous puissiez honorer la mémoire d'individus ayant participé à un coup d'État en France. Ce symbole aurait été un parjure, à plus d'un titre : tout d'abord vis-à-vis des victimes du terrorisme en France, comme en Algérie ; mais aussi vis-à-vis des citoyens espagnols qui ont été si durement affectés par le terrorisme depuis un demi-siècle. Les causes défendues par les terroristes nous importent peu : leurs actes restent des faits criminels qui tuent, mutilent, traumatisent. L'homme qui a tenté d'assassiner le général de Gaulle n'était pas un héros. Rien ne peut justifier qu'il soit célébré comme tel, car nous nous trouverions face à un précédent très dangereux pour notre démocratie : la réécriture falsificatrice de l'Histoire. Alors que les blessures liées à la guerre d'Algérie sont encore loin d'être guéries, nous ne pouvons que saluer votre décision de suspendre l'inauguration de cette stèle infamante. Il convient de laisser aux historiens le soin d'élaborer une mémoire collective, en toute indépendance critique, en dehors de toute instrumentalisation idéologique. L'Association française des Victimes du Terrorisme, partenaire de nombreuses associations de victimes du terrorisme en Espagne, ne peut que s'associer à votre décision de ne pas faire de terroristes des modèles à suivre pour les générations futures.

1^{er} juin 2014 - Des adhérents et amis locaux de l'ANPROMEVO rendent compte de l'hommage auquel ils viennent d'assister, rendu ce dimanche, autour de sa sépulture du Touvet (Isère), à Claude Piegts (condamné à mort et exécuté le 7 juin 1962, en même temps que le sergent déserteur Albert Dovecar, à la suite de la

participation de l'un et l'autre à l'assassinat, le 31 mai 1961, du commissaire central d'Alger).
Des extraits de deux de ces témoignages sont reproduits ci-après :

J'aperçois des drapeaux. Des personnes vont s'approcher d'une tombe. Je m'approche pour écouter le discours. On y parle d'idéal, de valeurs, de drapeau, de la place de la France, de Claude Piegts, l'homme « plein d'idéal » qui est honoré aujourd'hui, en même temps que sont rappelées les mémoires de Dovicar, Degueldre et Bastien-Thiry. Il est aussi question de « mémoires apaisées » pour « construire l'histoire », ... et de leçons à donner aux jeunes générations. C'est renversant. En toute honnêteté, je dois reconnaître que l'orateur, dont j'ignore le nom, a précisé, dès le préambule, qu'il s'était engagé devant le commandant de gendarmerie à ce que rien ne choque M. Jean-François Gavoury, fils de Roger Gavoury ; il a également demandé « d'éviter les provocations ».

Nous nous sommes rendus sur les lieux de l'hommage rendu aux criminels exécutés au Trou de l'Enfer. Décidément, la mauvaise graine a tendance à se reproduire sur le terreau de la haine, de la mauvaise foi et du retournement de la vérité et des valeurs. Des assassins qui deviennent des « héros », des complices qui se veulent camarades, des drapeaux qui ne peuvent qu'être souillés dans de telles manifestations, contraires à la dignité et à la morale la plus élémentaire.

4 septembre 2014 - Décès à Biot (Alpes-Maritimes), à l'âge de 76 ans, de M. Gilbert Bergeron, qu'une crise cardiaque a frappé alors qu'il se trouvait près d'Antibes. Né le 13 février 1938, il avait accompli deux ans et demi de service militaire en Algérie, y côtoyant notamment le futur gendre de Guy Mollet. Dans sa démarche d'adhésion à l'association en 2009, Gilbert Bergeron avait été inspiré par Gérard Prigent, son ami et voisin du 20^e arrondissement de Paris, où il avait installé le siège d'une entreprise de fabrication de serrures et ferrures. Depuis lors, il avait partagé avec un certain nombre d'adhérents parisiens des moments rituels de recueillement et d'émotion : le 17 octobre sur le Pont Saint Michel à Paris ; le 8 février à Charonne et bien sûr, un certain 6 octobre 2011, au cimetière du Père Lachaise, lors du dévoilement de notre stèle commémorative du sacrifice des victimes de l'OAS en Algérie et en France. Le 12 septembre, ses cendres ont été dispersées dans le jardin du souvenir du cimetière de Cannes.

6 octobre 2014 - Dévoilement au Touvet (Isère) d'une plaque commémorative en hommage aux victimes du terrorisme de l'OAS.

Ressentie par l'ensemble des participants comme émouvante et apaisante, la cérémonie se déroule sous la présidence de M^{me} Laurence Théry, maire du Touvet, accompagnée d'une partie de ses adjoints et conseillers délégués et de M. Georges Bescher, vice-président du conseil général de l'Isère. Sont présents M. Daniel Wojkowiak, secrétaire national de la FNACA, des délégations locale et grenobloise de la FNACA, M. Jean-Philippe Ould Aoudia, président de l'association Les Amis de Max Marchand, de Mouloud Feraoun et de leurs Compagnons, M. Marcel Favel, président de la section Crolles-Grésivaudan de la Ligue des droits de l'Homme, M. Yvon Sellier, représentant Ras l'Front Grenoble ainsi que plusieurs amis de l'ANPROMEVO, parmi lesquels quatre descendants de victimes de l'OAS, soit une quarantaine de personnes au total.

L'Association française des victimes du terrorisme (AFVT) avait préalablement apporté son soutien à cette initiative, saluée par son porte-parole et directeur général.

Jean-François Gavoury prend la parole en ces termes :

[...] Au cimetière du Touvet repose l'un des participants à l'assassinat, le 31 mai 1961, dans l'exercice de ses fonctions de commissaire central du Grand Alger, de Roger Gavoury, mon père. Condamné à mort le 30 mars 1962, cet activiste civil de l'Organisation armée secrète a été exécuté le 7 juin suivant en raison de sa complicité dans la réalisation d'un forfait qui fut le premier visant un fonctionnaire de l'État. Mais sa tombe porte une inscription le qualifiant de héros. Et, chaque année, début juin, autour de sa sépulture, les anciens membres des commandos de l'OAS célèbrent ce crime ineffaçable, inexpiable, comme un acte de bravoure relevant de la résistance française en Algérie. Oui, armée secrète, héroïsme, bravoure, résistance : l'OAS, hier - à sa naissance même, en 1961 - a détourné à dessein, usurpé, contrefait une identité ancrée dans cette région Rhône-Alpes, celle de la Résistance contre le nazisme ; et aujourd'hui, ici même, elle vient propager - et va jusqu'à graver dans le marbre - un message de falsification de l'Histoire.

[...] Pour avoir été le témoin, à son corps défendant, de simulacres de cérémonies patriotiques, de discours révisionnistes, de manifestations insidieuses de l'apologie du crime de guerre et de l'attentat, la commune du Touvet sait combien la vigilance et le courage s'imposent face aux tentatives de réhabilitation menées par les anciens jusqu'au-boutistes de l'Algérie française et toujours nostalgiques de l'Empire colonial. [...] Restons humbles, certes, face à l'Histoire, si complexe, de la guerre d'Algérie ! Mais ne laissons pas, en tout cas, humilier des mémoires aussi respectables que celles des victimes du terrorisme de l'OAS. À leur intention, œuvrons, ensemble, à la reconnaissance du 6 octobre comme journée de recueillement et du souvenir ».

Pour sa part, M^{me} la maire du Touvet s'exprime ainsi :

[...] Dans le cimetière du Touvet est enterré Claude Piegts, l'un des quatre hommes condamnés par l'État français que je viens d'évoquer. "Il est légitime que les familles honorent leurs morts, que des lieux soient créés où elles puissent se retrouver pour évoquer le souvenir de celles et ceux qui les ont quittées. Mais il est inadmissible que ces lieux soient détournés de leur finalité et utilisés pour glorifier l'action de ceux qui, dans le passé, ont pris des armes contre la République pour tenter de la renverser." (LdH- Toulon).

[...] le rappel de l'histoire ne peut sûrement pas être réduit à un droit de réponse. Il est simplement une façon de témoigner une exigence de vérité, de penser en conscience aux blessures des deux rives de la Méditerranée, de penser à toutes les victimes de ce conflit, « de penser Français, de penser Algériens, de penser Pied-noirs, de penser Harkis » (B. Delanoë) et de rappeler aussi, loin de toute confusion, la mémoire de tous ceux qui ont perdu la vie, victimes des actes terroristes de l'OAS.

Les plaies sont toujours vives. « Qui n'a pas de mémoire, n'a pas d'avenir », disait Primo Levi. L'histoire doit encore et toujours être expliquée. Être ambitieux pour l'avenir impose d'être lucides sur notre passé et déterminés à entretenir notre mémoire. Et c'est un remerciement que je souhaite adresser ce soir à Jean-François Gavoury qui, par sa préoccupation constante de vérité, a interdit que nul ne puisse ré-écrire l'histoire ou la nier. Merci à vous tous de militer et de témoigner encore et toujours pour que les droits de l'homme restent un droit absolu pour chacun.

17 octobre 2014 (11h45) - Devant la plaque commémorative sise à l'angle du pont Saint-Michel et du quai du Marché neuf, la maire de Paris procède à un dépôt de gerbe à l'occasion du 53^e anniversaire de la répression, le 17 octobre 1961, d'une manifestation d'Algériens pour le droit à l'indépendance. M^{me} Anne Hidalgo est entourée notamment de M. Amar Bendjemaâ, nouvel ambassadeur d'Algérie en France, de M^{me} Catherine Vieu-Charier, adjointe à la maire de Paris, chargée de la Mémoire et du monde combattant, de M. Jean-Pierre Chevènement, ancien ministre, de M. Pierre Laurent, sénateur de Paris. Dans l'assistance composée de près d'une centaine de personnes, on note la présence de MM. Gilles Manceron, responsable Mémoire, Histoire, Archives de la Ligue des droits de l'Homme, Georges Morin, président de l'association Coup de soleil et Henri Pouillot, président de Sortir du Colonialisme. Jean-François Gavoury est présent et entouré de plusieurs adhérents de l'Association nationale pour la protection de la mémoire des victimes de l'OAS, parmi lesquels M. Gérard Prigent.

19 octobre 2014 - Participation de Jean-François Gavoury à la séance de clôture du 31^e congrès national de la Fédération nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (FNACA) à Caen, à l'invitation de son président national, M. Guy Darmanin : l'occasion pour le président de l'ANPROMEVO, après plusieurs années d'une relation devenue fraternelle, de donner son adhésion au comité du 15^e arrondissement de Paris de cette Fédération forte de quelque 350 000 membres.

1^{er} novembre 2014 - Décès, le jour même du soixantième anniversaire du début de la guerre d'Algérie, de M. Guy Fischer, ancien sénateur du Rhône (24 septembre 1995 - 30 septembre 2014). Dans son message aux adhérents de l'ANPROMEVO, Jean-François Gavoury rappellera « le soutien, exceptionnel de conviction » que ce parlementaire avait apporté à la cause de la mémoire des victimes de l'OAS, et qui s'est manifesté non seulement par des questions écrites mais aussi dans une proposition de loi du 7 juillet 2010 fixant la destination du Mémorial national de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie et relative à la mémoire des victimes de l'OAS (Organisation armée secrète).

Il insistera par ailleurs sur l'émotion qu'il a éprouvée, à titre personnel, le 8 novembre 2012, en écoutant, depuis les bancs de la Haute Assemblée, la déclaration de M. le sénateur Fischer intervenant dans le cadre de la discussion de la proposition de loi adoptée dix ans auparavant par l'Assemblée nationale, relative à la reconnaissance du 19 mars comme journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc. Guy Fischer disait alors :

« Je souhaite enfin évoquer les victimes de l'OAS, dont le symbole est pour moi le commissaire central d'Alger, M. Roger Gavoury, assassiné le 31 mai 1961 par les sicaires de cette association criminelle et antirépublicaine. Son fils, Jean-François Gavoury, présent dans les tribunes, a relevé le flambeau et se bat avec une ténacité qui force l'admiration pour faire reconnaître le tribut payé par les forces de l'ordre durant la guerre d'Algérie, pour que ne soit pas occultée, comme elle l'est souvent, la responsabilité de l'OAS dans les événements de l'après-19 mars, et enfin pour que les nostalgiques, revanchards et autres tenants de l'Algérie française ne réécrivent pas impunément l'histoire et n'érigent pas des mausolées aux bourreaux ».

3 novembre 2014 - Publication dans le quotidien régional *Ouest-France* d'un article relatif à un nouvel acte de profanation visant la stèle dédiée à Alfred Locussol à Alençon : « La stèle installée à la mémoire

d'Alfred Lucussol, avenue Wilson, continue de déranger. Elle a été recouverte de peinture, la semaine dernière. Cet acte de vandalisme est le 3^e depuis la pose de ce modeste monument, à l'automne 2012, en face de la gare. La plaque de marbre, qui rend hommage à ce militant communiste, partisan de l'Algérie indépendante assassiné par l'OAS en 1962 à Alençon, a déjà été brisée à deux reprises. La première fois, huit jours à peine après son inauguration. Pierre Frénéé, coordonnateur de cette mission de mémoire, voit dans ce nouvel acte de vandalisme « la banalisation des idées d'extrême droite ». Et déplore que « certains entretiennent une rancune depuis la fin de la guerre d'Algérie, voilà 52 ans. »

5 décembre 2014 (12h40) - Journée nationale d'hommage aux Morts pour la France en AFN.

Par courriel, Jean-François Gavoury fait savoir aux adhérents de l'association que :

La publication, très largement en avance, du message officiel de circonstance le dispensera d'avoir à se mêler, face au Mémorial national de la guerre d'Algérie (quai Branly à Paris), aux nostalgiques de l'Empire colonial, lesquels ont déjà fait connaître, sur leurs blogs, les remarques négatives que leur inspire la teneur de cette intervention.

Il ajoute :

De leur côté, les familles de victimes militaires et civiles de l'OAS ne manqueront pas de penser - aujourd'hui comme hier, demain et chaque jour - à leurs morts, que ceux-ci aient été ou non reconnus "Morts pour la France", que ceux-ci soient ou non éligibles à cette reconnaissance, s'agissant, dans tous les cas, de victimes innocentes des crimes les plus horribles et des attentats les plus lâches commis en Algérie et en France avant et après le 19 mars 1962.

5 décembre 2014 (19h20) - Jean-François Gavoury alerte les adhérents, amis et correspondants de l'association sur l'annonce, dans la presse locale, de l'inscription à l'ordre du jour de la réunion du conseil municipal de Béziers en date du 11 décembre d'un projet de délibération ayant pour objet l'attribution du nom du commandant Hélié Denoix de Saint Marc à une voie de Béziers dénommée « rue du 19 mars 1962 ».

Il rappelle, d'une part, que l'attribution d'un nom à un espace public ne doit être de nature « ni à provoquer des troubles à l'ordre public, ni à heurter la sensibilité des personnes, ni à porter atteinte à l'image de la ville ou du quartier concerné » et, d'autre part, que la dénomination d'un lieu ou équipement public doit également respecter le principe de neutralité du service public qui « s'oppose à ce que soient apposés sur les édifices publics des signes symbolisant la revendication d'opinions politiques, religieuses ou philosophiques ».

Le 30 décembre, il saisira la présidente du Tribunal administratif de Montpellier d'une demande d'annulation de cette délibération : le mémoire produit à l'appui de sa requête lui paraît suffisamment circonstancié pour espérer une issue favorable. Par souci d'efficacité, il ne souhaite pas y associer l'ANPROMEVO.

6 décembre 2014 - Jean-François Gavoury s'adresse par courriel à M. Nicolas Lerner, sous-préfet de Béziers, à la suite des articles de la presse nationale et régionale relatifs à la belliqueuse initiative du maire de Béziers consistant à conférer le nom d'un officier putschiste à une voie portant la référence à la date d'entrée en vigueur des Accords de cessez-le-feu en Algérie signés à Évian le 18 mars 1962. Il précise :

Si la délibération qu'il est envisagé de présenter en séance jeudi prochain (11 décembre) est adoptée, le contrôle de légalité auquel elle donnera lieu devrait aboutir à ce qu'elle soit déferée à la censure du juge administratif : il m'apparaît, en effet, que le représentant de l'État aura la faculté d'invoquer, d'une part, le contexte dans lequel l'attribution du nom « commandant Hélié Denoix de Saint Marc » est proposée (pour se substituer à celui de l'actuelle rue « du 19 mars 1962 ») et, d'autre part, les motivations publiquement exposées par M. Robert Ménard lui-même pour démontrer que la décision a pour objet de célébrer la mémoire de l'officier putschiste et non celle de l'ancien résistant et déporté.

M. Lerner ne fera part ni de ses propres intentions ni de celles du préfet de l'Hérault, ne laissant d'autre choix à son correspondant que d'engager seul un recours en annulation une fois la délibération votée.

2015

*Extraits du Rapport moral et d'activité pour 2015
présenté à l'assemblée générale du 17 mars 2016 à Paris-13^e
par le président de l'ANPROMEVO, assisté de la trésorière*

2 janvier 2015 - Dans son message de vœux, le président de l'ANPROMEVO évoque en tout premier lieu le souvenir des personnes disparues au cours de l'année précédente dont la vie même et les témoignages ont constitué des vecteurs de transmission, nous apprenant à œuvrer pour toujours plus de justice et de vérité : le 23 février, Giselle Ould Aoudia, la dernière veuve de victime que comptait l'association ; le 22 mars, l'historien et militant citoyen Jean-Luc Einaudi ; le 4 septembre, Gilbert Bergeron, un adhérent discret, mais au passé éloquent ; le 14 septembre, l'ancien résistant, commissaire divisionnaire honoraire de la police nationale et historien Jacques Delarue ; le 1^{er} novembre, Guy Fischer, qui, alors sénateur du Rhône, manifesta son soutien - exceptionnel de conviction - à la cause de la mémoire des victimes de l'OAS en leur dédiant rien de moins qu'une proposition de loi le 7 juillet 2010 et rappela, lors de sa déclaration devant la Haute Assemblée le 8 novembre 2012, la démarche entreprise par notre association « pour que ne soit pas occultée la responsabilité de l'OAS dans les événements de l'après-19 mars et pour que les nostalgiques, revanchards et autres tenants de l'Algérie française ne réécrivent pas impunément l'histoire et n'érigent pas des mausolées aux bourreaux ».

Par ailleurs, après avoir rappelé les résultats heureux obtenus en 2014 (ex : habilitation ministérielle à ester en justice ; dévoilement par M^{me} Laurence Théry, maire du Touvet, d'une plaque apposée sur le monument aux Morts du cimetière communal en l'honneur et à la mémoire des victimes des actes terroristes commis par l'OAS), Jean-François Gavoury dit envisager 2015 comme une année aussi dense que les précédentes, au cours de laquelle la vigilance ne devra connaître aucun relâchement, tant les acquis apparaissent fragiles (par exemple à Alençon) et tant les provocations sont nombreuses (Béziers en étant la plus récente et sombre illustration).

3 janvier 2015 - Alençon - Hommage à la mémoire d'Alfred Locussol à l'occasion du 53^e anniversaire de son assassinat par l'OAS. Quelque 35 personnes se sont réunies autour de la stèle commémorative érigée depuis le 6 octobre 2012 à proximité de la maison où Alfred Locussol a été lâchement assassiné, à Alençon, le 3 janvier 1962, sous les yeux de sa sœur, par deux membres de l'OAS, des tueurs à gages qui, six mois après, ont répondu de ce crime odieux devant la cour d'assises de l'Orne.

L'hommage s'est déroulé en présence notamment de M. François Tollot, maître de cérémonie, et a comporté un double dépôt de gerbes, suivi de plusieurs prises de parole :

- celle de M^{me} Annie Pollet, qui a présenté les excuses, en particulier, de la famille, dont l'un des messages a été lu, émanant le 31 décembre de M^{me} Alexandrine Brisson. Faisant allusion aux actes de vandalisme et profanation ayant frappé la stèle, la petite-nièce d'Alfred Locussol y déclarait : « Je salue tous ceux qui ne désarment pas devant l'imbécillité et la haine. J'espère qu'ils se portent le mieux possible malgré ce monde injuste qui bafoue les humains ... à l'heure où nous devrions danser sur le malheur ».

- celle de M. Pierre Frénée, qui a souligné la difficulté de progresser dans l'écriture de la biographie d'Alfred Locussol, à défaut d'accès à l'ensemble des archives publiques ou privées le concernant.

- celle de M^{me} Sylvie Gourlaouën-Couton, qui, au nom de la Ligue des droits de l'Homme, a rappelé les mécanismes de la montée des extrémismes.

- celle, enfin, reproduite ci-après (extraits), de Jean-François Gavoury, président de l'Association nationale pour la protection de la mémoire des victimes de l'OAS :

Rappelons d'abord ce qu'évoque cette stèle, si juste et si nécessaire, au-delà même du courage et de la détermination de celles et de ceux qui en ont conçu, réalisé et sans cesse recommencé le projet. Ce que représente ce morceau de granit, c'est la mémoire : la mémoire d'une victime d'une organisation idéologiquement criminelle, barbare et d'une extrême lâcheté dans ses actes. Une organisation instigatrice d'un coup d'État, d'une insurrection, d'actes de sédition armée dirigés contre un Gouvernement légitime

et contre la Nation elle-même.

Françoise Nordmann, membre du conseil d'administration de l'association Les Amis de Max Marchand, de Mouloud Feraoun et de leurs Compagnons, et moi, nous sommes venus vous accompagner dans cette démarche du 53^e anniversaire au nom de la mémoire d'un fonctionnaire de l'État assassiné à deux pas d'ici par une OAS étendant sa violence depuis l'Algérie jusqu'à la métropole. Au nom, aussi, de la mémoire de milliers de victimes directes et indirectes d'agissements criminels ineffaçables qui ont tué, mutilé, traumatisé. Parmi ces victimes indirectes, celles de Paris, le 8 février 1962, dont je porte également le souvenir en tant que membre du conseil d'administration du Comité Vérité et Justice pour Charonne.

Sachons rappeler que l'OAS a enfanté, et que la bête immonde du fanatisme s'incarne dans des actes de gestion municipale qui ne doivent rien au seul symbolisme : c'est le cas à Béziers, avec Robert Ménard, qui a profité du calendrier de l'Avent pour opposer la célébration du putsch à celle de la paix.

Merci, Alfred Locussol, de réunir aujourd'hui, autour de vous, des femmes et hommes de paix.

La presse locale (*Ouest France*, *L'Orne Hebdo*) a rendu compte de l'événement.

8 janvier 2015 - Dans un billet relayé par l'ANPROMEVO ayant pour titre « Je suis Charlie », Delphine Renard, victime du terrorisme de l'OAS en février 1962, s'exprime en ces termes :

« Le massacre à la rédaction de *Charlie-Hebdo* : l'assassinat de Jaurès, multiplié par douze, et soi-disant pour venger Allah ou Mahomet. Combien se vérifie l'ancienne couverture du journal, représentant le prophète écrasé de désespoir et s'exclamant : " C'est dur d'être aimé par des cons ! " »

La France est l'un des rares pays du monde à avoir conquis, à prix de sang, la liberté de penser, de parler, de dessiner, d'écrire. C'est tout récent, à peine plus de deux siècles, et encore.

Le terreur ne doit pas passer. Nous constatons, devant ces cadavres, ces douilles et ces témoins sidérés, à quel point cette liberté est fragile. L'humour est ce qui manque totalement aux barbares, incapables de laisser exister le moindre écart entre le mot et la chose, entre eux et les autres, incapables de répondre en argumentant plutôt qu'en tuant.

Plus que jamais, je veux donc écrire, m'unissant à tous ceux qui, rassemblés dans diverses villes de France, ont brandi des crayons en guise d'armes. Écrire, y compris des fictions. Car il ne faut pas s'y tromper. Hier, ce sont des caricaturistes politiquement engagés qui ont été abattus. Mais les totalitaristes abhorrent autant l'art abstrait : souvenons-nous de la chasse à "l'art dégénéré" pendant la montée du nazisme. Peindre de pures taches de couleur, écrire des histoires, c'est donner corps à un univers singulier, une sensibilité individuelle, une fantaisie affranchie du "bien-penser" et des langues de bois. Ces échappés de l'esprit seront toujours intolérables aux brutes maléfiques qui tentent d'écraser toute vie de la pensée avec l'alibi de leur "religion".

Socrate a été empoisonné alors qu'il aidait chacun à accoucher de lui-même. Des livres sont brûlés en place publique à chaque retour de l'intolérance... Alors je prends la plume, depuis ce nom que j'endorsse en fraternité avec toute une population en état de choc : " Je suis Charlie. »

20 janvier 2015 - Dans un courriel d'alerte intitulé "La mémoire profanée de Jean Moulin", Jean-François Gavoury déclare :

« Comme s'il brisait de ses mains la plaque apposée sur la maison qui vit naître Jean Moulin le 20 juin 1899 au 6 de la rue d'Alsace à Béziers, Robert Ménard a osé assimiler Hélié Denoix de Saint Marc à cette grande figure de la République française, ce héros national, panthéonisé, érigé en exemple par les défenseurs des principes et valeurs démocratiques.

C'est dans la dernière édition (n° 5/janvier 2015) du Journal de Béziers - dont il est le directeur de publication - qu'il l'a fait, à la fin d'un article de deux pages consacré au projet de la municipalité de débaptiser la rue du 19 mars 1962 en vue de lui substituer le nom de l'officier putschiste, tristement célèbre.

Et c'est en ces termes qu'il a établi le rapprochement : « Que la ville de Jean Moulin honore la mémoire de cet éternel résistant, quoi de plus logique ? »

Il s'agit là d'une atteinte caractérisée à la mémoire de la personnalité de la Résistance la plus connue en France, son incarnation même aux côtés d'autres personnages tels que le général de Gaulle, Germaine Tillion ou Raymond Aubrac : le procureur de la République de Béziers aurait la faculté de se saisir de ce délit de presse, mais les institutions d'Anciens Combattants, le Cercle Jean Moulin et l'Association du corps préfectoral et des hauts fonctionnaires du ministère de l'intérieur peuvent intervenir dans le même sens auprès du tribunal de grande instance.

Mettre sur le même plan Jean Moulin et Hélié Denoix de Saint Marc relève du révisionnisme. C'est l'expression à la fois la plus indigne et la plus belliqueuse de cette même idéologie qui tend à la réhabilitation de Vichy, engendre le communautarisme, incite à la haine et propage des théories conspirationnistes et falsificatrices.

Le temps n'est plus à la constatation hébétée ni à la vaine dénonciation des dérives, transgressions et

provocations du nouveau maire de Béziers : l'actualité souligne l'importance qui s'attache à ce que les cours et tribunaux mettent Robert Ménard hors d'état de nuire davantage à une concorde citoyenne dont la fragilité est patente tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de sa commune !»

22 janvier 2015 - Rencontre au 37 rue de Bellechasse à Paris-7^e entre l'ANPROMEVO et M. Jean-Marc Todeschini, secrétaire d'État aux Anciens Combattants et à la Mémoire auprès du ministre de la Défense. L'objet consiste en l'examen des modalités d'une reconnaissance par l'État des victimes de l'OAS. Jean-François Gavoury est accompagné de M^{me} Sylvie Vauzelle, née Fauvet, victime (survivante) d'un acte terroriste de l'OAS commis le 15 février 1962 au domicile de ses parents à Paris, ainsi que de M. Michel Lambart, vice-président de l'association Les Amis de Max Marchand, de Mouloud Feraoun et de leurs Compagnons.

Les propositions présentées sont les suivantes :

I] Apposition, en retrait et sur la partie droite du Mémorial national de la guerre d'Algérie présent quai Branly à Paris-7^e, d'une stèle en symétrie de celle, inaugurée le 5 décembre 2006, supportant une plaque revêtue de l'inscription suivante : « La nation associe les personnes disparues et les populations civiles victimes de massacres ou d'exactions commis durant la guerre d'Algérie et après le 19 mars 1962 en violation des accords d'Évian, ainsi que les victimes civiles des combats du Maroc et de Tunisie, à l'hommage rendu aux combattants morts pour la France en Afrique du Nord. » Cette stèle, dédiée aux victimes de l'OAS, serait surmontée d'une plaque ainsi libellée (à titre d'exemple) : « La France reconnaît les souffrances subies par l'ensemble des victimes civiles et militaires des crimes de guerre, attentats et exactions commis par l'Organisation armée secrète (OAS) ou en son nom, en Algérie et en France, en 1961 et 1962. »

II] Adjonction, après recueil de l'accord des familles concernées lorsque des descendants sont connus, de la mention « Mort pour la France » sur l'acte de décès :

a) des personnes qui ont (inexplicablement) été privées de cette reconnaissance (militaires, membres des forces de l'ordre, en application des dispositions de l'article L. 488-12^o du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre) ;
et, à titre honorifique

b) des personnes que leur statut de serviteur loyal de l'État républicain (magistrats, enseignants, fonctionnaires, ...), d'Élu ou de préposé à une mission de service public ou d'intérêt général resté fidèles aux institutions a désigné à la vindicte de l'OAS ;

c) de toute personne, membre de la société civile, décédée consécutivement à des actes de violence constituant une suite directe de faits de guerre (article L. 488-9^o du code précité et jurisprudence Paul Teuma, Cour d'appel de Rennes, 15 octobre 2013).

II bis] Inscription, sur la colonne centrale (blanche) du Mémorial du quai Branly dédié aux Morts pour la France en AFN, du nom des personnes visées ci-dessus en b et c, qu'elles aient été rendues bénéficiaires du dispositif ou non (jurisprudence Falco, 26 mars 2010), le défilement des noms retenus et classés par ordre alphabétique étant précédé du message suivant : Victimes de l'OAS en Algérie et en France (1961-1962).

III] Insertion, dans tout nouveau projet de loi antiterroriste, de dispositions tendant à prévenir l'apologie de l'OAS et la diffamation ou l'injure dirigée contre la mémoire des victimes de l'OAS : cf. article 3 de la proposition de loi n° 618 enregistrée à la présidence du Sénat le 7 juillet 2010 et de la proposition de loi n° 3130 enregistrée à la présidence de l'Assemblée nationale le 1^{er} février 2011 fixant la destination du Mémorial national de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie et relative à la mémoire des victimes de l'OAS (Organisation armée secrète).

IV] Dépôt de gerbe par M. Jean-Marc Todeschini, le mardi 6 octobre 2015, au cimetière du Père Lachaise devant le Mémorial dédié aux victimes de l'OAS par la Ville de Paris depuis le 6 octobre 2011 (contribution à la consécration de la date du 6 octobre)

V] à titre subsidiaire, intervention du représentant de l'État dans le département de l'Hérault à l'appui du recours dirigé, à titre personnel, par Jean-François Gavoury, le 30 décembre 2014, contre la délibération du conseil municipal de Béziers en date du 11 décembre relative au changement de la dénomination de la rue du 19 mars 1962 à laquelle serait substitué le nom du commandant Hélié Denoix de Saint Marc.

4 février 2015 - Jean-François Gavoury, président de l'Association nationale pour la protection de la mémoire des victimes de l'OAS et Jean-Philippe Ould Aoudia, président de l'association Les amis de Max Marchand, de Mouloud Feraoun et de leurs Compagnons, interviennent successivement lors du colloque organisé à l'Hôtel de Ville de Paris, sur le thème « Guerre d'Algérie : Savoir et Transmettre », par la

Commission Mémoire-Histoire de la FNACA à l'occasion de son 30^e anniversaire. Leurs propos respectifs sont reproduits ci-après :

Les victimes de l'OAS sont restées dans le silence des décennies durant, y compris lors de la publication des lois d'amnistie et de réhabilitation visant les criminels de cette organisation, y compris lorsque le gouvernement a dépêché l'un de ses membres en juin 1980 pour présider, à Toulon, une cérémonie d'inauguration d'un monument érigeant en martyr et héros le chef des commandos Delta de l'OAS, Roger Deguelde.

Les victimes de l'OAS n'ont pas voulu ni su faire acte de transmission parce que cette inversion des valeurs incarnées par la République elle-même le leur interdisait : comment ne pas avoir honte d'être apparenté à la victime, eût-elle été citée à l'ordre de la Nation et reconnue « Mort pour la France », d'une organisation se réclamant de la résistance de l'Algérie française ? Comment revendiquer le moindre droit à la parole lorsque, âgé(e) de quatre à cinq ans, on a survécu à un attentat dont les auteurs peuvent rendre compte à tour de pages et de déclarations sans être inquiétés ?

Le premier, probablement, à avoir osé publier sur un crime de l'OAS resté impuni, non pour s'en targuer mais au contraire pour en relater les circonstances et en dénoncer l'ignominie, est Jean-Philippe Ould Aoudia, avec *L'assassinat de Château-Royal*. Et c'est avec lui, avec son association Les amis de Max Marchand, de Mouloud Feraoun et de leurs Compagnons, avec la FNDIRP que l'ANPROMEVO est née, en février 2006, après que nous soyons trouvés, alertés par un retentissant projet d'hommage public à l'OAS sous la forme d'une énième stèle, à Marignane cette fois, porté par des anciens activistes et appuyé par un maire issu du Front national.

Et c'est un nouveau maire extrémiste, à Béziers, qui entend débaptiser une rue du 19 mars 1962 pour lui donner le nom d'un officier putschiste, Hélié Denoix de Saint Marc.

À titre personnel je ne le laisserai pas faire pour plusieurs raisons :

- la première, la fidélité : la fidélité à la mémoire de Guy Fischer, qui cita mon père et me cita en séance du Sénat consacrée à la présentation de la proposition de loi tendant à faire du 19 mars la journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes de la guerre d'Algérie ;

- la seconde raison : la fidélité à l'égard de M. Bertrand Delanoë, de M^{mes} Anne Hidalgo et Catherine Vieu-Charier, de la FNACA, de l'ARAC et de toutes les associations amies de l'ANPROMEVO qui ont permis qu'un certain 6 octobre 2011, sur un remarquable emplacement du cimetière du Père-Lachaise, un Mémorial soit élevé pour rendre témoignage du sacrifice des militaires, des civils, des élus, des magistrats, fonctionnaires, enseignants tombés au service de la République sous les coups d'une « organisation idéologiquement criminelle et, dans ses actes, barbare » ;

- une autre raison tient à la relative facilité de la contestation de ce projet de la commune de Béziers devant une juridiction administrative, saisie par mes soins dans les trois semaines suivant la délibération du conseil municipal du 11 décembre.

Dois-je ajouter que le silence n'est plus de mise parmi les victimes de l'OAS, dont l'association a été l'objet d'un acte de reconnaissance officiel l'an dernier, puisqu'une décision de Kader Arif en a fait la 50^e association d'Anciens Combattants et victimes de guerre habilitée à ester en justice ?

Et puis-je conclure en affirmant que, si la FNACA appelle à un contre-rassemblement républicain à Béziers le 14 mars à 14h30 pour s'opposer à ce que la plaque portant la date du 19 mars 1962 soit déboulonnée et remplacée par une autre célébrant le putsch auquel les appelés ont refusé de se rallier en avril 1961, je serai à ses côtés comme je l'ai été pour la reconnaissance du 19 mars ? »

Jean-François Gavoury

La présence à la même tribune de deux fils de victimes de l'OAS est un symbole fort :

- Jean-François Gavoury, fils de Roger Gavoury, commissaire central d'Alger et premier responsable de l'ordre public assassiné par les terroristes de l'OAS le 31 mai 1961, est président de l'Association nationale pour la protection de la mémoire des victimes de l'OAS,

- moi-même, fils de l'un des six inspecteurs des Centres sociaux éducatifs assassinés collectivement le 15 mars 1962 à El Biar, sur leur lieu de travail et dans l'exercice de leur mission d'éducation, je préside l'association Les amis de Max Marchand, de Mouloud Feraoun et de leurs Compagnons.

Si elles travaillent sur des terrains différents, nos deux associations sont complémentaires et profondément solidaires.

Un inspecteur d'académie de Saint-Nazaire qui n'avait jamais été en Algérie et qui ne connaissait aucune des six victimes a créé, il y a une vingtaine d'années, notre association pour que l'œuvre pédagogique et littéraire de ses collègues enseignants ne tombe pas dans l'oubli.

Il me paraît utile de rappeler les circonstances du crime, car elles entrent en résonance avec le massacre du 7 janvier 2015 à Paris. Même si « Un crime n'en vaut pas un autre, [si] chaque crime a sa figure » comme l'avait écrit François Mauriac après celui commis par l'OAS, l'un et l'autre présentent de sinistres similitudes.

À commencer par le procédé pour tuer. À Alger, un commando de six tueurs, surarmés, entraînés et décidés avait fait irruption dans les locaux administratifs où se trouvaient réunis les principaux responsables d'un service de l'Éducation nationale qui avait pour mission de transmettre à la jeunesse algérienne les traditions les plus nobles de l'enseignement républicain. À la main, ils tenaient un stylo.

Le 15 mars 1962, six noms inscrits sur une petite feuille furent appelés parmi les dix-huit présents dans les bureaux des Centres sociaux. Les six victimes furent alignées devant un mur à l'extérieur de la salle et mitraillées, puis achevées par des coups de grâce.

Une minute de silence fut respectée dans tous les établissements scolaires après la lecture d'un message du ministre de l'Éducation nationale de l'époque. Il y eut le refus de la part d'élèves d'honorer la mémoire des six enseignants, comme ce fut le cas en janvier dernier.

Le crime de l'OAS répond aux trois critères qui définissent le crime fasciste :

- il a une motivation idéologique, d'où le choix de victimes ciblées ; il ne s'agit pas d'un attentat aveugle ;

- il a un côté spectaculaire, destiné à montrer le jusqu'au-boutisme de ceux qui l'ont commis ;

- il est hors norme, pour créer un climat de terreur.

Dans sa Une, *Le Monde* du 19 mars 1962 reproduisait un article de Germaine Tillion sous le titre « La bêtise qui froidement assassine », qualifiant les terroristes de l'OAS de « singes sanglants qui font la loi à Alger ».

Ces singes sanglants n'ont pas fait la loi à Alger puisque l'Algérie a été indépendante. Les singes sanglants qui veulent faire la loi à Paris ne la feront pas non plus.

Mais il est encore d'anciens criminels de l'OAS dans leur toute puissance, tels Gabriel Anglade, l'un des six tueurs du 15 mars 1962, qui a été adjoint au maire de Cagnes-sur-Mer pendant quatorze ans[1]. Ces gens-là sont à la manœuvre pour réécrire l'histoire, comme cela sera le cas le 14 mars prochain à Béziers, où un officier putschiste est comparé à Jean Moulin et où une rue portera le nom d'un traître à la République à la place de la date du 19 mars 1962.

Notre association publie une revue, *Le Lien*, dont la qualité lui vaut d'être inscrite au catalogue international des revues. Elle organise chaque année, autour de la date du 15 mars, un colloque dans une ville de province où réside l'un de ses adhérents.

Le 12 décembre 2001, grâce à Jack Lang, ministre de l'Éducation nationale, une plaque commémorative a été apposée à l'entrée de la salle Marchand-Feraou, au 101 rue de Grenelle à Paris. Après les noms et qualités des six enseignants, on peut lire : « [...] assassinés dans l'exercice de leurs fonctions le 15 mars 1962 à Alger, victimes de leur engagement pour les valeurs de la République et pour l'indépendance de l'Algérie dans une relation fraternelle avec la France ».

C'est là que se déroule désormais l'assemblée générale annuelle, précédée d'un hommage aux six victimes devant la plaque commémorative.

M. Serge Drouot a souhaité que, chaque 19 mars, la FNACA puisse rendre hommage aux six dirigeants des Centres sociaux éducatifs. Ce fut le cas l'an dernier avec les porte-drapeau de la FNACA du 7^e arrondissement. Ce sera le cas cette année encore, la ministre de l'Éducation nationale pouvant être présente en fonction de son emploi du temps.

Que Serge Drouot soit ici chaleureusement remercié ».

Jean-Philippe Ould Aoudia

25 février 2015 - Jean-François Gavoury appelle les membres et amis de l'ANPROMEVO à signer une pétition en ligne (www.petitions24.net) intitulée « Sauvons le nom de la rue du 19 Mars 1962 à Béziers » lancée localement par le Mouvement de la Paix. Le texte de cette pétition (qui recueillera au total près de 3 900 signatures) est le suivant : « Pour Robert Menard, maire de Béziers qui se proclame l'héritier de l'OAS par l'action de son père, il s'agit de supprimer le nom d'une date de paix, le « 19 mars 1962 », pour donner à la rue le nom de Hélie Denoix de Saint Marc, qui a été condamné par la justice française. Ce commandant a été actif lors du « putsch du quarteron des généraux » du 21 avril 1961, avorté par la mobilisation des soldats du contingent et par le général de Gaulle. Au moment où les relations franco-algériennes s'apaisent, où en France, il est plus que jamais nécessaire de réconcilier les mémoires des Anciens d'Algérie qu'ils soient pro ou anti Algérie française, des Appelés qui ont été engagés dans cette guerre, des descendants des « Musulmans d'Algérie » soumis à l'infamant « Code de l'Indigénat ». Disons NON au colonialisme, révisionniste et raciste! »

14 mars 2015 - L'ANPROMEVO et l'association Les Amis de Max Marchand, de Mouloud Feraou et de leurs Compagnons sont représentées par leurs présidents respectifs ainsi que par leurs adhérents, amis et correspondants locaux lors d'un contre-rassemblement mis en place par un large collectif d'associations au moment même et sur les lieux de la manifestation inaugurale de la rue Commandant Denoix de Saint Marc. Face à un millier et demi de revanchards de l'Algérie française, d'anciens criminels de l'OAS et

d'identitaires de la Ligue du Midi, ce sont quelque 600 participants, parmi lesquels des parlementaires, anciens ou en activité, qui ont exprimé de vive voix leur opposition résolue à la ligne de conduite fascisante tracée par Robert Ménard dans les rues de Béziers.

Un communiqué de l'ANPROMEVO diffusé le lendemain soir rendra compte de l'événement en ces termes (extraits) :

Aucune mesure préventive n'a été mise en œuvre, et l'autorité de l'État s'en est trouvée affaiblie : déni de la loi du 6 décembre 2012 relative à la reconnaissance du 19 mars comme journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie ; laissez-faire au regard d'un projet d'éloge public d'un officier militaire - putschiste - ayant trahi la République au moment même où l'on attendait de lui l'obéissance à un Gouvernement légal et à une autorité légitime.

Cette stratégie a permis, hier, à Robert Ménard de tenir - et diffuser dans le même temps sur le site Internet de la ville de Béziers - un discours allant largement au-delà de la réécriture de l'histoire, de l'apologie du terrorisme de l'OAS et de la propagande nationaliste. En effet, les limites de la xénophobie et du racisme ont été franchies, comme l'illustrent les extraits ci-après :

- « [...] alors qu'on obligeait un million de Français à quitter leur Algérie natale, on ouvrait la France - quasi simultanément - à des millions d'immigrés bien décidés pour certains à ne jamais se sentir, à ne jamais devenir des Français à part entière » ;

- « Colonisation de peuplement, disait-on de la présence française en Algérie. Il faut parler aujourd'hui, en France, d'immigration de peuplement, d'immigration de remplacement » ;

- « Il y a 50 ans, je m'en souviens, vous vous en souvenez, nous tapions sur des casseroles en scandant « Al-gé-rie fran-çaise ». Il faudrait aujourd'hui, avec la même ardeur, avec la même détermination, dire non à cette France métissée qu'on nous promet, qu'on nous annonce, qu'on nous vante ».

La loi s'appliquera-t-elle enfin à l'encontre de ce maire que son programme politique, axé sur la propagande, s'appuyant sur la valorisation des armes et comportant même la justification de leur utilisation contre la République, apparente à un authentique fasciste ?

On peut l'espérer en considération de l'esprit républicain retrouvé avec les interventions, au cours de la journée d'hier, du Gouvernement à ses plus hauts niveaux, venu in extremis conforter les opposants à la cérémonie appelée par Robert Ménard.

Ainsi, réprouvant cette initiative, le Premier ministre a-t-il affirmé que « la nostalgie, et notamment la nostalgie de l'Algérie française, n'apportera rien de bon », le porte-parole du gouvernement déclarant quant à lui : « Avec Denoix de Saint Marc, Ménard et FN montrent leur visage : réécrire l'Histoire, mépriser la mémoire et s'en prendre à la République. Face à ceux qui cherchent à raviver les plaies du passé pour nous diviser, plus que jamais, le devoir de rassemblement s'impose ». Dans un communiqué national intitulé « Le maire de Béziers, soutenu par le FN, porte atteinte à la République », le Parti socialiste avait, de son côté, dit presque dans le même temps s'associer aux initiatives se déroulant ce samedi à Béziers contre la décision de M. Menard.

Ces positionnements ont été obtenus grâce à l'engagement et à la mobilisation, dans l'unité pour la République, d'associations nationales, régionales et locales, représentatives du monde combattant, des victimes de l'OAS, des rapatriés, des valeurs humaines et citoyennes ainsi que d'organisations syndicales et de formations politiques qui, dès l'origine, ont su voir dans l'infâme projet de Robert Ménard tant une menace au regard de l'ordre public qu'un risque de retour à la guerre, celle des mémoires, entre la France et elle-même.

19 mars 2015 - L'ANPROMEVO est représentée aux cérémonies parisiennes commémorant l'entrée en vigueur des Accords de cessez-le-feu en Algérie (cimetière du Père Lachaise et ministère de l'Éducation nationale en matinée, Mémorial national des morts pour la France en AFN et Arc de triomphe en cours d'après-midi et soirée).

L'hommage aux Parisiens morts pour la France en AFN, devant le Mémorial qui leur est dédié au cimetière du Père Lachaise, est prolongé par un hommage à l'ensemble des victimes militaires et civiles de l'OAS, au pied de la stèle voisine, présente depuis le 6 octobre 2011. Pour la première fois, le préfet de police et le préfet de région d'Île-de-France se joignent à la maire de Paris et aux représentants du monde combattant, FNACA en tête.

Suit un dépôt de gerbe de la FNACA à l'entrée de la salle Marchand-Feraoun en l'hôtel de Rothelin-Charolais, 101 rue de Grenelle à Paris-7^e, siège du cabinet de la ministre de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Sont présents notamment M. Benoît Lemaire, chef de cabinet représentant M. Jean-Marc Todeschini, secrétaire d'État chargé des Anciens Combattants et de la mémoire, et M^{me} Rose-Marie Antoine, directrice générale de l'ONAC-VG, ainsi que M. Hubert Tison, secrétaire général de l'Association des professeurs d'histoire et géographie.

7 mai 2015 - Mail de Jean-François Gavoury à l'attention des adhérents, amis et correspondants de l'ANPROMEVO à l'effet de leur signaler la parution de *Deux fers au feu - De Gaulle et l'Algérie : 1961*, livre que Jean-Philippe Ould Aoudia a publié la veille dans la collection « Ces oubliés de l'Histoire » (dirigée par Michel Reynaud) des Éditions Tirésias

Synopsis : Tout n'a pas encore été révélé sur la conduite de la politique algérienne menée par le général de Gaulle. Parcourant l'année 1961, riche en événements, l'auteur analyse l'habileté du chef de l'État pour contourner ou bousculer les obstacles et les hommes placés sur son chemin.

Des témoignages incontestables et des documents inédits nous plongent au cœur du projet élyséen de partager l'Algérie en deux entités, française et algérienne, une sorte de « d'Israël pied-noir », avec ses manœuvres, ses chantages et ses intrigues qui finiront dans le sang et les larmes d'Algériens, de Tunisiens et de Français.

Ce livre se situe au cœur du conflit entre deux logiques : la raison d'État contre la recherche de la vérité au service de l'Histoire. Tel l'assassinat, par l'OAS, de six dirigeants des Centres sociaux éducatifs créés par la déportée résistante Germaine Tillion. Le lecteur découvrira avec stupefaction la responsabilité de la délégation générale à Alger, fourvoyée avec les membres les plus bruts de l'OAS.

Lire *Deux fers au feu* et ses révélations inédites et « surprenantes » est indispensable pour qui veut découvrir le fil exact des arcanes de la politique ayant mené à l'indépendance de l'Algérie.

12 mai 2015 - Colloque à l'Hôtel de Ville de Paris sur le thème de « La nostalgie de l'Algérie française et de l'OAS ».

Dans le contexte de la parution du livre d'Alain Ruscio intitulé *Nostalgie - L'interminable histoire de l'OAS* (éditions La Découverte), trois associations (Les amis de Max Marchand, de Mouloud Feraoun et de leurs Compagnons, Comité Vérité et Justice pour Charonne et Sortir du colonialisme) se sont jointes à l'Association nationale pour la protection de la mémoire des victimes de l'OAS pour mettre en place, avec le concours de la Mairie de Paris, une conférence-débat sur le thème de la nostalgie de l'Algérie française et de l'OAS. Le principe et certaines modalités d'organisation en avaient été évoqués lors de l'assemblée générale de l'ANPROMEVO, le 18 mars, dans le cadre de l'examen du projet de budget pour l'année 2015. Portée dès le lendemain à la connaissance de M^{me} Anne Hidalgo, maire de Paris, et de M^{me} Catherine Vieu-Charier, son Adjointe en charge de la Mémoire et du monde combattant, l'idée avait immédiatement retenu leur attention. L'une des associations représentées à l'AG en question en a cependant accéléré la mise en œuvre.

14 mai 2015 - Reprenant la lettre ouverte que la section de Toulon de la Ligue des droits de l'Homme a adressée au sénateur-maire Hubert Falco à propos du monument « Algérie française » implanté porte d'Italie, Jean-François Gavoury écrit aux adhérents et correspondants de l'ANPROMEVO :

Il y a trente-cinq ans, la ville de Toulon, alors dirigée par le député Maurice Arreckx, s'appêtait à inaugurer, au pied des remparts de la Porte d'Italie, à l'entrée de la vieille ville, un imposant Mémorial dédié à l'Algérie française et à ses « martyrs », condamnés à mort et fusillés pour leur participation aux milliers de crimes et attentats terroristes commis par l'OAS en 1961 et 1962 de part et d'autre de la Méditerranée.

L'ANPROMEVO appuie la démarche de la section locale de la Ligue des droits de l'Homme engagée en début d'année - et réitérée début mai - tendant à ce que M. Hubert Falco, actuel maire de Toulon, sénateur du Var, ancien secrétaire d'État à la Défense et aux Anciens Combattants, fasse œuvre de vérité et de transparence en dotant ce monument controversé d'une signalétique qui en précise la genèse, la destination et l'usage.

Lettre ouverte de la LDH de Toulon adressée à Hubert Falco, ancien Ministre, Sénateur-maire de Toulon

Monsieur le Sénateur-maire,

Le 3 février 2015, nous nous sommes adressés à vous pour un problème d'ordre essentiellement symbolique mais auquel nous attachons de l'importance. Il s'agit du monument de la Porte d'Italie « Aux martyrs de l'Algérie française ».

Vous n'ignorez pas les circonstances de sa mise en place suivie d'une destruction, quelques jours avant une inauguration mouvementée en 1980. Certes les tensions et les rancœurs autour de ce monument se sont apaisées, mais cette stèle fait à l'occasion l'objet de récupération politique. De fait, ce monument est devenu « historique », il fait maintenant partie du patrimoine de la Ville.

Il n'en demeure pas moins une ambiguïté que nous souhaiterions lever. En effet, aucune explication n'accompagne cette stèle dont le message, perçu par certains comme une provocation, ne peut que susciter la perplexité des passants, touristes ou Toulonnais

C'est la raison de notre démarche : nous souhaitons en effet que soit installée à côté du monument une plaque expliquant sa signification et le contexte de sa mise en place. Cet hommage à un ancien de

l'OAS ne peut selon nous rester sans explication et il ne doit pas être difficile de trouver un historien impartial qui pourrait rédiger un texte respectant les différentes mémoires de cette période au cours de laquelle notre pays s'est déchiré.

Votre réponse par un courrier du 12 mars a été pour nous une grande déception. Vous nous informiez de votre décision de ne pas suivre la voie du respect de la vérité historique, alors que vous l'aviez fait en juin 2005 à propos du « carrefour Salan ».

Certes vous déclarez « concevoir » nos « remarques », mais c'est une fin de non-recevoir que vous nous avez adressée.

Les Toulonnais sont des démocrates, respectueux les uns des autres, et cela explique que ce monument « ne suscite plus aucune manifestation hostile ». Mais vous faites erreur quand vous croyez pouvoir en déduire qu'il « ne fait plus polémique pour personne ».

Notre société est plurielle, multiculturelle. Pour vivre ensemble et éviter les communautarismes, il est nécessaire de connaître les autres dans leurs différences : leur passé, leurs valeurs, leur culture. C'est notamment un des rôles de l'école. Aujourd'hui, les programmes officiels d'histoire abordent le thème des colonies en classe de quatrième et une partie du programme de la classe de troisième est consacrée au thème « Des colonies aux États nouvellement indépendants ». Il faut que les collégiens toulonnais puissent avoir connaissance des monuments du passé de leur ville.

Comment les Français, et particulièrement ceux qui sont d'ascendance algérienne peuvent-ils ressentir la stèle « Algérie française » de ce monument ? Il ne fera véritablement partie du patrimoine toulonnais que lorsqu'il sera compris de tous.

Le « devoir de mémoire » des uns ne peut pas s'imposer aux autres, mais le devoir de vérité s'impose à tous.

C'est pourquoi, Monsieur le Sénateur-maire, la Ligue des droits de l'Homme de Toulon insiste et maintient sa demande d'explication historique concernant ce monument.

À Toulon, le 4 mai 2015

15 mai 2015 - Jean-François Gavoury s'adresse par courriel aux adhérents et correspondants de l'ANPROMEVO en écho au communiqué reproduit ci-après, intitulé « En finir avec la stèle OAS de Perpignan » et émanant du collectif « Pour une histoire franco-algérienne non falsifiée » :

La stèle OAS de Perpignan continue depuis 2003 à défigurer par sa présence le cimetière du Haut Vernet. Et comme le 7 juin de chaque année, les anciens activistes de l'OAS vont tenter d'y faire irruption afin de se rendre devant ce cénotaphe pour y faire l'apologie de l'organisation factieuse.

Quand donc le maire de Perpignan cessera-t-il de nier que cette stèle érigée dans un lieu public est bien dédiée à des terroristes ?

De même qu'il refuse cette évidence, de même, en bon émule d'un Robert Ménard ou d'un Christian Estrosi, il n'admet pas que le 19 mars 1962 est bien la date du cessez-le-feu de la guerre d'Algérie.

Ces provocations incessantes confortent les nostalgiques de l'Algérie française. Ils se sentent pousser des ailes, d'autant que le contexte est marqué par la montée du FN et de l'extrême droite dans toute l'Europe.

Cette année, le 7 juin tombe un dimanche, un jour qui ne peut que favoriser leur venue en nombre à Perpignan. Le risque est trop grand pour que de notre côté, anticolonialistes, antifascistes et progressistes, nous ne nous mobilisions pas de façon exceptionnelle.

Dans cette perspective, nous lançons un appel à toutes les organisations de la région qui, le 14 mars dernier, se sont retrouvées à Béziers pour dénoncer la débaptisation par le maire d'une « rue du 19 mars » pour la renommer rue du « Commandant Denoix de Saint Marc ». Pour notre part, nous étions une cinquantaine venus les soutenir, convaincus que l'opération conduite par Ménard était un signal donné aux réactionnaires de tout poil.

Le 7 juin, c'est tous ensemble qu'il nous revient de leur faire savoir qu'ils ne sont pas les bienvenus à Perpignan, que l'Algérie française n'a plus droit de cité et que le bon vieux temps des colonies est révolu.

Nous avons prévenu la préfecture que, sans attendre, nous appelions à un rassemblement avec banderoles et drapeaux dimanche 7 juin à 9h00 à proximité de l'entrée du cimetière nord.

Le président de l'ANPROMEVO conclut son message par le commentaire suivant : « L'ANPROMEVO se félicite qu'à Perpignan, comme à Toulon et à Béziers, le combat contre un martyrologue relevant de la réécriture de l'Histoire reste d'actualité. Puisse cet appel à manifester être largement entendu : la célébration du terrorisme d'hier met aussi sûrement en péril l'équilibre de notre société que le terrorisme d'aujourd'hui. »

Finalement, le rassemblement des anciens de l'OAS fera, comme à l'accoutumée, l'objet de mesures préfectorales et municipales d'interdiction, justifiant un nouveau courriel de la part de Jean-François

Gavoury aux adhérents et amis de l'association :

8 juin 2015

L'apologie publique du terrorisme de l'OAS n'a pu avoir lieu à Perpignan hier, 7 juin, jour anniversaire de l'exécution d'Albert Dovecar et Claude Piegts, condamnés à mort le 30 mars 1962 à la suite de leur participation à l'assassinat du commissaire central d'Alger perpétré le 31 mai 1961, dans les semaines suivant la création de l'OAS.

En quelque dix années, le mouvement de protestation contre ces cérémonies locales - avec discours - organisées à l'intérieur d'espaces dédiés au recueillement n'a nullement faibli et a même pris une ampleur telle que des mesures réglementaires en empêchent le déroulement.

[...]

L'expérience a largement démontré que les manifestations des ultras de l'Algérie française n'étaient plus tolérées à Perpignan, ni par l'autorité préfectorale, ni par le maire contraint à prendre un arrêté de fermeture du cimetière du Haut Vernet le 7 juin de chaque année. Afin que l'énergie des administrations puisse se recentrer sur la satisfaction des vrais besoins citoyens et pour que les familles ne soient pas privées, un jour par an, d'accès aux sépultures de leurs défunts, il apparaît plus que jamais indispensable d'en finir avec cette stèle qui occupe sans titre une parcelle du domaine public et doit trouver place sur un site privé.

21 mai 2015 - À l'invitation du Réseau citoyen solidaire (RCSB) de Béziers, le président de l'ANPROMEVO participe à une soirée-débat organisée dans les locaux de la Cimade à l'occasion de la parution des derniers ouvrages de MM Alain Ruscio et Pierre Daum. L'événement donnera lieu, de la part des initiateurs de cette manifestation au compte rendu ci-après :

Conférence-débat du 21 mai 2015 à Béziers sur la guerre d'indépendance de l'Algérie et ses prolongements

Suite aux vicissitudes qu'elle a connues, la conférence-débat, initialement prévue au théâtre du Minotaure, a finalement eu lieu à la CIMADE. Daniel Kupferstein a rappelé le climat de peur et de méfiance qui a poussé la responsable du théâtre Le Minotaure à se désister.

La conférence a réuni environ cent-vingt personnes, dont certaines venues de Sète, Montpellier, Bédarieux et même Perpignan.

En introduction, ont été présentées la nature et les activités du RCSB, Réseau Citoyen Solidaire de Béziers, point de rencontre de diverses associations et de citoyens, collectif à l'initiative de la soirée. Soirée en partenariat avec la librairie Clareton des Sources et l'association Lire et Partage.

Jean-François Gavoury, président de l'Association nationale pour la protection de la mémoire des victimes de l'OAS, modérateur de la conférence, a introduit les exposés des trois intervenants qui avaient pris place à ses côtés :

- Pierre Daum, pour son essai *Le Dernier tabou - Les Harkis restés en Algérie après l'indépendance* ;
- Alain Ruscio, pour son livre *Nostalgie, l'interminable histoire de l'OAS* ;
- Jacques Cros, pour ses articles sur son blog <http://cessenon.centerblog.net>.

Pierre Daum et Alain Ruscio ont présenté un résumé de leurs livres. Jacques Cros, appelé biterrois du contingent en Algérie, a témoigné de ce qu'il avait vécu en 1962.

On a craint des débordements de la part de deux participants, mais après avoir donné la parole à l'un d'entre eux, les choses sont rentrées dans l'ordre.

Le débat qui a suivi a été très riche. Il a abordé divers aspects des problèmes : la question des Harkis et des Pieds Noirs, évidemment, mais aussi le colonialisme, les circonstances de son implantation, les responsabilités historiques, notamment d'une certaine gauche, le contexte de violences et d'atrocités de part et d'autre dans lequel l'Algérie a accédé à son indépendance, la pluralité des mémoires et des histoires,...

Une question méritait une réponse développée : pourquoi, plus de cinquante ans après la fin de la guerre d'Algérie, voit-on resurgir des crispations et des divisions qu'on pouvait espérer éteintes ?

Calculs politiques basement électoralistes ? Sentiments revanchards pour réécrire l'Histoire ? Relents de racisme et de xénophobie ? Volonté de réhabiliter le colonialisme ?

Les discussions se sont poursuivies autour d'un buffet proposé par Nadja Keller, accompagné du thé et des pâtisseries préparés par l'association biterroise France-Algérie : Aïcha, Brigitte et Vivianne.

Une satisfaction légitime était décelable chez tous ceux qui étaient présents à cette soirée. Une soirée à Béziers qui se voulait être un moment de réflexion fraternelle, pour celles et ceux qui sont attachés à la paix et à l'amitié entre les peuples.

3 juin 2015 - Jean-François Gavoury adresse le courriel ci-après à M^{me} Laurence Théry, maire du Touvet (Isère), au sujet de l'hommage à la mémoire de Claude Piegts prévu le 7 juin, dans l'enceinte du cimetière communal.

Chère Madame le maire,

Ce mercredi à 10h45, j'ai reçu un appel téléphonique d'un fonctionnaire en charge du renseignement territorial au commissariat central de Grenoble [...].

Il souhaitait savoir si un contre-rassemblement était envisagé au cours de la matinée de dimanche (7 juin) en réaction à l'hommage prévu à l'intention de Claude Piegts dans l'enceinte du cimetière de votre commune.

Je lui ai répondu que l'ANPROMEVO, après avoir vu, le 6 octobre 2014, les victimes de l'OAS honorées localement d'une plaque commémorative par la municipalité du Touvet, était disposée à cesser de s'opposer à de telles manifestations n'intéressant plus, dès lors, que les seules autorités administratives et judiciaires compétentes au regard du risque d'éventuelles infractions à la loi pénale (diffamation ou injure à l'égard de la mémoire des morts, apologie des actes terroristes commis par l'OAS).

J'ai ajouté que la disparition récente de cette plaque, dévoilée par vos soins il y a huit mois, constituait un acte de profanation en même temps qu'une déclaration de guerre mémorielle de nature à remettre en cause ce pacte (virtuel et unilatéral, il est vrai !) de «non-agression».

J'ai précisé que la remise en place, dans les heures précédant la cérémonie autour de la sépulture de Claude Piegts, d'une nouvelle plaque, identique à la première et scellée au même endroit (monument aux morts), serait la meilleure garantie pour la préservation de l'ordre public à l'intérieur et autour de ce site de recueillement trop longtemps érigé en théâtre d'opérations délictueuses par les anciens activistes de l'OAS et générateur par conséquent de polémiques et contestations.

J'ai signalé que, dans cette hypothèse d'une remise en état du monument aux morts, la présence de membres ou amis de mon association ne pouvait être exclue ne serait-ce que pour s'assurer que la commémoration de l'exécution de Claude Piegts ne tourne pas à l'éloge de ses forfaits [...].

17 septembre 2015 - Avec le concours de la Mairie de Paris et en l'auditorium de l'Hôtel de Ville, une séance de Ciné Histoire est consacrée à l'assassinat impuni de Château-Royal perpétré le 15 mars 1962 à Alger. Sont également évoquées la vie et la mort du service des Centres sociaux éducatifs en Algérie, créé à l'initiative de M^{me} Germaine Tillion. Interviennent notamment, outre M^{me} Nicole Dorra, présidente de l'association Ciné Histoire, M. Jacques Eloy, sociologue, président de Mémoires Vives, M. Alain Ruscio, historien, auteur de *Nostalgie* et M. Jean-Philippe Ould Aoudia, président de l'association Les amis de Max Marchand, de Mouloud Feraoun et de leurs Compagnons.

6 octobre 2015 - Afin de marquer le quatrième anniversaire du dévoilement par le maire de Paris, au cimetière du Père-Lachaise, de la première stèle dédiée par une institution publique à l'ensemble des victimes des crimes et attentats terroristes commis par l'OAS en Algérie et en France, les membres et amis de l'ANPROMEVO domiciliés dans l'agglomération parisienne ou s'y trouvant à la date de ce 6 octobre se réunissent à 11h30 pour un moment de recueillement autour de ce lieu de mémoire.

La cérémonie se déroule en présence d'une quarantaine de personnes, parmi lesquelles :

- M. Guy Darmanin, président national de la FNACA ;
- M. Robert Créange, ancien secrétaire général de la FNDIRP ;
- M. Jean Laurans, président de la FNACA de Paris ;
- M. Henri Pouillot, président du comité départemental des Yvelines de l'ARAC ;
- M. Jean-Philippe Ould Aoudia, président de l'association Les Amis de Max Marchand, de Mouloud Feraoun et de leurs Compagnons ;
- M. Guillaume Denoix de Saint Marc, porte-parole et directeur général de l'Association française des Victimes du Terrorisme ;
- M. Gilles Manceron, représentant la Ligue des droits de l'Homme ;
- M. Michel Levallois, préfet honoraire, président de la Société des Études saint-simoniennes ;
- M^{me} Michèle Decaster, secrétaire générale de l'Association française d'amitié et de solidarité avec les peuples d'Afrique ;
- M. Michel Reynaud, éditeur (Éditions Tirésias).

Le porte-drapeau national de la FNACA, M. Jacques Cazaux, par sa présence au côté de la stèle, incarne celle des quelque 325.000 adhérents de la fédération et leurs familles et confère à cet hommage une solennité particulière.

Le Président de l'Association nationale pour la protection de la mémoire des victimes de l'OAS y prononce le discours dont les termes suivent :

En guise de préambule, un grand merci, pour leur fidélité militante, aux représentants des associations ayant appelé, dès 2007, à l'édification de cette stèle : Association républicaine des Anciens Combattants ; Comité Vérité et Justice pour Charonne ; Fédération nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie ; Fédération nationale des déportés et internés, résistants et patriotes ; Les Amis de Max Marchand, de Mouloud Feraoun et de leurs Compagnons, Ligue des droits de l'Homme, Mouvement

contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples.

Cette conception qui est nôtre de « la mémoire en action » est conforme à celle de la FNACA, dont j'accueille avec un réel plaisir le président national, M. Guy Darmanin, venu de Toulouse.

Mesdames et Messieurs,

Pourquoi l'ANPROMEVO a-t-elle appelé ses adhérents, amis et correspondants à se réunir ici ce 6 octobre 2015 ?

Pour trois raisons, que je vais énumérer et expliciter brièvement.

C'est d'abord afin de fustiger une organisation idéologiquement criminelle et, dans ses actes, barbare, pour reprendre les paroles que M. Bertrand Delanoë, maire de Paris, a prononcées ici-même, il y a tout juste quatre ans, avant de procéder au dévoilement de cette première stèle dédiée par une institution publique aux victimes de l'OAS.

Certes, l'OAS a subi tant l'anathème judiciaire dans les mois suivant sa création que la sentence de l'Histoire depuis lors : une sentence définitive, qu'aucune loi d'amnistie ni aucune mesure de grâce ne pourra effacer. Mais il se trouve encore des admirateurs inconditionnels de ceux qui, défiant la démocratie, se sont dressés contre l'autorité légitime d'un gouvernement légal et ont retourné contre la République les armes qui leur avaient été confiées : telle était l'OAS, et il ne faut ménager aucun effort pour le faire savoir, notamment aux plus jeunes de nos concitoyens.

C'est ensuite pour dénoncer les menées révisionnistes du lobby nostalgérique.

Certes, aux plus hauts niveaux de la justice tant administrative que pénale, les tentatives de réhabilitation politique de l'OAS, les actes de glorification visant ses anciens activistes, les initiatives de ceux d'entre eux qui ne cessent de réassassiner leurs victimes en en diffamant la mémoire ont été, ces temps derniers, sanctionnés plus efficacement que sous l'effet de la censure verbale. Mais il se trouve des élus pour continuer à faire publiquement l'éloge des responsables des forfaits inexpiables auxquels l'OAS s'est livrée : ces comportements, qui relèvent du détournement de pouvoir, doivent être combattus sans relâche en raison de leur perversité intrinsèque et de leur toxicité au regard de la cohésion sociale.

Si nous sommes ici réunis, c'est enfin et surtout pour imprimer plus profondément la marque du 6 octobre comme celle de l'hommage dû à l'ensemble des victimes, militaires et civiles, de l'OAS après leur mise à l'honneur ici-même il y a quatre ans, puis à Alençon le 6 octobre 2012, à nouveau autour de ce monument le 6 octobre 2013 et au Touvet, dans l'Isère, le 6 octobre 2014.

Oui, en effet, le principal objet de ce rassemblement auquel vous avez été conviés consiste en un hommage ritualisé autour de l'événement référent qu'a constitué l'inauguration de cette stèle le 6 octobre 2011 - un hommage citoyen, un hommage républicain et l'hommage de la vérité historique dont nous sommes conjointement redevables à l'égard de cette catégorie si particulière à la fois de victimes du terrorisme et de victimes de la guerre d'Algérie.

Ce mémorial au pied duquel, le 19 mars dernier, le préfet de police et le préfet de la région d'Ile-de-France se sont, pour la première fois, joints à la maire de Paris et aux représentants du monde combattant, FNACA en tête, accueille aujourd'hui une délégation de l'Association française des Victimes du Terrorisme : j'en salue le porte-parole et directeur général, M. Guillaume Denoix de Saint Marc, dont je sais la compassion solidaire à l'égard de Delphine Renard, ici présente.

À la fin de ce mois, le 31 octobre à 11h00, en préambule ou à l'issue d'une cérémonie à la mémoire de vingt jeunes soldats métropolitains, appelés du contingent, disparus dans les Abdellys à la veille de la Toussaint 1956, le secrétaire d'État chargé des Anciens Combattants et de la mémoire auprès du ministre de la Défense sera présent à l'endroit même où nous sommes : l'occasion de rappeler à M. Jean-Marc Todeschini, que, de journée inter-assocative du souvenir, le 6 octobre doit devenir une journée officielle de recueillement aux termes d'une loi tendant à la reconnaissance par l'État et par la Nation des souffrances subies par l'ensemble des victimes des actes terroristes commis par l'Organisation armée secrète (OAS) ou en son nom, en Algérie et en France, depuis février 1961 jusqu'au-delà même de la fin de la guerre d'Algérie.

Pour le moment, je propose que nous fleurissions cette stèle, puis que nous observions une minute de silence EN HOMMAGE À TOUTES LES VICTIMES DE L'OAS EN ALGÉRIE ET EN FRANCE : CIVILS, MILITAIRES, ÉLUS, MAGISTRATS, FONCTIONNAIRES, DÉFENSEURS DES VALEURS, ET DES INSTITUTIONS DE LA RÉPUBLIQUE.

17 octobre 2015 - Invité l'après-midi aux travaux concluant l'assemblée générale de l'Association Nationale des Pieds Noirs Progressistes et de leurs Amis (ANPNPA), Jean-François Gavoury se joint en début de soirée à M^{me} Safia Hamoutène, vice-présidente de l'ANPROMEVO, et à M. Thierry Basset pour assister à la cérémonie grenobloise d'hommage à la mémoire des nombreux Algériens tués lors de la sanglante répression de la manifestation pacifique du 17 octobre 1961 à Paris. *Le Dauphiné libéré* rend compte de l'événement dans son édition du 19 octobre et annonce l'inauguration officielle, prévue le 17 octobre 2016, d'une plaque commémorative sur un site à définir.

31 octobre 2015 - M^{me} Catherine Vieu-Charier, adjointe à la maire de Paris, chargée de la Mémoire et du monde combattant, prononce au cimetière du Père Lachaise, à quelques pas de la stèle aux victimes de l'OAS, un discours qui tend à établir un pont mémoriel entre plusieurs de ces catégories de victimes de la guerre d'Algérie auxquelles la Ville de Paris s'attache, depuis près de quinze ans, à rendre hommage et honneur.

[...] C'était il y a 59 ans, et pourtant, les corps de ces soldats restent encore disparus aujourd'hui.

Le destin tragique de ces jeunes victimes de leur devoir est une effroyable illustration de ce que fut ce terrible conflit, cette « sale guerre », la guerre d'Algérie, qui n'en a pas fini de livrer toutes ses vérités.

En 1954, si ce n'est dès 1945, s'ouvre en effet un conflit qui ne dit pas encore son nom. Les appelés qui franchissent la Méditerranée partent avec le sentiment légitime du devoir à accomplir puisqu'il ne s'agit, officiellement, que d'une opération de « maintien de l'ordre » ou de « pacification ».

Très vite pourtant, une autre vérité se fait jour. Et au bout de huit années de guerre, ce sont au total 25 000 tués et 70 000 blessés civils et militaires du côté français, et des centaines de milliers du côté algérien.

Mais si chaque guerre a son lot de victimes civiles et militaires, chaque guerre a également, hélas, son lot de disparus, laissant les familles dans l'ignorance la plus complète de ce qui s'est passé, « dans un doute permanent qui les prive de la paix intérieure indispensable pour faire le deuil de celui qui n'est plus là » comme l'a écrit René Rouby, un ancien prisonnier du FLN.

Ce fut le sort tragique des vingt disparus des Abdellys. Ce fut le sort cruel des familles de ces soldats, qui sont présentes à nos côtés ce matin.

Si nous voulons construire et préserver les bases d'une relation sereine entre la France et l'Algérie, il est de notre devoir que cette histoire complexe et douloureuse soit racontée, connue. Il est de notre devoir d'honorer tous les morts et les disparus lors de ce double conflit, militaire et diplomatique, et de cette double guerre civile, entre communautés et à l'intérieur même des communautés. [...]

Paris contribue à faire ce travail de mémoire indispensable, tant la guerre d'Algérie a, dans la capitale, une résonance particulière.

Je pense bien sûr au monument à la mémoire des 752 militaires parisiens Morts pour la France en Afrique du Nord de 1952 à 1962, souhaité par Bertrand Delanoë dès le début de son mandat, et autour duquel nous nous réunissons tous les 19 mars, ici-même au Père-Lachaise, à l'occasion des cérémonies commémoratives des accords d'Évian et du cessez-le-feu.

Je pense à la plaque inaugurée en 2001 sur le pont Saint Michel, à la mémoire des nombreux Algériens tués lors de la répression policière de la manifestation pacifique du 17 octobre 1961.

Et je pense aussi à la place du 8 février 1962, dans le 11^e arrondissement, et à la plaque commémorative à la station Charonne, en souvenir des neuf victimes de la répression sanglante d'une manifestation contre la guerre d'Algérie.

Et c'est au Père-Lachaise aujourd'hui que Paris accueille sur son sol la sépulture que ces vingt jeunes soldats français disparus et leurs familles méritent.

Et le choix de cette allée très particulière et mémorielle du cimetière n'est pas anodin. C'est un symbole fort.

Pour en prendre conscience, il suffit de prolonger le jardin du souvenir en face de nous, pour y trouver les stèles à la mémoire des victimes civiles disparues dans les catastrophes aériennes. Un peu plus loin, ce sont les nombreux monuments à la mémoire des victimes de la déportation, des camps de concentration et d'extermination. En contre-bas au bout de l'allée, c'est encore une autre séquence douloureuse de notre Histoire que nous nous remémorons avec le Mur des Fédérés.

Et puis, il y a cette parcelle de l'allée, dans laquelle nous nous trouvons, qui est dédiée aux victimes de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc avec la stèle en hommage aux victimes de l'OAS et le Monument à la mémoire des 752 militaires parisiens Morts pour la France en Afrique du Nord de 1952 à 1962. [...]

Dans cette allée mémorielle du cimetière, toutes ces stèles, tous ces monuments sont de véritables veilleurs de pierre, qui rappellent aux visiteurs attentifs et aux passants distraits « que cela fut ».

Et il était tout aussi essentiel que le destin tragique et le souvenir de ces vingt jeunes victimes oubliées de la guerre d'Algérie nous deviennent enfin familiers.

Sans cette stèle, les jeunes disparus des Abdellys auraient été condamnés à disparaître une seconde fois, cette fois-ci de la mémoire collective.

Catherine Vieu-Charier

Ainsi, au confluent de l'histoire et de la mémoire, l'espace du cimetière du Père-Lachaise voué, depuis février 2003, à la célébration du souvenir des victimes de la guerre d'Algérie s'est enrichi une première fois, le 6 octobre 2011, d'une stèle aux victimes de l'OAS et, une seconde fois, le 31 octobre 2015, d'une stèle aux disparus des Abdellys.

6 novembre 2015 - Chaleureusement accueilli à la séance de clôture du 46^e congrès de la FNACA de Paris, Jean-François Gavoury est invité à prendre la parole. Il le fait en ces termes :

Il est d'usage - voire de bon ton, ces temps-ci - de parler d'affaiblissement de l'autorité de l'État, voire d'impuissance publique.

Il est plus rare d'évoquer les mensonges d'État et a fortiori les crimes d'État.

L'histoire de la guerre d'Algérie, l'histoire de Paris fournissent des éléments de réflexion à cet égard : M^{me} Catherine Vieu-Charier en a cité deux illustrations samedi dernier (31-X-2015) avec le 17 octobre 1961 et le 8 février 1962.

Il y a cependant des exemples, aussi, de sursaut républicain : on l'a vu le 14 mars avec les déclarations respectives du Premier ministre et du porte-parole du Gouvernement au moment même où le maire de Béziers dévoilait une plaque au nom d'un officier putschiste après avoir déboulonné celle portant la date de l'entrée en vigueur des Accords de cessez-le-feu en Algérie.

On l'a vu plus récemment encore avec les instants de recueillement observés par M. Jean-Marc Todeschini, secrétaire d'État chargé des Anciens Combattants et de la mémoire auprès du ministre de la Défense, devant notre stèle aux victimes de l'OAS - et un peu en marge - d'une cérémonie officielle dédiée, dans l'enceinte du cimetière du Père-Lachaise, aux vingt disparus des Abdellys.

Oui, la mémoire que la Ville de Paris est la première et parfois la seule à porter est une mémoire capitale.

Oui, M. le président départemental et MM les représentants de la direction nationale de la FNACA, vous incarnez une forme de mémoire institutionnelle au regard de la guerre d'Algérie et des combats au Maroc et en Tunisie dans la mesure où la FNACA est la première institution mémorielle dédiée.

Vous êtes ici des Anciens Combattants, mais je vous soumets une proposition, un défi : renouvelez votre engagement pour le maintien de vos acquis si fragiles, et je ne parle là que de ceux relatifs aux plaques et monuments commémoratifs.

Sachez que la stèle perpétuant, depuis le 6 octobre 2012, le souvenir d'Alfred Lucosus à Alençon a été profanée pour la quatrième fois le week-end dernier. Sachez que celle érigée le 6 octobre 2014 au Touvet, en présence de nombreux responsables de la FNACA de l'Isère et de Grenoble, a été descellée du monument aux morts fin mai à la veille d'un rassemblement d'anciens activistes de l'OAS autour de la sépulture de l'un d'entre eux.

Le 2 novembre, à Marignane, un sénateur du Front national des Bouches-du-Rhône a participé à une manifestation d'anciens criminels de l'OAS, et il l'a immédiatement revendiqué avec fierté sur son site Internet, à la manière d'un Ménard dont la justice ne parvient pas à faire cesser les provocations ni ne les sanctionne.

J'ai l'ambition de mettre un terme, fût-il provisoire, à ce parcours sans faute. Je vous tiendrai informés du résultat du recours engagé il y a près d'un an contre cette commune de Béziers : je le ferai en tant que président d'une association amie de la FNACA ; je le ferai en tant que membre de son comité du 15^e arrondissement de Paris depuis le congrès national de Caen.

11 novembre 2015 - À propos de déclarations, les 8 et 9 novembre à Alger, du bâtonnier de Paris Pierre-Olivier Sur saluant le courage exceptionnel des avocats de l'OAS, le président de l'ANPROMEVO réagit par courriel en ces termes :

Anecdotique ? Révélateur d'une tendance de fond à la réhabilitation de l'OAS ?

Le propos assumé du bâtonnier de Paris, rendant publiquement hommage non seulement aux avocats du FLN mais aussi à ceux de l'OAS, pose question.

Pas un mot pour les victimes des crimes et attentats commis au nom ou pour le compte de l'OAS et visant en particulier la profession des avocats (ex : Me Popie en 1961, puis son successeur, Me Pierre Garrigues, en 1962) ou la magistrature (ex : Charles Causse, vice-président du tribunal de grande instance d'Alger, assassiné le 6 janvier 1962).

Silence également sur le fait que les avocats de l'OAS (tels Me Jacques Isnori, Me Jean-Louis Tixier-Vignancour et Me Jean-Marc Varaut pour ne citer qu'eux) sont décédés, en ce qui les concerne, de mort naturelle à l'âge de quatre-vingts ans en moyenne.

Et que dire de l'affichage, dans l'enceinte d'une représentation diplomatique française en Algérie, d'une proximité personnelle avec l'un au moins des anciens avocats de l'OAS ?

Que soient ici remerciés les avocats qui, à Marseille et à Paris, se sont, depuis 2005, investis avec succès et gracieusement dans la défense des intérêts des victimes du terrorisme de l'OAS devant les cours et tribunaux administratifs et judiciaires !

24 décembre 2015 - Mise en ligne sur Wikipédia d'une page consacrée à l'Association nationale pour

la protection de la mémoire des victimes de l'OAS, conformément à un vœu exprimé à l'occasion de la précédente assemblée générale, le 18 mars 2015.

28 décembre 2015 - Dans le cadre d'une série de cinq articles intitulée « Algérie française : les retours du refoulé », le site Mediapart en publie le premier volet, consacré à « La lente et insidieuse réhabilitation de l'OAS » et débutant comme suit :

La réhabilitation a commencé à pas feutrés, dans les cimetières. Mais désormais, les noms des chefs de l'OAS, auteurs de crimes en Algérie et en métropole, trônent dans les centres-villes du littoral méditerranéen. Pourquoi les responsables politiques (de gauche comme de droite) du Sud-Est sont-ils aussi attentifs aux revendications des associations de rapatriés les plus nostalgiques de l'Algérie française ? Mediapart explore les manifestations de plus en plus prégnantes de ce retour de la guerre d'Algérie, au cœur de l'inconscient politique national.

Plus loin, la parole est donnée à plusieurs reprises au président de l'ANPROMEVO :

Que des hommages publics soient rendus à une organisation terroriste dérouté, heurte, scandalise. « Imagine-t-on le choc que produiraient des hommages publics aux organisateurs des attentats du 13 novembre à Paris ? C'est pourtant de cela qu'il s'agit lorsque l'on rend hommage à l'OAS », explique Jean-François Gavoury, fils du commissaire de police Roger Gavoury assassiné à Alger le 31 mai 1961, et premier de la longue liste des fonctionnaires exécutés en tant que tels par l'OAS. Jean-François Gavoury a mené, avec l'Association nationale pour la protection de la mémoire des victimes de l'OAS (ANPROMEVO) qu'il préside, de longues batailles juridiques contre ces hommages publics à l'organisation terroriste.

La plus longue fut conduite contre l'érection d'une stèle commémorant les quatre fusillés de l'OAS dans le cimetière de Marignane (Bouches-du-Rhône) en 2005 à l'initiative du maire (FN, puis divers droite) Daniel Simonpiéri. Avec l'association Les amis de Max Marchand, de Mouloud Feraoun et de leurs compagnons (six fonctionnaires de l'Éducation nationale assassinés par l'OAS à Alger le 15 mars 1962), il obtient en 2008 le retrait de la stèle. Mais en 2010, la nouvelle municipalité de Marignane vote la réinstallation de la stèle, en y modifiant les inscriptions. En lieu et place des dates d'exécution des fusillés de l'OAS, figurent à présent, sur la stèle réinstallée le 11 mars 2012, quatre dates - 20 août 1955, 26 janvier 1960, 26 mars 1962 et 5 juillet 1962, marquées chacune par des morts de Français d'Algérie victimes du FLN ou de l'armée française - assorties de la mention « Aux combattants tombés pour que vive l'Algérie française ». « Le contentieux juridique n'est pas épuisé », précise Jean-François Gavoury, qui souligne qu'une procédure se poursuit devant la cour administrative d'appel de Marseille.

Ce « demi-succès », selon le terme de Gavoury, de la bataille menée contre la stèle érigée dans le cimetière de Marignane, n'a pas dissuadé l'association qu'il préside de poursuivre sa campagne contre tous les hommages publics à l'OAS. Gavoury se réjouit d'avoir obtenu, « après intervention du ministère des Affaires étrangères au plus haut niveau », l'interdiction d'une stèle en hommage aux quatre fusillés de l'OAS dans la petite commune espagnole de Polop (près d'Alicante, en Espagne) « dont le maire avait été abusé par l'argumentaire fallacieux des anciens de l'OAS », nombreux à s'être installés après 1962 dans l'Espagne franquiste.

Jean-François Gavoury a également introduit un recours devant le tribunal administratif contre la délibération de la nouvelle municipalité de Béziers, rebaptisant la rue du 19-Mars-1962 en rue du Commandant-Hélie-Denoix-de-Saint-Marc, du nom d'un officier ayant participé au putsch de 1961. [...]

Le président de l'ANPROMEVO relève que les municipalités enclines à rebaptiser des voiries de noms polémiques évitent le plus souvent de publier sur Internet leurs délibérations, de manière à circonvier les recours en justice, qui doivent se tenir dans les deux mois suivant la délibération municipale. Dernier exemple en date : la commune de Saint-Leu-la-Forêt (Val-d'Oise), qui a discrètement baptisé une rue du nom d'Hélie-Denoix-de-Saint-Marc ».

[1] (décédé le 7 janvier 2016, à l'âge de 81 ans)

2016

*Rapport d'activité de l'ANPROMEVO portant sur l'année 2016
Mardi 14 mars 2017- Salle Dumont à Paris (13^e)*

4 janvier 2016 - C'est depuis Alençon (Orne) et dans le cadre d'une cérémonie d'hommage à la mémoire d'Alfred Locussol que Jean-François Gavoury formule les vœux de l'ANPROMEVO pour l'année 2016. La teneur de son message a été publiée en extenso en page 18 du bulletin d'information n° 11 (spécial AG 2016) de l'association.

Des extraits en sont reproduits ci-après :

La conquête, de ce côté-ci de la Méditerranée, de l'espace public pour y implanter des lieux de révérence et de référence à l'Algérie française en les dotant des marques les plus explicites de la sublimation des crimes et attentats terroristes commis par l'OAS relève [...] d'une idéologie méphitique, dont l'ANPROMEVO ne cesse, depuis sa création il y a dix ans, de dénoncer la nocivité. [...]

Outre d'innombrables blessés, la religion de l'Algérie française et l'OAS ont fait 2.700 morts, parmi lesquels Alfred Locussol, premier fonctionnaire assassiné par l'OAS en métropole.

Combien de temps les familles de victimes du terrorisme ayant frappé la France en janvier et en novembre 2015 seront-elles épargnées de la vue, au détour de l'allée d'un cimetière, à l'intérieur d'un square ou sur une plaque de rue, du nom, ainsi distingué, de l'un ou l'autre des tueurs de leur père, mère, frère, sœur, enfant, parent ? [...]

Non, la guerre d'Algérie n'appartient pas à l'Histoire ancienne : d'abord parce que l'Histoire n'a pas tranché, objet d'écritures partisanes et sujette à réécriture permanente ; ensuite parce que cette guerre, une fois amnistiées les condamnations visant les responsables et activistes de l'OAS, une fois ces derniers remis en liberté et en état de nuire, a impunément repris, sur des théâtres d'opérations mémorielles.

Si, en ce tout début 2016, au sommet de l'État, on considère que la France n'en a pas fini avec le terrorisme de Daesh, force est pour l'ANPROMEVO de constater que ses adhérents et amis ont eu quasi continuellement à subir celui de l'OAS au cours de ces cinquante-cinq dernières années. [...]

Que vive le souvenir d'Alfred Locussol et qu'au travers du témoignage aujourd'hui rendu à sa mémoire soient reconnues l'ensemble des victimes de l'OAS, en Algérie et en France !

8 mars 2016 - Par courriel adressé à M. Benjamin Foissey, chef du département « Mémoire » à la direction générale, Jean-François Gavoury demande s'il est bien dans les intentions de l'Office national des Anciens Combattants d'honorer la mémoire des victimes tant civiles que militaires du terrorisme de l'OAS en faisant apposer la mention « Mort pour la France » sur l'acte de décès de celles d'entre elles à qui cet hommage posthume n'a pas été accordé en temps voulu et dont les familles et associations représentatives en exprimeraient le souhait. Dans sa réponse, le lendemain, M. Foissey affirme qu'outre celle de l'ONAC, un tel dossier appelle l'intervention à tout le moins des cabinets du ministre de la Défense et de son secrétaire d'État en charge des Anciens Combattants.

19 mars 2016 - Représentation de l'ANPROMEVO ainsi que de l'association Les Amis de Max Marchand, de Mouloud Feraoun et de leurs Compagnons par plusieurs de leurs responsables et adhérents aux manifestations entrant dans le cadre de la Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc :
- le matin, au cimetière du Père-Lachaise, cérémonie avec dépôts de gerbes, en présence de la maire de Paris, du préfet de police et du préfet de la région d'Ile-de-France, devant le Mémorial en hommage aux 755 jeunes Parisiens morts pour la France en AFN et devant la stèle dédiée par la Ville de Paris aux victimes de l'OAS en Algérie et en France ;
- l'après-midi, quai Branly, devant le Mémorial national de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie, en présence de M. François Hollande, président de la République ;

- le soir, autour de la Flamme du Souvenir sous l'Arc de Triomphe, en présence de M. Jean-Marc Todeschini, secrétaire d'État auprès du ministre de la Défense, chargé des Anciens Combattants et de la mémoire.

24 mars 2016 - À la suite de la commémoration cinq jours plus tôt, quai Branly à Paris, de l'entrée en vigueur des Accords de cessez-le-feu en Algérie, Jean-François Gavoury, au nom de l'ANPROMEVO, s'adresse, par lettre, au président de la République dans les termes reproduits ci-après :

En préambule de votre allocution prononcée le 19 mars 2016 quai Branly à Paris, devant le Mémorial national initialement dédié aux Morts pour la France en AFN, vous avez rappelé qu'il vous était revenu, le 6 décembre 2012, de promulguer la loi ayant fait du 19 mars une journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.

Me sont alors revenues à l'esprit les paroles de M. Guy Fischer devant le Sénat le 8 novembre 2012 - « Je souhaite enfin évoquer les victimes de l'OAS, dont le symbole est pour moi le commissaire central d'Alger, M. Roger Gavoury, assassiné le 31 mai 1961 par les sicaires de cette association criminelle et antirépublicaine. Son fils Jean-François Gavoury, présent dans les tribunes, a relevé le flambeau et se bat avec une ténacité qui force l'admiration pour faire reconnaître le tribut payé par les forces de l'ordre durant la guerre d'Algérie, pour que ne soit pas occultée, comme elle l'est souvent, la responsabilité de l'OAS dans les événements de l'après-19 mars, et enfin pour que les nostalgiques, revanchards et autres tenants de l'Algérie française ne réécrivent pas impunément l'histoire et n'érigent pas des mausolées aux bourreaux ».

Vous avez affirmé par ailleurs que la paix des mémoires, « c'est les reconnaître toutes et n'en oublier aucune » et que « Faire la paix des mémoires, c'est regarder vers l'avenir ».

Aujourd'hui, il est une mémoire - et une seule - totalement oubliée de la République : celle des quelque 2.700 victimes de l'OAS, tant civiles que militaires.

À l'issue de la cérémonie, j'ai pu vous dire que je voyais dans votre geste et dans vos paroles « une rupture avec quarante-deux ans d'État-OAS, dont je représente les victimes » :

- un État qui a laissé se développer les initiatives de toute nature tendant à glorifier les auteurs des crimes et attentats terroristes commis par l'OAS ou en son nom ;
- un État dont l'un des chefs a réhabilité des généraux putschistes, rebelles aux lois de la République et réfractaires à la démocratie ;
- un État au Conseil duquel on a fait dire, le 13 février 2003, que les victimes de l'OAS ne pouvaient pas être honorées de la qualité de « Mort pour la France » dès lors que l'OAS n'était pas partie belligérante au conflit ;

- un État qui, dans une démarche révisionniste assumée, a décoré d'anciens criminels de l'organisation considérés comme éminemment méritants et laissé les jusqu'au-boutistes de l'Algérie française assimiler les victimes de l'OAS à des traîtres à la patrie.

La valorisation du terrorisme n'a pas sa place dans notre pays, aujourd'hui moins que jamais. Quant à la pacification des mémoires, elle semble progresser moins vite en France que de l'autre côté de la Méditerranée, où il serait envisagé de célébrer le souvenir de Camille Blanc, le maire de la ville symbole de ces Accords de cessez-le-feu en Algérie dont vous avez tenu à commémorer l'entrée en vigueur au cours de cette marquante journée nationale de recueillement.

Cette réalité et ce constat conduisent mon association à former le vœu que votre autorité puisse se mettre au service de la Défense de la mémoire des victimes du terrorisme de l'OAS.

Dans cette perspective, je vous propose de bien vouloir donner pour instructions aux administrations centrales concernées de concevoir un dispositif législatif et réglementaire de reconnaissance à l'égard de l'ensemble des victimes militaires et civiles de l'OAS.

Il s'agirait :

- à terme de rendre possible l'apposition de la mention « Mort pour la France » sur l'acte de décès de celles des victimes de l'OAS qui n'ont pas accédé à cette forme de distinction (civils, militaires, élus, magistrats, fonctionnaires, défenseurs des institutions et des valeurs de la République) ;
- dans l'immédiat d'inscrire leurs noms sur la colonne centrale du Mémorial du quai Branly, ouverte depuis le 26 mars 2010 aux manifestants ayant répondu à un appel à l'insurrection émanant de l'OAS à Alger et tombés dans le contexte d'une opération de rétablissement de l'ordre.

Vous avez bien voulu m'écouter, samedi dernier, et je vous en remercie respectueusement. Je ne doute pas qu'à présent vous ayez à cœur de me lire et entendre, ce dont je vous suis d'ores et déjà très obligé.

Le 19 septembre, soit six mois jour pour jour après le 19 mars, au moment même où Jean-François Gavoury était à nouveau salué par le président de la République, dans le Jardin de l'Intendant de

l'Hôtel national des Invalides, après l'hommage solennel rendu aux victimes et aux rescapés d'actes terroristes, M^{me} Isabelle Sima, chef de cabinet de M. François Hollande, signait une lettre l'assurant de toute l'attention portée à [ses] attentes au sujet de la reconnaissance des victimes de l'OAS, organisation terroriste de sinistre mémoire.

17 avril 2016 - Jean-François Gavoury s'adresse par courriel aux adhérents et correspondants de l'ANPROMOVO au sujet de la diffusion sur la chaîne Histoire d'une série documentaire intitulée *Semaine spéciale Guerre d'Algérie*.

Il écrit :

Parlons-en à présent, puisque c'est du passé.

Histoire, chaîne thématique payante du groupe TF1 censée compter quelque quatre millions d'abonnés dans les pays où elle est diffusée, a refait la guerre d'Algérie au cours de la semaine du samedi 9 au vendredi 15 avril.

Le dimanche 10 avril, le quotidien algérien *ElWatan* a consacré un article [...] à cet « événement » qui a coïncidé avec le renouvellement de Patrick Buisson à la tête de la chaîne.

L'article est intitulé « La chaîne Histoire refait à sa façon l'histoire de l'Algérie française ».

Huit soirées complètes consacrées à l'Algérie d'avant-indépendance jusqu'à la libération nationale, c'est une première pour une chaîne de télévision française. [...]

Hélas, cette initiative, qui permet à une mémoire encore vive de s'exprimer utilement et de donner une large place à ce conflit majeur du 20^e siècle, se heurte à une limite imparable : la connotation à charge contre l'Algérie combattante qui a rejeté la soumission coloniale longue de 130 ans.

Le regard est au contraire tendance Algérie française teinté de regrets de la colonisation, même si l'analyse, 54 ans après le cessez-le-feu, reste ouverte et nourrit de nombreux témoignages dans lesquels chacun fera le tri en fonction de son histoire personnelle. Cela n'empêche pas que prime, au vu du programme, un regard nostalgique dans le sens « avant, c'était mieux ou on aurait pu éviter cela », si « on n'avait pas fait des erreurs ».

Cette dérive qui gâche tout ne doit rien au hasard, car la chaîne est dirigée par le très droitier Patrick Buisson, ancienne éminence grise de l'ancien président Nicolas Sarkozy. [...]

Ainsi, à côté des documentaires sur la guerre d'Algérie à découvrir, car tout le cheminement de la colonisation à l'indépendance y est exposé, la chaîne entend malheureusement réécrire l'histoire en faisant croire que l'Algérie coloniale était une félicité pour tous et qu'elle n'aurait jamais dû prendre fin.

On y ouvrira des plaies que certains veulent faire renaître non pour trouver des réponses aux questions légitimes que tout conflit génère - surtout qu'en Algérie, il a commencé en 1830 -, mais pour exacerber des passions inextinguibles. [...]

Et on réécrira la Bataille d'Alger version « para », avec notamment un documentaire sur Bigeard. Parmi les moments-clés, mercredi dernier : *Les dieux meurent en Algérie - La guerre des combattants*, un documentaire inédit projeté à Paris en avant-première dans une salle où tout le gratin de l'extrême-droite était présent... C'est dire.

18 mai 2016 - Animée par M. Jacques Pradel, président de l'Association nationale des Pieds-Noirs progressistes et leurs Amis (ANPNPA), une rencontre est organisée au Centre culturel algérien de Paris autour du livre *La Triade nostalgérique* en présence de son auteur, Roger Hillel.

M. Bernard Zimmermann, dont la participation à cette manifestation avait été annoncée à l'occasion de la parution de son ouvrage *Les résistances pieds-noires à l'OAS*, en sera finalement absent.

S'appuyant sur les travaux épars de diverses disciplines et des témoignages de Pieds-Noirs, Bernard Zimmermann fait le constat des résistances pieds-noires à l'OAS, qui se sont manifestées dans tous les milieux de la société européenne de la colonie. Un constat qui va à l'encontre des idées reçues ayant cours encore dans la société française qui, trop souvent, ne fait pas le partage entre Pieds-Noirs et OAS, abandonnant le terrain aux ultras de l'Algérie française. Il donne surtout la parole à ceux qui sont restés des invisibles de l'histoire jusqu'à nos jours.

La triade Nostalgerique relate les circonstances dans lesquelles Perpignan est devenue la capitale des nostalgiques de l'Algérie française (les « nostalgériques ») avec la création en 2003 d'une stèle dédiée à l'OAS, d'un « mur des Français d'Algérie disparus » et d'un Centre de documentation des Français d'Algérie en 2012. Aucune de ces initiatives n'aurait été possible sans la soumission au lobbying du Cercle algérieniste d'une mairie de Perpignan partisane jusqu'à la complaisance.

La soirée a été l'occasion pour Roger Hillel, d'une part, de revenir sur son implication dans un collectif de mouvements et associations d'abord dénommé « Non au musée de la mairie de Perpignan à la gloire de la colonisation », puis « Pour une histoire franco-algérienne non falsifiée » et, d'autre part, de souligner la condamnation, quelques jours plus tôt, pour injure publique (par voie de presse), de

M^{me} Suzy Simon Nicaise : le tribunal de grande instance de Perpignan a estimé que la présidente du Cercle algérieniste des Pyrénées-Orientales, par ailleurs adjointe au maire de Perpignan, avait utilisé des termes dépassant les limites autorisées de la liberté d'expression et ayant un caractère outrageant; que la critique était dirigée contre la personnalité de Roger Hillel et non contre son ouvrage; que l'accumulation d'expressions telles que « positions révisionnistes », « mise en communisme », « cortège de purges stalinienne », « interventionnisme idéologique inquiétant », témoignait de l'intention de nuire. De son côté, Henri Pouillot a pu présenter plusieurs dizaines d'illustrations de stèles pro-OAS et/ou pro-Algérie française.

1^{er} juin 2016 - L'ANPROMEVO diffuse à ses adhérents, par courriel, le communiqué ci-après :

Publiée sous le titre *Ensemble*, la revue de l'Association culturelle et d'éducation populaire (ayant son siège 130 avenue de Palavas à Montpellier), comporte sur cinq pages de son dernier numéro, daté de mars 2016, l'éloge funèbre de Gabriel Anglade, ancien adjoint au maire et président de la Maison du Pied Noir de Cagnes-sur-Mer, décédé le 7 janvier à l'âge de 81 ans.

À propos de ses antécédents criminels à la tête de l'un des commandos Delta de l'OAS en Algérie, il est notamment indiqué : « En mars 1962, il neutralisera six fonctionnaires dont Max Marchand, suppôt notoire du FLN et auxiliaire de l'administration gaulliste, qui avec quelques autres indicateurs, signalait aux terroristes FLN les victimes européennes qu'il convenait d'éliminer ».

Après expertise juridique par le cabinet de M^e Benoît Chabert, avocat à Paris, intervenant à la demande de l'association Les Amis de Max Marchand, de Mouloud Feraoun et de leurs Compagnons, il a été convenu qu'à défaut de possibilité d'action en diffamation, un droit de réponse serait exercé auprès du directeur de la publication, M. Jacques Gatt.

L'association Les Amis de Max Marchand, de Mouloud Feraoun et de leurs Compagnons aurait souhaité que les termes du droit de réponse à insérer dans une prochaine édition de la revue *Ensemble* soient les suivants :

Six fonctionnaires sont accusés par l'auteur de l'éloge de G. Anglade « de signaler aux terroristes du FLN les victimes européennes qu'il convenait d'éliminer ».

Il s'agit de six dirigeants des Centres sociaux éducatifs, un service de l'Éducation nationale créé par la déportée-résistante Germaine Tillion, admise au Panthéon le 26 mai 2015.

L'arrêté portant création du service, signé le 27 octobre 1955 par le Gouverneur général de l'Algérie Jacques Soustelle, fournit deux précisions importantes.

« Le Centre social a pour but de donner une éducation de base aux éléments masculins et féminins de la population qui n'ont pas bénéficié ou ne bénéficient pas de la scolarisation... ». En effet, le Commissariat général au Plan, dans son rapport général concernant l'Algérie, juillet 1955, p. 88 (M.A. F 17 ter 389), précise que le taux de scolarisation de la population musulmane d'âge scolaire dans les écoles du premier degré est de 15,4%. L'autre précision apportée par l'arrêté est la directive demandant aux enseignants des Centres sociaux de « ...donner au service une impulsion conforme aux grandes traditions de l'Éducation nationale française... ».

Les six victimes sont : Monsieur Marcel Basset, engagé dans le réseau de résistance contre le nazisme La Voix du Nord sous le pseudonyme de Guy Athos; Monsieur Robert Eymard, chef du Bureau d'études pédagogiques; Monsieur Mouloud Feraoun, écrivain francophone ami d'Albert Camus [dans son *Journal* (Éditions du Seuil, 2010), il montre à plusieurs reprises qu'il désapprouvait fortement certaines méthodes du FLN, prouvant ainsi qu'il n'avait aucun lien d'allégeance avec lui]; Monsieur Ali Hammoutene, inspecteur de l'Enseignement, qui a écrit : « Cette tendance que j'ai de juger l'Homme avec indulgence me nuit considérablement ... je considère mon vis-à-vis comme étant animé des mêmes sentiments qui m'animent » (Réflexions sur la guerre d'Algérie, Publisud 1983); Monsieur Max Marchand, inspecteur d'académie, est le chef du service, Officier des Palmes académiques, Officier de l'instruction publique, Croix de guerre, Croix de la valeur militaire, chevalier de la Légion d'honneur, Grand prix littéraire de l'Algérie en 1957 [Mouloud Feraoun écrit dans son *Journal* : « Marchand est une espèce de moine laïc dont l'ascétisme et le regard me rappellent un peu Gandhi...C'est un apôtre de la non-violence... »]; M. Salah Henri Ould Aoudia, qui fait partie des tous premiers kabyles évangélisés par les Pères Blancs de Mgr. Lavigerie [Sa famille acquiert la nationalité française le 6 octobre 1920. Son père, délégué de la Grande Kabylie à l'Assemblée algérienne avait défendu l'intégration de l'Algérie à la France en 1955 et 1956. Salah Henri était marié à une pied-noire.].

En aucun cas ces six personnes n'ont eu de relations avec le Front de libération nationale, et encore moins n'ont pu se rendre coupables de complicité dans l'assassinat de Français par fourniture de moyens. Leurs écrits, leur éthique et leur morale témoignent de leur respect de la personne humaine et les mettent au-dessus de tout soupçon.

Depuis 2001, un hommage annuel est rendu à ces six fonctionnaires, devant la plaque commémorative

apposée à l'entrée de la salle Marchand Feraoun, au ministère de l'Éducation nationale, et qui porte l'inscription « victimes de leur engagement pour les valeurs de la République ».

Chaque année depuis 2001, le ministre de l'Éducation nationale se fait représenter pour honorer six fonctionnaires assassinés sur leur lieu de travail et dans leur mission d'éducation.

Cette année encore, le 18 mars 2016, la cheffe de cabinet de M^{me} la ministre de l'Éducation nationale était naturellement présente.

Les règles qui semblent bien prévaloir en la matière n'ont pas permis à M^e Chabert d'aller au-delà des quelques lignes ci-après :

TEXTE DU DROIT DE RÉPONSE

Six fonctionnaires sont présentés par l'auteur de l'éloge de G. Anglade « comme ayant signalé aux terroristes du FLN les victimes européennes qu'il convenait d'éliminer ».

Les six fonctionnaires étaient :

Monsieur Max MARCHAND, Inspecteur d'académie ;

Monsieur Mouloud FERAOUN, écrivain ;

Monsieur Marcel BASSET, Inspecteur des Centres sociaux éducatifs ;

Monsieur Salah Henri OULD AOUDIA, Inspecteur des Centres sociaux éducatifs ;

Monsieur Ali HAMMOUTENE, Inspecteur de l'Enseignement ;

Monsieur Robert EYMARD, chef du Bureau d'études pédagogiques.

Il s'agit de six dirigeants des Centres sociaux éducatifs, un service de l'Education nationale.

En aucun cas ces six personnes n'ont eu de relations avec le Front de libération nationale, pas plus qu'elles n'ont dénoncé des personnes à assassiner.

Comme chaque année depuis 2001, le 18 mars 2016, un hommage annuel a été rendu à ces six fonctionnaires devant la plaque commémorative apposée à l'entrée de la salle Marchand-Feraoun au ministère de l'Éducation nationale à Paris.

Si les responsables de la revue en cause ne donnent pas suite à cette demande d'insertion dont ils ont été saisis par lettre recommandée le 25 mai, une procédure contentieuse sera mise en œuvre pour les y contraindre.

Le ministère d'un avocat, indispensable en la circonstance, représente un investissement de plusieurs milliers d'euros, dont la prise en charge a été demandée au ministère de l'Éducation nationale au titre de la protection juridique due à deux descendants - enseignants en activité - des victimes de l'assassinat collectif du 15 mars 1962.

L'ANPROMEVO, quant à elle, n'a pas pu user de l'habilitation à ester en justice qu'elle tient d'une décision ministérielle en date du 28 mars 2014 - d'une part, en effet, les victimes civiles de la guerre d'Algérie dont il est question en l'occurrence n'ont pas reçu la mention « Mort pour la France » ; d'autre part, le délit de diffamation ou d'injure à l'égard de la mémoire des morts n'était pas constitué dans la mesure où le propos, si moralement condamnable soit-il, ne laissait pas apparaître d'intention de porter atteinte à l'honneur ou à la considération des héritiers vivants desdites victimes.

Cette douloureuse affaire, à propos de laquelle la communication me paraît devoir rester confidentielle jusqu'à son aboutissement, m'a inspiré quelques observations que je vous livre ci-dessous, fort des témoignages que j'ai reçus samedi dernier (28 mai) dans le cadre de l'assemblée générale de l'Association française des victimes du terrorisme (AFVT.org) :

- Un crime terroriste ne doit jamais rester impuni.

- Les auteurs identifiés d'un crime de cette nature ne doivent jamais pouvoir être réhabilités, même après que leur condamnation aura été effacée à la faveur de telle loi d'amnistie.

- Les auteurs réhabilités d'un crime terroriste ne doivent jamais pouvoir être glorifiés sous quelque forme et en quelque lieu public que ce soit.

- La loi sur la liberté de la presse doit être modifiée et complétée pour prévenir surtout et réprimer le cas échéant les paroles et les actes d'apologie de toutes les formes de terrorisme ainsi que pour prévenir et réprimer les diffamations, injures et toutes les formes d'atteinte à la mémoire des morts du terrorisme : il y va de l'honneur de leurs familles!

- La mise en place de programmes de dévictimisation visant les personnes ayant survécu à des attentats terroristes tend à souligner l'inversion des valeurs que génère la moindre faiblesse à l'égard des auteurs de tels actes.

Je vous remercie de votre attention et renouvelle au président et à tous les membres de l'association Les Amis de Max Marchand, de Mouloud Feraoun et de leurs Compagnons l'expression de ma fraternelle sympathie.

Jean-François Gavoury

Épilogue en demi-teinte pour cette affaire. En effet, le directeur de la publication en cause n'opposera aucune résistance à la demande de droit de réponse : celui-ci est paru dans le n° 31, daté de septembre

2016, de la revue *Ensemble*. Par contre, les services déconcentrés et d'administration centrale du ministère de l'Éducation nationale s'abstiendront, pour leur part, de faire droit aux requêtes et recours hiérarchiques dont ils ont été saisis alors même que le cas de ces deux enseignants avait pu être exposé en direct auprès de M^{me} Najat Vallaud-Belkacem, par Jean-François Gavoury, en marge de la cérémonie d'hommage aux victimes du terrorisme le 19 septembre 2016.

7 juin 2016 - Communiqué de l'ANPROMEVO par courriel à ses adhérents disposant d'une adresse électronique :

Sur son site Internet, la préfecture des Pyrénées-Orientales a publié hier le communiqué dont la teneur suit :

7 juin : interdiction rassemblement aux abords du cimetière Haut-Vernet à Perpignan

Article créé le 06/06/2016

Toute manifestation et tout rassemblement à caractère revendicatif aux abords du cimetière du Haut Vernet ont été interdits pour la journée du 7 juin 2016, par arrêté préfectoral.

Cette mesure a été prise par le préfet des Pyrénées Orientales afin de préserver la tranquillité et la sécurité publiques, qui s'imposent aux abords d'un cimetière, dans l'éventualité de la tenue d'une cérémonie devant la stèle portant l'inscription «Aux fusillés et combattants tombés pour que vive l'Algérie française», située dans ce cimetière, considérant les appels à manifester susceptibles d'être lancés par des associations et organisations syndicales hostiles à ce rassemblement.

Le directeur départemental de la sécurité publique est chargé de faire respecter cet arrêté préfectoral.

Tout contrevenant à cette interdiction est passible des sanctions pénales prévues par l'article 431-9 du code pénal (soit de six mois d'emprisonnement et de 7500 euros d'amende).

L'accès au cimetière sera parallèlement interdit par arrêté municipal.

Cette année encore, grâce à la mobilisation d'un collectif local d'associations opposées à l'apologie du terrorisme tel que pratiqué par l'OAS en Algérie et en France en 1961 et 1962, l'hommage public à Albert Dovecar et Claude Piegts, condamnés à mort et exécutés le 7 juin 1962 à la suite de leur participation notamment à l'assassinat, le 31 mai 1961, du commissaire central d'Alger Roger Gavoury a été empêché.

Comme les années précédentes, la mesure d'interdiction de rassemblement autour du cimetière du Haut Vernet prise par le représentant de l'État dans le département a contraint le maire de Perpignan, M. Jean-Marc Pujol, à en fermer l'accès au public ce mardi.

Il n'est pas inutile de rappeler que M. Pujol, militant actif de la cause de l'Algérie française, représentait son prédécesseur Jean-Paul Alduy lors de la cérémonie d'inauguration, en juillet 2003, de la stèle en question, vouée à exalter quatre criminels de l'organisation séditieuse.

Une fois de plus, il convient d'affirmer que ce cénotaphe n'a pas sa place dans l'espace public et que la municipalité devrait, par souci de concorde, envisager son remplacement par un mémorial destiné à rendre hommage à l'ensemble des victimes de la guerre d'Algérie.

Jean-François Gavoury

10 août 2016 - Par courriel, Jean-François Gavoury appelle l'attention des adhérents, amis et correspondants de l'ANPROMEVO sur la publication, le 28 juillet, aux Éditions Baudelaire, de l'ouvrage de Delphine Renard intitulé *Après Micheline*.

Présentation de l'éditeur : Comment sortir du deuil après la mort d'une mère ?

Delphine Renard, psychanalyste, accepte de traverser pleinement ce bouleversement intérieur, avec ses secousses et ses révoltes. Sous la forme d'une lettre à sa mère disparue, l'auteure lui crie à la fois sa rage et son amour.

A-t-elle véritablement connu cette personnalité si énigmatique ? Elle cherche une cohérence dans ses souvenirs qui témoignent pourtant de traits de caractère apparemment inconciliables.

Très belle, parfois mélancolique et solitaire, Micheline a évolué pendant cinquante ans dans le monde artistique aux côtés de son époux Claude-Louis Renard, initiateur d'une politique de mécénat à la Régie Renault.

Après avoir pratiqué la peinture et collaboré à diverses revues en tant que critique d'art dans les années 1980, Delphine Renard a complètement perdu la vue à l'âge de trente ans, suite tardive des blessures subies lors d'un attentat OAS en 1962 dirigé contre André Malraux.

Elle s'est alors réorientée vers la musique et le chant d'une part (créant ainsi en 1997, la Compagnie des Délassements Comiques), et la psychologie et la psychanalyse d'autre part.

Avec, toujours, le fil rouge de l'écriture...

18 septembre 2016 - Jean-François Gavoury se fait l'écho, par courriel, auprès des adhérents, amis et correspondants de l'ANPROMEVO, d'une initiative de l'association Ciné Histoire dont la présidente,

M^{me} Nicole Dorra, organisatrice, le samedi 1^{er} octobre en matinée, au Cinéma Les 7 Parnassiens à Paris-14^e, la projection, en ouverture d'un cycle dénommé « Opération Condor », du film documentaire de Marie-Monique Robin *Escadrons de la mort, l'école française*.

Présentation : dans les années 1970 et 80, les dictatures militaires du Cône sud de l'Amérique latine ont féroce réprimé leurs opposants, utilisant à grande échelle les techniques de la "guerre sale" (raflés, torture, exécutions, escadrons de la mort). C'est en enquêtant sur l'organisation transnationale dont s'étaient dotées ces dictatures (le plan Condor) que Marie-Monique Robin a découvert le rôle majeur joué secrètement par des militaires français dans la formation à ces méthodes de leurs homologues latino-américains. Dès la fin des années 50, les méthodes de la bataille d'Alger sont enseignées à l'École supérieure de guerre de Paris. Puis en Argentine, où s'installe une mission militaire permanente française. Fruit d'une enquête de deux ans en Amérique latine et en Europe, le documentaire dévoile une page occultée de l'histoire de France.

Laurier du meilleur documentaire politique de l'année 2003, décerné par le Club audiovisuel de Paris, ce film est utilisé comme pièce à conviction devant les tribunaux.

6 octobre 2016 - Répondant à l'appel lancé par l'Association nationale pour la protection de la mémoire des victimes de l'OAS (ANPROMEVO) et par l'association Les Amis de Max Marchand, de Mouloud Feraoun et de leurs Compagnons, quarante personnes ont pris part, de 11h30 à 12h30, à une cérémonie organisée au cimetière du Père-Lachaise à l'occasion du 5^e anniversaire de l'inauguration par M. Bertrand Delanoë, maire de Paris, de la première stèle dédiée par une institution publique à l'ensemble des victimes de l'OAS en Algérie et en France.

Cette manifestation a notamment donné lieu à l'annonce du lancement du site Internet de l'ANPROMEVO (<http://anpromevo.com>).

Le propos prononcé à cette occasion par Jean-François Gavoury est reproduit ci-après (extraits) :

« J'adresse des remerciements chaleureux à celles et ceux qui ont bien voulu répondre à l'appel des associations ANPROMEVO et Les Amis de Max Marchand, de Mouloud Feraoun et de leurs Compagnons à célébrer le cinquième anniversaire de cette première stèle dédiée à l'ensemble des victimes de l'OAS en Algérie et en France.

M. François Vauglin, maire du 11^e arrondissement de Paris, où l'ANPROMEVO a son siège, regrette de ne pouvoir être à nos côtés de même que M. Serge Barcellini, président du Souvenir français, engagé de longue date pour une inauguration dans le département de la Marne.

Je salue collectivement les représentants du monde associatif, de l'édition militante, du monde combattant (UFAC, FNACA), de la mémoire (Comité Charonne) et de l'histoire (merci, Gilles Manceron de nous honorer une fois de plus de votre participation, vous dont le récent article sur Médiapart, intitulé Terrorisme et résistance, éclaire ce rendez-vous du 6 octobre !).

Bienvenue en particulier à M. Guillaume Lagane, chef du département harkis et rapatriés à la direction générale de l'Office national des Anciens Combattants et Victimes de guerre, et à M^{me} Zoulikha Bekaddour, longtemps conservatrice en chef de la Bibliothèque universitaire d'Alger, incendiée par l'OAS le 7 juin 1962, date sur laquelle je reviendrai en conclusion de mon propos.

Nous sommes le 6 octobre 2016.

2016 : soit dix ans après la naissance de l'ANPROMEVO.

6 octobre : soit cinq ans, jour pour jour, après le dévoilement par M. Bertrand Delanoë de ce monument qui nous réunit aujourd'hui, érigé par la Ville de Paris en hommage aux victimes du terrorisme de l'OAS.

Pour nous qui pratiquons la commémoration, les dates ont un sens, et leur rapprochement, pour moi, revêt une valeur symbolique.

Alors, parlons dates : dates et faits !

Le 19 mars 2016, devant le Mémorial national de la guerre d'Algérie, quai Branly à Paris, le président de la République a affirmé que la paix des mémoires, «... c'est les reconnaître toutes et n'en oublier aucune» et que «Faire la paix des mémoires, c'est regarder vers l'avenir.»

À l'issue de la cérémonie, qui entrainait dans le cadre de la journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc, j'ai pu lui dire que je voyais dans ses paroles "une rupture avec quarante-deux ans d'État-OAS".

Dès la semaine suivante, j'explicitais par courrier cette expression « État-OAS ».

[...] Ma proposition adressée à Monsieur François Hollande pour la mise en place d'un dispositif législatif et réglementaire de reconnaissance à l'égard de l'ensemble des victimes militaires et civiles de l'OAS ne reçut d'autre suite que sous la forme d'un décret du 13 mai (oui, 13 mai !) faisant de moi un officier dans l'ordre national du Mérite.

J'y ai vu le signe, émanant du plus haut niveau de la République, d'une considération accordée à

chacune et à chacun d'entre vous, membres et amis de l'ANPROMEVO, cette promotion intervenant à raison de ma qualité de « président d'une association mémorielle ».

J'aurais pu - nous aurions pu - nous satisfaire de cette réponse.

Pourtant, le 19 septembre, au moment même où j'étais à nouveau salué par le président de la République, dans le Jardin de l'Intendant de l'Hôtel national des Invalides, après l'hommage solennel rendu aux victimes et aux rescapés d'actes terroristes, M^{me} Isabelle Sima, chef de cabinet, signait une lettre m'assurant - je cite - de toute l'attention portée à [mes] attentes au sujet de la reconnaissance des victimes de l'OAS, reconnaissance terroriste de sinistre mémoire.

Oui, le 19 septembre, soit six mois après le 19 mars, comme si l'année, pour les victimes de l'OAS, était rythmée par deux dates entrant symétriquement en résonance.

Le 19 septembre donc, la Présidence de la République indiquait :

- La mention « Mort pour la France » ne peut être inscrite de façon systématique sur les actes de décès des personnes victimes de l'OAS, quels que soient leur statut et les circonstances de leur décès, mais « si certains cas ont été omis, cette mention peut toujours être attribuée par l'ONAC-VG, après examen particulier et dans le strict respect de la réglementation en vigueur ».

- S'agissant de l'affichage des noms des victimes civiles sur la colonne blanche du mémorial national de la guerre d'Algérie, il intervient « sur demande des familles ou d'associations représentatives, après instruction par les services du ministère de la Défense qui s'assurent qu'elles ne faisaient pas partie ni du FLN ni de l'OAS ».

Ces quelques lignes doivent être prises au pied de la lettre et encourager les familles et associations de victimes de l'OAS à engager dès demain, auprès des administrations concernées, des démarches pour obtenir ces actes de reconnaissance : reconnaissance d'une dette morale de l'État envers ces oubliés perpétuels de l'histoire de la guerre d'Algérie dont nous portons haut la mémoire.

J'ai parlé de dates faisant écho à des événements, et je voudrais conclure par celle à laquelle le ministre de l'Intérieur, M. Bernard Cazeneuve, m'a adressé ses félicitations pour ma promotion dans l'ordre du Mérite, évoquant « mon dévouement au service de l'intérêt général » : il l'a fait le 7 juin, jour anniversaire de l'exécution de deux des participants à l'assassinat de mon père.

Cette distinction, que je devrais recevoir le mois prochain des mains du Ministre qui m'y a proposé, je la dédie à toutes les victimes de l'OAS en Algérie et en France, civils, militaires, élus, magistrats, fonctionnaires, défenseurs des institutions et des valeurs de la République.

Et pour marquer le cinquième anniversaire de cette stèle dont je viens de vous lire la dédicace, je vous annonce le lancement, ce jeudi matin, du site Internet de l'ANPROMEVO (<http://anpromevo.com>), auquel je souhaite de contribuer à l'instauration d'un partenariat mémoriel avec l'Algérie.

Avant la minute rituelle de silence, place au dépôt de gerbes, successivement, par le Comité Vérité et Justice pour Charonne, par l'association Les amis de Max Marchand, de Moulood Feraoun et de leurs Compagnons, par la FNACA (dont je salue respectueusement le porte-drapeau national) et par l'ANPROMEVO.

16 octobre 2016 - Représentation de l'ANPROMEVO par Jean-François Gavoury à la matinée de clôture du 32^e congrès national de la FNACA à Bourg-en-Bresse en présence de plus de 2 400 personnes et du secrétaire d'État chargé des Anciens Combattants et de la mémoire ainsi que de nombreuses personnalités. Dans son appel final, le congrès, au cours duquel M. Guy Darmanin a été réélu président national, s'est félicité de la présence du président de la République, pour la première fois le 19 mars 2016, à la Journée nationale du souvenir et de recueillement instituée par la loi du 6 décembre 2012 et a proclamé son indéfectible attachement à la commémoration du 19 mars 1962.

17 octobre 2016 - Représentation de l'ANPROMEVO par Thierry Basset et Safia Hammoutène à la cérémonie d'inauguration, à Grenoble, place Edmond Arnaud, d'une plaque commémorant les victimes du 17 octobre 1961. Le maire, Éric Piolle, à côté de qui se trouvait le consul d'Algérie à Grenoble, devait déclarer à cette occasion :

L'historien Benjamin Stora nous a rendu visite il y a peu de temps à Grenoble : j'ai eu le grand honneur de lui remettre la Médaille d'Or de la Ville de Grenoble. Comme lui, nous savons que la France a trop longtemps refusé de regarder en face son passé colonial, de reconnaître les crimes qui ont accompagné cette période. Cet aveuglement a sans doute participé au sentiment de mépris ressenti par de nombreux Français liés à l'Algérie.

Cette occultation officielle a aussi été utilisée, instrumentalisée par les nostalgiques de la France coloniale. Aujourd'hui encore, il faut le rappeler, certains s'attèlent à cultiver cette nostalgie nauséabonde, à instrumentaliser les peurs et attiser les fractures et les haines. À ceux-là, nous devons adresser une réponse ferme, forte : la guerre d'Algérie est terminée ! L'Algérie est algérienne.

Je suis convaincu que notre République se grandit quand elle reconnaît ses errements et ses erreurs.

Elle se grandit quand elle permet à tous de trouver sa place en son sein, chacun avec sa culture, chacun avec son histoire et ses singularités. La reconnaissance de ce massacre par le sommet de l'État il y a 4 ans est un premier pas, qui va dans le bon sens.

Cet attachement à la vérité, je sais qu'il est largement partagé ici à Grenoble. Il est porté par des citoyens pour qui la Liberté, l'Égalité, et la Fraternité ne sont pas des mots creux, des mots vains.

Dans notre ville, depuis près de 30 ans, des habitants de Grenoble se rassemblent chaque année ; ils défilent pour ne pas oublier, pour exiger la vérité totale sur ce massacre.

Cette vérité, nous la devons bien sûr aux victimes et à leurs familles. Nous la devons aussi au peuple algérien. Et nous la devons enfin à nous toutes et tous, enfants de la République française. On ne construit pas une société durable avec du silence et de l'oubli, mais avec de la vérité et avec du respect.

Le *Dauphiné libéré* a rendu compte de l'événement dans son édition du 19 octobre.

18 octobre 2016 - Dans le cadre du dossier relatif au changement de dénomination de la rue du 19-Mars-1962 à Béziers, présence de Jean-François Gavoury à l'audience de la 5^e Chambre du tribunal administratif de Montpellier.

Invoquant le défaut d'intérêt à agir, le rapporteur public a conclu à l'irrecevabilité en la forme des requêtes présentées : celle de Jean-François Gavoury l'avait été dans les trois semaines suivant la délibération du conseil municipal du 11 décembre 2014, ayant décidé de l'attribution à cette voie du nom du commandant Hélié Denoix de Saint Marc ; l'autre avait été formée dans un second temps, au nom de plusieurs co-requérants (en particulier l'association Les Amis de Max Marchand, de Mouloud Feraoun et de leurs Compagnons), représentés par avocat en ce qui les concerne.

Sur le fond, en revanche, le rapporteur public a bien voulu souligner l'illégalité de la délibération, jugée de nature politique, dépourvue de tout lien avec la poursuite d'un intérêt local et génératrice de troubles à l'ordre public.

Jean-François Gavoury a pu formuler les observations orales dont la teneur suit :

Madame la Présidente,

Madame et Monsieur les conseillers,

Je serai bref, le temps de remettre en perspective quelques points développés dans ma requête introductive d'instance, puis dans mon mémoire en réplique.

La notion d'intérêt à agir n'est pas simple, mais dans cette affaire sa réalité apparaît double.

Double comme la détente sur laquelle le maire de Béziers a appuyé pour abattre le cessez-le-feu en Algérie et tenter d'assassiner la mémoire des victimes de l'OAS en général, celle de mon père singulièrement.

Double intérêt : au regard de l'effacement de la rue du 19-Mars-1962 du paysage biterrois d'une part et de la conversion de sa dénomination en « Commandant Denoix de Saint Marc » d'autre part.

Dois-je rappeler que, le 8 novembre 2012, un sénateur - rien de moins - a cité mon père et m'a rendu hommage en séance dans le cadre des débats précédant le vote sur la proposition de loi faisant du 19 mars une journée de commémoration nationale ? Et je n'aurais ni intérêt ni qualité à faire valoir contre quelque commune de France éliminant le 19-Mars-1962 du répertoire de ses rues ? Serait-on un sous-citoyen dès lors qu'on n'est pas Français de souche biterroise ?

Quant à l'inscription du nom du commandant Denoix de Saint Marc, de quoi la commune me fait-elle grief ? De m'en prendre non pas aux lieutenant et sergent déserteurs assassins de mon père mais à l'un de leurs chefs les ayant précipités dans l'aventure du putsch sans jamais exprimer la moindre compassion à l'égard des victimes de ces sicaires ? Est-il possible de concevoir que, si le commandant de Saint Marc n'avait pas mis son régiment au service d'un pronunciamiento, mon père aurait pu poursuivre sa carrière en métropole ? Le patron de la sécurité publique dans le Grand Alger, chargé de la lutte anti-OAS, n'aurait-il pas eu à s'impliquer dans la mise à la disposition de la justice des auteurs du putsch du 21 avril 1961, le putsch dit « des généraux » qui a été celui, aussi, du commandant Denoix de Saint Marc ?

Puisqu'il est ici question à la fois d'intérêt et de défaut d'intérêt à agir, je souhaite conclure sur un élément selon moi édifiant. Certains membres de la famille Denoix de Saint Marc, et non des moindres (Renaud, ancien vice-président du Conseil d'État, honoré ici-même ; Guillaume, directeur général de l'Association française des victimes du terrorisme, n'ont pas éprouvé le moindre intérêt à agir au côté du maire de Béziers et ont fait défaut lors de la cérémonie de dévoilement, le 14 mars 2015, de la plaque en litige).

Je crois savoir qu'ils y ont vu un acte d'instrumentalisation du souvenir de leur parent.

Moi aussi.

Au bout du compte, la formation de jugement du tribunal administratif de Montpellier n'a pas eu à statuer sur le fond. En effet, conformément à la première partie des conclusions du rapporteur public, c'est pour irrecevabilité que les recours ont été rejetés, le 8 novembre 2016.

Après avoir envisagé de ne pas s'en tenir là, Jean-Philippe Ould Aoudia au titre de l'association Les amis de Max Marchand, de Mouloud Feraoun et de leurs Compagnons et Jean-François Gavoury à titre personnel ont dû renoncer à saisir la Cour administrative d'appel de Marseille.

En effet, M^e Benoît Candon, avocat consulté par leurs soins, a estimé que le rapport entre Hélié Denoix de Saint Marc et l'OAS était insuffisamment établi, que ce militaire n'avait pas été le commanditaire de l'assassinat du commissaire Roger Gavoury et que son engagement dans le putsch des généraux relevait de la politique et non de la criminalité, privant également les associations requérantes d'intérêt à agir.

2017

*Extraits du Rapport moral et d'activité pour 2017
présenté à l'assemblée générale du 29 mai 2018 - à Paris-11°
par le président de l'ANPROMEVO et adopté à l'unanimité des adhérents présents ou représentés*

4 janvier 2017 - Le président de l'ANPROMEVO prononce son message de vœux pour 2017 devant la stèle érigée par la Ville d'Alençon en hommage à Alfred Locussol, fonctionnaire de l'État dont l'OAS a commandité l'assassinat, perpétré le 3 janvier 1962 à son domicile situé à quelques dizaines de mètres de là.

Il rappelle que l'association se distingue en cherchant, non à alimenter le souvenir conflictuel de la guerre d'Algérie, mais à contribuer au réveil des consciences sur les seuls oubliés de l'histoire de cette guerre, les victimes de l'OAS.

Il affirme qu'Alfred Locussol et ceux qui, à Alençon, portent sa mémoire tracent la voie pour des associations telles que l'ANPROMEVO, qui ont vocation à faire œuvre de transmission, sans esprit belliqueux, mais avec la volonté d'une reconnaissance, des deux côtés de la Méditerranée, des souffrances subies par l'ensemble des victimes des crimes de guerre et attentats terroristes commis par l'OAS ou en son nom, en Algérie et en France, en 1961 et 1962. « S'il apparaît, ajoute-t-il, qu'un partenariat mémoriel entre les deux pays, entre les deux peuples, peut y aider, alors, aucun effort ne devra être ménagé pour s'inscrire dans cette démarche ». Et de conclure en ces termes : « De l'ambition pour 2017, tel est le mot d'ordre autour duquel je souhaite voir les adhérents et amis de l'association se retrouver et s'engager ».

8 janvier 2017 - Jean-François Gavoury adresse aux adhérents de l'association un message intitulé « Du 18 juin 1961 au 13 novembre 2015 ou de l'OAS à Daech ». Il indique que, dans le contexte de la préparation des cérémonies parisiennes d'hommage aux victimes des attaques terroristes dirigées, les 7 et 9 janvier 2015, contre *Charlie Hebdo* et l'Hyper Cacher, le n° 4 de la revue trimestrielle *Sang froid*, daté de décembre 2016, a publié un article évoquant la mémoire - occultée - d'un attentat dont le train Strasbourg-Paris a été la cible le dimanche 18 juin 1961.

Avant le 13 novembre 2015, cet attentat, commis sur le territoire de la commune marnaise de Blacy (près de Vitry-le-François) et attribué à l'OAS par les acteurs judiciaires et politiques de l'époque, détenait en France le triste record de vies humaines ôtées par le terrorisme.

Auteur de l'article en question, Pierre Abramovici, journaliste d'investigation, réalisateur en 1991 du film documentaire *De Gaulle et l'OAS* (diffusé sur TF1 les 2 et 3 janvier 1991), a témoigné le 3 janvier 2017, au côté du rédacteur en chef de la revue *Sang froid*, Stéphane Damian-Tissot, dans le journal télévisé « 64' Le monde en français » sur TV5 Monde.

Parmi les articles collationnés sur le sujet et destinés à alimenter le dossier annexé au message, celui paru le 20 novembre 2015 dans le quotidien régional *L'Union* paraît avoir sa place dans le présent rapport d'activité

Avant le 13 novembre, l'attentat de Vitry-le-François était le plus meurtrier commis en France [Source : <http://www.lunion.fr/599955/article/2015-11-20/avant-le-13-novembre-l-attentat-de-vitry-le-francois-etait-le-plus-meurtrier-com>]

Les événements dramatiques de vendredi ont ravivé de sombres souvenirs. Avant vendredi, l'attentat le plus meurtrier était encore celui de Vitry-le-François datant de 1961.

10 janvier 2017 - MM. Jean-Philippe Ould Aoudia et Jean-François Gavoury se voient proposer par M. Brahim Zeddour d'intervenir à l'occasion d'une Journée d'études sur l'OAS organisée le 28 février par le Centre de recherche en anthropologie sociale et culturelle (CRASC) à Oran, à l'occasion du 55°

anniversaire de l'un des attentats les plus sanglants commis dans cette ville par l'organisation terroriste en question.

Le projet est finalement abandonné, mais il sera l'occasion pour Jean-François Gavoury de préparer, pour la circonstance, un exposé sur le thème de « L'OAS contre les institutions de la République ».

La teneur en sera publiée plus d'un an après (10 avril 2018) sur le site Internet de l'ANPROMEVO.

15 mars 2017 - Au lendemain de l'assemblée générale de l'Association nationale pour la protection de la mémoire des victimes de l'OAS se déroule celle de l'association Les Amis de Max Marchand, de Mouloud Feraoun et de leurs Compagnons, membre d'honneur de l'ANPROMEVO.

Un colloque en prolonge la tenue, dans les locaux du ministère de l'Éducation nationale, sur le thème de « La santé en Algérie avant l'indépendance », développé en quatre séquences :

- « Hygiène et domination coloniale en Algérie française », par Olivier Lecour Grandmaison, politologue et historien ;

- « Les médecins de colonisation : des acteurs de la santé publique en Algérie », par Claire Fredj, enseignant-chercheur ;

- « Témoignage d'un interne des hôpitaux d'Alger nommé au dernier concours français », par le Docteur Georges Timsit ;

- « Un apprenti en médecine dans la dernière décennie de l'Algérie française », par le Professeur Pierre Colonna.

19 mars 2017 - Représentation de l'ANPROMEVO notamment par son président et par le président de l'association Les Amis de Max Marchand, de Mouloud Feraoun et de leurs Compagnons lors des cérémonies commémorant, au cimetière parisien du Père-Lachaise, l'entrée en vigueur, le 19 mars 1962, du cessez-le-feu en Algérie.

Une gerbe de l'ANPROMEVO est déposée par Jean-François Gavoury et Michel Levallois devant le Mémorial dédié aux 756 Parisiens morts pour la France en AFN.

Entourée de plus d'une vingtaine de porte-drapeau, la stèle voisine honorant le souvenir des victimes de l'OAS en Algérie et en France est fleurie par la maire de Paris, entourée du préfet de police et du préfet de la région d'Île-de-France, par la maire du 20^e arrondissement, par la FNACA de Paris et par l'association Les Amis de Max Marchand, de Mouloud Feraoun et de leurs Compagnons et l'ANPROMEVO.

Juin 2017 - Les actualités de *L'Algérieniste* incriminent une institution de la République, le Musée national de l'Éducation, où est présentée, depuis le 8 avril 2017 et jusqu'au 2 avril 2018, une importante exposition « L'École en Algérie, l'Algérie à l'École de 1830 à nos jours », à laquelle nous avons participé. *L'Algérieniste* titre « une exposition qui interpelle », puis s'interroge « sur le parti pris idéologique de cette exposition » et relève, parmi les collaborateurs, « L'inévitable Benjamin Stora, Georges Morin de l'association pied-noire pro-FLN Coup de Soleil, Marc Ferro et Pierre Nora, historiens, favorables à l'indépendance de l'Algérie... en quelque sorte, le règne de la pensée unique ».

Pourtant, cette exposition se montre exhaustive. Dans la partie consacrée à des figures d'enseignants, nous trouvons le recteur Laurent Capdecorme, qui défendit courageusement les Centres sociaux éducatifs devant le tribunal d'Alger lors du procès dit des Barricades, où le colonel Gardes les traita de « pourriture » ; Mouloud Feraoun *Où mènent les Chemins qui montent ?* ; Max Marchand *Penser l'Algérie et la France*. Jean-Robert Henry, directeur de recherche honoraire au CNRS, précise dans le livre-catalogue : « Le 15 mars 1962, quatre jours avant le cessez-le-feu, un commando de l'OAS exécutait à Ben Aknoun, au siège des Centres sociaux éducatifs, six de leurs Inspecteurs, dont Mouloud Feraoun et Max Marchand. Dans un contexte de violence aveugle, ces morts prenaient une signification particulière : les criminels visaient clairement leur implication active dans ces structures destinées à promouvoir l'éducation de base d'une jeunesse algérienne non scolarisée. [...] En 1962, la politique de la terre brûlée menée par l'OAS touche l'appareil éducatif : l'exemple le plus symbolique est l'incendie de la bibliothèque universitaire d'Alger ».

Est-ce un parti pris idéologique que de relater les forfaits de ceux qui n'ont toujours pas mauvaise conscience ? Et, comme le soulignait Bertrand Delanoë : « Est-ce si dur ? Est-ce si dur d'être humble et courageux vis-à-vis de la vérité ? ».

Bertrand Delanoë eut le courage d'affirmer : « L'OAS, c'est une organisation terroriste, une organisation criminelle, c'est une organisation qui a voulu détruire la République », ce que ne fit aucun responsable des institutions de l'État. Pourtant, l'OAS n'hésita pas à attenter à la vie du président de la République, le général de Gaulle. Il fallut attendre trente-sept années pour que le Gouvernement français reconnaisse que les opérations de maintien de l'ordre ou de pacification couvraient, en réalité, une guerre. À la fin de cette guerre franco-algérienne et algéro-algérienne, il y eut une guerre franco-française menée par l'OAS

dont la finalité, au nom de l'Algérie française, était d'abattre la République.

Pensons à deux amis qui nous ont récemment quittés :

- le 17 février, un hommage était rendu à Lucien Bitterlin au funérarium des Batignolles. Lucien Bitterlin, responsable du Mouvement pour la Coopération, mit sur pied une police parallèle afin de soutenir le général de Gaulle dans la lutte contre l'OAS. Il échappa à plusieurs mitraillages et attentats et perdit la majorité de ses hommes. Dans l'établissement du dossier des victimes de l'OAS, Jean-François Gavoury dresse la liste des contractuels de la lutte anti-OAS, assassinés par l'OAS, d'après les documents de Lucien Bitterlin.

- le 28 août, François Nadiras, de la Ligue des droits de l'Homme à Toulon, fut, comme le déclare Jean-François Gavoury, une «vigilante sentinelle de la République à qui l'ANPROMEVO doit d'être née, d'avoir pu développer son action et d'avoir vu croître son audience.»

Le 6 octobre 2011, Jean-François Gavoury remerciait ainsi Bertrand Delanoë : « Monsieur le maire de Paris, c'est un vrai moment de lumière que vous nous donnez à connaître en mettant à l'honneur des hommes et des femmes soumis à la barbarie de ce terrorisme dont l'image hideuse doit nous encourager à repousser toute forme de résurgence ».

Afin de repousser toute forme de résurgence, demeurons vigilants au quotidien : notre présence devant cette stèle en ce cimetière du Père Lachaise, haut lieu de tous les combats des hommes libres, l'atteste.

Le 6 octobre doit devenir la Journée officielle de recueillement et du souvenir des victimes de l'OAS.

Avec Jean-François Gavoury et Jean-Philippe Ould Aoudia, retrouvons-nous ici, encore plus nombreux, lundi 19 mars et samedi 6 octobre 2018.

29 novembre 2017 - À l'occasion de la tenue, le 29 novembre 2017, du 47^e congrès de la FNACA de Paris, son président départemental, Jean Laurans, est invité à lire la communication ci-après de Jean-François Gavoury :

Cher Jean Laurans,

J'aurais souhaité être présent au 47^e congrès départemental de la FNACA de Paris : tu le sais, et beaucoup autour de toi le savent également.

Je l'aurais voulu d'abord en qualité d'adhérent du comité du 15^e arrondissement de Paris, dont tu voudras bien saluer, pour moi, les représentants.

Je l'aurais voulu aussi - et peut-être même surtout - afin de pouvoir exprimer au comité départemental mon amicale reconnaissance pour sa présence assidue aux côtés de l'ANPROMEVO, cette association de victimes de l'OAS dont la FNACA-75 et la Ville de Paris ont fait la « première de cordée » dans la dénonciation de l'action criminelle d'une organisation terroriste à la violence de laquelle certains, parmi les plus jeunes membres de la FNACA, ont été exposés en tant qu'appelés en Algérie.

Plein succès au Congrès.

Puisse les participants me communiquer à distance cette énergie que je leur envie aujourd'hui plus que jamais !

Que vivent la FNACA et la Ville de Paris. Que vive et prospère le lien entre un capital (celui d'une association qui n'a jamais cessé de faire honneur à la République) et une capitale celle de la France, si longtemps habitée par l'esprit de colonisation ! »

7 juin 2017 - La mobilisation du collectif d'associations et organisations locales et départementales contre le projet d'hommage à d'anciens criminels de l'OAS fait reculer ses instigateurs. La cérémonie prévue au cimetière perpignanaise du Haut Vernet à l'occasion du 55^e anniversaire de l'exécution de Piegts et Dovecar n'a pas lieu.

15 juin 2017 - Jean-François Gavoury adresse à MM. Serge Drouot, président de la Commission nationale Mémoire-Histoire de la FNACA, membre du conseil d'administration de l'Office national des Anciens Combattants et victimes de guerre (ONAC-VG), et Jean-Philippe Ould Aoudia, président de l'association Les Amis de Max Marchand, de Mouloud Feraoun et de leurs Compagnons, une note juridique qu'il a préparée sur la question de l'attribution de la mention « Mort pour le service de la Nation ».

MENTION « MORT POUR LE SERVICE DE LA NATION »

Conditions légales et réglementaires

Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre (extraits)

Article L 513-1 (créé par ordonnance n° 2015-1781 du 28 décembre 2015)

Le ministre compétent peut décider que la mention « Mort pour le service de la Nation » est portée sur l'acte de décès :

1° D'un militaire tué en service ou en raison de sa qualité de militaire ;

2° D'un autre agent public tué en raison de ses fonctions ou de sa qualité.

Lorsque, pour un motif quelconque, la mention « Mort pour le service de la Nation » n'a pu être inscrite sur l'acte de décès au moment de la rédaction de celui-ci, elle est ajoutée ultérieurement dès que les éléments nécessaires de justification le permettent.

Article R 513-1 (créé par décret n° 2016-1903 du 28 décembre 2016)

Les personnes mentionnées aux 1° et 2° de l'article L. 513-1 du présent code peuvent bénéficier de la mention « Mort pour le service de la Nation » si elles sont décédées des suites de l'acte volontaire d'un tiers.

Peut également bénéficier des dispositions du premier alinéa un militaire ou un agent public décédé du fait de l'accomplissement de ses fonctions dans des circonstances exceptionnelles.

La preuve de la cause du décès du militaire ou de l'agent public peut être rapportée par tout moyen.

Article R 513-2 (créé par décret n° 2016-1903 du 28 décembre 2016)

La mention « Mort pour le service de la Nation » est portée sur l'acte de décès par décision, le cas échéant, conjointe, du ou des ministres sous l'autorité ou la tutelle desquels est placé le service ou l'organisme dans lequel servait l'agent public ou le militaire ;

1° Le ministre de la Défense, pour les militaires ;

2° Le ministre de l'Intérieur, pour les militaires de la gendarmerie nationale, à l'exclusion de ceux dont le décès est survenu lors de l'exécution d'une mission militaire, conformément à l'article L. 3225-1 du code de la Défense, ainsi que pour les sapeurs-pompiers et agents publics des services d'incendie et de secours ;

3° Le garde des Sceaux, ministre de la Justice , pour les magistrats de l'ordre judiciaire ;

4° Le ministre chargé des collectivités territoriales et du ministre chargé de la fonction publique, pour les agents publics des collectivités territoriales ;

5° Le ministre chargé de la santé, pour les agents relevant de la fonction publique hospitalière ;

6° Le ministre chargé de l'outre-mer, lorsque l'agent public ou le militaire était en fonctions dans un département ou une région d'outre-mer, en Guyane, en Martinique, à Mayotte, dans une collectivité d'outre-mer, en Nouvelle-Calédonie ou dans les Terres australes et antarctiques françaises ;

7° Le ministre chargé de la fonction publique, pour les agents publics ne relevant pas des cas mentionnés aux 1° à 6°.

Article R 513-3 (créé par décret n° 2016-1903 du 28 décembre 2016)

À la demande de l'autorité mentionnée à l'article R. 513-2, l'Office national des Anciens Combattants et victimes de guerre instruit les demandes d'attribution de la mention « Mort pour le service de la Nation ». Son directeur général transmet le dossier à l'autorité mentionnée à l'article R. 513-2, accompagné d'un avis, et assure l'exécution de la décision prise par l'autorité compétente.

Article R 513-4 (créé par décret n° 2016-1903 du 28 décembre 2016)

Toute personne ayant intérêt à agir peut demander l'attribution de la mention « Mort pour le service de la Nation » au profit d'une personne décédée dans les conditions mentionnées à l'article R. 513-1.

La demande est adressée à l'Office national des Anciens Combattants et victimes de guerre, qui en accuse formellement réception au demandeur.

À compter de l'accusé de réception du dossier complet délivré par l'Office national des Anciens Combattants et victimes de guerre, celui-ci dispose d'un délai de deux mois pour instruire la demande. En l'absence de réponse du ministre compétent à l'issue de ce délai, la décision est réputée favorable. La décision est notifiée au demandeur par l'Office national.

Article R 513-5 (créé par décret n° 2016-1903 du 28 décembre 2016)

Les recours contre les décisions prises en application de l'article L. 513-1 sont portés devant le tribunal de grande instance compétent pour connaître des demandes en annulation des actes de l'état civil, en application des articles 1047 à 1049 du code de procédure civile.

Les recours sont soumis aux règles de la procédure en matière contentieuse. Ils sont instruits et jugés en chambre du conseil, après avis du ministère public.

La mention « Mort pour le service de la Nation » résultant d'une décision judiciaire passée en force de chose jugée est portée à la diligence du ministère public en marge de l'acte de décès.

Commentaire : Venant s'ajouter à celles déjà existantes (« Mort pour la France », « Mort en déportation »), la mention « Mort pour le service de la Nation » a été instituée à l'origine par l'article 12 de la loi n° 2012-1432 du 21 décembre 2012 relative à la sécurité et à la lutte contre le terrorisme pour permettre l'inscription des noms des bénéficiaires (civils ou militaires) sur les monuments commémoratifs et la reconnaissance de leurs ayants droit enfants comme pupilles de la Nation.

Ces dispositions sont applicables aux décès survenus à compter du 1^{er} janvier 2002 : cet effet rétroactif

et le choix de cette date ont été suggérés par la Chancellerie pour couvrir l'attentat du 8 mai 2002 à Karachi.

Il s'est agi là d'une première entorse au principe général de non-rétroactivité des lois et règlements. Une telle exception ne saurait en exclure d'autres : il importe en effet de rappeler qu'au cours des débats précédant l'adoption du texte en question, le ministre de l'Intérieur, M. Manuel Valls, interpellé par M. Gérard Darmanin, député, avait précisé, le 27 novembre 2012, que le principe de non-rétroactivité de la loi ne s'appliquait pas aux personnes tuées dans les circonstances que l'on connaît (cf. <http://www.assemblee-nationale.fr/14/cr/2012-2013/20130076.asp>).

13 juillet 2017 - En tant que représentant légal de l'association, Jean-François Gavoury adresse à la direction départementale des finances publiques de Paris un dossier circonstancié de demande d'habilitation de l'ANPROMEVO à recevoir des dons et versements et à délivrer des reçus fiscaux.

En effet, en vertu des dispositions de l'article 200 du code général des impôts, ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 p. 100 de leur montant les sommes (prises dans la limite de 20 p. 100 du revenu imposable) correspondant à des dons et versements effectués au profit d'organismes d'intérêt général ayant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel.

Afin d'obtenir de l'administration fiscale l'assurance que l'ANPROMEVO répond aux conditions mises à l'application de cette mesure, une présentation aussi précise et complète que possible est fournie de son objet statutaire, de son organisation, de son activité et de ses ressources.

L'argumentaire développé à cette occasion tend à établir que le rôle et l'action de l'association se situent aux confins des domaines socio-culturel et éducatif.

Des éléments nouveaux seront produits par courrier du 4 septembre, portant sur les projets à court terme de l'ANPROMEVO.

Cette procédure de rescrit se conclura par la notification d'un avis favorable en date du 8 décembre 2017 (rescrit n° PE-2017/101), aux termes duquel l'association est reconnue en qualité d'organisme d'intérêt général à raison de la dimension culturelle que lui confère sa vocation à témoigner de la violence de la guerre d'Algérie, à contribuer à la connaissance d'une période de l'histoire de France et à participer au renforcement de la mémoire collective.

13 août 2017 - Jean-François Gavoury s'adresse par courriel à M^{me} Catherine Vieu-Chariet, Adjointe à la maire de Paris, Chargée de la mémoire et du monde combattant, pour lui exposer les raisons qui, d'une part, le tiennent éloigné des cérémonies et manifestations commémoratives auxquelles elle l'invite à représenter l'ANPROMEVO et, d'autre part, l'empêchent de lui exprimer de vive voix sa satisfaction au constat du versement effectué le 24 juillet, sur le compte bancaire de l'association, de la somme de 2 500 euros en application de la délibération du Conseil de Paris (séance des 3, 4 et 5 juillet 2017) dont elle a préparé le rapport de présentation et exposé les motifs.

Au regard d'un contexte général de restriction des financements publics, il s'agit là d'un nouveau et substantiel témoignage de l'intérêt porté par la Mairie de la capitale aux victimes du terrorisme de l'OAS et de son appui apporté à la réalisation d'une Journée d'étude consacrée à la faisabilité d'un projet de partenariat mémoriel entre les villes de Paris et Alger.

Cette journée, qui associerait experts et personnalités qualifiées et serait animée par deux journalistes - l'un de la presse nationale, l'autre (par exemple) du quotidien algérien *El Watan* -, aurait vocation à déterminer la compatibilité avec certaines contraintes de nature juridique ou idéologique de ce partenariat dont l'un des actes fondateurs pourrait consister en l'édification, dans la capitale de l'Algérie, en un site emblématique à définir, d'une stèle dédiée aux victimes de l'OAS entrant en résonance avec celle que la Ville de Paris a élevée en 2011 à l'intérieur du cimetière du Père-Lachaise.

Deux autres objectifs sous-tendent la démarche : le premier, prioritaire, tendant à la mutualisation des informations d'origine administrative ou associative en vue du dénombrement et de l'identification des victimes du terrorisme de l'OAS ; le second visant la mise à l'honneur, dans les lieux de l'agglomération algéroise où ils sont tombés victimes du devoir, des militaires, fonctionnaires, enseignants, policiers, magistrats et élus assassinés par l'OAS dans l'exercice de leurs fonctions.

Le choix des modalités d'organisation de cette journée doit être confié à un comité informel de réflexion associant les membres de l'ANPROMEVO désireux de s'investir dans le projet, les représentants d'associations telles que Les amis de Max Marchand, de Mouloud Feraoun et de leurs Compagnons et l'Association nationale des Pieds Noirs progressistes et leurs amis (ANPNPA), des personnalités du monde combattant et de la mémoire (FNACA et Espace Parisien Histoire Mémoire Guerre d'Algérie en particulier) ainsi qu'un ou plusieurs historiens. Le format en sera revu à l'aune du montant de la subvention prémentionnée, à moins qu'une coproduction de la manifestation en question n'en permette le financement à hauteur de l'estimation initiale (10 000 euros).

Jean-François Gavoury s'engage, enfin, à informer M^{me} Vieu-Charier de l'avancement de ce dossier dont l'heureuse issue pourrait se concrétiser par la réservation de l'Auditorium de l'Hôtel de Ville pour l'accueil de ladite Journée d'étude.

30 août 2017 - Par courriel destiné aux membres et correspondants de l'Association nationale pour la protection de la mémoire des victimes de l'OAS, Jean-François Gavoury rend hommage à François Nadiras en ces termes :

François Nadiras est décédé lundi (28 août) à l'hôpital de Toulon, à l'âge de soixante-seize ans.

Le site Internet de la section locale de la Ligue des droits de l'Homme, qu'il avait conçu et réalisé, faisait autorité bien au-delà de la sphère de LdH : il intéressait journalistes, historiens et chercheurs des deux rives de cette Méditerranée pointée du doigt par le célèbre Cuverville.

Les articles, divers et fouillés, qui y étaient publiés étaient rédigés avec une rigueur toute scientifique et la pondération d'un authentique sage, apparemment hermétique à tout bouillonnement de colère.

Je lui sais particulièrement gré d'avoir été, en 2005, le fer de lance discret, mais combien efficace, d'un mouvement d'opposition à l'implantation d'un cénotaphe glorifiant l'OAS sur le domaine public de la commune de Marignane : il a contribué à empêcher le déroulement de la cérémonie d'inauguration, le 6 juillet 2005, de cette stèle dont le Conseil d'État devait, six ans de procédure plus tard, constater l'illégalité ; il a surtout favorisé la mise en relation de victimes du terrorisme de l'OAS dont la rencontre a donné naissance à une association aujourd'hui reconnue.

Assumant - sans jamais le revendiquer, tant il était modeste - une fonction de vigie républicaine dans un environnement à maints égards hostile, passionné de justice et d'équité, homme de combats idéologiques, il aura eu également à lutter en silence et avec courage contre une maladie implacablement évolutive.

Son action militante aura été couronnée de bien des succès : la Ligue des droits de l'Homme saura les rappeler.

Je retiendrai pour ma part cette audace dont il a témoigné en se mêlant aux anciens activistes de l'OAS en certaines circonstances, notamment à Aix-en-Provence le 13 mars 2006 et à Nice le 11 février 2012 - il ne s'agissait pas pour lui de les provoquer, mais au contraire d'en pacifier le comportement.

L'un de ses regrets aura probablement été de n'être pas parvenu à convaincre la municipalité de Toulon d'aménager le site dédié depuis juin 1980 aux « martyrs de l'Algérie française » au pied des remparts de Vauban, porte d'Italie : il aurait souhaité non qu'il fût démantelé, mais simplement flanqué d'un panneau en explicitant l'origine et la destination à l'intention du passant autochtone comme du touriste.

Enseigner, renseigner, former, informer : telle semble avoir été la vocation de ce professeur agrégé de mathématiques dont chacun aurait aimé être l'élève.

Agir, réagir : telle a été son inspiration - et celle de son épouse - à la tête de la section de Toulon de la LdH.

Promouvoir la réflexion au service de l'action : tel est le message qu'il lègue à l'ANPROMEVO.

Outre son intelligence, évidente, ce sont, selon moi, sa bienveillance naturelle et son respect de l'autre qui conféraient à François Nadiras son pouvoir de conviction.

Conscients de ce que nous devons à cet homme de raison et de bien, le président de l'association Les Amis de Max Marchand, de Mouloud Feraoun et de leurs Compagnons, Jean-Philippe Ould Aoudia, et moi sommes aujourd'hui dans la peine et en sympathie avec Élisabeth ainsi qu'avec l'ensemble de la famille Nadiras.

5 octobre 2017 - À l'initiative de l'Espace parisien histoire mémoire guerre d'Algérie (EPHMG), se déroule à Paris un colloque sur le thème « La guerre d'Algérie au cinéma ».

Plusieurs membres de l'ANPROMEVO figurent tant parmi les organisateurs de cette manifestation que parmi les intervenants et quelque 400 participants.

Cette journée a permis de se souvenir, de redécouvrir - voire de découvrir pour certains - la richesse d'un patrimoine cinématographique très divers dans son expression.

Les actes de ce colloque seront disponibles au plus tôt en avril 2018 - auprès de l'association initiatrice du projet (EPHMG) - 16-18 place Duplex 75015 Paris - Tél : ephmga@gmail.com - site : ephmga.com) sous la forme d'un ouvrage reprenant, dans leur intégralité, les témoignages de Raphaëlle Branche (historienne), Jean-Claude Carrière (scénariste, écrivain), Jean-Pierre Farkas (journaliste), Émilie Goudal (docteure en histoire de l'art), Djemaa Maazouzi (historienne), David Oelhoffen (réalisateur), Tramor Quémener (historien), Benjamin Stora (historien), Daniel Videlier (ancien combattant et directeur de production), Damien Vitry (documentaliste à l'ECPAD).

6 octobre 2017 - Une cérémonie du souvenir des victimes de l'OAS a lieu au cimetière parisien du Père-Lachaise. Il en est rendu compte ci-après.

Le 6 octobre 2011, le maire de Paris, M. Bertrand Delanoë, dévoilait, au cimetière du Père-Lachaise, une

stèle dédiée à l'ensemble des victimes de l'OAS en Algérie et en France.

Cet hommage s'inscrivait dans l'action de mémoire collective menée depuis 2001 par la Ville de Paris autour de la guerre d'Algérie et des conflits coloniaux en Afrique du Nord, avec, notamment, l'édification dans ce même cimetière du Père-Lachaise d'un mémorial célébrant le souvenir des 750 Parisiens morts pour la France en AFN, les plaques honorant les victimes des répressions du 17 octobre 1961 sur le pont Saint-Michel et du 8 février 1962 au Métro Charonne (sans compter le monument inauguré le 11 novembre 1996, dans le parc de la Butte du Chapeau Rouge, près du boulevard d'Algérie, à la mémoire des Harkis, de leurs familles et des victimes civiles de la guerre d'Algérie).

Depuis lors, à Paris comme en province -Alençon (Orne) en 2012, Le Touvet (Isère) en 2014-, chaque journée du 6 octobre est l'occasion d'une cérémonie destinée à commémorer cet événement qui a marqué l'histoire des victimes de la guerre d'Algérie : en effet, celles de l'OAS avaient été, jusqu'alors, les seules collectivement privées de la considération qui leur était due par les pouvoirs publics, au premier rang desquels l'État lui-même.

De manière à renforcer l'ancrage de la date du 6 octobre dans le calendrier des manifestations d'associations d'Anciens Combattants et victimes de guerre, les membres d'honneur et adhérents de Paris et d'Île-de-France de l'ANPROMEVO ainsi que les correspondants et amis de l'association étaient invités à se réunir au cimetière du Père-Lachaise le vendredi 6 octobre 2017 à 11h00.

Avant le dépôt des gerbes de l'association Les Amis de Max Marchand, de Mouloud Feraoun et de leurs Compagnons, du Comité Vérité et Justice pour Charonne et de l'ANPROMEVO, plusieurs prises de parole ont eu lieu : celles de Jean-Philippe Ould Aoudia et de Michel Lambart - dont la teneur suit - et celle aussi de Henri Cukierman, qui s'est attaché à souligner ce qui distingue, au sens mélioratif du terme, et ce qui unit les victimes de l'OAS et celles du 8 février 1962 à Charonne.

À l'issue de la minute de silence, Jean-François Gavoury a adressé ses remerciements à la quarantaine de participants, se félicitant de la représentation, pour la deuxième année consécutive, de l'Office national des Anciens Combattants, dans laquelle il a vu le signe d'une orientation positive. Il a également tenu à exprimer sa sympathie à l'égard de M^{me} Huguette Azavant et de M. Michel Levallois, que leur état de santé a privé de la possibilité de prendre part à cet événement, attirant l'attention sur l'importance de la lutte pour la vie au regard de la continuité du combat pour la mémoire des morts.

Outre la présence des personnes dont le nom - ou la qualité - est cité dans les interventions de MM. Ould Aoudia et Lambart (cf. infra), à noter celle, au titre de la Ligue des droits de l'Homme, de M. Gilles Manceron, fidèle à ce rendez-vous parisien du 6 octobre, et celle aussi de l'un des membres de l'association 4ACG (Anciens Appelés en Algérie et leurs Amis Contre la Guerre).

Parmi les personnalités empêchées et excusées, M^{me} Delphine Renard ainsi que MM. Robert Créange, Pierre Daum, Daniel Kupferstein, Jean-Pierre Louvel, Georges Morin et Alain Ruscio.

Intervention de Jean-Philippe Ould Aoudia au nom de l'association Les Amis de Max Marchand, de Mouloud Feraoun et de leurs Compagnons :

Merci, Mesdames et Messieurs, mes chers amis, d'avoir bien voulu répondre à l'invitation de l'ANPROMEVO et de l'association Les Amis de Max Marchand, de Mouloud Feraoun et de leurs Compagnons pour témoigner, en ce haut-lieu du souvenir, votre attachement aux principes et aux valeurs qu'incarnaient celles et ceux que nous honorons.

Je remercie particulièrement :

- Monsieur André Rakoto, directeur de l'ONAC de Paris, représentant M^{me} Rose-Marie Antoine, directrice générale de l'Office national des Anciens Combattants et Victimes de guerre ;
- Monsieur Henri Cukiermann, président du Comité Vérité et Justice pour Charonne ;
- Monsieur Serge Drouot, président national de la commission Mémoire-Histoire de la FNACA ;
- Monsieur Jean Laurans, président départemental de la FNACA de Paris ;
- Monsieur le porte-drapeau national de la FNACA ;
- Monsieur le porte-drapeau de la FNACA de Paris-13^e.

Le 6 octobre 2011, le maire de Paris M. Bertrand Delanoë, exprimait ici sa fierté que Paris, capitale de la France, soit la première commune, la première institution française, à honorer le souvenir de l'ensemble des victimes du terrorisme de l'OAS, en Algérie et en France, en élevant un mémorial devant lequel nous nous trouvons réunis en ce sixième anniversaire.

Notre présence renouvelée est un hommage citoyen et un hommage républicain, désormais inscrits dans le calendrier mémoriel par référence à l'inauguration de cette stèle par le maire de Paris.

C'est un lieu d'histoire, pour dire quelles sont les victimes et quelles sont les forces du Mal, toujours à l'œuvre et qu'il faut perpétuellement combattre.

Cette stèle participe à l'écriture d'une mémoire collective face à la promotion dont sont l'objet la colonisation et ses jusqu'au-boutistes de l'Algérie française.

Ce monument est une incitation, pour les jeunes générations, à l'apprentissage de la guerre d'Algérie à travers la page franco-française du conflit, la plus douloureuse et la plus sombre.

De guerre, il n'en est pas de juste, mais la guerre civile, c'est l'horreur ajoutée à la fureur.

Notre présence exprime aussi la volonté de nous opposer à la réhabilitation d'un syndicat du crime, l'OAS, qualifiée par le maire de Paris d'idéologiquement criminelle et barbare dans ses actes.

Barbare dans ses actes.

Le passé français en Algérie demeure toujours présent en France. Le 14 février 2017, le candidat à la présidence de la République Emmanuel Macron déclarait : « La colonisation c'est un crime. C'est un crime contre l'humanité. C'est une vraie barbarie et ça fait partie de ce passé que nous devons regarder en face... »

Notre présence, chaque 6 octobre, doit être un moment d'amitié entre l'Algérie et la France, en mettant à l'honneur des hommes et des femmes qui ont été soumis, sur les deux rives de la Méditerranée, à la violence de terroristes pour qui la vie humaine était sans valeur.

Au nom de l'association Les Amis de Max Marchand, de Mouloud Feraoun et de leurs Compagnons, une gerbe sera déposée au pied de la stèle, suivie d'une minute de silence.

Mesdames, Messieurs, chers amis, je vous remercie.

Allocution de Michel LAMBART

Membre de l'ANPROMEVO

(Association nationale pour la protection de la mémoire des victimes de l'OAS)

Monsieur le sénateur de Paris Pierre Laurent, qu'une superbe gerbe représente ici ;

Monsieur le directeur départemental, représentant la directrice générale de l'Office national des Anciens Combattants et Victimes de guerre ;

Mesdames, Messieurs les Présidents d'associations amies, présents, représentés ou excusés :

- Amis de Max Marchand, de Mouloud Feraoun et de leurs Compagnons,
- Fédération nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (FNACA),
- Association républicaine des Anciens Combattants,
- Fédération nationale des déportés et internés, résistants et patriotes,
- Comité Vérité et Justice pour Charonne,
- Coup de Soleil,
- Ligue des droits de l'Homme,
- Espace parisien Histoire et Mémoire Guerre d'Algérie,
- Mouvement contre le racisme et l'amitié entre les peuples ;

Mesdames, Messieurs, chers amis,

Le Président de l'Association nationale pour la protection de la mémoire des victimes de l'OAS, notre très cher Jean-François Gavoury, risquant de se trouver dans l'impossibilité de participer à la commémoration de ce jour mais heureusement présent parmi nous, m'a chargé de porter la parole de l'ANPROMEVO.

Le jeudi 6 octobre 2011, il y a six années aujourd'hui, à la même heure, Bertrand Delanoë, maire de Paris, répondait à notre volonté et dévoilait cette stèle :

Pour la première fois, depuis bientôt cinquante ans, l'origine des criminels éclatait au grand jour.

Dix ans auparavant, le 12 décembre 2001, la plaque commémorative à la mémoire des six Inspecteurs de l'Éducation nationale dans les Centres sociaux éducatifs créés par Germaine Tillion, assassinés par l'OAS à Alger le 15 mars 1962 - Marcel Basset, Robert Eymard, Mouloud Feraoun, Ali Hammoutène, Max Marchand, Salah Ould Aoudia - inaugurée par le ministre de l'Éducation nationale Jack Lang, demeurait muette.

Le président de l'association qui porte leurs noms, Jean-Philippe Ould Aoudia, écrivait dans *Le Lien*, le 11 novembre 2011 - « Je fus contraint d'accepter que le nom des assassins soit tu ».

Le 6 octobre 2011, Jean-François Gavoury déclarait : « Oui, le 6 octobre 2011 marquera une étape déterminante vers la reconnaissance par la Nation des souffrances endurées par les victimes de l'OAS. Rien n'aurait été possible sans l'écoute de la ville capitale dont il convient de saluer, avec respect et gratitude, le maire et son Adjointe en charge de la mémoire ainsi que l'ensemble des élus et des services ».

Nous constatons, hélas, que les auteurs des actes barbares de l'OAS et leurs suiveurs continuent, sans désemparer, leurs attaques scélérates, et nous éprouvons d'énormes difficultés dans nos actions récursives.

Mars 2016, c'était dans la revue *Ensemble* de l'Association culturelle d'éducation populaire, l'apologie des crimes de Gabriel (dit Gaby) Anglade, à l'occasion de ses obsèques. Le président, Fred Artz, écrit : « En mars 1962, il neutralisera six fonctionnaires dont Max Marchand, suppôt notoire du FLN et auxiliaire de l'administration gaulliste, qui, avec quelques autres indicateurs, signalait aux terroristes FLN les victimes européennes qu'il convenait d'éliminer. Gaby sera volontaire pour tenter de libérer Roger Degueudre et aussi pour attenter à la vie du président Charles de Gaulle... »

Décembre 2016, nouvelle charge, contre Jean-François Gavoury, dans les actualités de *l'Algérieniste*

au sujet de la substitution par Robert Ménard, maire de Béziers, au nom de la rue du 19-Mars-1962, de celui de rue Commandant Denoix de Saint Marc, officier putschiste. Thierry Rolando, président du Cercle algérieniste, fustige les manifestants de la honte à Béziers le 14 mars 2015, c'est-à-dire ceux qui, comme Jean-François Gavoury, Jean-Philippe Ould Aoudia, vinrent s'opposer à cette décision. Il déclare « ...plusieurs d'entre eux dont l'éternel Jean-François Gavoury qui, condamnant les actions de l'OAS, se garde bien de condamner les crimes du FLN. Le tribunal administratif de Montpellier a rejeté le 8 novembre dernier (2016) leurs prétentions. Nous nous en réjouissons. »

Qu'un maire change le nom d'une rue porteur de paix par celui d'un officier aux ordres d'un pouvoir insurrectionnel ne nous réjouit pas. Denoix de Saint Marc se soumit et passa sa première nuit à la prison de la Santé le 26 avril 1961. Un mois plus tard, le 31 mai, Roger Gavoury, commissaire divisionnaire d'Alger, était assassiné par un commando de l'OAS : parmi ses membres, Albert Dovecar et Claude Piegts.

Rappelons que Jean-François Gavoury déposa le 30 décembre 2014 un mémoire introductif d'instance afin que soit annulée la délibération du conseil municipal de la commune de Béziers en date du 11 décembre 2014 portant changement de dénomination de voie.

20 décembre 2017 - À l'occasion de sa création, l'Espace national histoire et mémoires guerre d'Algérie, au conseil d'administration duquel Jean-François Gavoury et Jean-Philippe Ould Aoudia appartiennent, organise à l'Auditorium de l'Hôtel de Ville de Paris son colloque inaugural ayant pour thème « Guerre d'Algérie : des histoires, des mémoires ».

Cette manifestation, introduite par MM Serge Drouot et Gérard Capecchi, respectivement président et secrétaire de l'Espace, comporte le programme suivant :

- Post-mémoire de la guerre d'Algérie dans la France contemporaine, par Tramor Quémener (enseignant-chercheur) ;
- De « l'Algérie de papa » à la guerre d'Algérie : les enjeux d'un enseignement sous surveillance (XXe-XXI^e), par Claude Basuyau (professeur agrégé d'histoire et géographie) ;
- Les mémoires blessées de la guerre d'Algérie, par Benjamin Stora (historien, professeur des universités) ;
- L'OAS contre les institutions de la République, par Jean-Philippe Ould Aoudia (président de l'association Les Amis de Max Marchand, de Mouloud Feraoun et leurs Compagnons) ;
- Présentation de la pièce de théâtre Colonies, par la troupe des Compagnons Butineurs de Marie Maucorps ;
- Les prisonniers français du FLN : une histoire oubliée, par Raphaëlle Branche (historienne, professeure à l'université de Rouen) ;
- Avoir 20 ans, mourir à la guerre, par Jean Raymond (membre de la Commission nationale Mémoire-Histoire de la FNACA) ;
- Regard sur une génération sacrifiée, par Jean-Pierre Marchand (membre de la Commission nationale Mémoire-Histoire de la FNACA) ;
- La mémoire combattante de la guerre d'Algérie - 55 ans de batailles, par Serge Barcellini, (président général du Souvenir français).

2018

Extraits du Rapport moral et d'activité pour 2018
présenté à l'assemblée générale du 14 mars 2019 - à Paris-13°
par le président de l'ANPROMEVO, assisté du secrétaire général adopté
à l'unanimité des adhérents présents ou représentés)

5 janvier 2018 - En l'absence à la fois de Françoise Nordmann et de Jean-François Gavoury, tous deux empêchés au dernier moment de se déplacer à Alençon (Orne) pour prendre part, le vendredi 5 janvier à 11h00, à la cérémonie d'hommage à la mémoire d'Alfred Locussol, c'est à M^{me} Annie Pollet qu'il revient de prononcer impromptu le message de vœux de l'ANPROMEVO intitulé « 2018, année en 8 ».

Le propos du président de l'association consiste à rapprocher cette année qui débute de deux autres - 1958 et 1968 - évoquant la crise et la déconstruction respectivement des institutions (1958) et des valeurs anciennes (1968) : « un même contexte insurrectionnel pour l'affirmation de deux utopies, celle d'une Algérie à jamais française et celle d'une société idéale ».

Jean-François Gavoury rappelle que l'assassinat d'Alfred Locussol intervient entre 1958 et 1968, un certain 3 janvier de l'année 1962, huitième année d'un conflit franco-algérien ayant viré à l'affrontement franco-français, et il détaille le compte rendu fait au lendemain de cet événement dramatique sur l'antenne de Paris Inter dans le journal radiophonique Inter Actualités.

Il ajoute :

[...] cinquante-six ans après, les porteurs de la mémoire d'Alfred Locussol sont réunis ici et s'expriment. Ils s'expriment parce que faire acte de mémoire, c'est faire acte de parole.

Ils parlent parce que l'actualité d'hier, celle des faits, contribue à cette vérité de l'histoire dont des discours révisionnistes ultérieurs, encouragés par les lois d'amnistie et de réhabilitation, ont pour objet de falsifier voire nier la réalité.

Il se rassemblent ici pour rappeler qu'Alençon a été le théâtre d'une exécution politique il y a cinquante-six ans.

Et ici, ils affirment que s'en prendre à la stèle honorant le souvenir d'Alfred Locussol ne permettra pas à ses assassins de se libérer de leur passé criminel.

Ils font acte de mémoire non pas tant pour obtenir repentance ou réparation de l'ancien État colonial que pour contrarier les tendances à l'amnésie collective et éviter la répétition de l'Histoire.

Telle me paraît être la double vocation de la mémoire en action. [...]

Heureuse année à celles et ceux qui soutiennent le combat des associations de victimes de l'OAS.

Et puisse 2018, dans le prolongement de 1958 et 1968, donner corps à une nouvelle utopie : celle d'un cessez-le-feu des mémoires !

8 février 2018 - Placé dans l'impossibilité de participer à la cérémonie organisée à la station de Métro «Charonne - 8 février 1962» à l'occasion du 56^e anniversaire de la tragique manifestation parisienne contre l'OAS et pour la paix en Algérie, Jean-François Gavoury s'adresse à ses collègues membres du conseil d'administration du Comité Vérité et Justice pour Charonne en leur disant combien il pense « à toutes ces Parisiennes et à tous ces Parisiens venus dans les rues de la capitale à la rencontre de la violence et, pour neuf d'entre eux, de la mort alors qu'ils entendaient juste prôner la paix. »

Il appelle à ce que cette cérémonie en mémoire des victimes de Charonne démontre combien « la faiblesse, l'indifférence et l'oubli ne sont pas de mise à l'égard d'un État républicain qui, face à sa propre histoire, choisit de détourner le regard ».

19 mars 2018 - Dans le cadre de la Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc, les présidents respectifs de l'ANPROMEVO et de l'association Les Amis de Max Marchand, de Mouloud Feraoun et de leurs Compagnons, accompagnés de plusieurs adhérents franciliens, assistent, au cimetière du Père-

Lachaise, à la partie parisienne des cérémonies commémoratives de l'entrée en vigueur, le 19 mars 1962, du cessez-le-feu en Algérie.

Une gerbe de l'ANPROMEVO est déposée devant le Mémorial dédié aux Parisiens morts pour la France en AFN. La stèle vouée aux victimes civiles et militaires de l'OAS en Algérie et en France est à son tour fleurie à la fois par la maire de Paris, entourée du préfet de police et du préfet de la région d'Ile-de-France, par les représentants de la Mairie du 20^e arrondissement, par la FNACA de Paris et par l'association Les Amis de Max Marchand, de Mouloud Feraoun et de leurs Compagnons et l'ANPROMEVO.

10 avril 2018 - Sur le site Internet de l'ANPROMEVO, est publié un article de fond intitulé «L'OAS contre les institutions de la République» et inspiré au président de l'association par un projet (avorté) de colloque émanant du Centre de recherche en anthropologie sociale et culturelle d'Oran.

Il y est fait notamment état d'un échange entre le président du Haut Tribunal militaire et le général putschiste Edmond Jouhaud lors du procès, en avril 1962, du chef de l'OAS en Oranie :

- Il faut reconnaître que l'OAS a usé de la menace dans toute la mesure du possible : menaces contre le chef de l'État, contre le gouvernement, contre ses représentants locaux - préfet, préfet régional, inspecteur général de l'administration, préfet de police - contre les fonctionnaires, contre les commissaires de police, contre l'armée et nous avons vu que vous êtes passés à l'exécution contre les élus - car évidemment les élus algériens ont été aussi menacés -, contre la presse, contre ceux qui voulaient partir et aussi contre ceux qui voulaient rester. Il n'y a pas de catégorie qui n'ait été l'objet de menaces particulières de votre part, et ce qui est le plus abominable encore, c'est que ces menaces ne s'adressaient pas à des hommes, à des individus considérés à tort ou à raison comme des ennemis, mais à leurs proches, à leur famille, à leur affection.

- Il est exact, effectivement, que nous avons prononcé un certain nombre de menaces à l'égard d'un certain nombre de corps constitués parce que nous étions des révoltés : nous ne pouvions pas admettre et nous n'admettrons jamais que l'Algérie, demain, cesse de faire partie de la France.

Jean-François Gavoury précise :

L'on voit, dès le printemps 1962, se dessiner les prémices d'une réécriture de l'histoire de l'OAS par ses propres dirigeants.

[...] sous l'effet d'une succession de lois d'amnistie et de mesures de grâce collectives intervenues de 1964 à 1982, les anciens activistes de l'OAS, forts de leur virginité pénale retrouvée, ont eu toute latitude pour poursuivre leur mission d'asservissement de la République : non plus par la violence physique cette fois, mais par l'intimidation psychologique, le lobbying, le chantage électoral, formes plus subtiles d'un terrorisme qui infiltre et finit par subjuguier la classe politique jusqu'à la faire sombrer dans le révisionnisme.

[...] François Mitterrand s'emploiera, dès le début de son premier septennat, à la mise en œuvre coûte que coûte de sa promesse de campagne formulée le 4 avril 1981 à Avignon, visant à un parachèvement du dispositif d'amnistie propre à effacer l'ensemble des séquelles, même de carrière, des événements d'Algérie. Acquisée au forceps de l'article 49-3 de la Constitution, la peu glorieuse loi du 3 décembre 1982 relative au règlement de certaines situations résultant des événements d'Afrique du Nord bénéficiera à quelque 800 policiers, 400 administrateurs civils et 800 officiers renvoyés entre 1961 et 1963 de la fonction publique de l'État, civile et militaire.

Ainsi, huit généraux putschistes - dont Edmond Jouhaud - seront-ils réintégrés dans le cadre de réserve ,

[...] Le 13 février 2006, en préface du livre *La Bataille de Marignane*, [...] l'ancien ministre Pierre Joxe écrivait : « Quelles que soient à présent les conséquences juridiques des lois d'amnistie, ces crimes-là sont aussi ineffaçables que l'honneur des serveurs de l'État dont ils ont provoqué la mort et auxquels il est juste de rendre hommage ».

Dans le même ordre d'idées, Bertrand Delanoë, maire de Paris, dans son allocution précédant le dévoilement de la première stèle dédiée par une institution publique à l'ensemble des victimes de l'OAS en Algérie et en France, déclare le 6 octobre 2011 - « La vérité, c'est que, dans les pages de notre histoire, il y a des drames, il y a des douleurs inouïes, et ces douleurs inouïes, elles ne viennent pas de nulle part : elles viennent d'idées, elles viennent de pensées qui se traduisent par des actes barbares. [...] Paris, aujourd'hui, capitale de la France, Paris capitale de la République, Paris héritière de valeurs universelles, de valeurs de liberté, des droits de l'homme, Paris aujourd'hui relève la tête en disant que l'OAS était une organisation idéologiquement criminelle et, dans ses actes, barbare ».

Inspiré par le propos du maire de Paris, j'ai écrit, au lendemain de cette inauguration : « Quelle épreuve d'avoir dû supporter que, depuis 1973 à Nice jusqu'en 2005 à Marignane, on statue et piédestalise les singes sanglants de l'OAS [...] Quelle douleur d'avoir dû accepter que l'on cherche ainsi à réhabiliter

l'uniforme du déserteur et à insinuer le poison du révisionnisme dans les blessures ouvertes par la guerre d'Algérie ! Comment, nous, victimes du fanatisme factieux, avons-nous pu admettre cette peine s'ajoutant à la peine ? Accepter de voir l'homme au service de la terreur érigé, sur le domaine public, en héros d'une cause pourtant reconnue scélérate, [...] c'est conférer à ses crimes passés valeur d'exemple pour les générations futures, c'est abaisser les victimes et éprouver leur mémoire endolorie [...] c'est ajouter l'anti-mémoire à l'anti-histoire. A contrario, célébrer le souvenir des victimes de l'OAS, c'est délégitimer le terrorisme [...].»

Dix ans après la fin de la guerre d'Algérie, Lucien Bitterlin, disparu le samedi 11 février 2017, rencontra, pour les besoins d'une émission de télévision intitulée « Plein cadre », un responsable FLN de la zone d'Alger et un officier d'active originaire d'Algérie ayant rejoint les rangs de l'OAS : il appelait alors « à la décolonisation des esprits, au dépassement du passé et à la coopération ».

[...] Que vivent la coopération et la fraternité des mémoires de la guerre d'Algérie !

2 mai 2018 - En hommage à Michel Levallois, décédé à Paris le 29 avril, Jean-François Gavoury fait parvenir aux adhérents de l'ANPROMEVO des éléments de la biographie de ce haut fonctionnaire habité par une certaine idée de la France d'outre-mer, missionnaire d'une décolonisation fraternelle, qui, à son retour d'Algérie en 1962, déclarait : « Je fus témoin des exactions de l'armée. Ces événements me rendirent définitivement allergique à toute politique qui préfère l'épreuve de force à la négociation ». Jean-François Gavoury indique en particulier :

Afin de mieux appréhender l'esprit dans lequel Michel Levallois a abordé sa carrière au service de l'Outre-mer, il n'est pas inutile de revenir sur une allocution de Michel Rocard prononcée à l'occasion d'un hommage posthume rendu le 29 avril 2002 à Jacques Bugnicourt, secrétaire exécutif de l'association internationale à but non lucratif Enda Tiers-Monde, basée à Dakar (Michel Levallois est alors secrétaire général d'Enda Europe) : « Fin 1956, avant de partir en stage de préfecture pour l'ENA, je suis démobilisé par anticipation pour entrer au cabinet d'Alain Savary, secrétaire d'État aux affaires marocaines et tunisiennes, à qui nous devons largement la fin élégante et sans violence de ces deux décolonisations réussies. C'est là que j'apprends que Gaston Defferre, ministre de la France d'Outre-Mer et tuteur de l'ENFOM, s'appête à renvoyer de cette école les deux tiers des élèves et les trois majors de promotion, dont Michel Levallois ici présent, que j'ai connu à cette occasion et qui est toujours mon ami, coupables d'avoir signé une pétition contestant l'enseignement de l'école et demandant fermement à être initiés non pas à des fonctions d'administrateurs coloniaux mais bien à des fonctions de conseillers auprès de gouvernements ayant vocation à être indépendants ».

[...] comment ne pas rappeler l'assiduité de Michel Levallois aux assemblées générales de l'association Les Amis de Max Marchand, de Mouloud Feraoun et de leurs Compagnons et de l'Association nationale pour la protection de la mémoire des victimes de l'OAS (ANPROMEVO) ? Comment ne pas souligner la rigueur, la sobriété et la clarté des interventions qu'il y faisait ?

Officier dans les Ordres nationaux de la Légion d'honneur et du Mérite, il détenait également la Croix de la Valeur militaire. C'était une véritable fierté pour l'ANPROMEVO de compter une telle personnalité dans ses rangs. Sa présence au cimetière parisien du Père Lachaise tant lors des cérémonies commémoratives du cessez-le-feu en Algérie qu'à la date anniversaire du dévoilement d'une stèle dédiée par la Ville de Paris à l'ensemble des victimes de l'OAS en Algérie et en France me manquera.

Comme je l'ai écrit à Geneviève à l'annonce de la disparition de son époux, Michel Levallois nous laisse un message de vie et nous invite à vivre aussi pleinement que possible, à SURvivre, dans le respect de soi et des autres !

Michel Levallois, membre de la Société des amis d'Ysmaïl Urbain

8 mai 2018 - L'ANPROMEVO est signataire de l'appel à rassemblement commémorant, le jour de la Fête de la Victoire, l'autre 8 mai 1945.

23 juin 2018 - Le décès, à l'âge de 86 ans, de M^{me} Huguette Azavant, donne lieu dès le lendemain à un hommage de Jean-François Gavoury à celle qui aura appartenu à l'ANPROMEVO de 2011 à 2018 :

Elle avait vu le jour le 10 décembre 1931, vingt-quatre heures avant la naissance du Commonwealth !
L'image ci-dessus de notre chère Huguette Azavant au côté de Delphine Renard est représentative du combat qui a été le sien depuis sa participation, le 8 février 1962, à cette manifestation qui s'est si dramatiquement conclue à la station de Métro Charonne et au cours de laquelle elle a été elle-même blessée.

Elle a animé avec énergie, autorité et efficacité le Comité Vérité et Justice pour Charonne.

Elle était membre du conseil d'administration de l'Association nationale pour la protection de la mémoire des victimes de l'OAS (ANPROMEVO), au sein de laquelle son militantisme a eu maintes fois

l'occasion de s'exprimer : à Paris certes, mais aussi à Alençon, à Belfort, à Évian et dans le département de l'Hérault.

À ce titre, elle s'est particulièrement investie dans la défense du souvenir d'Alfred Locussol, haut fonctionnaire assassiné le 3 janvier 1962 à Alençon au sujet duquel nous étions, elle et moi, allés à la rencontre d'Henri Alleg, à son domicile de Palaiseau, un certain 18 novembre 2011 - un grand moment, caractérisé par une leçon d'histoire vécue et de conduite automobile par l'auteur de *La Question* !

Elle incarnait la résistance : non seulement au mensonge d'État, au crime d'État, mais aussi à la maladie qu'elle a combattue vaillamment, sans jamais perdre le sourire ni le sens de l'ironie.

Notre dernier échange, par SMS, remonte au 9 juin : elle m'y faisait part de son hospitalisation à Saint Antoine, non loin de ce 20^e arrondissement de la capitale dont elle aimait faire découvrir, à la manière d'un guide-conférencier, l'aspect « campagnard ».

Elle s'est éteinte hier, un 23 juin, comme Odile Versois, la sœur de la manifestante anti-OAS du 8 février 1962 Marina Vlady.

J'adresse mes condoléances sincèrement émues à la famille d'Huguette et à ses amis qu'elle avait si nombreux.

Puisse la démarche dans laquelle elle s'était engagée avec tant de ferveur se poursuivre et puisse la criminelle responsabilité de l'État dans la tragédie de Charonne être officiellement reconnue. L'ANPROMEVO était représentée par son président lors des obsèques de M^{me} Azavant, célébrées au crématorium du cimetière du Père-Lachaise le 2 juillet.

Parmi les nombreux témoignages émanant des correspondants de l'association, celui, en date du 3 juillet, du maire du 11^e arrondissement de Paris, M. François Vauglin, vaut d'être cité : « Permettez-moi de vous présenter ainsi qu'à sa famille mes plus sincères condoléances. [...] Je tiens également à saluer la mémoire de Madame Azavant qui [...] n'a eu de cesse d'animer le Comité Vérité et Justice de Charonne avec constance et dynamisme et qui resta toute sa vie activement engagée en faveur du devoir de mémoire.

29 septembre 2018 - Informé du programme des événements prévus le mois suivant en la Maison de la vie associative et citoyenne (MVAO) du 11^e arrondissement de Paris - où l'ANPROMEVO a son siège -, Jean-François Gavoury signale par courriel une rencontre-débat organisée le jeudi 11 octobre, à partir de 19h00, autour du livre *À l'école en Algérie, des années 1930 à l'indépendance*, issu d'un collectif d'auteurs et préfacé par M^{me} Martine Mathieu-Job, qui en a coordonné la réalisation et sera présente.

6 octobre 2018 - Le 7^e anniversaire de la stèle que le maire de Paris, M. Bertrand Delanoë, a dévoilée, le 6 octobre 2011, en hommage à l'ensemble des victimes de l'OAS en Algérie et en France est célébré le samedi 6 octobre 2018, de 11h00 à 12h00, au cimetière du Père-Lachaise.

La cérémonie réunit près d'une cinquantaine de personnes, à l'invitation conjointe de l'Association nationale pour la protection de la mémoire des victimes de l'OAS et de l'association Les Amis de Max Marchand, de Mouloud Feraou et de leurs Compagnons.

L'Île-de-France n'est pas seule représentée, certains participants venant des régions Centre-Val de Loire et Normandie et même d'Algérie.

Les présidents et membres des associations organisatrices sont entourés des représentant(e)s de l'Association Germaine Tillion (en la personne de M^{me} Nelly Forget), du Comité Vérité et Justice pour Charonne (en la personne de son président, Henri Cukierman), de la FNACA de Paris (en les personnes de Jean Laurans, président départemental, ainsi que de M^{me} Anick Sicart et de M. Pierre Fassy, respectivement secrétaire générale et porte-drapeau du comité du 13^e arrondissement).

Monsieur François Vauglin, maire du 11^e arrondissement, avait bien voulu faire savoir combien il regretterait de ne pouvoir, en raison d'une contrainte d'agenda, assister à ce moment de commémoration. À la suite d'un dépôt de quatre gerbes aux noms de la FNACA de Paris, du Comité Charonne, des Amis de Max Marchand et de l'ANPROMEVO, une minute de silence est observée en souvenir des victimes décédées et en l'honneur des victimes survivantes de l'OAS.

Dans le prolongement des interventions, reproduites ci-après, un dialogue s'établit spontanément, sur place, à partir de l'émouvant témoignage de l'une des descendantes d'un enseignant, ami de Mouloud Feraou, assassiné par l'OAS en avril 1962 : l'occasion de citer pêle-mêle les noms de Huguette Azavant, Mouloud Aounit et Michel Levallois que la stèle avait permis de réunir depuis son inauguration !

Intervention de Jean-Philippe Ould Aoudia le 6 octobre 2018 devant la stèle aux victimes de l'OAS au cimetière parisien du Père-Lachaise

Le lundi 5 mars dernier, sur France Inter, à 8h 35, le ministre de l'Éducation nationale déclarait : « Je ne suis pas non plus un fanatique de la commémoration ».

Quelques jours plus tard, le 16 mars, il fait ce qu'il dit et décide de ne pas être représenté -et à travers

sa fonction, le gouvernement- à la cérémonie d'hommage rendu depuis seize ans devant la plaque commémorant l'assassinat de six fonctionnaires de l'Éducation nationale, le 15 mars 1962 à Alger, par l'OAS.

La parole et l'acte d'un ministre ayant en charge l'Enseignement des élèves de France ne sont pas anodins et incitent à se poser la question : faut-il commémorer ?

Nous sommes dans l'un des cimetières les plus célèbres et le plus visité au monde, où reposent un certain nombre de personnalités -tels Molière et Chopin- mais où s'élèvent aussi :

- le Mur des Fédérés. Faut-il encore commémorer les 147 fusillés de la Commune de Paris le 28 mai 1871 ?

- Plusieurs monuments à la mémoire des déportés victimes des camps de concentration et d'extermination nazis. Faut-il ne pas commémorer les morts d'Auschwitz ou de Ravensbrück, sauf à se comporter comme des fanatiques de la commémoration ?

À quelques mètres d'ici, sont gravés les noms des quelque 750 Parisiens Morts pour la France en Afrique du Nord. Devraient-ils être écartés des commémorations ?

Pourquoi serions-nous des fanatiques de la commémoration en honorant ici et maintenant la mémoire des 2 700 victimes de l'OAS, que cette stèle a été la première en France à honorer : Algériens et Français, civils et militaires, élus, magistrats, fonctionnaires, défenseurs des institutions et des valeurs de la République ?

Qui sont les fanatiques : les terroristes qui les ont assassinés ou celles et ceux qui viennent rendre hommage à leurs innocentes victimes ?

La commémoration comme facteur d'unité nationale

Se souvenir ensemble, c'est rappeler avec solennité le souvenir de quelqu'un ou d'un événement important.

Cum memorare, c'est entretenir la mémoire d'un événement qui appartient à l'Histoire collective, afin de la conserver.

C'est participer à la construction de l'Histoire commune aux habitants d'une région, d'un pays, de l'Europe, voire du monde si on se réfère aux deux guerres mondiales avec les dates du 11 novembre pour la Première et du 8 mai pour la Seconde.

C'est rappeler sans cesse l'élément constitutif de la mémoire nationale et donc de son identité.

C'est un lieu et un moment privilégié de rencontre entre l'histoire et la mémoire.

Parce qu'elle sert d'exemple et de modèle, la commémoration engage l'État. Lorsqu'elle devient un jour férié, la nation tout entière participe, volens nolens, à ce cérémonial national.

« L'histoire est la mémoire du peuple » (Malcolm X)

« Un peuple sans mémoire est un peuple sans avenir » (Aimé Césaire)

La commémoration comme un droit

Refuser de commémorer, c'est imposer le silence à la mémoire, silence qui conduit à l'oubli. Un événement marquant de l'histoire nationale deviendrait alors une page blanche.

Qui peut s'arroger le droit de refuser à une personne ou à une association le droit au souvenir pour lutter contre l'oubli ?

Si cette démarche mémorielle s'inscrit au cœur de l'homme, qui peut lui interdire d'accomplir ce qu'il considère comme son devoir de mémoire ?

Dans la démarche commémorative, rappeler le passé c'est partager des valeurs communes et les transmettre à travers des lieux de mémoire comme il y en a des centaines dans ce cimetière ; comme celui-ci, inauguré le 6 octobre 2011 par le maire de Paris, Bertrand Delanoë.

Comme celui du 101 rue de Grenelle à la mémoire de six fonctionnaires de l'Éducation nationale « victimes de leur engagement pour les valeurs de la République et pour l'indépendance de l'Algérie dans une relation fraternelle avec la France ».

Ou à l'École nationale supérieure de la police de Saint-Cyr-au-Mont d'Or, dédiée « aux commissaires de police tombés en opération, victimes du devoir, hors du territoire métropolitain ».

« Une nation qui ne sait pas regarder son passé ne sait pas regarder son avenir » (Alain Touraine).

Les dangers de la commémoration

Mais il y a danger à commémorer sans cesse, n'importe qui et n'importe quoi, une sorte de « commémorationite » qui ferait perdre sens et portée à la commémoration.

Dans le cadre de cette dérive mémorielle, on peut assister à un brouillage des valeurs fondatrices de la République, voire à une inversion de la signification et des valeurs portées par un moment de l'histoire.

Un véritable détournement de la commémoration se met en œuvre qui consiste à célébrer des hommes, des idées ou des événements qui ne le méritent pas, ou qui sont même condamnables.

La commémoration se transforme alors en un moment d'apologie d'une idéologie criminelle, comme celle qui a pu conduire à commettre des actes barbares, pour reprendre les termes du discours du maire de Paris le 6 octobre 2011 pour qualifier le terrorisme de l'OAS.

Le devoir de mémoire, comme fidélité aveugle à un passé controversé, expose à des abus de mémoire. On y cultive le ressentiment et le besoin de revanche.

Il est de notre devoir de lutter contre l'avalissement du souvenir qui transforme les bourreaux en victimes et les victimes en coupables.

Il appartient à l'État de condamner ces dérives mémorielles et d'empêcher leur cérémonial.

Ce qui n'est pas toujours le cas, tellement il est vrai que la mémoire et l'histoire entretiennent des rapports conflictuels avec le politique.

Pour reprendre ce qu'écrivait George Orwell en 1984 : « Qui contrôle le passé contrôle l'avenir. Qui contrôle le présent contrôle le passé ».

Notre présence ici, devant cette stèle, est rappel très fort à ce qu'il faut respecter, à ce qu'il faut honorer, à ce dont il faut se souvenir toujours, à ce qu'il ne faut oublier jamais, et cela quelle que soit l'opinion contraire de tel ou tel.

Intervention de Jean-François Gavoury le 6 octobre 2018 devant la stèle aux victimes de l'OAS au cimetière parisien du Père-Lachaise (88^e division) :

Comme dans les actes, la parole de l'ANPROMEVO complète celle de l'association Les Amis de Max Marchand, de Mouloud Feraoun et de leurs Compagnons.

Mon intention est de vous parler de Jouhaux. Non point d'Edmond (Jouhaud), mais de Léon Jouhaux.

Pourquoi ce choix ? Parce qu'il est né dans ce XV^e arrondissement de Paris, où l'ANPROMEVO a eu son siège depuis sa création en 2006 jusqu'à 2014 ?

Parce qu'il a appartenu à la première génération de l'école obligatoire, et que les associations Les Amis de Max Marchand, de Mouloud Feraoun et de leurs Compagnons ANPROMEVO portent le souvenir de tant et plus de ces enseignants que la frénésie criminelle de l'OAS a pris pour cibles ?

Parce qu'il a été, de 1909 à 1947, secrétaire confédéral de la CGT, cette CGT à neuf militants de laquelle la police aux ordres du préfet Papon a infligé la mort le 8 février 1962, non loin d'ici, alors qu'ils manifestaient contre l'expansion du terrorisme de l'OAS aux cotés de dizaines de milliers d'opposants au fascisme ?

Parce qu'il s'est agi d'un homme de Paix, dont il a été prix Nobel en 1951 ?

Rien de cela ? Tout à la fois ?

En réalité, c'est la présence de la sépulture de Léon Jouhaux dans la 88^e division du cimetière du Père-Lachaise qui me paraît donner du sens - symboliquement, s'entend - à cette stèle dévoilée il y sept ans par le maire de Paris !

En guise de transition avec un sujet lié à l'essence même de la démarche de l'association, je souhaite vous livrer une confidence : longtemps, j'ai réfuté l'hypothèse d'un traumatisme subi du fait de la disparition de mon père, première victime d'une OAS dans laquelle M. Bertrand Delanoë a su voir une organisation statutairement terroriste et ponctuellement barbare !

Aujourd'hui, à l'approche un peu laborieuse du statut de septuagénaire et surtout avec le recul de douze années passées à la tête de l'ANPROMEVO, je m'interroge :

- je le fais dans des termes qui m'ont été inspirés par une chanson à l'auteur et interprète de laquelle les honneurs posthumes ont été rendus hier à l'Hôtel national des Invalides : ai-je vraiment tardé à percevoir « le poignard de l'absence » ; ai-je été malade et suis-je « guéri de mes années d'enfance » ?

- je le fais également et surtout à la lumière du témoignage qui m'est parvenu, il y a peu, de plusieurs membres, ici présents pour la première fois, de la famille de Dahmane Yesli, ami et collègue de Mouloud Feraoun assassiné par l'OAS le 11 avril 1962 à l'âge de quarante-trois ans, et dont le permis d'inhumation porte la mention « victime de terrorisme ».

Ses descendants, qui restent très affectés plus d'un demi-siècle après ce drame, attendent de l'Association nationale pour la protection de la mémoire des victimes de l'OAS qu'elle attire à nouveau l'attention des pouvoirs publics sur la méconnaissance de leurs droits : il s'agit, en effet, des seules victimes de la guerre d'Algérie privées à la fois de la qualité de « mort pour la France » et de celle de « mort pour le service de la Nation ». Le Conseil d'État a exclu l'apposition de la mention « Mort pour la France » sur l'acte de décès des victimes de l'OAS au prétexte spécieux que l'OAS n'aurait pas été partie belligérante au conflit ; quant à l'attribution de la mention « Mort pour le service de la Nation », elle a été prévue par une loi du 21 décembre 2012, dont la rétroactivité, en soi dérogoire, ne s'est pas étendue en deçà du 1^{er} janvier 2002 !

Il y a là une double injustice aussi criante que la négation des crimes de la colonisation ou le silence sur la torture érigée en système durant la guerre d'Algérie.

Pour en obtenir la réparation morale (et simplement morale tant l'aspect pécuniaire est absent des préoccupations de l'ANPROMEVO), j'appelle au sens des responsabilités les administrations en charge des victimes de guerre et je sollicite le soutien des associations du monde combattant.

Il y a soixante ans et un jour, était publié au Journal officiel le texte de la Constitution de la Ve

République, celle au service de laquelle nombre de militaires, de fonctionnaires civils, de magistrats et d'élus sont tombés sous les coups de la sédition.

Vivent les institutions et valeurs de la République, et que se consume le souvenir de ceux qui en ont été les ennemis.

14 octobre 2018 - Représentation de l'ANPROMEVO par Jean-François Gavoury à la séance de clôture du 33^e congrès national de la Fédération nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (FNACA), Parc Chanot à Marseille. C'est l'occasion, dans le cadre de la célébration du sixième anniversaire de la Fédération (créée à l'initiative de Jean-Jacques Servan-Schreiber sous la dénomination de Fédération nationale des anciens d'Algérie - FNAA), de rencontres avec les responsables des instances nationales et les délégués des comités départementaux et locaux, avec la directrice générale de l'Office national des Anciens Combattants et victimes de guerre et avec le président de l'Association nationale des Pieds noirs progressistes et leurs amis. Dans son allocution, M^{me} Geneviève Darrieussecq, secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées, rappelle que le projet de loi de finances pour 2019 - prévoit l'extension du bénéfice de la Carte du combattant à ceux qui ont servi en Algérie du 2 juillet 1962 au 1^{er} juillet 1964.

17 octobre 2018 - L'ANPROMEVO est cosignataire, avec l'association Les Amis de Max Marchand, de Mouloud Feraoun et de leurs Compagnons en particulier, de l'appel à commémorer le 17 octobre 1961. Un extrait en est reproduit ci-après :

Nous demandons une parole claire aux autorités de la République, au moment où certains osent encore aujourd'hui continuer à parler des bienfaits de la colonisation, à célébrer le putsch des généraux à Alger contre la République, à honorer les criminels de l'OAS.

Dans ce domaine, il est donc nécessaire que des mesures significatives soient prises :

- Que la lumière soit faite sur les soi-disant « retours vers leurs douars d'origine » des Algériens survivants du 17 octobre envoyés en fait dans des camps de la mort de l'Algérie coloniale.

- Que la création d'un lieu de mémoire voué à cet événement, demandée dans la résolution votée par le Sénat en octobre 2012, qui reconnaissait elle aussi ce massacre, soit rapidement mise en œuvre par les autorités de l'État, de la Ville de Paris et la Région Ile-de-France.

- Pour être fidèles à leur mission scientifique, les historiens ont besoin de pouvoir accéder librement aux archives, échapper aux contrôles des pouvoirs ou des groupes de pression et travailler ensemble, avec leurs collègues algériens.

- La vérité doit être dite sur l'organisation criminelle de l'OAS que certains, comme au sein de la droite et extrême droite politique, veulent réhabiliter.

Ce n'est qu'à ce prix que pourra disparaître la séquelle la plus grave de la guerre d'Algérie, à savoir le racisme, l'islamophobie dont sont victimes aujourd'hui nombre de citoyennes et citoyens, ressortissants d'origine maghrébine ou des anciennes colonies, y compris sous la forme de violences policières récurrentes, parfois meurtrières.

On ne construit pas la démocratie sur des mensonges et des occultations. Après plus d'un demi-siècle, il est temps :

- Que le président de la République, au nom de la France, confirme, par un geste symbolique, la reconnaissance et la condamnation de ce crime d'État. Comme il vient de le faire pour l'assassinat de Maurice Audin par l'armée française et pour l'existence d'un système de torture généralisé. Cette reconnaissance doit s'étendre aux milliers d'Algériens qui en ont été victimes.

- Que l'État français reconnaisse sa responsabilité dans l'internement arbitraire, pendant la guerre d'Algérie, d'Algériens dans des camps ;

- Que la liberté d'accès aux archives soit effective pour tous, historiens et citoyens ;

- Que la recherche historique sur ces questions soit encouragée, dans un cadre franco-algérien, international et indépendant.

29 novembre 2018 - Le président de l'ANPROMEVO adresse aux adhérents de l'association le communiqué dont la teneur suit :

Soirée documentaire France Algérie ce jeudi 29 novembre 2018 sur France 2

À 21h00 : *France-Algérie : une affaire de famille*, suivi à 23h05 de *Les Pieds-Noirs d'Algérie, une histoire française*.

France-Algérie : une affaire de famille. Présentateur : Laurent Delahousse. Réalisateur : Dominique Fargues
En février 2017, peu avant son élection, Emmanuel Macron se mettait à dos la communauté pied-noir pour avoir comparé la colonisation de l'Algérie à un crime contre l'humanité. Plus d'un demi-siècle après l'indépendance, la question algérienne reste un sujet tabou en France et suscite les passions dès qu'elle est abordée. Quels que soient les mots, quelles que soient les décisions, il y aura toujours un

camp qui se sentira lésé. Mais comment a-t-on pu en arriver là ? Pourquoi le temps ne parvient-il pas à effacer des rancœurs et des séquelles transmises de génération en génération ? Une affaire de famille est une fresque historique, racontée par le prisme d'histoires personnelles.

Les pieds-noirs d'Algérie : une histoire française. Histoire de Jean-François Delassus Durée : 1h20mn. Résumé : 1962, l'Algérie accède à l'indépendance. Craignant pour leurs vies et leurs biens, près d'un million de Français quittent ce pays qui les a vus naître et débarque en France, leur patrie. On leur attribue le nom de pieds-noirs. Ils racontent leurs conditions de vie en Algérie, l'exil, l'accueil sur le sol français, l'intégration...

N.B. : C'est en cette seconde partie de soirée que seront diffusés les témoignages :

- de membres de l'ANPROMEVO : MM. Jean-Philippe Ould Aoudia, président de l'association Les Amis de Max Marchand, de Mouloud Feraoun et de leurs Compagnons, et Jacques Pradel, président de l'Association nationale des Pieds Noirs progressistes et leurs amis (ANPNPA) ;
- d'amis de l'ANPROMEVO appartenant à la Fédération nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (FNACA).

4 décembre 2018 - Jean-François Gavoury est l'invité d'une rencontre-débat organisée par l'Association Rencontre et Dialogue (ARD) ayant son siège à Roubaix (Nord), dont l'objet comporte en particulier le travail de mémoire sur le passé colonial et l'histoire de l'immigration.

À l'issue de la projection, au cinéma Duplexe de la ville, du film de Djamel Zaoui *Mon père, la guerre d'Algérie et moi* (2016), il est amené à prendre la parole pour préciser le contexte dans lequel il a apporté son témoignage de fils de victime de l'OAS dans ce documentaire.

À son côté, intervient M. Lakhdar Belaïd, natif de Roubaix, journaliste, écrivain, auteur de *Mon père, ce terroriste* (Éditions du Seuil, 2008 - préface de Benjamin Stora), un livre relatant la guerre fratricide que les indépendantistes algériens messalistes du Mouvement national algérien (MNA) et ceux du Front de libération nationale (FLN) se sont livrée, dans la région Nord - Pas-de-Calais, entre 1955 et 1962.

En préambule à cette soirée, une rencontre avec des représentants de la direction générale de l'Office national des Anciens Combattants et Victimes de guerre (ONAC-VG) et associations de la région s'est déroulée à la Maison des Associations de Roubaix :

- l'occasion de la présentation des outils pédagogiques développés dans le cadre du dispositif « La Guerre d'Algérie. Histoire commune, mémoires partagées ? » mis en place à destination des jeunes et composé d'une exposition, de « témoignages à 4 voix » en classe, de formations de professeurs, ainsi que de la diffusion d'une mallette pédagogique et de la récolte de témoignages oraux d'acteurs et de témoins de la guerre d'Algérie ;
- l'occasion aussi, pour les agents de l'ONAC, de proposer à l'ANPROMEVO d'apporter sa contribution à ces témoignages d'anciens appelés, Français d'Algérie, harkis, militants du MNA ou du FLN désireux d'échanges apaisés.

29 décembre 2018 - Informé du décès à Toulouse, le 19 décembre 2018, de M. Gilbert Chaumont, adhérent de l'ANPROMEVO dès 2007, Jean-François Gavoury adresse aux adhérents de l'association le message dont la teneur suit : « À la suite d'une chute accidentelle survenue le 14 décembre dans sa maison située à Escalquens, au sud-est de l'agglomération toulousaine, Gilbert Chaumont nous a quittés dans la nuit du 18 au 19 décembre.

Je l'apprends de sa veuve, Gabrielle, ce samedi.

Gilbert était né le 19 septembre 1931.

À Constantine (Algérie), il avait été secrétaire de la FEN et membre de la SFIO.

À Toulouse, il avait été le directeur de l'École élémentaire Henri Guillaumet.

Ses obsèques civiles se sont déroulées le 22 décembre 2018 en fin de matinée dans une salle municipale d'Escalquens.

J'avais fait la connaissance de Gilbert - en même temps que de son épouse - à Saint-Georges-d'Oléron (Charente-Maritime) à l'été 2008, un an après son adhésion à l'ANPROMEVO.

Nous entretenions une correspondance régulière et j'appréciais chez lui cette alliance subtile entre de solides et courageuses convictions et cet esprit de tolérance et de fraternité qu'il cultivait depuis l'âge de vingt-et-un ans.

Au nom de l'association et en mon nom personnel, je tiens à adresser à Gaby, à Pierre-Yves, à Franck et à l'ensemble de la famille l'expression de ma sympathie émue.

30 décembre 2018 - Par courriel destiné aux adhérents de l'association, Jean-François Gavoury attire l'attention sur deux événements prévus le samedi 5 janvier 2019 - à Alençon (Orne) à l'occasion du 57^e anniversaire de la disparition d'Alfred Lucussol, fonctionnaire de l'État assassiné à son domicile par

l'OAS le 3 janvier 1962 : d'une part, à 11h00, une cérémonie avec dépôt de gerbes et prises de parole autour de la stèle portant son nom au bas de l'avenue Wilson, où il résidait ; d'autre part, à 14h30, un exposé de M^{me} Annie Pollet et M. Pierre Frénée consacré à ses compagnonnages à Alger de 1935 à 1956 et réalisé à partir de témoignages recueillis par M^{me} Françoise Nordmann, membre de l'association Les Amis de Max Marchand, de Mouloud Feraoun et de leurs Compagnons, et d'un livre sur Albert Camus de Christian Phéline et Agnès Spiquel-Courdille publié chez Gallimard en 2017 et intitulé *Camus, militant communiste - Alger, 1935-1937*

2019

*Extraits du Rapport moral et d'activité pour 2019
présenté à l'assemblée générale du 12 mars 2020 à Paris-13^e
par le président de l'ANPROMEVO (et adopté à l'unanimité des adhérents présents ou représentés)*

5 janvier 2019 - Vœux de l'ANPROMEVO pour 2019 prononcés à Alençon (Orne) le samedi 5 janvier à 11h00 par Jean-François Gavoury dans le cadre de l'hommage à la mémoire de M. Alfred (Pierre) Locussol, victime de l'OAS.

Le président de l'association rend compte de l'événement par courriel du 6 janvier adressé aux adhérents, amis et correspondants de l'ANPROMEVO :

Chère Madame, Cher Monsieur,

Alfred Locussol a été mortellement blessé à son domicile de l'avenue Wilson à Alençon le 3 janvier 1962.

Hier, samedi 5 janvier 2019, cinquante-sept ans jour pour jour après sa mort, sa mémoire a été l'objet d'un hommage exceptionnel, en deux temps :

- d'abord, de 11h00 à 11h30, comme le veut le rituel, autour de la stèle qui, depuis le 6 octobre 2012, célèbre son souvenir, au bas de l'avenue précitée.

20 à 30 personnes avaient pris place aux côtés des organisateurs de cette manifestation mémorielle, de plusieurs élus d'Alençon (dont M. Dominique Artois, Adjoint au maire en charge de la culture) et de la région ainsi que de représentants d'associations telles que la Ligue des droits de l'Homme.

- ensuite, de 14h00 à 16h00 dans une brasserie locale (Le Carnet de Route) en présence d'une vingtaine de participants.

Parmi eux, Alexandrine Brisson, petite-nièce de cette victime de l'OAS sur la personne de laquelle des éléments sont recueillis méthodiquement par deux anciens enseignants faisant œuvre d'historiens, Pierre Frénée et Annie Pollet.

En fin de matinée, après dépôt de gerbes et interventions de M. François Tollot, conseiller municipal délégué d'Alençon, et de M. Pierre Frénée, l'occasion m'a été donnée de prononcer le désormais traditionnel message de vœux de l'ANPROMEVO : cf. infra.

L'état dégradé de ce modeste bloc de pierre dédié à un haut fonctionnaire victime du terrorisme le 3 janvier 1962 interpelle :

- comment la collectivité qui en a organisé la mise en place peut-elle donner le sentiment de baisser les bras face aux multiples actes de vandalisme profanatoire dont il est l'objet depuis son inauguration le 6 octobre 2012 ?

- quels sont les éléments qui s'opposent à l'installation d'une plaque commémorative en un site du domaine public moins exposé aux risques de déprédation ?

- pourquoi des investigations sérieuses ne sont-elles pas ordonnées et menées à l'effet d'identifier et poursuivre le ou les auteur(s) de ces actes commis par des propagandistes de l'OAS ?

Mais à ces interrogations liées à des circonstances particulières, s'ajoutent d'autres dépassant le cadre de l'ordre public local :

- la réhabilitation de l'OAS, sous des formes officielles ou extra-légales, n'a-t-elle pas constitué un levier à retardement de légitimation et, partant, de banalisation du terrorisme ?

- quelle différence, pour les victimes, entre les soi-disant motivations idéologiques, hier, de l'OAS et aujourd'hui de l'État islamiste par exemple ?

- quelle différence, pour la société française et ses institutions, entre l'insécurité ayant pour objet le maintien de l'Algérie sous le joug colonial et celle tendant à imposer un obscurantisme d'inspiration plus ou moins religieuse en lieu et place des valeurs de tolérance attachées à la démocratie et à la République ?

- quel crédit de sincérité accorder à un élu, ancien ministre, s'affichant aux côtés des familles de victimes de l'attentat du 14 juillet 2016 après avoir pratiqué, à Nice comme à Théoule-sur-Mer, la

prosternation face à des monuments héroïsant des criminels de l'OAS condamnés à mort par la justice française et exécutés ?

- quelles garanties pour la protection de la mémoire de ces mêmes victimes contre les risques d'une glorification prochaine de leurs assassins ?

L'expérience acquise par des associations telles que l'ANPROMEVO oblige à soumettre ces dernières questions à réflexion.

Je le fais avec l'espoir d'obtenir des réponses apaisantes, parce que chaque début d'année est l'occasion d'envisager des perspectives plus favorables.

Mais la période se prête également à l'établissement d'un bilan, et celui de notre association est contrasté, avec des satisfactions, certes, liées à une activité soutenue en dépit d'un contexte peu prédisposant, mais avec la triple épreuve de la disparition, l'an dernier :

- le 29 avril, de Michel Levallois, dont la carrière dans le corps préfectoral a été un exemple et l'appartenance à l'ANPROMEVO une fierté ;

- le 23 juin, de M^{me} Huguette Azavant, une amie d'Alençon, votre amie, victime survivante, le 8 février 1962, d'une police parisienne aux ordres d'un certain Maurice Papon, qui déshonora quant à lui la haute fonction publique ;

- le 19 décembre, de M. Gilbert Chaumont, ancien directeur d'école élémentaire en Haute-Garonne.

Tous trois s'étaient engagés au service de l'intérêt général. À chacune et à chacun, la réhabilitation de l'OAS inspirait un sentiment de répulsion.

C'est mus par un sentiment du même ordre, une sorte de réflexe républicain, que nous nous retrouvons ici autour du souvenir d'un homme que le terrorisme a érigé en l'une des figures de la rupture avec le fait colonial.

Progressiste, Alfred Locussol l'était, de cœur et de conviction.

Être progressiste, c'est croire en l'utopie d'un monde meilleur et du perfectionnement humain.

Faisons acte de foi dans cette illusion. Cœuvrons à lui donner corps.

Bonne, heureuse et fructueuse année 2019.

Jean-François Gavoury

L'après-midi, M^{me} Françoise Nordmann, représentant l'association Les Amis de Max Marchand, de Mouloud Feraoun et de leurs Compagnons, a présenté un exposé en ouverture d'un débat au cours duquel M. Frénée a détaillé les résultats de ses recherches menées conjointement avec M^{me} Pollet.

Représentante de l'association Les Amis de Max Marchand, de Mouloud Feraoun et de leurs Compagnons : Marcel Basset, Robert Eymard, Ali Hammoutène et Salah Ould Aoudia, assassinés à Alger par l'OAS le 15 mars 1962, je joins ma voix au cri de douleur et d'indignation qui s'élève des victimes de l'Histoire et des violences humaines qu'engendre l'injustice. Je prends ma part du chagrin inextinguible de leurs parents, amis, proches et descendants. Je parle en humanité.

Les plus forts d'entre ceux qui souffrent s'unissent pour accomplir un devoir de mémoire. Mais ils savent que celui-ci ne va pas sans devoir de s'instruire encore et mieux, par un effort d'investigation ouverte.

Vivifier le souvenir ...

C'est précisément ce à quoi nous rappelle la spécificité de l'hommage de ce 5 janvier 2019. Après le dépôt de gerbes traditionnel, après les mots prononcés devant la stèle, nous sommes conviés par Annie Pollet et Pierre Frénée au partage de nouveaux apports concernant Alfred Locussol, qui se prénomme Pierre..., c'est l'une des découvertes. Des précisions concrètes, suggestives et émouvantes, recueillies auprès de témoins eux-mêmes émus et heureux d'être sollicités.

Or, plutôt que de fixer une image, voire de mythifier un héros un peu fantomatique - qu'est-ce que de rechercher témoignages et documents pour nuancer et préciser le récit, cerner mieux les points aveugles, qui suscitent de nouvelles questions, et poser des touches précises au portrait, sinon vivifier le souvenir ? Rien mieux que cette activité de recherche, de mise en forme claire et de partage, ne pouvait en réalité contribuer à l'honneur et au respect d'un homme, au rappel du souvenir du compagnon, de l'ami, du père, du frère, de l'être de chair et de cœur, hautement cultivé et engagé.

Alfred (ou Pierre) Locussol a donné à sa vie couleur d'intensité et choisi avec d'autres la générosité militante et la responsabilité au service de causes justes, supérieures à son destin individuel. C'est hélas ce qui lui aura valu la haine aveugle, et d'être frappé plus tôt qu'un autre, crapuleusement, par des brutes patentées qui l'ont assassiné à deux pas d'ici le 3 janvier 1962. Cruelle dérision à laquelle se heurtent souvent les plus belles utopies.

Il faut rappeler cette dérision, la laideur et même l'horreur ; mais aussi, face au risque, le courage tranquille, et la lumière qui persiste et s'inscrit dans les livres d'Histoire.

Vertus de la pratique historique ...

À titre personnel, j'ajouterai (ou répèterai ?) que la praxis historique - si modeste soit-elle, incluant les

contacts nécessaires, les entretiens avec des témoins (même si, selon le témoignage d'universitaires et d'historiens professionnels, la découverte d'archives vaut souvent rencontre vivante et vécue), sans oublier pour autant le scrupule historique exigible de chacun, donne seule à percevoir et ressentir les longs échos et profonds remuements que les moments de l'histoire collective impriment dans le cœur de chacun. Rien n'interdit d'y ajouter la pratique littéraire et artistique ...

L'histoire est vivante, terriblement ; la violence fait des ravages à très long terme. Mais l'histoire peut susciter des élans de vie, des désirs de lutte, une vigueur qui souvent a sa source plus ou moins secrète dans des figures exemplaires ou emblématiques. Rendu plus proche par les recherches et la glane partagée, Alfred-Pierre Lucussol prendra rang parmi elles.

F. Savarin Nordmann

8 février 2019 - 57^e anniversaire de «Charonne». Le 2 février 2019, Jean-François Gavoury adresse le courriel ci-après aux adhérents, amis et correspondants de l'Association nationale pour la protection de la mémoire des victimes de l'OAS :

Vendredi prochain, 8 février 2019, à la station de métro Charonne - Place du 8 février 1962, située dans le 11^e arrondissement de Paris, aura lieu un hommage à neuf personnes (dont trois femmes et un adolescent) tombées le 8 février 1962 sous les coups de la police parisienne alors qu'elles venaient de prendre part à une grande manifestation dirigée contre les attentats terroristes de l'OAS et contre la guerre en Algérie.

La commémoration de ce tragique événement est organisée à l'appel notamment du Comité Vérité et Justice pour Charonne : l'Association nationale pour la protection de la mémoire des victimes de l'OAS (ANPROMEVO) a naturellement vocation à se joindre à cette cérémonie.

Celle-ci se déroulera en fait suivant deux étapes :

1^o) à 11h30, place du 8 février 1962 (boulevard Voltaire, angle rue de Charonne Paris-11^e), rassemblement marqué d'abord par un dépôt de gerbes au pied de la plaque commémorative, puis par les prises de parole respectives de MM Bertrand Hammache, secrétaire général de la CGT RATP, Patrick Le Hyaric, député européen et directeur du journal *L'Humanité*, Jean-Luc Hacquart, administrateur du comité régional d'Île-de-France de la CGT (URIF) ;

2^o) à 13h00, au cimetière du Père-Lachaise (97^e division - avenue circulaire Paris-20^e), dépôt de gerbes sur la tombe des Morts de Charonne, à proximité du Mur des Fédérés.

Ne sachant pas si je serai en mesure d'être personnellement présent, j'invite d'ores et déjà les adhérents franciliens de l'ANPROMEVO à représenter l'association à l'occasion de ce cinquante-septième anniversaire d'une date qui a fait tache dans l'histoire des institutions de la Ve République. Retenons-en cependant qu'elle fut suivie de la conclusion des pourparlers d'Évian et de la signature, le 18 mars, des accords de cessez-le-feu en Algérie ainsi que de la proclamation, le 5 juillet 1962, de l'indépendance de l'Algérie : lourd tribut à la paix !

À l'issue de la cérémonie sur le site de la station Charonne, Jean-Philippe Ould Aoudia, président de l'association Les Amis de Max Marchand, de Mouloud Feraou et de leurs Compagnons, accompagné de plusieurs membres de l'ANPROMEVO, dépose au nom des deux associations une gerbe commune sur la tombe dédiée aux victimes. Un passage de l'intervention que le directeur de *L'Humanité*, M. Patrick Le Hyaric, a faite à l'occasion de cet hommage mérite d'être souligné :

Nous nous souvenons de l'éditorial de René Andrieu du 9 février 1962 accusant l'indulgence du pouvoir gaulliste envers « les gangsters de l'OAS » et de se prêter avec eux à une "division du travail" pour faire taire « les démocrates », alors que le ministère de l'Intérieur publiait un honteux communiqué reprochant aux victimes dont nous célébrons aujourd'hui la mémoire de « faire le jeu des ennemis de la République ».

L'Humanité, au cœur du mouvement syndical et politique, paya cher le tribut de son audace : Suzanne Martorell, 36 ans, qui était employée à *L'Humanité*, et Édouard Lemarchand, qui en était l'un des vendeurs permanents, succombèrent ici sous les coups de la police. Et les journalistes qui couvraient l'événement en revinrent avec d'importantes séquelles.

Se souvenir de Charonne, c'est également se souvenir du sursaut démocratique du 13 février qui vit la région parisienne paralysée par un puissant mouvement de grève et les citoyens, militants politiques et syndicaux, défiler en masse de la République au Père Lachaise, venir honorer la mémoire des morts, comme un solide cordon populaire et démocratique face à la violence d'État ».

11 février 2019 - Contribution de l'ANPROMEVO au Grand débat national au titre de la politique mémorielle.

Monsieur le contrôleur général des armées,

Le 5 février, Madame la secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées s'est adressée par lettre-

circulaire aux associations représentatives du monde combattant, les invitant à prendre toute leur part au Grand débat national souhaité par le président de la République.

L'ANPROMEVO, association d'Anciens Combattants et victimes de guerre, actrice de la politique de mémoire et vectrice des principes et valeurs de la République, a immédiatement mobilisé son conseil d'administration afin de répondre dans les meilleurs délais à cet appel.

C'est en son nom que je vous sou mets aujourd'hui, par courriel, les propositions formulées dans la lettre ci-jointe, dont l'original vous parviendra par la voie postale.

Je vous sais gré par avance de l'attention que vous voudrez bien y faire porter par les services d'administration centrale et établissements en charge des Anciens Combattants et victimes de guerre.

Croyez, Monsieur le contrôleur général des armées, à l'assurance de ma parfaite considération.

Jean-François Gavoury

Madame la ministre,

Publiée au Journal officiel du 30 mars 2014, la décision du ministre délégué auprès du ministre de la Défense, chargé des Anciens Combattants, en date du 28 mars 2014, a fait de l'Association nationale pour la protection de la mémoire des victimes de l'OAS (ANPROMEVO) la cinquantième association d'Anciens Combattants et victimes de guerre inscrite au registre de l'Office national des Anciens Combattants répertoriant l'ensemble des associations habilitées à ester en justice en application de l'article 2-11 du code de procédure pénale et de l'article 48-3 de la loi du 29 juillet 1881 modifiée sur la liberté de la presse.

Par lettre-circulaire du 5 février 2019, vous avez invité les présidents d'associations représentatives du monde combattant à s'impliquer dans la démarche du grand débat national.

C'est à ce titre que j'ai l'honneur de porter aujourd'hui à votre connaissance les attentes que porte l'ANPROMEVO, historiquement mobilisée contre les initiatives extrémistes consistant à ériger en martyrs et héros de l'Algérie française les factieux et criminels de l'OAS justement condamnés au nom du peuple français et contre les discours révisionnistes qualifiant leurs victimes de traîtres à la patrie.

La première de ces aspirations est en lien avec l'un de ses buts statutaires (« développer toutes initiatives tendant à établir ou restaurer la vérité historique des faits imputables à l'OAS, qu'ils aient été commis en Algérie ou sur l'actuel territoire national »). Elle porte sur le dénombrement et l'identification des victimes civiles et militaires de cette organisation terroriste, décédées, disparues ou survivantes. Depuis sa création en 2006, l'ANPROMEVO constate l'inertie des services de l'administration en charge des Anciens Combattants, dont l'engagement en ce sens a été sollicité lors de rencontres avec nombre de vos prédécesseurs, sans résultat.

Les suivantes découlent d'un autre des principaux objets statutaires de l'association (« participer, en l'accompagnant ou en l'encadrant, à la défense des intérêts tant matériels que moraux des parents et enfants des victimes de ladite organisation »), à savoir :

- favoriser leur pleine reconnaissance par les pouvoirs publics et par la Nation, aux termes d'une loi d'initiative parlementaire ou gouvernementale dont l'unique article serait ainsi libellé : « La France reconnaît les souffrances subies par l'ensemble des victimes des crimes de guerre et attentats commis par l'Organisation armée secrète (OAS) ou en son nom, en Algérie et en France, de 1961 à 1962 ».

- faire procéder à la régularisation - attendue depuis plusieurs années - du statut de certaines des victimes décédées auxquelles les services de l'État ont omis de conférer la mention « Mort pour la France » à titre militaire (membres des forces de l'ordre notamment) ;

- rendre possible, au besoin par la loi, l'apposition de cette mention ou, à défaut, celle de « Mort pour le service de la Nation » (instituée à l'origine par l'article 12 de la loi n° 2012-1432 du 21 décembre 2012 relative à la sécurité et à la lutte contre le terrorisme) sur l'acte de décès de celles des victimes de l'OAS qui n'ont pas accédé à cette forme de distinction (civils, élus, magistrats, fonctionnaires, défenseurs des institutions et des valeurs de la République) ;

- ériger la date du 6 octobre en journée nationale de commémoration des victimes de l'OAS, étant précisé, d'une part, que la première stèle qui leur a été dédiée par une institution publique a été dévoilée le 6 octobre 2011 par le maire de Paris, M. Bertrand Delanoë, au cimetière du Père-Lachaise et, d'autre part, que chaque anniversaire de cet événement donne lieu depuis lors à des cérémonies localement comme en province.

Vous avez appelé les représentants du monde combattant au dialogue et à la proposition : vous est ainsi adressée la contribution de l'une de ses associations les plus attachées à la sauvegarde du modèle républicain.

Outre qu'ils témoigneraient de l'utilité du Grand débat national souhaité par le président de la République, les actes dont le projet vous est soumis, s'ils pouvaient être posés, seraient le signe d'une reconnaissance de la dette morale contractée par l'État à l'égard de ces oubliés perpétuels de l'histoire de la guerre d'Algérie dont l'ANPROMEVO a vocation à porter haut la mémoire. Ils s'inscriraient, de

surcroît, dans le droit fil de la parole présidentielle relative à la criminalité de la colonisation.

Veuillez accepter, Madame la ministre, l'expression de ma respectueuse considération.

Jean-François Gavoury

14 février 2019 - Jean-François Gavoury adresse aux adhérents de l'ANPROMEVO le courriel ci-après en hommage posthume à M^{me} Catherine Charles Ungier.

Il y a quarante-huit heures, j'ai appris de son amie Madeleine Ould Aoudia le décès de M^{me} Catherine Charles Ungier, qui adhéra à l'ANPROMEVO dès sa création en 2006 et en fut l'une des administratrices de 2007 à 2018.

J'ai proposé à Madeleine de rendre hommage à Catherine, ce qu'elle a bien voulu faire en ces termes :

« Après avoir lutté contre la maladie avec énergie, Catherine Ungier s'est éteinte le 11 février 2019 à l'âge de 70 ans, laissant tous ses amis dans une grande tristesse et Georges, son mari, totalement désespéré.

Originaire d'Avignon, après des études supérieures, elle s'installe à Paris. Elle est alors âgée d'une trentaine d'années.

Elle rencontre Georges, militant communiste qui, après avoir effectué son service militaire en Algérie pendant la guerre d'indépendance, s'oppose vigoureusement aux thèses colonialistes.

Catherine, également adhérente du PCF, épouse Georges dont elle partage les mêmes convictions pacifistes et humanistes.

C'est ensemble qu'ils vont s'engager dans des luttes contre toute forme d'injustice et toute forme de violence.

C'est ensemble qu'ils expriment leur attachement à la création d'un état palestinien et condamnent les crimes commis par l'armée israélienne, positions difficiles en raison des origines juives de Georges, qui souffre encore des stigmates qui lui ont été infligés dans son enfance par les nazis.

C'est également ensemble qu'ils prennent position contre les assassinats perpétrés pendant la guerre d'Algérie, en particulier ceux de l'OAS.

Dès qu'ils apprennent la création de l'ANPROMEVO, ils décident d'y adhérer, de soutenir et de participer à ses actions.

Mais, il y a deux ans, le cancer vient mettre un frein à leur participation à ces engagements.

Malgré les symptômes évidents que Catherine présente, plusieurs oncologues, convaincus de leur infailibilité, refusent de reconnaître la gravité de son état et de pratiquer un examen simple qui aurait suffi à diagnostiquer un cancer. C'est après un an de souffrances inutiles que le diagnostic est enfin posé.

Catherine laisse un fils qui l'a accompagnée jusqu'à son dernier souffle, deux adorables petits- enfants qui l'ont aidée à supporter ses souffrances et Georges, son compagnon de tous les instants, les plus heureux comme les plus douloureux ».

Au-delà des rencontres dans le cadre de cérémonies, de manifestations et d'assemblées générales de l'association, je retiendrai, pour ma part, le soutien que Catherine et Georges m'ont exprimé en m'accompagnant au Palais de justice de Créteil lors de la comparution devant le tribunal correctionnel, le 29 septembre 2009, du Dr Jean-Claude Thiodet, militant UMP à Orange (Vaucluse), nostalgique de l'Algérie française, ancien sympathisant de l'OAS, prévenu de complicité de diffamation dirigée contre la mémoire des morts après avoir déclaré publiquement, en novembre 2008 : « M. Gavoury fils, s'il était un homme d'honneur, ferait mieux de rester dans l'ombre et de laisser oublier qu'il est le fils d'un traître à la patrie ! ». Catherine et Georges auront la satisfaction de voir ce délit sanctionné en première instance comme en appel.

Je ressens une profonde affliction depuis l'annonce de la disparition de Catherine Ungier et l'indication des circonstances dans lesquelles elle est intervenue.

Au nom de l'ANPROMEVO, je présente à la famille Ungier mes bien sincères condoléances et assure Georges de toute ma sympathie.

Jean-François Gavoury

15 mars 2019 - Au lendemain de son assemblée générale annuelle organisée dans les locaux de l'association Istina à Paris-13^e, l'ANPROMEVO est représentée par seize de ses adhérents à l'hommage rendu, en l'Hôtel de Rothelin-Charolais 101 rue de Grenelle à Paris-7^e; aux six inspecteurs de l'Enseignement assassinés collectivement au siège des Centres sociaux éducatifs à Alger le 15 mars 1962.

Au cours de la cérémonie, à laquelle le ministre auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement, est représenté par M. Guillaume Snollaerts, chef de cabinet, une gerbe de l'ANPROMEVO est déposée par Safia Hammoutène et Jean-François Gavoury au pied de la plaque commémorative dédiée à la mémoire de ces six victimes de l'OAS.

17 mars 2019 - Le président de l'ANPROMEVO adresse aux adhérents un courriel d'information concernant un colloque organisé à l'auditorium de l'Hôtel de Ville de Paris le 11 avril 2019 par l'Espace

Parisien Histoire Mémoire Guerre d'Algérie (EPHMGA) sur le thème de la place des archives nationales et internationales dans la mémoire de la guerre d'Algérie en 2019.

19 mars 2019 - À l'occasion du 57^e anniversaire du cessez-le-feu en Algérie et dans le cadre de la Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc, une cérémonie s'est déroulée, en début de matinée, au cimetière parisien du Père-Lachaise.

Le préfet de région d'Île-de-France était représenté par M. François Ravier, préfet, secrétaire général de la préfecture. En ce qui le concerne, le préfet de police l'était par M. Matthieu Garrigue-Guyonnaud, directeur adjoint du cabinet. Au moment du fleurissement de la stèle dédiée aux victimes civiles et militaires de l'OAS, Jean-François Gavoury a pris l'initiative d'une entorse - de nature circonstancielle - au rituel en prenant très brièvement la parole avant le dépôt de gerbe de l'ANPROMEVO.

Il a rappelé que le terrorisme de l'OAS (à Alger) avait été un terrorisme de rue, dirigé par des Français contre d'autres Français, et contre lequel la police républicaine avait lutté sous l'autorité d'un préfet de police républicain. Il a tenu à souligner que, si le préfet de police Michel Delpuech avait été présent ce matin, il lui aurait proposé de bien vouloir, à titre exceptionnel, l'accompagner dans ce geste.

20 mars 2019 - Informé de l'entretien prévu le 21 mars à 17h00 entre la Secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées et l'Adjointe à la maire de Paris, chargée de la Mémoire et du monde combattant, le président de l'ANPROMEVO s'adresse par courriel à M^{me} Catherine Vieu-Charier. Il l'invite, si l'occasion se présente, à indiquer à M^{me} Geneviève Darrieussecq qu'il escompte une réponse de sa part à son courrier du 11 février relatif aux attentes de l'association. Il précise : « En privant les victimes du terrorisme de l'OAS de leurs droits à reconnaissance les plus élémentaires, pire en les ignorant, la Secrétaire d'État s'expose à un double risque : celui consistant à donner prise au soupçon de subordination persistante de son administration aux milieux nostalgériques ; celui d'une contradiction entre les actes et le discours sur la mémoire plurielle rappelé la veille, quai Branly, dans le cadre de la Journée nationale du souvenir des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc ».

25 mars 2019 - Jean-François Gavoury reçoit de la Secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées une correspondance soulignant la qualité des propositions avancées par l'ANPROMEVO dont elle indique se faire l'écho en vue de leur prise en compte par l'instance du Grand débat national. Dans un second temps, le 27 mars, le secrétariat du directeur du cabinet de M^{me} Darrieussecq, M. Éric Lucas, contrôleur général des armées, prend contact téléphoniquement avec le président de l'association en vue d'une rencontre fixée au 13 mai à 14h30, en l'Hôtel de Brienne 14 rue Saint-Dominique à Paris-7^e.

25 avril 2019 - À la suite d'une correspondance émanant, le 25 mars 2019, de la direction des patrimoines, de la mémoire et des archives au ministère des armées, Jean-François Gavoury adresse au bureau de la vie associative et des commémorations la réponse qu'appelle, de la part de l'Association nationale pour la protection de la mémoire des victimes de l'OAS un questionnaire entrant dans le cadre d'une enquête relative au fonctionnement, à l'administration, à la communication, à l'activité mémorielle, aux revendications et aux ressources de l'ANPROMEVO.

3 mai 2019 - À l'annonce de la brutale disparition le 12 avril 2019, dans sa 82^e année, de M. Jacques Cazaux, porte-drapeau national de la FNACA, l'ANPROMEVO communique :

J'apprends avec beaucoup de tristesse la disparition brutale de M. Jacques Cazaux, dont j'appréciais la rigueur dans l'exercice de ses activités de porte-drapeau national de la FNACA : une rigueur qui s'exprimait notamment par une disponibilité constante, y compris à l'égard de l'ANPROMEVO, lors des cérémonies organisées au cimetière parisien du Père Lachaise à l'occasion de l'anniversaire du dévoilement, le 6 octobre 2011, de la stèle dédiée par la Ville de Paris aux victimes de l'OAS.

Il avait eu l'occasion de me faire part de sa passion pour l'aéronautique, en particulier pour les avions de combat de la Première guerre mondiale.

Le ciel, désormais, lui appartient.

Si je ne suis pas présent à ses obsèques vendredi prochain (10 mai à 10h30 au crématorium du Père-Lachaise), mes pensées accompagneront ceux de ses amis de la FNACA qui entoureront sa famille à cette occasion.

Jean-François Gavoury

13 mai 2019 - Accompagné de M. Henri Pouillot, secrétaire général adjoint, le président de l'ANPROMEVO est reçu en l'Hôtel de Brienne (14 rue Saint-Dominique à Paris-7^e) par M. Éric Lucas,

contrôleur général des armées, directeur du cabinet de M^{me} Geneviève Darrieussecq, secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées : l'occasion d'expliciter les revendications et vœux de l'association !
Entrevue ANPROMEVO - Cabinet Madame Geneviève Darrieussecq

13 mai 2019 (14h30 - 15h45)

Compte rendu aux adhérents

Chaville, 14 mai 2019.

Le lundi 13 mai 2019, de 14h30 à 15h45, Henri Pouillot, secrétaire général adjoint de l'association, et moi-même avons été reçus, dans les locaux de l'Hôtel de Brienne (14 rue Saint-Dominique à Paris-7^{ème}), par Monsieur Éric Lucas, contrôleur général des armées, directeur du cabinet de Madame Geneviève Darrieussecq, secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées.

La rencontre s'est déroulée selon le plan suivant, dont le projet avait été préalablement communiqué à notre hôte et accepté :

1^o) Présentation de l'Association nationale pour la protection de la mémoire des victimes de l'OAS (genèse, soutiens, actualité, ...);

2^o) Vœux et attentes de l'ANPROMEVO (aide au dénombrement, à l'identification et à la reconnaissance des victimes de l'OAS en Algérie et en France);

3^o) À partir d'une liste nominative mise à sa disposition en cours de réunion, point sur les victimes, tant civiles que militaires, de l'OAS :

- ayant bénéficié du statut de « Mort pour la France »,

- dont l'acte de décès aurait dû être revêtu de cette mention,

- dont l'administration en charge des Anciens Combattants est invitée à préciser l'identité et confirmer la qualité de victime de l'OAS.

L'accueil a été chaleureux et l'écoute attentive.

Monsieur Lucas a paru surpris que d'anciens criminels de l'OAS aient pu être et soient encore glorifiés par des stèles ou plaques de rue et aient pu aussi, pour certains d'entre eux, recevoir, outre des distinctions honorifiques, de fortes indemnités compensatrices de leurs trimestres de détention non cotisés pour la retraite.

Il semble que le ministère des armées soit ouvert sur les questions relatives à l'identification et au dénombrement des victimes tant civiles que militaires de l'OAS : le Service historique de la Défense (SHD) devrait être prochainement sollicité en ce sens. La question des disparus est également regardée comme préoccupante ainsi que le niveau de la coopération susceptible d'être attendue des autorités algériennes !

L'attention du directeur de cabinet de Madame Darrieussecq a par ailleurs été attirée :

1^o) sur le statut de victime civile reconnu par l'ONAC de Caen le 26 août 2015 à l'égard de M. Jean Bianconi, né le 30 juillet 1912 (à Amiens), chef de bataillon au cabinet de Louis Joxe, assassiné par l'OAS le 4 février 1962 à Alger (El Biar), déclaré tué à l'ennemi le 6 février 1960 ;

2^o) sur les dispositions de l'article L. 113-6 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre qui, dans sa rédaction résultant de l'article 49 de la loi de programmation militaire n° 2018-607 du 13 juillet 2018, accordent le bénéfice de pensions de victimes civiles de guerre aux personnes de nationalité française ou étrangère ayant subi des dommages physiques du fait d'attentats ou d'actes de violence en relation avec la guerre d'Algérie, à la condition que ces personnes n'aient pas appartenu à des groupes insurgés et participé directement ou indirectement à l'organisation ou à l'exécution d'actes terroristes, ce qui exclut notamment les membres de l'OAS.

Au regard de ces éléments, M. Lucas admet la caducité de l'avis d'assemblée générale du Conseil d'État en date du 13 février 2003, aux termes duquel les victimes civiles de l'Organisation armée secrète ne seraient pas éligibles à la mention « Mort pour la France » au prétexte que l'OAS n'était pas partie belligérante au conflit.

Par contre, Monsieur Lucas a indiqué que la proposition visant à ériger le 6 octobre en Journée commémorative des victimes de l'OAS ne pourrait aboutir dès lors que la volonté du président de la République est de réduire le nombre de ces Journées nationales du souvenir afin d'en conforter le sens et la portée.

En attendant qu'un jour une loi, d'initiative gouvernementale ou parlementaire, porte reconnaissance par la France des souffrances subies par l'ensemble des victimes de l'OAS, l'ANPROMEVO a tenu à souligner combien elle espérait du cabinet de Madame Darrieussecq des premiers signes tangibles de considération sous la forme d'instructions tendant à l'examen par les services de l'ONAC des droits de certaines d'entre elles à voir leur acte de décès revêtu de la mention « Mort pour la France ».

25 mai 2019 - À titre personnel et au nom de l'association, Jean-François Gavoury intervient, par courriel, auprès du préfet de Vaucluse afin d'appeler son attention sur une délibération du conseil municipal d'Orange ayant pour objet d'attribuer le nom d'un officier putschiste à un rond-point situé en bordure de la RN 7.

Monsieur le préfet,

Au cours de sa dernière réunion, le 17 mai 2019, le conseil municipal d'Orange avait à statuer sur le point suivant de l'ordre du jour (dossier n° 6) :

DÉNOMINATION DU GIRATOIRE AMENAGÉ AU CARREFOUR DE L'AVENUE DE VERDUN/ROUTE D'AVIGNON/RUE DU COLONEL ARNAUD BELTRAME/RUE ALBIN DURAND/RUE D'AQUITAINE : GIRATOIRE LIEUTENANT-COLONEL CHARLES-GILBERT DE LA CHAPELLE - CHEF DE CORPS DU 1^{ER} R.E.C. 1960 1961.

Avant son adoption, dans une ambiance houleuse, le 1^{er} adjoint au maire, M. Gérald Testanière, rapporteur du projet, a indiqué que la plaque portant l'inscription précitée serait dévoilée au cours d'une cérémonie prévue le 7 juin à 11h45.

Cette date ne doit rien au hasard : en effet, ce jour-là correspondra au cinquante-septième anniversaire de l'exécution de Dovecar et Piegts, condamnés à la peine de mort le 30 mars 1962 aux termes d'un jugement rendu au nom du peuple français par le Tribunal militaire de Paris : le premier (Dovecar Albert, sergent déserteur du 1^{er} REP), pour avoir volontairement donné la mort à Gavoury Roger et ce avec guet-apens ; le second (Piegts Claude, agent d'assurances) pour s'être rendu complice de l'homicide volontaire commis avec guet-apens sur la personne de Gavoury Roger.

En ma double qualité de fils de Roger Gavoury, contrôleur général de la sûreté nationale, assassiné dans l'exercice de ses fonctions de commissaire central d'Alger le 31 mai 1961, et de président de l'Association nationale pour la protection de la mémoire des victimes de l'OAS (ANPROMEVO), je vous serais obligé de bien vouloir mettre en œuvre la procédure de contrôle de légalité à l'égard de cette délibération sur les caractéristiques de laquelle je me permets d'appeler tout particulièrement votre attention :

1°) sur la forme

- le délai de trois semaines séparant la date du vote de la délibération en question de celle de son exécution semble bien procéder d'une stratégie destinée à empêcher l'exercice des voies de recours ;

2°) sur le fond

- elle constitue une décision dont l'intérêt local n'est pas établi, dans la mesure où, d'une part, aucune attache de M. Charles-Gilbert de La Chapelle à Orange n'apparaît dans l'exposé des motifs de la délibération et, d'autre part, le 1^{er} Régiment étranger de cavalerie est désormais basé à Carpiagne (Bouches-du-Rhône) ;

- elle est de nature politique et vise, de l'aveu-même du maire en séance, à « honorer ceux qui ont défendu le travail qui avait été fait par les gens qui représentaient la France et qui amenaient des hôpitaux, des écoles dans des territoires où on est bien obligé de constater que la barbarie, voire le cannibalisme, restait » ;

- au-delà de la promotion du passé colonial de la France, elle consiste, de fait, à entreprendre, à travers la personne d'un putschiste, l'apologie d'une organisation terroriste, l'OAS (« idéologiquement criminelle et, dans ses actes, barbare », pour reprendre les mots prononcés publiquement par M. Bertrand Delanoë, maire de Paris, le 6 octobre 2011 au cimetière du Père-Lachaise) responsable de quelque 2.700 morts en Algérie et sur le territoire métropolitain ;

- elle est, en cela, génératrice de troubles à l'ordre public ;

- elle porte par ailleurs atteinte au souvenir du colonel de gendarmerie Arnaud Beltrame, militaire profondément républicain dont le nom - si la mesure devait recevoir application - voisinerait, dans ce même secteur de l'avenue de Verdun, le long de la route nationale 7, avec celui d'un officier félon ayant participé au putsch d'avril 1961 à Alger.

Elle doit, en conséquence, être soumise à la censure du juge administratif et la cérémonie d'inauguration annulée, à votre demande, par ses organisateurs.

Je vous prie de croire, Monsieur le préfet, à l'assurance de ma parfaite et respectueuse considération.

Jean-François Gavoury

Reproduction mot à mot de l'exposé de M. Jacques Bompard :

« Il y a des événements qui se sont passés il y a fort longtemps et qui devraient être abordés d'une manière un peu plus sereine. La plupart, tous les combattants pour l'Algérie française ont été amnistiés, tous ... sauf ceux qui ont été condamnés à mort. Parce que rappelons que, à l'époque, on condamnait à mort. Et on condamnait à mort non pas pour des crimes commis mais pour des opinions politiques. Donc, il nous paraît bon de donner, de rappeler que nous vivons dans un monde pacifié et d'essayer de rétablir un peu la vérité parce qu'aujourd'hui, on veut culpabiliser la France dans son travail colonial. Or, je crois qu'avec le recul, nous avons la preuve que le travail qu'a fait la France dans son passé colonial est un travail qui honore notre pays ; et c'est pour honorer ceux qui ont défendu le travail qui avait été fait par les gens qui représentaient la France et qui amenaient des hôpitaux, des écoles dans des territoires où on est bien obligé de constater que la barbarie, voire le cannibalisme, restait. Euh, de dire que tout

n'était pas mauvais, loin de là dans ce que la France a fait aux quatre coins du monde. Au contraire, notre conception française de la colonisation n'est pas la conception anglaise qui était une conception de prises sans rien donner en échange. Là, il y avait surtout des dons et la balance économique de la France était au bénéfice des pays colonisés et au déficit de notre pays. Donc, c'est avec plaisir que nous défendons tout ce que la France a fait de bien durant le temps où elle a été en Afrique, en Afrique du nord, en Indochine et ailleurs ; et, il faut bien dire qu'avec du recul, quand on voit ce que certains pays sont devenus, eh bien, entre nous, je pense qu'ils doivent regretter le bon temps des colonies même si ce temps-là n'était pas un temps parfait parce que la perfection n'est pas de ce monde ! »

21 juin 2019 - Décès de M. Daniel Videlier. Le 23 juin, Jean-François Gavoury s'adresse en ces termes aux adhérents de l'association :

Comme je l'ai écrit à Jean Laurans, président de la FNACA de Paris, les parapluies sont en berne à Cherbourg (cf. <https://www.youtube.com/watch?v=enXzfoABRTQ>)... et les drapeaux ailleurs. Le talent d'écriture de Daniel Videlier s'exerçait également dans la poésie : les participants aux cérémonies parisiennes commémorant le 19 mars 1962 l'appréciaient. Sa voix manquera à l'ANPROMEVO, à laquelle Daniel avait donné son adhésion avec conviction ... même si avait pu jouer le fait que l'association ait pour banque ce Crédit agricole au sein duquel il fit carrière en tant notamment que responsable de la formation générale à l'Université du groupe ! Daniel Videlier avait soixante-dix-neuf ans.

24 juillet 2019 - Par courriel dont les termes sont reproduits ci-après, Jean-François Gavoury adresse aux adhérents, amis et correspondants de l'association un dossier paru quarante-huit heures auparavant dans le quotidien régional Ouest-France. Le 24 juin, le conseil municipal de la Ville d'Alençon (Orne) s'est majoritairement prononcé en faveur d'une extension au secteur de la gare SNCF du périmètre vidéo-protégé (cf. infra, extrait y afférent du compte rendu de séance). « On sait que c'est une zone qui peut faire l'objet d'actes de vandalisme », aurait précisé le maire, M. Emmanuel Darcissac, faisant allusion aux multiples dégradations subies par la stèle érigée au bas de l'avenue Wilson le 6 octobre 2012 en hommage et à la mémoire d'Alfred Locussol, victime de l'OAS en janvier 1962. Le quotidien régional *Ouest-France* a consacré un de ses dossiers de l'été à cet assassinat, au procès de ses auteur et complice ainsi qu'à l'histoire mouvementée de cette stèle à la profanation récurrente de laquelle la justice n'a pas semblé s'intéresser ... jusqu'à présent.

6 octobre 2019 - Hommages aux victimes du terrorisme de l'OAS le 6 octobre 2019

Compte rendu. Le huitième anniversaire de la première stèle dédiée par une institution publique à l'ensemble des victimes de l'OAS en Algérie et en France a donné lieu à des cérémonies tant à Paris (cimetière du Père-Lachaise) qu'à Alençon (place de la Résistance). Le président de l'association Les amis de Max Marchand, de Mouloud Feraoun et de leurs Compagnons a pris en charge l'organisation du rassemblement parisien et prononcé le discours reproduit ci-après :

Chères amies, Chers amis,

Nous nous réunissons devant cette stèle tous les ans, depuis le 6 octobre 2011, date de son inauguration par l'ancien maire de Paris, Monsieur Bertrand Delanoë.

L'aide de Madame Catherine Vieu-Charier, adjointe chargée de la Mémoire et du Monde Combattant, a été déterminante dans l'édification de ce mémorial.

Qu'ils soient l'un et l'autre chaleureusement remerciés.

Plusieurs personnes m'ont chargé d'excuser leur absence :

- M. François Vauglin, maire du 11^e arrondissement.

- M. Guy Le Néouannic, ancien membre du Conseil d'État et ancien président de l'association Les Amis de Max Marchand, de Mouloud Feraoun et de leurs Compagnons

- M. Guy Basset, directeur des publications de la Société des Études camusiennes.

- M. Michel Lambart, qui a fini par tenir compte des raisons de santé.

- plusieurs adhérents, dont M^{me} Monique Stengel qui réside à Metz ou M. Henri Bosch très âgé.

Aujourd'hui, à la même heure, une stèle à la mémoire d'Alfred Locussol, assassiné par l'OAS à Alençon, est inaugurée en présence des autorités. Sont présents Jean François Gavoury, président de l'ANPROMEVO, et Françoise Nordmann, qui représente l'association Les Amis de Max Marchand, de Mouloud Feraoun et de leurs Compagnons, et qui ne peuvent donc pas être avec nous.

J'ai dit stèle, mais pour être plus précis, je devrais dire la sixième stèle car depuis son inauguration en 2012, ce monument a été profané à six reprises, si ce n'est davantage ! Ce qui m'amène à exprimer quelques observations.

Sous couvert de neutralité, un courant de pensée prospère insidieusement autour de la guerre d'Algérie. Il est devenu de bon ton d'affirmer que deux mémoires symétriques s'affronteraient aujourd'hui :

d'une part celle des défenseurs de l'Algérie française même dans son aspect le plus brut, à savoir celle des criminels de l'OAS ;

et symétriquement celle des descendants de victimes de cette organisation-là.

Lors d'un colloque tenu l'an dernier à la mairie de Paris, un orateur, se prévalant d'impartialité, a mis clairement sur le même plan la mémoire de ceux qui ont utilisé la force des armes pour imposer leurs idées, et la mémoire de ceux qui en ont été les victimes. Et les représentants de ces deux mémoires, selon cette personne, se livreraient aujourd'hui un combat mémoriel.

Ce type d'argumentation, qui renvoie dos à dos l'agresseur et sa victime, est toujours largement utilisé pour tenter de justifier les crimes de la répression française pendant la guerre, parce qu'ils constitueraient des réponses légitimes aux crimes commis en premier par le FLN. C'est oublier, bien sûr, que la violence venait d'abord de la guerre de conquête particulièrement barbare, mais aussi de l'inégalité du Statut de 1947, et du double collège et de la fraude électorale et de toutes ces discriminations racistes auxquelles l'insurrection algérienne fut la seule réponse possible.

Renvoyer aujourd'hui dos à dos la mémoire des anciens de l'OAS et celle de leurs victimes ressort d'un même refus de voir qui étaient les vrais responsables de la révolte des Algériens et qui sont aujourd'hui les vrais responsables de la guerre mémorielle.

Trois exemples suffiront à le démontrer.

Alfred Locoussol est assassiné le 3 janvier 1962 à son domicile d'Alençon. Le tueur de l'OAS est venu spécialement d'Alger pour commettre son forfait, à la demande de Jacques Achar, l'ex-sous-préfet des Ouadhias et dont on sait aujourd'hui que c'est lui qui a maintenu le nom de Feraoun sur la liste des hommes à abattre à Château royal le 15 mars 1962.

Le 10 janvier 1962, une semaine après le meurtre, la tombe est déjà profanée : les rubans sont arrachés et les bouquets de fleurs encore fraîches piétinés.

Cinquante ans plus tard, en 2012, inauguration d'une stèle à la mémoire de la victime. Eh bien, six années de suite, le monument est cassé.

Qui sont les premiers agresseurs de la mémoire des victimes de l'OAS ?

Ceux qui hier comme aujourd'hui approuvent les crimes de ces terroristes-là.

Deuxième exemple

À l'occasion du décès de l'un des six participants au massacre du 15 mars 1962, et qui fut pendant deux mandatures adjoint au maire de Cagnes-sur-Mer, l'hommage de cet individu est publié dans une revue subventionnée et on lit parmi ses mérites : «...en mars 1962, il neutralisa six fonctionnaires dont Max Marchand, suppôt notoire du FLN...qui avec quelques autres indicateurs signalait aux terroristes FLN les victimes européennes qu'il convenait d'éliminer ».

Six fonctionnaires de l'Éducation nationale sont ainsi ouvertement accusés de « complicité d'assassinat par fourniture de renseignements ».

Qui sont les agresseurs de la mémoire des victimes ?

Ceux qui hier comme aujourd'hui approuvent les crimes de l'OAS.

Parce que les descendants des six victimes défendent la mémoire diffamée de leur père lâchement assassiné, ils participeraient à un combat mémoriel.

Que les nostalgiques de l'OAS ne salissent pas la mémoire de leurs innocentes victimes et il n'y aura pas de conflit de mémoire !

Dernier exemple

Sur un site Internet d'anciens partisans de la colonisation, on a pu lire le texte suivant : « Monsieur GAVOURY fils, s'il était un homme d'honneur, ferait mieux de rester dans l'ombre et de laisser oublier qu'il est le fils d'un traître à la patrie. Il est patent et parfaitement établi que Monsieur GAVOURY était convaincu de complicité avec le FLN en accord naturellement avec le pouvoir de l'époque ».

Ces faits sont constitutifs du délit de diffamation publique dirigée contre la mémoire des morts, prévus et réprimés par la loi. Les prévenus ont d'ailleurs été finalement condamnés après avoir interjeté appel jusqu'à la Cour de Cassation.

Qui sont les agresseurs de la mémoire de victimes de l'OAS ?

Ceux qui, hier comme aujourd'hui, approuvent l'organisation terroriste et ses procédés terroristes.

On ne peut pas, surtout lorsqu'on prétend faire preuve d'objectivité, mettre sur le même plan le combat :

- de ceux qui profanent les mémoriaux,
- de ceux qui diffament la mémoire des morts,
- de ceux qui insultent leurs enfants,
- et ceux qui tentent de répondre à ces agressions d'une rare violence en faisant appel à la justice, ce qui est le moindre des devoirs filiaux, pour obtenir la juste condamnation de ceux qui profanent, diffament et insultent.

Mettre sur le même niveau de responsabilité les revanchards de la colonisation et les descendants des victimes de l'OAS :

- c'est refuser de désigner les assassins d'hier pour ce qu'ils étaient, et qu'ils sont toujours malgré les lois d'amnistie : à savoir des criminels ;
 - c'est refuser d'admettre qui sont aujourd'hui les vrais et les seuls responsables de ce conflit mémoriel : à savoir les extrémistes de l'Algérie coloniale.
- Je vous remercie.

Jean-Philippe Ould Aoudia

Sur le site de la nouvelle stèle dédiée par la Ville d'Alençon à Alfred Locussol, ce sont six intervenants qui se sont succédés au micro, après un message introductif de M. François Tollot, conseiller municipal délégué, ancien adjoint au maire : M. Pierre Frénée, au titre du comité local du souvenir de ce serviteur de l'État ; M. Jean-François Gavoury, président de l'Association nationale pour la protection de la mémoire des victimes de l'OAS (ANPROMEVO) ; M^{me} Françoise Nordmann, au nom de l'association Les amis de Max Marchand, de Mouloud Feraoun et de leurs Compagnons ; M. Jean-Jacques Oesinger, président de la section alençonnaise de la Ligue des droits de l'Homme ; M. Emmanuel Darcissac, maire d'Alençon ; M. Joaquin Pueyo, député de la 1^{ère} circonscription de l'Orne.

Sont reproduits ci-après les termes du propos, respectivement, de Jean-François Gavoury et Françoise Nordmann ainsi que les articles de presse résumant la teneur des interventions des initiateurs locaux de cette manifestation du souvenir.

Mesdames et Messieurs qui représentez :

- la Ville d'Alençon et sa communauté urbaine,
- la Nation et sa démocratie,
- la République et ses principes,
- le département, la région, l'État et leurs services,
- la société civile et sa sphère associative,
- le monde combattant et sa mémoire,
- la presse départementale et régionale,

soyez remercié(e)s de votre participation à cette manifestation du souvenir, et sachez qu'en cet instant-même débute, au cimetière parisien du Père-Lachaise, un moment de recueillement devant la stèle au dévoilement de laquelle j'ai eu l'honneur de participer au côté de M. Bertrand Delanoë, maire de la capitale, il y a huit ans jour pour jour, heure pour heure !

Il est des pierres que l'on dit actives sur la mémoire : la fluorite, qui favoriserait la concentration en restaurant les connexions perdues ; la pyrite, qui solliciterait le travail intellectuel ; le sélénite, qui aiderait au contrôle de soi en toute circonstance et stimulerait la solidarité.

Au regard de telles propriétés, je crois - ou veux croire - qu'elles sont entrées dans la composition de la stèle autour de laquelle nous sommes réunis pour rendre hommage à Alfred Locussol : Alfred Pierre, devrais-je dire, sans pour autant forcer le trait du symbole.

Rendre hommage, c'est reconnaître qu'on a une dette morale à l'égard de la personne concernée.

Tel est particulièrement le cas avec cette victime trop longtemps oubliée d'une organisation dont certains Gouvernements ont traqué les tueurs avant de couvrir de décorations peu reluisantes leurs torsos bombés et avant, aussi, d'ériger leurs années de clandestinité en plan d'épargne retraite !

Alfred Pierre Locussol, vous dont le nom évoque étymologiquement le « lieu unique », avez ici et à jamais, votre cénotaphe !

Et c'est bien un lieu unique que celui-ci puisqu'il est le seul en France à témoigner, sur le domaine public, de la reconnaissance due à une victime civile, nommément citée, de l'OAS.

Il existe certes, ici et là, y compris à l'intérieur d'administrations centrales à Paris ou sur le site d'autres institutions - par exemple, à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or - des plaques commémoratives et monuments aux morts sur lesquels sont inscrits les noms de victimes du terrorisme de l'OAS, que leur acte de décès porte ou non la mention « Mort pour la France » à titre militaire.

Mais le chef-lieu de l'Orne, outre qu'il se singularise par sa stèle dédiée à un fonctionnaire désigné à la vindicte de l'OAS, se distingue par sa détermination à la faire renaître des cendres de la profanation.

Sa reconstruction, se doublant d'un déplacement de quelques mètres vers un site où le passé est honoré de héros de la Résistance prendrait presque dimension d'allégorie !

M. Locussol avait cinquante-sept ans lorsqu'il a été assassiné et ce sont cinquante-sept ans qui se sont écoulés depuis lors. 57, c'est aussi l'année de son affectation dans les services de l'Enregistrement à Alençon : quelle image, là aussi !

Il a payé de sa vie une conviction allant dans le sens de l'Histoire, celle du droit de l'Algérie à l'indépendance.

Il se confirme aujourd'hui que les pierres de mémoire sont des témoins et des jalons d'histoire : une mémoire exposée à la souillure dès lors que l'histoire l'est à la réécriture ; une mémoire que l'ANPROMEVO a statutairement vocation à protéger et à célébrer !

L'ambition dont l'association est porteuse consiste à faire de M. Locussol l'une des premières victimes civiles admises à la qualité de « Mort pour la France » : il en est digne, comme il le mérite le souvenir et la considération des administrations de l'État qu'il a servies tant en Algérie qu'en métropole.

Vive Alençon, pour que vivent la mémoire d'Alfred Pierre Locussol et, à travers lui, celle de l'ensemble des victimes de l'OAS, en Algérie et en France : civils, militaires, magistrats, fonctionnaires, défenseurs des institutions et des valeurs de la République.

Et merci encore, à chacune et à chacun, d'avoir contribué, par sa présence, à l'enracinement de la date du 6 octobre dans le patrimoine mémoriel entretenu par les associations représentatives du monde combattant et des victimes de guerre.

Jean-François Gavoury

Il me paraissait presque déplacé de prendre la parole en ce jour d'aboutissement du travail historique et militant mené essentiellement par les amis d'Alençon, actifs y compris au sein de la municipalité, et relayé dignement par les élus que vous êtes, messieurs et dames, qui honorez de votre présence l'inauguration de cette nouvelle stèle.

Mais je suis porteuse d'un message tout récemment recueilli à titre amical. Son émetteur, enseignant à la retraite, ancien conseiller pédagogique, et de toujours militant associatif, est une véritable mémoire de sa ville natale en Kabylie et plus généralement un fin connaisseur de la société et de la vie politique algériennes.

C'est aussi, bien sûr, un adhérent de l'association Les amis de Max Marchand, de Mouloud Feraoum et de leurs Compagnons, de nationalité franco-algérienne. Il s'est dit heureux de m'autoriser à ce partage avec vous en ce moment particulier.

Vendredi 4 octobre 2019 - Les vendredis passent et se ressemblent. À travers le hirak - en français, le Soulèvement - l'Algérie gronde depuis le 22 février dernier. À la veille de la célébration de l'émeute du 5 octobre 1988, suivie d'une répression particulièrement meurtrière à Alger le 10 octobre, le hirak, porte-parole du peuple algérien, nous fait vivre des moments historiques qui resteront gravés dans les annales de l'histoire de l'Algérie. Or, le parcours militant d'Alfred Locussol est lié à la libération de l'Algérie, l'Algérie qui est son pays natal. Aller chaque année à Alençon, c'est toujours un acte militant contre l'oubli et pour la vérité historique. Alfred Locussol a été assassiné par l'OAS ; vous êtes fidèles à son humanité, à ses convictions démocratiques, à son aspiration à la justice sociale, lesquelles animent aujourd'hui les revendications du hirak algérien. Cinquante-sept ans après l'indépendance de l'Algérie, son combat continue.

Françoise Nordmann

17 octobre 2019 - Signataire habituelle - dans le cadre d'un collectif de partis, syndicats, mouvements et associations - de l'appel à commémorer le 17 octobre 1961 et à exiger vérité et justice sur l'origine des événements survenus à cette date dans le département de la Seine, l'ANPROMEVO est représentée à 18h00, pont Saint-Michel à Paris, par M^{me} Françoise Nordmann et par M. Henri Pouillot en particulier. Quelques heures plus tôt, en cours de matinée, et au même endroit, M^{me} Anne Hidalgo, maire de Paris, avait inauguré une stèle commémorative « pour mieux rendre hommage » aux victimes, cinquante-huit auparavant, de cet épisode meurtrier de la guerre d'Algérie constaté en ce lieu emblématique de la répression de 1961.

6 novembre 2019 - Le président de l'ANPROMEVO s'adresse par courriel à M^{me} Véronique Peaucelle-Delelis, directrice générale de l'Office national des Anciens Combattants et victimes de guerre pour lui demander de se saisir du dossier relatif à l'attribution de la mention « Mort pour la France » aux victimes tant civiles que militaires de l'OAS.

Madame la directrice générale,

Il y a près de six mois, le 13 mai, accompagné du secrétaire général adjoint de l'association, j'ai rencontré, dans les locaux de l'Hôtel de Brienne, le directeur du cabinet de Madame Geneviève Darrieussecq, secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées.

À l'ordre du jour de cette réunion - dont vous trouverez en première pièce jointe le compte rendu (validé par M. Éric Lucas) - figurait la présentation des vœux et attentes de l'ANPROMEVO, à savoir, en particulier, l'aide au dénombrement, à l'identification et à la reconnaissance des victimes, tant civiles que militaires, de l'OAS en Algérie et en France.

Le point a été fait à cette occasion sur celles de ces victimes :

- auxquelles a été conféré le statut de « Mort pour la France » ;
- dont l'acte de décès aurait dû être revêtu de cette mention ;
- dont les administrations et services en charge des Anciens Combattants sont invités à préciser l'identité et confirmer la qualité de victime de l'OAS.

Vous en trouverez, en seconde pièce jointe, la liste nominative (non exhaustive) dans la mesure où :

- 1°) l'attribution de la mention « Mort pour la France » relève de la compétence de l'établissement placé depuis fin août sous votre autorité ;

- 2°) l'Association nationale pour la protection de la mémoire des victimes de l'OAS a, en tant qu'association d'Anciens Combattants et victimes de guerre, vocation à porter les demandes en ce sens auprès de l'Office national des Anciens Combattants et victimes de guerre.

Je m'en remets à vous, en confiance, convaincu que vous saurez engager l'instruction de ce dossier, veiller à son suivi et le mener à bien.

Rien ne s'y oppose, du reste, dès lors :

- à titre d'exemple, que M. Jean Bianconi, né le 30 juillet 1912 à Amiens, assassiné par l'OAS à Alger le 4 février 1962, a été reconnu « Mort pour la France » par l'ONAC de Caen le 26 août 2015 avec le statut de victime civile ;

- et, par ailleurs, que les dispositions de l'article L. 113-6 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, dans sa rédaction résultant de l'article 49 de la loi de programmation militaire n° 2018-607 du 13 juillet 2018, accordent le bénéfice de pensions de victimes civiles de guerre aux personnes de nationalité française ou étrangère ayant subi des dommages physiques du fait d'attentats ou d'actes de violence en relation avec la guerre d'Algérie, à la condition que ces personnes n'aient pas appartenu à des groupes insurgés et participé directement ou indirectement à l'organisation ou à l'exécution d'actes terroristes, ce qui exclut notamment les membres de l'OAS.

Des premiers signes de votre implication pourraient venir de la prompte régularisation de la situation de ces membres des forces de l'ordre tombés sous les coups de l'OAS qu'on a inexplicablement tenus à l'écart de la qualité de « Mort pour la France ».

Afin de compléter votre information, je vous propose, en troisième et dernière pièce jointe, une note de présentation de l'association (genèse, antécédents, actualité).

Veuillez agréer, Madame la directrice générale, l'expression de ma respectueuse considération.

Jean-François Gavoury

11 décembre 2019 - Décès à Caen, à l'âge de 82 ans, de Madame Andrée Mauviel, née Mauger, Principale de collège en retraite. Andrée était née le 26 mai 1937 à La Glacerie (Manche). Elle avait connu l'Algérie du début des années soixante, exerçant notamment au collège Baranès de Bouzaréah et au lycée El Mokrani. Les obsèques de cette discrète adhérente de l'ANPROMEVO, domiciliée à Douvres-la-Délivrande (Calvados), se sont déroulées le mardi 17 décembre 2019, dans la plus stricte intimité. À cette occasion, notre ami Maurice, historien infatigable (cf. <http://www.mauricemauviel.eu>), qui trouvera ici l'expression de nos condoléances émues, a rendu un très bel hommage à son épouse. Un extrait révèle l'une des facettes de la personnalité de cette enseignante :

Juste avant son départ à la retraite - à ce moment-là tout lui était permis - elle reçut, de Paris, un inspecteur général de l'administration. Son rapport la rendit folle de rage. Ce haut fonctionnaire, qui ne connaissait nullement les familles et les élèves originaires du Maghreb (et de Turquie), rédigea un rapport négatif. Alors que la Principale était familiarisée depuis longtemps avec un monde qu'il ignorait entièrement, sa réponse fut cinglante. Un double fut envoyé à la rectrice d'académie. J'avais suggéré de la conclure par la tranchante formule de Volney qui savait ce dont il parlait puisqu'il avait traversé la Syrie et l'Égypte à pied : « Ils en parlent comme les aveugles des couleurs », tonnait-il à l'adresse de ses critiques. À sa grande surprise, Andrée apprit que la rectrice avait émis le commentaire suivant : « Madame Mauviel a eu raison de répondre ainsi ».

2020

6 octobre 2020 - Intervention de Jean-François Gavoury, président de l'ANPROMEVO, le 6 octobre 2020 à 11h30 au cimetière parisien du Père Lachaise lors de l'hommage aux victimes civiles et militaires de l'OAS devant la stèle élevée à leur mémoire le 6 octobre 2011.

Monsieur Jean-Philippe Ould Aoudia, président de l'association Les amis de Max Marchand, de Mouloud Feraoun et de leurs Compagnons et moi-même vous épargnerons la liste de celles et de ceux de nos membres qui ont retiré leur participation à cet hommage rituel à l'ensemble des victimes du terrorisme de l'OAS pour vous permettre - pour nous permettre - d'être présents dans la limite du «contingent» réglementaire.

Je présente ici les excuses du maire du 11^e arrondissement, Monsieur François Vauglin, et les sentiments de sympathie solidaire du directeur général de l'Association française des victimes du terrorisme, M. Guillaume de Saint Marc : le premier est retenu par une séance du Conseil de Paris ; le second l'est par le procès en cours que vous savez.

C'est également par la pensée, depuis le Conseil de Paris, que Monsieur Éric Pliez, maire du 20^e arrondissement, se joint au souvenir de nos victimes, et je suis très heureux de retrouver Monsieur Pascal Joseph, son délégué en charge de la mémoire et des Anciens Combattants, avec nous aujourd'hui comme il y a neuf ans.

Je salue enfin l'amicale présence de Monsieur René Riccoboni, président du comité FNACA du 20^e arrondissement, porteur du drapeau de la section locale de la FNDIRP, et accompagné du porte-drapeau de la FNACA.

Il y a soixante ans jour pour jour, le 6 octobre 1960, le Manifeste des intellectuels français pour la résistance à l'abandon, était adressé aux quotidiens *Le Figaro* et *Le Monde* pour parution le lendemain.

Ainsi, dans le contexte de la guerre d'Algérie, et en réponse au Manifeste des 121 sur le droit à l'insoumission publié un mois plus tôt, 185 intellectuels français condamnaient «les apologistes de l'insoumission et de la désertion».

Ils soutenaient l'action de la France et de l'armée en Algérie en ces termes : «L'action de la France consiste, en fait comme en principe, à sauvegarder en Algérie les libertés (...) contre l'installation par la terreur d'un régime de dictature».

Ils voyaient une imposture dans le fait «de dire ou d'écrire que la France [combattait] le peuple algérien dressé pour son indépendance».

En opposition frontale au Manifeste des 121, taxé d'acte formel de trahison, celui des 185 considérait que la guerre en Algérie consistait en «une lutte imposée à la France par une minorité de rebelles fanatiques, terroristes et racistes, conduits par des chefs armés et soutenus financièrement par l'étranger ... [en vue] de la mutilation du territoire [français]».

Prétendument apolitique, ce manifeste pour l'Algérie française dénonçait les «propagandes de toutes sortes» visant «la jeunesse de France pour l'amener soit à la désertion morale du devoir civique et patriotique, soit à la désertion effective de l'obligation militaire, ainsi que les propagandes de même nature [s'évisant] dans les universités pour obscurcir les valeurs morales ...»

Le groupe des 185 sera rapidement renforcé par 150 autres signataires, comprenant des professeurs, des écrivains et des journalistes, tels Jacques Chastenet et le romancier Jacques Laurent, co-fondateur ce dernier, en décembre 1960, de la revue *L'Esprit public*, futur organe officieux de l'OAS.

Si j'évoque cet anniversaire-là, c'est parce que cette date du 6 octobre 1960 me paraît chargée de sens. Le manifeste des 121 se concluait par l'affirmation selon laquelle «la cause du peuple algérien, [contribuant] de façon décisive à ruiner le système colonial, est la cause de tous les hommes libres.» En écho à une aspiration de nature à la fois progressiste et légitime à la paix, le discours réactionnaire pour le maintien de la France dans ce dernier bastion de l'Empire colonial était porteur de radicalité : une radicalité qui inspirera l'argumentaire et l'action criminelle de l'OAS jusqu'après l'indépendance, pour ne pas dire jusqu'à nos jours sous l'effet, cette fois, d'une réécriture de l'histoire pénétrant certaines sphères administratives.

Qu'en on juge ! La direction générale de l'Office national des Anciens Combattants a été saisie le 18 février 2020 d'une demande d'attribution de la qualité de « Mort pour la France » à la fois à Monsieur Guy Monnerot, instituteur, tué par le FLN le 1^{er} novembre 1954 (considéré comme la première victime civile de la guerre d'Algérie) et aux six inspecteurs des Centres sociaux éducatifs dont l'association Les Amis de Max Marchand, de Mouloud Feraoun et de leurs Compagnons porte la mémoire, assassinés par un commando de l'OAS sur leur lieu de travail le 15 mars 1962, trois jours avant la signature des Accords d'Évian.

La sentence, inconséquente et manifestement entachée d'iniquité, est tombée le 20 mai sous la plume de Madame Véronique Peaucelle-Delelis : en substance, pour le malheureux Guy Monnerot, volontiers ; mais pour ses six collègues, non point, car l'OAS ne faisait pas partie des belligérants engagés dans la guerre d'Algérie.

Pourquoi pas, dans ce cas, leur accorder la Médaille nationale de reconnaissance aux victimes du terrorisme, créée à la suite des attentats de 2015 visant la République et les valeurs qu'elle représente ? Impossible, car cette distinction peut certes être décernée de manière rétroactive ... mais pas en deçà du 1^{er} janvier 1974.

Idem pour la mention Mort pour le service de la Nation, votée en novembre 2012 et s'appliquant aux décès survenus à compter du 1^{er} janvier 2002 !

Peut-être, alors, l'accès au futur musée-mémorial des sociétés face au terrorisme par le biais de sa thématique relative à l'histoire du terrorisme ? Non plus, ladite thématique n'ayant pas vocation à couvrir les événements antérieurs à la fin des années 1960.

Ainsi le laborieux édifice des lois d'amnistie concernant les peines et sanctions infligées aux activistes de l'OAS semble-t-il s'être prolongé, lors de l'élaboration de chaque texte portant création d'une forme nouvelle de reconnaissance ou distinction, par un montage juridique alambiqué, destiné à exclure méthodiquement les victimes de cette organisation criminelle.

L'amorce d'un changement viendra-t-elle avec - ou dans le prolongement de - la mission que le chef de l'État a confiée fin juillet à l'historien Benjamin Stora sur « la mémoire de la colonisation et de la guerre d'Algérie » ? Nous ne tarderons pas à être fixés.

Ce qui est sûr, c'est qu'il y a tout juste neuf ans, M. Bertrand Delanoë, maire de Paris, nous réunissait ici-même - en nombre, à l'époque ! - nous offrant un espace et un moment de respiration républicaine : un espace permanent, avec ce monument à l'implantation remarquable ; un moment qui se renouvelle à l'occasion des cérémonies qui, chaque année, le 19 mars et le 6 octobre, favorisent la mise à l'honneur des victimes de l'OAS.

Sortir des ténèbres de l'oubli et de la négation cette catégorie si spécifique de victimes de la guerre d'Algérie pour les faire enfin accéder à la lumière de la vérité : tel a été le sens de l'acte posé ici par Monsieur Bertrand Delanoë.

Je laisse à cet élu de la capitale qui nous honore de sa présence fraternelle le soin de dire et redire notre gratitude à Monsieur le maire honoraire de Paris.

Jean-François Gavoury

2021

*Extraits du rapport moral et d'activité 2021
présenté lors de l'assemblée générale 2022 de l'Association nationale
pour la protection de la mémoire des victimes de l'OAS*

4 janvier 2021 - L'année 2020 a été marquée par une crise sanitaire qui aura révélé certaines fragilités structurelles de notre ordre social et accentué celles déjà connues et subies. Elle aura en particulier perturbé le fonctionnement de la vie associative, empêchant la tenue d'assemblées générales.

L'Association nationale pour la protection de la mémoire des victimes de l'OAS (ANPROMEVO) a pu tenir la sienne, le jeudi 12 mars, le lendemain de la qualification de pandémie attribuée par l'OMS à la maladie à coronavirus 2019.

Tel n'a pas été le cas pour l'association Les amis de Max Marchand, de Mouloud Feraoun et de leurs Compagnons.

Mais à toute chose malheur est potentiellement bon. En effet, l'hommage prévu à l'occasion du 58^e anniversaire de l'assassinat collectif perpétré par l'OAS le 15 mars 1962 au siège des Centres sociaux éducatifs en Algérie a dû être reporté.

La cérémonie s'est finalement déroulée le 20 novembre 2020 et a eu lieu, comme à l'accoutumée, en l'Hôtel de Rothelin-Charolais, qui abrite aujourd'hui le ministère de la Transformation et de la Fonction publiques (101, rue de Grenelle à Paris-7^e).

Fait exceptionnel, M^{me} la Ministre Amélie de Montchalin, s'est personnellement recueillie face à la plaque commémorative dédiée aux six victimes de Château-Royal à Alger et a prononcé une allocution. Des extraits ont leur place dans le cadre de ce message de vœux appelé à être lu à Alençon le 4 janvier à 11h00 :

Cette plaque en mémoire de Max Marchand, Mouloud Feraoun, Marcel Basset, Robert Eymard, Ali Hammoutène et Salah Ould Aoudia a été apposée dans ce lieu en 2001 car il était alors rattaché au ministère de l'Éducation nationale.

[...] Malgré les vicissitudes de la vie politique, cet hommage a pu être perpétué, quel que soit le ministère qui occupait ce lieu.

[...] Je suis honorée de m'y associer à mon tour.

Je le fais [...] en tant que ministre qui a sous sa responsabilité les agents publics.

Max Marchand, Mouloud Feraoun et leurs compagnons étaient aussi des agents publics, engagés au service de l'intérêt général, au service de l'Éducation nationale.

Saluer la mémoire de ces hommes, inspecteurs de l'Éducation nationale, prend évidemment cette année une résonance toute particulière quelques semaines après le lâche assassinat de Samuel Paty.

Il portait des valeurs et une éthique [...] : humanisme, dévouement, transmission.

Ces valeurs étaient au cœur de l'action et de l'engagement de Max Marchand, Mouloud Feraoun et leurs compagnons.

Victimes de la violence, de l'intolérance et de la haine, eux qui prônaient l'amitié entre les peuples, le respect et la compréhension mutuels.

[...] Vous menez un travail de mémoire essentiel.

Nous avons un devoir d'Histoire : merci de nous aider à l'accomplir.

Dix jours après, le 30 novembre, la directrice générale de l'Office national des Anciens Combattants et victimes de guerre, non sans « [s]'incliner avec respect et émotion, devant la mémoire des victimes innocentes des crimes abjects commis par l'OAS », se déclarait dans l'incapacité de faire droit à une démarche engagée à titre personnel par l'un de ses ressortissants, Jean-François Gavoury, pupille de la Nation, orphelin de guerre et par ailleurs président de l'ANPROMEVO, en vue de l'apposition de la mention « Mort pour la France » sur l'acte de décès des victimes civiles de cette organisation.

Retenons de cette fin d'année 2020 que l'État progresse, lentement mais assez sûrement, vers la

reconnaissance d'une obligation lui incombant de mettre un terme à une discrimination inique entre des victimes civiles innocentes de la guerre d'Algérie, reposant sur l'ignominieuse idée selon laquelle l'OAS n'était pas partie belligérante dans ce conflit.

Il n'est peut-être pas loin le jour où la République, se joignant à la mairie d'Alençon, rendra hommage à Alfred Locussol, première victime métropolitaine de l'OAS au sein de la fonction publique de l'État.

Un précieux collectif local porte la mémoire de cet homme dont le seul tort, aux yeux de ses assassins, était d'être partisan de l'indépendance de l'Algérie, et dont la seule arme avait été, avant sa mutation d'Alger à Alençon, un journal clandestin.

Accompagné de Pierre Frénée, Alexandrine Brisson, membre de l'ANPROMEVO et amie fidèle de l'association Les Amis de Max Marchand, de Mouloud Feraoun et de leurs Compagnons, dépose la traditionnelle gerbe commune au pied de la belle stèle érigée à la mémoire d'Alfred Locussol, son grand-oncle. François Tollot lit en notre nom ces mots d'espérance : qu'ils soient tous les trois remerciés, ainsi que celles et ceux qui les entourent.

Longue vie à toutes celles et à tous ceux qui se vouent et dévouent au service de la vérité sur le passé et de la justice au présent.

De son côté François Tollot, a lu un discours rédigé par Jean-François Gavoury et Jean-Philippe Ould Aoudia, membres de l'ANPROMEVO et de l'association Les Amis de Max Marchand, de Mouloud Feraoun et de leurs Compagnons. Les deux hommes n'ont pas pu se déplacer cette année mais des représentants de leurs associations ont déposé une gerbe commune.

Dans leur discours conjoint, ils retiennent que : « l'État progresse lentement, mais sûrement, vers la reconnaissance d'une obligation lui incombant de mettre un terme à une discrimination inique entre des victimes civiles innocentes de la guerre d'Algérie ».

Dans leur texte, ils espèrent « qu'il n'est peut-être pas loin le jour où la République, se joignant à la mairie d'Alençon, rendra hommage à Alfred Locussol ».

François Tollot note qu'il faut être vigilant aux discours d'extrême droite. « Il vaut mieux envoyer des messages de solidarité et de coopération que de va-t-en-guerre ». Alexandrine Brisson, la petite nièce d'Alfred Locussol a fait le déplacement pour venir rendre hommage.

« C'est formidable cette célébration donnée par Pierre (Frénée), François (Tollot) et Annie (Pollet) alors qu'ils ne l'ont même pas connu ! Parler d'un homme assassiné c'est parler de tous ».

En 2012, une stèle avait été posée dans l'avenue Wilson, pour rendre hommage à Alfred Locussol, 50 ans après son assassinat. Mais elle était régulièrement vandalisée. « Au moins sept fois, précise François Tollot. Tout était fait pour que les inscriptions restent illisibles ». On constatait de la peinture et, des fois, des coups de marteau sur les écritures pour la dégrader.

C'est en 2019 que cette stèle a été déplacée à la gare, place de la Résistance. « Ici c'est un lieu symbolique de la résistance au colonialisme, à la guerre et au fascisme », explique Pierre Frénée. Depuis, aucune dégradation n'a été constatée.

25 janvier 2021 - Adhérents et correspondants de l'ANPROMEVO sont rendus destinataires par courriel du communiqué suivant, intitulé « Le 60^e anniversaire de l'entrée en guerre de l'OAS, c'est ce jour » :

La longue série des commémorations de la période 1961-1962 de la guerre d'Algérie commence avec le soixantième anniversaire de l'assassinat à Alger de Maître Pierre Popie, avocat libéral, tué par l'OAS quelques jours avant l'acte de naissance officiel de ce groupe armé qui ne tardera pas à s'ériger en authentique partie belligérante dans le cadre de ce conflit.

Vont prochainement revenir à la surface :

- le 31 mars, le souvenir de Camille Blanc, maire d'Évian ;
- le 22 avril, celui de Pierre Brillant, maréchal des logis, victime du putsch des généraux à Ouled Fayet ;
- le 31 mai, celui de mon père, commissaire central du Grand Alger ;
- et puis, et puis de tant d'autres, par centaines, pour atteindre quelque 2 700 morts (et d'innombrables blessés !).

Les dix-huit mois à venir seront une épreuve insupportable pour les descendants de victimes de l'OAS si la République et la Nation ne prennent pas enfin conscience de la nécessité de leur rendre justice en en reconnaissant officiellement la douleur et en honorant leurs pères et leurs mères à la hauteur de leur sacrifice.

Jean-François Gavoury, président de l'ANPROMEVO

9 février 2021 - Au lendemain du 59^e et si funeste anniversaire de la manifestation parisienne pour la paix en Algérie et contre l'OAS qui s'est si tragiquement conclue à l'une des bouches du métro Charonne, le président de l'ANPROMEVO s'adresse en ces termes aux adhérents de l'association :

Madame, Monsieur,

Hier, aux abords du Métro Charonne à Paris, était organisée une cérémonie en hommage et à la mémoire de neuf victimes d'une fraction particulièrement zélée de la police aux ordres de son préfet Maurice Papon. Après-demain, d'anciens activistes célébreront le sixantième anniversaire de la création de l'OAS.

Le quotidien algérien *El Watan*, dans son édition d'aujourd'hui, donne la parole à ceux qui ont milité pour la paix en Algérie ainsi qu'aux descendants de victimes de l'OAS : cf. infra.

Si les crimes du colonialisme doivent être reconnus, ne serait-ce que par souci de la vérité des faits, les victimes de l'OAS doivent être sorties de cet oubli dans lequel les pouvoirs publics les ont tenues plus d'un demi-siècle durant et elles doivent être honorées à la hauteur de leur dévouement à la République.

27 février 2021 - À propos du rapport que M. Benjamin Stora a remis officiellement au président de la République le 20 janvier sur le thème de la réconciliation mémorielle autour de la colonisation et de la guerre d'Algérie, les adhérents de l'ANPROMEVO reçoivent de leur association l'édition de février 2021 de *LDH Info*, bulletin national mensuel de la Ligue des droits de l'Homme. Ce numéro rend compte, dans ses colonnes, de la présentation que l'historien a faite de son travail devant le comité central de la LDH le 6 février 2021 et du débat intervenu dans le prolongement de son exposé.

Est reproduit, ci-après, un extrait de la publication dont il s'agit reprenant les échanges entre M. Stora et ses interlocuteurs :

G. Manceron remercie B. Stora pour cet exposé bref et clair des intentions du rapport. Il indique s'être exprimé sur son contenu dans *Le Monde*, en tant que responsable du groupe de travail « Histoires, mémoire, archives » de la LDH, et dans Mediapart, sur les conditions de remise du rapport, son contenu ayant été biaisé par le conseiller mémoire de l'Élysée. Pour lui, ce rapport mérite d'être appuyé dans son intention, même s'il appelle des remarques. Une réunion du groupe de travail qui abordera le problème des archives de la guerre d'Algérie, question qu'aborde B. Stora dans son rapport, est prévue le 17 février, ouverte aux personnes intéressées. Il mentionne les réactions de l'association Maurice et Josette Audin, des historiens du Comité de vigilance face aux usages publics de l'histoire (CVUH). Il évoque aussi la demande des associations des enfants de victimes de l'OAS, qui suggèrent l'introduction d'une annexe au rapport sur le sujet.

B. Stora confirme s'être excusé auprès des membres de ces associations pour avoir abordé insuffisamment ce sujet dans son rapport, de même qu'auprès d'autres groupes, comme le Comité vérité et justice pour Charonne. Un nombre énorme de gens ont été touchés par la guerre, avec des disparus de proches de l'OAS, des disparus européens pro-FLN... Il reconnaît qu'il aurait dû être plus précis. Il a envoyé l'annexe évoquée à l'Élysée. Il mentionne la perspective d'un projet de documentaire sur les Français pro-FLN assassinés. Alors qu'on retient un affrontement bloc à bloc, il y a de l'intérêt à faire voir, opposé à cela, le « monde du contact », dont de nombreuses personnes qui ont payé de leur vie. Germaine Tillion évoque par exemple en Mouloud Feraoun un « homme pionnier », un « passeur », il s'agit d'expériences plus nombreuses qu'on ne le pense.

M. Cocquet remercie B. Stora pour son travail, étant attachée pour des raisons particulières à l'Algérie. Elle juge le rapport passionnant, en tant qu'ancienne professeure d'histoire, comme étape d'ouverture, comme œuvre pédagogique considérable, avec de nombreuses possibilités de débats, de recherches. Elle regrette le peu d'appropriation par l'Éducation nationale de l'histoire coloniale algérienne. Elle marque son accord avec l'idée qu'il n'y a pas besoin aujourd'hui de confrontation des peuples, mais au contraire de mettre en lumière un attachement, en dépit de tout, entre France et Algérie, qui pousse à l'émotion.

A. Alimi remercie B. Stora et note que ses ouvrages lui ont permis de découvrir la guerre d'Algérie, dont sa famille est issue. Il s'interroge sur des ouvrages traitant plus largement de l'histoire de la colonisation.

B. Stora cite Charles-André Julien, historien anticolonialiste, sur la conquête de l'Algérie, et Charles-Robert Ageron, qui a été son propre directeur de thèse, auteur d'une Histoire de l'Algérie contemporaine. De grands historiens algériens ont travaillé contre la vérité officielle du « parti unique glorieux », tels que Mohammed Harbi, Mostefa Lacheraf. Il note le travail basé sur des archives privées de François Maspero, pour son ouvrage *L'Honneur de Saint-Arnaud*, montrant les exactions et le carnage de la prise de Constantine en 1837, avec le « sang jusqu'à la ceinture » des soldats français. François Mauriac a aussi été un combattant anticolonial.

L'étude de l'histoire du XIX^e siècle montre que les Algériens n'ont à aucun moment été seulement des victimes, mais aussi des combattants. La colonisation elle-même n'a pas seulement été subie, les leçons de la Révolution française ayant été réappropriées pour les retourner contre la France coloniale. Cette vision s'est effacée sous le poids des polémiques politiciennes, qui font oublier les racines des racismes, du racisme colonial au racisme anti-Arabe.

A. Dahmani précise que le contexte du rapport est celui d'une double commande, avec celle donnée côté algérien au directeur des Archives nationales, discrédité sur le plan historique. De même que le processus révolutionnaire en Algérie (Hirak) peut aussi changer la donne en matière d'histoire, avec l'espoir d'une reprise des travaux de recherche sans instrumentalisation par le pouvoir. Feraoun était bien selon lui un passeur, même si son journal est paru après sa mort (assassiné avec d'autres collègues par un commando de l'OAS), après l'indépendance, critiquant les pratiques du FLN de l'époque, en parallèle d'une critique radicale du colonialisme. En se démarquant de l'idée de B. Stora pour une démarche pragmatique, à petits pas, il prône la démarche développée par l'appel de 2007 selon lequel le dépassement du contentieux historique franco-algérien « implique une décision politique, qui ne peut relever du terme religieux de repentance ». Et des « excuses officielles » seraient dérisoires. Nous demandons donc aux plus hautes autorités de la République française de reconnaître publiquement l'implication première et essentielle de la France dans les traumatismes engendrés par la colonisation en Algérie.

B. Stora confirme qu'Abdelmadjid Chikhi a été désigné après lui en Algérie. Il ne le connaît pas, bien qu'il ait travaillé avec des historiens algériens pendant quarante ans. Ils ont échangé trois fois au téléphone, mais il n'y pas eu de travail en commun. Si son rapport est avant tout un état des lieux, pas un inventaire de la bibliographie des travaux sur l'Algérie, il est intéressant de se reporter à d'autres ouvrages ; il a lui-même déjà publié beaucoup de dictionnaires de l'histoire algérienne. Il reconnaît que son rapport a suscité proportionnellement beaucoup de réactions en Algérie, alors que l'état du pays est très compliqué, ce qui interroge sur une possible instrumentalisation. Pour lui, il ne peut s'agir de se contenter de condamner le colonialisme, la question est celle des moyens de la réconciliation. Il s'interroge en outre sur la possibilité de mobiliser la portée littéraire de l'œuvre de Feraoun en France, où elle pourrait être étudiée dans les écoles.

P. Gaillard rappelle les combats de la LDH au moment de la guerre d'Algérie, ses prises de position. Il s'interroge sur la représentation de la France comme n'étant plus un État colonial.

B. Stora précise que son rapport rend compte du combat anticolonialiste de manière très large, sans méconnaître les nombreuses associations qui y ont pris part. Il a lui-même travaillé sur l'histoire des départements d'outre-mer, avec un rapport sur les massacres de 1967 en Guadeloupe, les répressions en Martinique en 1959, en Guyane en 1962. Il a recueilli des témoignages sur les morts par balles, ces événements étant un marqueur très important pour la jeunesse guadeloupéenne d'aujourd'hui, symbole de la perpétuation du fonctionnement à caractère colonial des îles. Ce rapport n'a eu aucun retentissement, ses recommandations n'ont pas été reprises et il n'a pas été édité, mais il est disponible sur Internet. Il cite un autre rapport qu'il a remis sur l'état de la recherche sur l'immigration, et un autre sur migrants et culture.

En l'espèce, avoir répondu à la commande du président de la République ne lui pose pas problème, la question qui se pose est celle de la mise en œuvre. C. Véron s'interroge sur l'effet que pourraient avoir ses préconisations sur les aspects pratiques d'accès aux archives.

B. Stora espère que celles-ci soient davantage ouvertes, que le recours au tampon « secret-Défense » soit plus parcimonieux, la procédure en cours pouvant peut-être jouer un rôle à cet effet.

Plus largement, il estime assez peu probable que la proposition de faire entrer Gisèle Halimi au Panthéon soit suivie d'effet, face à la campagne de la droite et de l'extrême droite, que l'assassinat de Boumendjel soit reconnu, que des chercheurs indépendants soient autorisés par les autorités algériennes à se rendre sur les anciens sites nucléaires. Il est possible que les cimetières fassent l'objet d'un classement Unesco.

M. Tubiana indique avoir lu avec émotion le rapport. Il juge utile d'aller au-delà de l'accord sur ce qu'est le colonialisme et d'enfoncer le clou. Des réactions comme celle de Jean-Michel Apathie montrent l'intérêt de faire connaître la période de colonisation. La mémoire se construit sur des faits et non des raccourcis, lorsqu'elle est épurée d'un certain nombre d'intérêts. Un travail reste à faire sur l'abandon des harkis par les autorités, dans la lignée de l'interpellation d'Henri Alleg.

H. Rossi souligne le manque, dans le débat public, d'éléments sur l'histoire de la colonisation de l'Algérie.

J. Ganeval salue le travail du rapport qui pourra aider au passage, toujours difficile, de la mémoire à l'histoire. Il trace un parallèle avec l'histoire de l'Occupation, qui a pu sortir d'un récit national fragmentaire, notamment grâce aux contributions d'historiens étrangers. Il jugerait très positivement un projet de documentaire sur les Français anticolonialistes en Algérie.

B. Stora s'inscrit tout à fait dans cette idée de mettre fin à la juxtaposition des mémoires blessées qui s'affrontent. Il y a pour lui une véritable envie d'histoire non falsifiée aujourd'hui ; il ne faut pas en faire l'économie, car c'est la clef d'entrée dans un nouveau cycle. Il a, entre autres choses, perçu que les associations de pieds-noirs, de harkis, sont fatiguées de la confrontation. Elles-mêmes souhaitent entendre autre chose, tout comme de plus en plus d'anciens du FLN.

M. Salemkour remercie à nouveau B. Stora pour sa participation. Il souligne l'utilité de ces échanges riches, aussi pour resituer la LDH dans son histoire et celle de ses combats. La LDH devra faire vivre les préconisations du rapport et surtout éviter qu'il ne passe par pertes et profits.

12 mars 2021 - Quatre jours après la Journée internationale des droits des femmes et au lendemain de la Journée nationale d'hommage aux victimes du terrorisme, l'ANPROMEVO, entendant rendre hommage aux femmes victimes de l'OAS durant leur enfance, adresse à ses adhérents, amis et correspondants le témoignage de la rescapée de l'un des dix-sept attentats à la bombe commis dans l'agglomération parisienne par l'OAS au cours d'une nuit bleue : celle du 17 au 18 janvier 1962 (cf. reproduction ci-après d'une archive du Monde en date du 19 janvier 1962).

Le témoignage, qui se présente sous la forme d'une nouvelle intitulée Embruns[1], émane de l'aînée des enfants du couple, alors âgée de six ans. Dans sa mémoire, la partie la plus endommagée du logement était la chambre de ses parents. La chambre qu'elle-même occupait avec son frère de quatre ans et sa sœur d'un an et demi était heureusement à l'opposé du site de l'explosion.

L'attentat dont il est question en l'occurrence visait une journaliste, Janine Delaunay, domiciliée 160 rue Montmartre à Paris. Elle se trouvait avec ses trois enfants en bas âge dans l'appartement ciblé. Son mari, Jacques Delaunay, officier de l'armée de l'air, venait d'être inculpé du chef de soutien au FLN et transféré - ou sur le point de l'être - à la Maison d'arrêt de Fresnes.

Ses parents sont aujourd'hui décédés.

Anne-Marie Delaunay-Danizio - tel est son nom - vit dans le nord-est des États-Unis, près de Boston (Massachusetts). Sa biographie est accessible via le lien ci-dessous : <https://www.artmajeur.com/fr/annemariedelalunay/presentation>

En l'espace de moins d'un mois, l'OAS, à l'époque, a failli tuer notamment Anne-Marie Delaunay le 18 janvier, Delphine Renard le 7 février (quatre ans), Sylvie Fauvet (9 ans, fille du rédacteur en chef adjoint du Monde) le 15 février 1962.

L'Association nationale pour la protection de la mémoire des victimes de l'OAS (ANPROMEVO) rend hommage à ces trois femmes qu'un lien de fraternité unit.

La considération qui leur est due s'étend à toutes celles, anonymes ou identifiées, qui, en Algérie ou en France métropolitaine, avant leur entrée dans l'âge adulte, ont été marquées à vie, dans leur chair ou dans leur histoire familiale, par les crimes et actes de terreur perpétrés par cette organisation en état de belligérance durant les deux dernières années de la guerre d'Algérie.

Jean-François Gavoury

16 mars 2021 - Jean-François Gavoury rend compte, par courriel adressé aux adhérents et amis de l'ANPROMEVO, du déroulement de la cérémonie à laquelle il a eu la chance de pouvoir assister la veille, au siège du ministère chargé de la fonction publique en hommage aux six inspecteurs de l'Éducation nationale que l'OAS a assassinés trois jours avant la signature des Accords de cessez-le-feu en Algérie.

16 mars 2021 - Hommage aux six inspecteurs des Centres sociaux éducatifs assassinés par l'OAS le 15 mars 1962 sur leur lieu de travail à Alger

Cérémonie commémorative le 15 mars 2021, de 9h00 à 9h30, au siège du ministère de la transformation et de la fonction publiques 101 rue de Grenelle à Paris-7^e.

L'hommage rituel à Max Marchand, Mouloud Feraoun, Marcel Basset, Robert Eymard, Ali Hammoutene et Salah Ould Aoudia s'est déroulé le lundi 15 mars 2021, de 9h00 à 9h30, devant la plaque commémorative qui leur est dédiée au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Rothelin-Charolais, siège actuel du cabinet de la ministre de la transformation et de la fonction publiques, 101 rue de Grenelle à Paris-7^e.

N'ont pu y prendre part, aux côtés de M. Pierrick Perrot, chef du cabinet de la ministre Amélie de Montchalin, que quatre personnes représentant Le Souvenir Français (M. Serge Barcellini, Président général), l'association Les Amis de Max Marchand, de Mouloud Feraoun et de leurs Compagnons (MM. Jean-Philippe Ould Aoudia et Michel Lambart, Président et Vice-président) et l'Association nationale pour la protection de la mémoire des victimes de l'OAS (M. Jean-François Gavoury, Président).

Le contrôleur général des armées Serge Barcellini a rappelé que la réconciliation entre la France et l'Algérie, souhaitée par le président de la République, avait donné lieu à plusieurs gestes d'apaisement mémoriel successifs[2]. Il a estimé qu'à ces initiatives il importait d'ajouter, en 2022, des actes de réconciliation de la France avec elle-même, visant par exemple les harkis ainsi que ces victimes de l'OAS que furent les six dirigeants des centres sociaux éducatifs : des victimes en hommage auxquelles le ministre Lucien Paye avait prévu l'observation, le lundi 19 mars 1962, dans l'ensemble des établissements d'enseignement, en France comme en Algérie, d'une minute de silence, objet de quelques refus de participation, comme dans le cas de Samuel Paty le lundi 2 novembre dernier.

La teneur du propos de Jean-François Gavoury est reproduite ci-après dans son intégralité :

Monsieur le Chef de cabinet,
Monsieur le Président général du Souvenir Français,
Monsieur le Président et Monsieur le Vice-président de l'association Les Amis de Max Marchand, de Mouloud Feraoun et de leurs Compagnons,

Nous voici réunis, sous l'égide et dans les locaux du ministère en charge de la Fonction publique, pour un hommage à six serviteurs de l'État conjointement « assassinés dans l'exercice de leurs fonctions le 15 mars 1962 à Alger, victimes de leur engagement pour les valeurs de la République et pour l'indépendance de l'Algérie dans une relation fraternelle avec la France ».

Inscription dédicatoire certes élogieuse, mais dont les termes recèlent le mystère - pour ne pas dire « le secret » - d'un assassinat sous X.

La guerre d'Algérie a pour caractéristique de ne pas nommer les belligérants alors même que certains d'entre eux se font des titres de gloire des tueries auxquelles il se sont livrés.

Tel est le cas de l'OAS, dont les anciens membres clament haut et fort leur absence de tout remords et érigent même en héros ceux des leurs qui ont été condamnés à mort par la justice française et exécutés à raison du nombre ou de la gravité de leurs forfaits.

Ici même, règne le silence. Et je doute que les personnalités entrant dans la salle Marchand-Feraoun soient toutes en capacité de mentionner à qui ce crime collectif a été imputé et si ses auteurs ont fait ou non l'objet de poursuites pénales.

Ni l'histoire ni la mémoire ne peuvent trouver leur compte dans cette discrétion, non plus que les familles de ces six martyrs ayant eu à supporter l'épreuve de l'impunité tant des bourreaux que de leurs complices.

Ainsi va la guerre d'Algérie, paradoxale entre toutes !

Rappelons que le statut de « Mort pour la France » - dont chacun(e) ici souhaite qu'il bénéficie enfin à Max Marchand, à Mouloud Feraoun, à Marcel Basset, à Robert Eymard, à Ali Hammoutène et à Salah Ould Aoudia - a pu être attribué à des victimes de ce conflit tombées en 1961 et 1962 sous les coups de belligérants appartenant à des camps opposés (partisans et adversaires de l'indépendance).

Continuer à considérer comme non éligibles à la qualité de « Mort pour la France » les victimes civiles de l'OAS - magistrats, élus, enseignants, fonctionnaires, membres de la société civile -, entretenir la discrimination entre elles et les représentants des forces de l'ordre (policiers, CRS) conduit à les installer dans une situation de victimes collatérales, alors même que l'OAS les avait ciblées.

Vous qui nous accueillez ce matin en cette maison de la transformation publique, aidez-nous.

Mobilisez l'interministérialité et la ressource associative afin d'œuvrer à la réalisation d'un défi en même temps que d'un devoir : qu'honneur posthume soit ENFIN rendu en tout premier lieu à six victimes d'officiers et sous-officiers dévoyés ayant sombré dans le déshonneur en s'attaquant, contre la volonté de la Nation, à un État démocratique dont ils avaient vocation à incarner la légitime autorité.

De son côté, M. Michel Lambart, au titre de l'association Les Amis de Max Marchand, de Mouloud Feraoun, et de leurs Compagnons, a tenu à revenir sur la naissance de l'OAS il y a soixante ans et sur quelques assassinats et attentats ayant marqué le parcours des activistes de l'Algérie française jusqu'à l'été 1962.

Au nom de la ministre de la transformation et de la fonction publiques, empêchée, M. Pierrick Perrot, chef de cabinet, en a lu le message, concluant ainsi les interventions :

Le combat de Max Marchand, de Mouloud Feraoun et de leurs Compagnons, c'est celui de nos agents publics qui s'engagent au quotidien au service de l'intérêt général.

Contre les fanatismes, contre toutes les haines, notre devoir est d'honorer la mémoire de ces hommes et de ces femmes dévoués ; et cette phrase prend une tournure toute particulière quelques mois après l'assassinat barbare de Samuel Paty (vous l'avez évoqué, Monsieur Lambart), tué parce qu'il avait décidé d'incarner et de transmettre la Liberté.

Le travail de mémoire, c'est un acte dans le temps, qui sera réservé aux historiens, c'est un engagement citoyen, chaque jour renouvelé, qui suppose de se pencher avec lucidité sur le passé pour mieux éclairer notre présent et mieux bâtir notre avenir.

C'est en se souvenant, c'est en étudiant, c'est en commémorant que nous pourrons collectivement retrouver l'apaisement.

Je remercie l'association Les Amis de Max Marchand, de Mouloud Feraoun, et de leurs Compagnons pour son humanisme, pour son infatigable action au service de leur mémoire.

Deux gerbes ont été déposées par les participants au pied de la plaque commémorative.

19 mars 2021 - Jean-Philippe Ould Aoudia, président de l'association Les amis de Max Marchand, de Mouloud Feraoun et de leurs Compagnons, membre du conseil d'administration de l'Association

nationale pour la protection de la mémoire des victimes de l'OAS, représente les deux associations lors de la cérémonie commémorative de l'entrée en vigueur des Accords de cessez-le-feu.

1^{er} avril 2021 - Décès dans la nuit du 31 mars au 1^{er} avril 2021, au Perray-en-Yvelines (Yvelines), à l'âge de 83 ans, de M. Bernard Roussel, adhérent de l'ANPROMEVO depuis le 12 février 2012.

Spécialiste de la Réforme et éditeur scientifique de Calvin, Bernard Roussel était né le 3 août 1937 à Marseille, où son père, originaire de la Lorraine annexée, agrégé de grammaire en 1934, avait été nommé. Sa mère, elle-même enseignante, était issue d'une lignée d'instituteurs, libres penseurs et républicains militants.

Bachelier, Bernard Roussel entre à la faculté de théologie protestante de Strasbourg en 1954. En 1958, il obtient une bourse d'études aux Etats-Unis, qui le conduit pour un an à l'Eden Theological Seminary de Saint-Louis (Missouri) d'où il part, pendant ses congés, à la découverte en autocar du continent nord-américain.

De retour en France, il est en 1959 nommé « pasteur proposant » (stagiaire) de l'Église réformée de France à Choisy-le-Roi (Val-de-Marne). En septembre 1960 - il vient de se marier -, il gagne l'Algérie, comme pasteur à Ménerville (aujourd'hui Thénia), puis à Hussein-Dey, dans la banlieue d'Alger : il restera durablement marqué par cette expérience humaine sur une terre déchirée par la guerre civile (cf. <https://journals.openedition.org/emam/683#bodyftn55%20>).

À partir d'octobre 1962, de retour à Strasbourg, Bernard Roussel, tout en travaillant à la formation pastorale, reprend son cursus en théologie, engagé dans un doctorat en sciences religieuses sous la direction du doyen François Wendel.

Sitôt soutenue sa thèse consacrée à « Martin Bucer, exégète de l'Épître aux Romains » (1970), il gagne Montpellier, chargé de cours à la Faculté libre de théologie protestante, tout en entreprenant une licence d'histoire à la Faculté des lettres de l'Université Paul-Valéry (1970-1973).

Suivent douze années, en qualité successivement de maître-assistant et de maître de conférences, d'abord à l'Institut d'histoire de la réformation de l'université de Genève (juin 1973 - septembre 1975), puis à la Faculté de théologie protestante de l'Université de Strasbourg (octobre 1975 - novembre 1985). Directeur d'études au sein de la section des Sciences religieuses de l'École pratique des hautes études (« Histoire et théologie de la réforme » de novembre 1985 à septembre 1996, « Réformes et protestantismes dans l'Europe moderne » d'octobre 1996 à septembre 2002), Bernard Roussel a été l'auteur ou co-auteur selon le cas d'un nombre considérable de travaux et publications en lien avec ses domaines de recherches historiques privilégiés : écrits bibliques au XVI^e siècle, sociologie des premiers protestantismes, rites et culture des Églises réformées dans le royaume de France au XVI^e siècle.

Outre son appartenance à l'Association nationale pour la protection de la mémoire des victimes de l'OAS (dont il ne faisait pas mystère), il convient de mentionner que M. Bernard Roussel était membre du Comité de la Société de l'histoire du protestantisme français, de la Ligue des droits de l'Homme et de l'association Les amis de Max Marchand, de Mouloud Feraoun et de leurs compagnons.

Jean-François Gavoury fera l'annonce de cette disparition aux termes d'un courriel du 8 avril dont la teneur suit :

COMMUNIQUÉ

Adhérent de l'ANPROMEVO depuis neuf ans, M. Bernard Roussel s'est éteint au Perray-en-Yvelines dans la nuit du 31 mars au 1^{er} avril.

Je l'ai appris hier, avec une tristesse à la hauteur de l'estime admirative que m'inspirait cette personnalité brillante, spécialiste de la Réforme.

Nous entretenions une correspondance régulière, liée, il y a quelque temps, à sa relation avec la famille de Charles Causse, vice-président du tribunal de grande instance d'Alger assassiné par l'OAS le 6 janvier 1962.

Les deux derniers courriels dont il m'a rendu destinataire sont les suivants :

De : ROUSSEL Bernard À : ANPROMEVO ,Envoyé : lundi 15 mars 2021 - 09:16

Avec les membres de l'Association que vous présidez, je n'oublie pas que nous sommes un 15 mars.

Avec mes sentiments les meilleurs,

Bernard Roussel

De : ROUSSEL Bernard À : Jean-François GAVOURY Envoyé : mardi 23 février 2021 - 18h09

Cher Président,

Comme à Mr Jean-Philippe Ould Aoudia, je vous écris sur un mode décevant :

J'ai en effet mal vécu la fin de la période hivernale que nous avons traversée, et je me retrouve à nouveau très en retard et démuné face à des tâches « en attente ».

[X] n'a pas répondu à la lettre par laquelle je lui demandais de rédiger une page pour *Le Monde*.

Je ne le relancerai pas, ni personne d'autre.
Et je ne pense pas, dans l'immédiat, écrire à propos du rapport de B. Stora.
Je dois déjà venir à bout de ce qui est en cours sur ma table !
Soyez assuré que je reste un adhérent attentif à ce que vous nous écrivez, attentif mais inutile !
Je vous prie de m'en excuser.
J'espère que vous avez pu être vacciné, et délivré d'une inquiétude quant à l'épidémie ambiante.
Acceptez l'expression de mes sentiments respectueux et amicaux, et mes vœux pour votre santé,

Bernard Roussel

Je fais mienne - ô combien - la conclusion d'un hommage que lui a rendu, dès le 2 avril, le rédacteur en chef de la *Revue d'histoire du protestantisme*, M. Hubert Bost :

Pour toutes celles et tous ceux qui ont suivi son enseignement et fréquenté son œuvre Bernard était un grand savant. Pour certains d'entre nous, c'était aussi un ami d'une grande fidélité, attentif, exigeant, généreux. Nous mesurons avec gratitude le privilège de l'avoir rencontré.

Jean-François Gavoury

4 avril 2021 - Pour leur information, Jean-François Gavoury met à la disposition des adhérents de l'ANPROMEVO un échange de courriels ayant pour origine la commémoration de l'assassinat de Camille Blanc tombé au service la Ville d'Évian le 31 mars 1961, cité à l'Ordre de la Nation.

Cher Monsieur,

Il y a dix ans, j'étais présent à la cérémonie évianaise d'hommage à la mémoire de votre père.

Je regrette de n'avoir pu prendre part à celle organisée mercredi dernier : [...] les circonstances ne se prêtaient pas [...] à un déplacement depuis la région parisienne.

J'ai eu plaisir à découvrir, sur la chaîne 8 Mont-Blanc, que la municipalité et les associations locales d'Anciens Combattants avaient su honorer dignement, en présence d'une assistance plutôt nombreuse, le souvenir de votre malheureux père.

Je vous sais gré d'avoir, lors de votre interview, souligné la volonté de tuer qui avait inspiré l'attentat dont M. Camille Blanc avait été la cible le 31 mars 1961.

Je profite de ce message pour vous assurer de ma fidèle sympathie.

De : Daniel Blanc À : J-F Gavoury Envoyé : dimanche 4 avril 2021 - 19h22

Objet : Hommage à la mémoire de M. Camille Blanc le 31 mars 2021.

Monsieur Gavoury,

Je vous remercie pour votre message de sympathie (et photo jointe) à l'occasion de la cérémonie d'hommage à la mémoire de mon père le 31 mars 2021 et à laquelle vous n'avez pu assister. [...]

Cordialement,

Daniel Blanc

21 avril 2021 - Le jour même du soixantième anniversaire du putsch d'Alger, le président de l'ANPROMEVO adresse au cabinet du président de la République ses observations concernant la représentation du chef de l'État, le 26 mars 2021 à Paris, lors d'une commémoration de la fusillade algéroise de la rue d'Isly :

À l'attention personnelle de Monsieur le président de la République

c/o Monsieur Bruno Roger-Petit, Conseiller mémoire

Palais de l'Élysée 55 rue Faubourg Saint Honoré 75008 Paris -

Chaville, 21 avril 2021.

Monsieur le président de la République,

Les sites Internet du ministère des Armées et de l'office national des Anciens Combattants et victimes de guerre (ONAC-VG) ont gardé le silence sur un événement exceptionnel.

Pour leur part, l'ensemble des blogs de la mouvance OAS (anciens activistes, sympathisants, revanchards de l'Algérie française) l'ont annoncé en ces termes : « En mémoire des victimes de la fusillade rue d'Isly à Alger, vendredi 26 mars 2021, au Mémorial national de la guerre d'Algérie, „M^{me} Darrieussecq, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la mémoire et des Anciens Combattants, déposera une gerbe du président de la République lors de la cérémonie qui demeure associative ». Ces mêmes sites ont rendu compte de cette commémoration, lui consacrant un reportage documenté (cf. <http://popodoran.canalblog.com/archives/2021/03/24/38883741.html> à titre d'exemple).

L'image de représentants des plus hautes institutions de la République aux côtés de personnes ayant répondu, le 26 mars 1962 après-midi, à un appel à manifester lancé le matin même par l'OAS est des plus malencontreuses :

☐ cet appel, par tract, se concluait par la formulation d'une volonté « de lutter jusqu'au bout contre

l'oppression sanguinaire du pouvoir fasciste» et s'inscrivait dans la stratégie insurrectionnelle développée par l'OAS qui, après s'être opposée par la violence à l'application des Accords signés à Évian le 18 mars 1962, a poussé l'armée française à rompre le cessez-le-feu ;

- la cérémonie du quai Branly peut être regardée comme l'expression d'un désaveu des autorités civiles et militaires en charge, à l'époque, du maintien de l'ordre républicain et/ou une approbation de l'attitude de citoyennes et citoyens, Français d'Algérie, acquis au putsch organisé un an plus tôt ;

- l'initiative du 26 mars 2021 va largement au-delà des préconisations contenues dans le rapport que M. Benjamin Stora vous a remis il y a trois mois, intitulé Les questions mémorielles portant sur la colonisation et la guerre d'Algérie ;

- s'il existe de fait, côté algérien, « quelques résistances » au dessein d'une réconciliation mémorielle « très largement partagée » entre Alger et Paris, l'on peut également soutenir que, côté franco-français, perdurent d'insurmontables antagonismes mémoriels trouvant leur origine dans la radicalité d'un discours invariant des nostalgiques de l'Algérie française ainsi, hélas, que dans la partialité d'administrations centrales qui refusent avec constance d'admettre au bénéfice du statut de « Mort pour la France » des fonctionnaires de police victimes de l'OAS, illégalement privés de cette qualité.

Au nom de l'apaisement et du « en même temps », s'imposent désormais deux engagements prioritaires : la promesse de la régularisation pré-évoquée dans le délai maximal de cinq mois ; l'annonce d'une représentation, au niveau sommital de l'État, à la cérémonie prévue le 6 octobre prochain, au cimetière parisien du Père-Lachaise, dans le cadre de la célébration du dixième anniversaire du dévoilement par le maire de la capitale, M. Bertrand Delanoë, de la première stèle dédiée par une collectivité publique à l'ensemble des victimes de l'OAS en Algérie et en France.

Dans l'attente d'une écoute enfin respectueuse du souvenir de celles et de ceux - civils, militaires, élus, magistrats, fonctionnaires - tombés, sans pouvoir se relever, sous les coups de l'OAS, parce qu'ils respectaient les institutions et valeurs de la République,

Je vous prie de croire, Monsieur le président de la République, [...]

Jean-François Gavoury

26 avril 2021 - Par courriel adressé en copie aux présidents de groupe parlementaire à l'Assemblée nationale et au Sénat, Jean-François Gavoury appelle l'attention de M. Bruno Roger-Petit, conseiller mémoire au cabinet du président de la République, sur une Tribune de généraux nostalgiques de l'OAS publiée dans un hebdomadaire le 21 avril 2021 :

Chaville, 26 avril 2021.

Monsieur le Conseiller,

Il y a tout juste soixante ans, était définitivement mis en échec le putsch militaire déclenché cinq jours plus tôt, au nom de l'Algérie française, par quatre généraux en retraite (Challe, Jouhaud, Salan et Zeller).

Ils avaient pourtant reçu l'appui du 1^{er} régiment étranger de parachutistes placé sous l'autorité du commandant Hélié Denoix de Saint-Marc, dont l'un des légionnaires, le 21 avril, avait assassiné d'une balle dans la nuque un maréchal des logis resté fidèle à la République (M. Pierre Brillant, en poste, non armé, aux abords d'un émetteur radio du Grand Alger, reconnu « Mort pour la France »). Le loyalisme attendu de l'armée française à l'égard des institutions a été mis à mal à cette occasion : une épreuve qui se prolongera durablement avec l'entrée en clandestinité du général Salan et sa prise en main de l'OAS, responsable de quelque 2 700 morts en Algérie et en France.

Comment ne pas comparer à ce coup d'état militaire d'avril 1961 l'appel lancé le 21 avril 2021 par un quarteron de généraux à la retraite, prêts à s'engager activement dans l'éradication de l'islamisme, des antiracistes, des hordes de banlieue et autres encagoulés ?

Le soutien qu'une candidate confirmée à l'Élysée a apporté, dès le 23 avril, à ces vingt belliqueux montre que le président de la République et le Gouvernement n'avaient politiquement rien à gagner en affichant leur représentante, il y a un mois jour pour jour, aux côtés des tenants d'une mouvance OAS qui, soixante ans après, reste mobilisée, influente et gravement menaçante.

L'État républicain ne pourra se prévaloir de la qualité d'acteur de mémoire impartial qu'en mettant enfin à l'honneur celles et ceux qui l'ont servi au péril de leur propre vie et au sacrifice de celle de leur famille : il s'agit, en effet, des seules victimes oubliées de la guerre d'Algérie, injustement - et parfois illégalement - privées de tout droit à reconnaissance.

Telle est la résolution dont l'annonce est attendue, dans le cadre des questions au Gouvernement, si, comme je l'espère, au moins un président de groupe parlementaire veut bien se saisir de cette affaire fortement médiatisée. En toute hypothèse, restera à envisager la mise en œuvre de poursuites, les uns disciplinaires à l'encontre des signataires du manifeste en cause, les autres pénales à l'encontre de l'hebdomadaire qui s'en est fait le porte-parole.

Je vous prie de bien vouloir accepter, Monsieur le conseiller, l'expression de ma parfaite considération.

Jean-François Gavoury

1^{er} mai 2021 - C'est à titre personnel que Jean-François Gavoury s'adresse à nouveau au président de la République depuis le site Internet de l'Élysée. La proposition qui lui est soumise ne tend pas à obtenir un geste compensatoire ou de réparation de l'erreur ayant consisté à honorer le souvenir d'alliés objectifs de l'OAS sans s'être jamais soucié des quelque 2 700 victimes de cette partie belligérante dans le conflit entre la France et l'Algérie.

Il s'agit, en effet, d'une demande positive visant à ce que soit posé un acte ayant valeur de symbole d'un sursaut mémoriel, dirigé vers les serviteurs loyaux des institutions de la République à l'époque où celle-ci vacillait.

Bien entendu, l'intervention entend également montrer à Monsieur Emmanuel Macron l'état de vigilance et le niveau d'exigence des familles de victimes de l'OAS au regard du respect de la pluralité dans la gestion de la politique publique de mémoire concernant la guerre d'Algérie.

Pour l'honneur retrouvé de l'État face aux nostalgiques du putsch d'Alger.

Chaville, 1^{er} mai 2021 (11h50).

Monsieur le président de la République,

Dans le cadre d'une cérémonie associative encadrée par des partisans du putsch des généraux et d'anciens jusqu'au-boutistes de l'Algérie française, Madame la ministre Geneviève Darrieussecq a déposé en votre nom, le vendredi 26 mars, une gerbe de fleurs devant le Mémorial national des « Morts pour la France » en AFN, quai Branly à Paris.

Dans le prolongement immédiat de ce geste en leur direction, un ancien officier de gendarmerie ayant appartenu au « S.O. » du Front national et un général radié des cadres de l'armée à titre disciplinaire par décret du 23 août 2016 se sont attelés à la rédaction d'un prononciamiento, puis à la recherche de soutiens y compris parmi les militaires d'active, et ils ont fait publier leur texte dans un hebdomadaire le jour même du 60^e anniversaire du putsch d'Alger le 21 avril 1961.

Dans l'exercice de ses fonctions à la tête des services de maintien de l'ordre républicain dans le Grand Alger, mon père, Roger Gavoury, commissaire central adjoint puis commissaire central, a dirigé la lutte contre l'OAS, dont il a été la première victime dans les rangs de l'État, le 31 mai 1961 : il a été cité à l'ordre de la Nation et la mention « Mort pour la France » a été apposée sur son acte de décès. Trois des dix participants à son assassinat ont été condamnés à mort et exécutés.

Il me paraît y avoir lieu de lever toute ambiguïté sur le sens à donner à votre contribution à la commémoration de la manifestation algéroise du 26 mars 1962 intervenue sur appel de l'OAS à l'insurrection ; il importe également d'exprimer votre désapprobation à l'égard de ceux qui, aujourd'hui, déshonorent la République en rompant ce pacte de neutralité et de loyauté auquel ils sont légalement tenus.

C'est dans cette double perspective que je vous propose de bien vouloir vous recueillir avec moi, le 31 mai, devant la première stèle érigée par une collectivité publique « EN HOMMAGE À TOUTES LES VICTIMES DE L'OAS EN ALGÉRIE ET EN FRANCE, CIVILS, MILITAIRES, ÉLUS, MAGISTRATS, FONCTIONNAIRES, DÉFENSEURS DES INSTITUTIONS ET DES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE » : elle a été dévoilée le 6 octobre 2011, au cimetière du Père-Lachaise, par M. Bertrand Delanoë, alors maire de la capitale.

Je vous prie de croire, Monsieur le président de la République, en l'assurance de ma très haute considération.

Jean-François Gavoury

1^{er} mai 2021 - Le Président de l'ANPROMEVO adresse le courriel suivant aux adhérents de l'association :

L'un des nôtres, Bernard Richard, me propose de partager avec vous des liens vous permettant d'accéder au fruit de son patient travail de réalisateur mené conjointement avec Robi Morder, politologue, durant quelque neuf années.

Il s'agit d'un recueil de témoignages filmés de Mohammed Harbi, ancien membre du FLN, historien de l'Algérie.

Le sommaire [...] composé de 23 entretiens d'une durée variant de 54 minutes à 2 heures 17 minutes (soit 38 heures au total), figure en pièce jointe sous format pdf : il suffit, à l'intérieur, de cliquer sur le titre de l'entretien pour accéder à la vidéo correspondante [cf. https://www.syllepse.net/syllepse_images/mohamed-harbi--me--moires-filme--s--sommaire.pdf]

D'ores et déjà, la presse algérienne a réagi, s'intéressant plus particulièrement à l'entretien n° 7 intitulé « DE LA GUERRE FLN-MNA À LA LIQUIDATION DE ABBANE RAMDANE »

Cf. : <https://www.lematindalgerie.com/mohammed-harbi-memoires-filmes>

Pour information complémentaire sur le sujet, un billet de blog sur Mediapart accessible via le lien suivant : Cf. <https://blogs.mediapart.fr/robi-morder/blog/300421/mohammed-harbi-memoires-filmes>

Une présentation en live est prévue samedi prochain (8 mai) à 15h00, sur Youtube. Accès via le lien[4] suivant : <https://www.youtube.com/watch?v=JKivQxpyoBs>

À noter ce que dit Mohammed Harbi, en substance, à propos des putschistes de 1961 et de l'OAS :

1 - Ils nous ont bien aidés en rompant l'unité de l'armée et de l'État français : de Gaulle a été ainsi acculé à une négociation rapide par crainte de perdre le pouvoir.

2 - Ils se sont tiré une balle dans le pied en terrifiant les pieds-noirs par leur politique de la terre brûlée et leurs attentats aveugles : les pieds-noirs, redoutant des représailles, ont fui alors que l'OAS et les putschistes souhaitaient les retenir et obtenir une partition.

3 - Ils ont ruiné les accords d'Évian - très néocolonialistes - qui entraient gravement le nouvel État.

12 mai 2021 - Par courriel dont le contenu est reproduit ci-après, l'ANPROMEVO rend hommage à la mémoire de Mohamed (dit Henri) YESSAD, chef de division à la préfecture de Mostaganem, assassiné dans l'exercice de ses fonctions par l'OAS.

Chère Madame, Cher Monsieur,

Ce 12 mai, l'ANPROMEVO entend rendre hommage à une bien singulière victime de l'OAS, assassinée il y a exactement cinquante-neuf ans : assassinée par erreur selon les auteurs de ce forfait inexpiable dont les commanditaires ou auteurs ont - comble d'abjection ! - cru devoir adresser, après coup, une lettre d'excuses à la famille.

Je laisse la parole à Madame Janine Yessad Léger, qui a bien voulu partager avec l'association un extrait de l'ouvrage qu'elle a consacré à cet événement survenu alors que l'OAS mettait en œuvre la politique de la terre brûlée à la suite de l'entrée en vigueur, le 19 mars, du cessez-le-feu en Algérie.

Dans le prolongement de ce témoignage filial, l'auteure livre ses réflexions et interrogations sur l'administration des fonds d'archives concernant la guerre d'Algérie (localisation, accessibilité, contenu).

Bien cordialement,

Jean-François Gavoury

De : Léger Janine Date : 12/05/2021 - 14h38. À : Jean-François Gavoury, ANPROMEVO
Mostaganem, 12 mai 1962.

Ce 12 mai 1962, alertée par le bruit d'une rafale de mitraillette alors que mon père vient de quitter l'appartement pour se rendre à la préfecture, ma mère se penche à la fenêtre. Apercevant la voiture qui glisse lentement vers le trottoir, elle comprend qu'il vient de se passer quelque chose et se précipite dans les escaliers. Des voisins, accourus en même temps qu'elle, l'empêchent de sortir de l'immeuble. La sirène de l'ambulance retentit, ma mère crie. Elle ne reverra pas son mari vivant.

Peu de temps après, une lettre d'excuse (sic), émanant de l'OAS, arrivera à la maison.

Mon père aurait été tué par erreur, confondu avec un voisin qui possédait une voiture de même marque et de même couleur - une « P 60 » crème avec le toit rouge -, un fonctionnaire de la préfecture lui aussi, dont nous avons appris qu'il avait déménagé à la cloche de bois dans la nuit qui a suivi. Version confirmée par le Commissaire de police résidant dans l'immeuble.

Mes frères racontent également que des groupuscules incontrôlés de l'OAS enrôlaient et armaient des gamins de quinze ou seize ans pour éliminer, avant de quitter le pays, tout ce qui pouvait de près ou de loin ressembler à un intellectuel susceptible de participer à l'émergence d'une Algérie toute neuve et indépendante. Ils appelaient ça la politique de la terre brûlée.

C'est comme ça que mon père est mort.

Lorsqu'il avait été appelé sous les drapeaux pour s'acquitter de ses obligations militaires, l'adjudant-chef chargé de recevoir la bleussaille avait trié tous ceux qui, comme lui, portaient un patronyme algérien : d'un côté, ceux qui avaient le certificat d'études et de l'autre ceux qui ne l'avaient pas. En l'absence de troisième option et malgré ses tentatives pour expliquer que, s'il n'avait pas le certificat d'études, il avait passé son baccalauréat avec succès, on l'inscrivit d'office au cours d'alphabétisation !

Une fois la méprise dissipée, il rejoignit l'unité destinée à recevoir la formation d'officier qui constituait le point de départ de sa carrière militaire et de fonctionnaire de l'État.

Quelque temps avant l'attentat, un poste de sous-préfet lui avait été attribué dans une ville du Jura qu'il n'avait pas souhaité rejoindre immédiatement. Quelqu'un m'a dit qu'il voulait attendre la fin de l'année scolaire afin de ne pas perturber le bon déroulement de nos études...

Peut-être cherchait-il, inconsciemment, à différer le moment où il devrait quitter l'Algérie. Même petite, je savais qu'il était déchiré d'avoir à le faire dans ces conditions. Cette hésitation lui aura-t-elle été fatale ? Qui le sait ?

Il repose à présent en terre kabyle à Tizi-Ouzou, auprès de son père, de sa mère et d'un de ses frères, tous disparus bien des années après lui.

Extrait de *La Petite* (Janine Yessad Léger, Ed. Flam Sète)

Mesdames, Messieurs,

Voilà plusieurs années que je mène des recherches successivement auprès de l'ANOM, du Service historique de la Défense et de la Mission des archives nationales, concernant l'attentat dont mon père, Mohamed dit Henri YESSAD, Chef de Division à la Préfecture de Mostaganem et Capitaine de réserve de l'Armée de l'air, a été victime et qui lui a coûté la vie le 12 mai 1962, fauché par une rafale de mitraillette alors qu'il démarrait sa voiture pour se rendre à son bureau.

Je n'ai trouvé, dans son dossier de carrière qui m'a été communiqué par les Archives nationales, aucune mention de cet attentat pourtant qualifié de «terroriste» dans un certificat émanant du ministère de l'Intérieur et destiné à ma mère, en date du 18 mai 1962.

Un télégramme de condoléances avait également été adressé au préfet de Mostaganem et à ma famille dans les jours qui ont suivi par Monsieur Christian Fouchet, alors Ministre de l'Intérieur, tandis que la Médaille de vermeil était décernée à mon père à titre posthume pour « services signalés rendus à la France », sur proposition de Monsieur Roger Frey, Ministre de l'Intérieur, qui a succédé à Monsieur Christian Fouchet.

Compte tenu de l'existence de ces documents, j'avoue avoir du mal à considérer comme acquis qu'il ne subsiste aucun rapport de police ou de gendarmerie, ni aucune trace de cet attentat, dans les archives de l'administration française, concernant un officier de réserve fonctionnaire de l'État lâchement assassiné dans l'exercice de ses fonctions.

En ce jour anniversaire de sa mort, je continue de cultiver l'espoir d'accéder un jour à des éléments permettant d'établir clairement qui étaient les responsables de cet acte criminel.

L'ouverture d'archives qui sont actuellement toujours inaccessibles aux familles concernées et au public pourrait-elle en être la clé?... Je ne sais pas...

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Janine Yessad Léger
Sète, le 12 mai 2021

23 août 2021 - Le président de l'ANPROMEVO adresse à Monsieur Emmanuel Macron, par la voie postale, le courrier reproduit ci-après :

Chaville, 23 août.

Monsieur le président de la République,

Professionnels de la violence politique et, partant, de la menace ou de l'intimidation, les anciens dirigeants et exécutants de l'OAS, tant militaires que civils, se sont révélés des influenceurs plus efficaces à l'issue de la guerre d'Algérie que durant leur période d'activisme belligérant : ils ont su en effet, durant cinquante ans, accaparer l'attention des décideurs publics au point d'en tout obtenir.

Un point d'orgue a semblé atteint en 1982 avec le bénéfice de la réintégration dans leurs grades et droits à pension consenti aux militaires putschistes de 1961 et aux fonctionnaires condamnés en raison de leur appartenance à l'OAS.

Mais ce dispositif de réhabilitation a été complété par la loi du 23 février 2005 prévoyant, en son article 13, le versement d'une indemnité défisicalisée de plusieurs dizaines de milliers d'euros aux salariés du secteur privé empêchés de cotiser à l'assurance retraite du fait de leur reconversion dans le crime organisé et de l'abandon de leur patrie par crainte d'avoir à y assumer la responsabilité de leurs actes.

Le processus s'est poursuivi jusqu'à 2012 sous la forme d'une politique assumée de distribution de distinctions honorifiques en faveur d'anciens officiers factieux et d'auteurs d'assassinats parmi les plus lâches commis au nom de l'OAS.

Le 2 janvier 2013, a été publiée au Journal officiel une mesure d'exclusion de l'Ordre national de la Légion d'honneur visant le responsable d'une association d'anciens criminels de l'organisation : vous étiez alors le Secrétaire général adjoint du président de la République. Trois ans plus tard, aux termes d'un décret du 13 mars 2016, mes fonctions de président d'une association mémorielle me valaient une promotion au grade d'officier dans l'Ordre national du mérite sur proposition du ministre de l'Intérieur, dont vous étiez l'un des collègues au sein du Gouvernement.

Il y a cinq mois, le 26 mars, M^{me} Geneviève Darrieussecq, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la mémoire et des Anciens Combattants, a déposé en votre nom, devant le Mémorial national des Morts pour la France en AFN, quai Branly à Paris, une gerbe dans le cadre d'une cérémonie ayant pour objet d'honorer le souvenir de personnes ayant obéi à un mot d'ordre insurrectionnel de l'OAS le 26 mars 1962 et tombées lors de la fusillade algéroise de la rue d'Isly.

Au regard du contexte de la décennie précédente, l'Association nationale pour la protection de la mémoire des victimes de l'OAS, dans un premier temps déconcertée par cette initiative, y a vu, après réflexion, une priorité d'ordre simplement chronologique donnée à la douleur de familles de victimes de partisans de l'Algérie française.

C'est dès lors avec quelque raison d'espérer qu'elle sollicite aujourd'hui votre présence à la célébration, le mercredi 6 octobre (à l'heure et selon le format que vous aurez fixés), au cimetière parisien du Père Lachaise, du dixième anniversaire du dévoilement par le maire de la capitale, Monsieur Bertrand Delanoë, de la première stèle dédiée par une institution publique à l'ensemble des victimes civiles et militaires de l'OAS en Algérie et en France.

Trop longtemps écartées de toute considération étatique, seules à subir depuis cinquante ans la douloureuse et humiliante épreuve de l'héroïsation de leurs bourreaux, les victimes de l'OAS verront là se dessiner concrètement la conciliation des mémoires de la guerre d'Algérie telle que vous la concevez et la prônez, respectueuse de toutes les singularités et de tous les traumatismes.

Je vous prie de croire, Monsieur le président de la République, à l'assurance de ma très haute estime.

Jean-François Gavoury

24 août 2021 - Aux termes de la correspondance électronique ci-dessous reproduite, afin de prévenir le risque de voir sa démarche échapper à la connaissance du chef de l'État, Jean-François Gavoury propose à la directrice de projet, chargée à l'Élysée du suivi des questions mémorielles sur la colonisation et la guerre d'Algérie, M^{me} Cécile Renault, de faciliter la relation entre les représentants des victimes de l'OAS et le président de la République :

Madame la directrice,

À la veille du 59^e anniversaire de l'attentat dit « du Petit Clamart », qui prit pour cible le président de la République et Madame de Gaulle, le conseil d'administration de l'Association nationale pour la protection de la mémoire des victimes de l'OAS a décidé d'entreprendre une démarche auprès du chef de l'État tendant à ce qu'il honore de sa présence la cérémonie prévue le mercredi 6 octobre au cimetière parisien du Père Lachaise.

Depuis 2011, le 6 octobre s'est imposé comme la Journée (associative) de recueillement et du souvenir de l'ensemble des victimes militaires et civiles de l'OAS en Algérie et en France : élus, magistrats, défenseurs des institutions et des valeurs de la République auxquels la Ville de Paris a tenu à être la première collectivité à dédier une stèle commémorative.

Sortir des ténèbres de l'oubli et de la négation cette catégorie si spécifique de victimes de la guerre d'Algérie pour les faire enfin accéder à la lumière de la vérité, tel a été le sens de l'acte posé par Monsieur Bertrand Delanoë à l'occasion du dévoilement de ce monument situé à proximité immédiate du Mémorial des Parisiens morts pour la France en AFN et non loin de la sépulture des morts de « Charonne ».

Le geste attendu du président de la République, s'il est accompli, sera salué de part et d'autre de la Méditerranée. Il sera par ailleurs apprécié comme la possible préfiguration d'hommages visant les malheureuses victimes de la répression des manifestations parisiennes des 17 octobre 1961 et 8 février 1962.

Benjamin Stora, avec qui j'entretiens les relations les plus amicales, voit dans le courrier que j'ai posté hier à l'intention de Monsieur Emmanuel Macron une « belle et nécessaire initiative ».

Le but du présent courrier est d'obtenir votre bienveillante entremise à défaut de laquelle la correspondance en question aurait peu de chances de parvenir à la connaissance de son destinataire.

Je me tiens à votre disposition pour compléter en tant que de besoin votre information sur l'association et sur le projet qu'elle porte en l'occurrence.

Veuillez agréer, Madame la directrice, avec mes remerciements anticipés, l'expression de ma parfaite considération.

Jean-François Gavoury

7 septembre 2021 - En réponse à une question écrite (n° 37352) posée le 23 mars 2021 par M^{me} Laurence Trastour-Isnart, députée Les Républicains des Alpes-Maritimes, relative aux préconisations formulées par l'association Le souvenir français à la suite du rapport de l'historien Benjamin Stora sur « ces questions mémorielles portant sur la colonisation et la guerre d'Algérie[5] », le Premier ministre répond en ce termes (extraits)[6] :

Le président de la République, comme le Gouvernement, ont pour priorité le rapprochement et la compréhension mutuels des mémoires de la guerre d'Algérie dans le respect de chacune d'entre-elles et la vérité historique. C'est dans cette optique que sont étudiées les préconisations du rapport sur les questions mémorielles portant sur la colonisation et la guerre d'Algérie remis en janvier 2021 par Benjamin Stora au président de la République. [...] Concernant l'attribution des mentions « Morts pour la France » durant la guerre d'Algérie, elles s'effectuent suivant les règles décrites aux articles L. 511-1 et suivants du CPMIVG. Sur le sujet des personnes civiles non-fonctionnaires victimes de l'OAS, le Conseil d'Etat a estimé qu'elles n'étaient pas décédées du fait de violences constituant une suite directe de faits de guerre, l'OAS ne pouvant être considérée comme belligérant (avis n° 367-315 du 13 février 2003).

Le ministère des Armées mène de nombreuses actions soutenant la transmission des mémoires des Algériens, quelle que soit leur origine, mais également des anciens harkis et de leurs proches. [...].

15 septembre 2021 - Par lettre dont la teneur est reproduite ci-dessous, le président de l'association dénommée EGAL (Espace Guerre d'Algérie), M. Serge Drouot, par ailleurs vice-président du conseil d'administration de l'Office national des Anciens Combattants et victimes de guerre (ONAC-VG), appuie la démarche que l'ANPROMEVO a engagée auprès du chef de l'État le 23 août.

15 septembre 2021 - Cinq mois après la question écrite (n° 22584) dont la teneur suit, émanant le 29 avril 2021 du sénateur CRCE de Paris Pierre Laurent :

M. Pierre Laurent attire l'attention de M. le Premier ministre sur une tribune de 20 généraux français à la retraite parue dans un hebdomadaire le 21 avril 2021.

La date du 21 avril n'a pas été choisie au hasard par les auteurs. En effet c'est le 21 avril 1961 qu'a eu lieu le putsch de généraux d'extrême droite, appelé également appelé putsch d'Alger, qui constitue une tentative de coup d'État, fomentée par une partie des militaires de carrière de l'armée française en Algérie, et conduite par quatre généraux cinq étoiles.

Cette tribune contient des propos très graves qui ne peuvent rester sans réaction. Elle constitue une action séditeuse d'une grande dangerosité du fait même qu'elle émane de militaires de haut rang même s'ils sont à la retraite. Le Gouvernement doit réagir.

Il lui demande quelles mesures le Gouvernement compte prendre face à cette tribune. Il lui demande s'il compte en concertation avec le président de la République et le garde des Sceaux saisir la justice à son sujet.

... le Ministère des Armées apporte la réponse ci-après, publiée dans le JO Sénat du 23 septembre 2021 (page 5463) :

La tribune rédigée par d'anciens militaires parue dans le journal *Valeurs Actuelles* du 21 avril dernier va à l'encontre des principes qui constituent l'essence de l'engagement militaire.

Cet engagement se fonde sur la défense du pays et du peuple français.

Il est adossé à deux principes fondamentaux : la neutralité et le loyalisme.

Ceux-ci guident l'action des militaires au quotidien et garantissent un service désintéressé de l'intérêt collectif.

La voie de l'honneur est dans l'accomplissement de la mission du militaire au service des Français, au-delà des clivages politiques, des querelles et des différences.

Ainsi notre armée est républicaine ; elle n'est pas politisée et ne peut l'être.

Parce que ce texte remet en cause des principes fondamentaux, des procédures disciplinaires sont engagées à l'encontre de ses auteurs et signataires, militaires d'active ou officiers généraux en 2^e section.

Il convient de défendre l'identité républicaine de notre armée. Vouloir la politiser, c'est affaiblir la France car l'armée de la République est au service de la Nation, et de personne d'autre.

1^{er} octobre 2021 - Le chef de cabinet du président de la République réagit au courrier dont l'ANPROMEVO a saisi le chef de l'État.

2 octobre 2021 - Le jour-même de la réception de la correspondance reproduite ci-dessus, le président de l'ANPROMEVO répond au chef de cabinet du président de la République par courriel intitulé « Offense présidentielle aux descendants de victimes de l'OAS : la dernière ! »

Monsieur le préfet,

Au moment même où je lisais la lettre que vous m'avez adressée hier, me parvenait une dépêche rendant compte de la réception à l'Élysée, jeudi (30 septembre), de « petits-enfants » de la guerre d'Algérie.

Parmi les invités, l'arrière-petit-fils d'un général en retraite ayant participé à l'installation d'un pouvoir insurrectionnel en Algérie le 21 avril 1961 et tenté de renverser la République avant de devenir le chef suprême de l'organisation armée secrète, responsable notamment d'un attentat dans lequel le général de Gaulle et son épouse ont failli trouver la mort.

On s'attend désormais que Monsieur Macron reçoive au plus vite victimes survivantes et descendants de victimes de l'OAS faute de pouvoir aller à leur rencontre au cimetière du Père-Lachaise mercredi prochain.

Il apportera ainsi une contribution attendue à l'apaisement d'une blessure mémorielle cruellement ravivée au cours de ces six derniers mois.

Son geste s'inscrit par ailleurs dans le droit fil de ses déclarations intervenues dans le cadre d'hommages nationaux au colonel Arnaud Beltrame, à l'enseignant Samuel Paty, à la fonctionnaire de

police Stéphanie Monfermé.

Je vous prie de bien vouloir accepter, Monsieur le préfet, [...].

Jean-François Gavoury

7 octobre 2021 - Compte rendu, par courriel, de la cérémonie d'hommage aux victimes de l'OAS organisée le 6 octobre 2021 au cimetière parisien du Père-Lachaise.

Répondant à l'appel lancé conjointement par l'association Les Amis de Max Marchand, de Mouloud Feraoum et de leurs Compagnons et l'Association nationale pour la protection de la mémoire des Victimes de l'OAS (ANPROMEVO), des élus, des présidents, dirigeants et membres d'associations mémorielles et du monde combattant, au nombre de 35 à 40, se sont réunis le 6 octobre 2021, de 11h à midi, au cimetière parisien du Père-Lachaise, afin de célébrer, dans la dignité et le recueillement, le 10^e anniversaire de la stèle dédiée par la ville de Paris à l'ensemble des victimes civiles et militaires de l'OAS en Algérie et en France.

L'émotion était palpable au rappel de la cérémonie du 6 octobre 2011 en conclusion de laquelle M. Bertrand Delanoë a dévoilé ce monument en hommage aux civils, militaires, élus, magistrats, fonctionnaires, défenseurs des institutions et des valeurs de la République.

Puis le moment est venu des interrogations concernant l'origine de l'offense faite à la mémoire de ces morts par le chef de l'État qui, non seulement s'est refusé à en honorer le souvenir, mais a ostensiblement reçu les descendants de leurs assassins le 30 septembre.

Je sais gré à M. Pascal Joseph, conseiller du 20^e arrondissement de Paris, des mots qu'il a prononcés, évoquant le contexte local dans lequel le projet de cette stèle a été porté et approuvé alors même que les sépultures les plus fleuries et les mieux entretenues du proche cimetière de Charonne sont celles du collaboracionniste Robert Brasillach et du négacionniste Maurice Bardèche.

Je le remercie d'avoir par ailleurs rappelé l'horreur de l'assassinat collectif de Château-Royal le 15 mars 1962 et d'avoir souligné combien la relation fraternelle de Max Marchand et de Mouloud Feraoum avait, aujourd'hui comme hier, valeur d'exemple, en France comme en Algérie.

La cérémonie s'est conclue selon les séquences suivantes :

- dépôts de cinq gerbes ;
- minute de silence ;
- *La Marseillaise* ;
- salut au porte-drapeau départemental de la FNACA de Paris.

La Présidence de la République est destinataire du présent compte rendu.

Jean-François Gavoury

6 octobre 2021 - 10^e anniversaire de la Stèle dédiée par la Ville de Paris aux Victimes de l'OAS

Intervention de Jean-François Gavoury, président de l'ANPROMEVO

Parmi les personnes qui nous font l'honneur de nous accompagner dans cette cérémonie, je salue plus particulièrement :

- Madame Lamia El Aaraje, députée, conseillère de Paris ;
- Monsieur Pascal Joseph, conseiller d'arrondissement, délégué au maire du 20^e, en charge de la mémoire et des Anciens Combattants ;
- Monsieur Francis Yvernès, président de la FNACA de Paris, accompagné du porte-drapeau départemental et des représentants du comité du 20^e arrondissement ;
- Madame Josiane Jacquet, présidente du comité du 15^e arrondissement de Paris du Souvenir Français, représentant Monsieur Serge Barcellini, président général de l'association ;
- Monsieur Serge Drouot, invité en tant que président d'EGAL (Espace Guerre d'ALgérie), mais membre par ailleurs du conseil d'administration de l'Office national des Anciens Combattants et victimes de guerre (ONAC-VG) ;
- Monsieur Henri Cukierman, président du Comité Vérité et Justice pour Charonne ;
- Monsieur Georges Morin, président-fondateur de Coup de Soleil, association œuvrant à la coopération franco-algérienne des territoires et des citoyens ;
et, bien sûr,
- Monsieur Jean-Philippe Ould Aoudia, président des Amis de Max Marchand, de Mouloud Feraoum et de leurs Compagnons, association sœur de l'ANPROMEVO[7].

Au titre des personnes n'ayant pas eu la possibilité de se joindre à nous, j'excuse notamment, à leur demande, Monsieur le maire du XI^e arrondissement de Paris, Madame Delphine Renard, Madame Veuve Michel Levallois et Monsieur Jean-Pierre Louvel, président de l'Espace Parisien Histoire Mémoire Guerre d'Algérie.

Je me souviens de la genèse de cette stèle, dont le premier acte a consisté en la remise d'un dossier de demande le 14 février 2007 entre les mains de Madame Odette Christienne, Adjointe au maire de Paris

chargée de la mémoire et du monde combattant, en présence de Monsieur Philippe Lamy, membre du cabinet et conseiller de Monsieur Bertrand Delanoë.

Je n'ai pas oublié l'acte II, essentiel, le 8 février 2011, avec l'approbation par le Conseil de Paris, par un vote unanime, du projet de délibération, porté par Madame Catherine Vieu-Charier, intitulé « Apposition d'une stèle en hommage aux victimes de l'OAS dans le cimetière du Père Lachaise ».

Je me rappelle qu'il y a dix ans jour pour jour, heure pour heure, alors que se déroulaient en la cathédrale Saint-Louis-des-Invalides les obsèques de Monsieur Wladyslas Marek, président national de la FNACA, ici même, le maire de la capitale, avant de dévoiler cette stèle, déclarait : « Pourquoi est-il si long, pourquoi est-il si dur de poser ces actes évidents ? Je le dis avec émotion, gravité : je suis en même temps fier que Paris soit la première commune, la première institution française, à oser le faire, mais avec le regret que cela n'ait pas été fait plus tôt ».

Merci, merci encore et merci pour toujours, Monsieur le maire honoraire de Paris, d'avoir su parachever le dispositif que la capitale avait progressivement déployé pour honorer les diverses catégories de victimes de la guerre d'Algérie.

Merci d'avoir, en inaugurant en ce si bel endroit, un monument sobre comme le Sidobre, apporté cette éminente contribution à la mémoire plurielle de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie : cette Tunisie qui vous a vu naître et a fait de vous un pied-noir !

Ce 6 octobre 2011, évoquant une OAS « idéologiquement criminelle et, dans ses actes, barbare », vous auriez été légitime à préciser que, neuf ans plus tôt, vous aviez vous-même subi, sur le lieu d'exercice de vos fonctions électives, l'épreuve du poignard : par pudeur, vous vous êtes abstenu de le faire. Cette première Nuit blanche parisienne, à défaut de virer au bleu de 1961-1962 en Algérie, s'est tachée du rouge de votre sang. À l'instar des victimes des plus lâches attentats de l'OAS ayant survécu à leurs blessures, vous avez donné l'exemple du courage.

« Mourir peut attendre », avez-vous dû penser en quittant la Pitié-Salpêtrière douze jours plus tard.

Le passé interroge le présent.

Que donne à penser le président de la République, le 26 mars 2021, en honorant, à l'occasion du 59^e anniversaire de ce tragique évènement, les participants à une manifestation appelée par l'OAS, tombés sous la mitraille rue d'Isly à Alger ?

Que donne à penser le président de la République en ne répondant pas à un courrier de l'ANPROMEVO du 1^{er} mai lui proposant d'en rejoindre les membres le 31, à l'occasion du 60^e anniversaire du premier assassinat d'un fonctionnaire de l'État par l'OAS ?

Que donne à penser le président de la République, le 30 septembre 2021, en recevant les « petits-enfants » de la guerre d'Algérie - descendants de combattants du FLN et membres de l'OAS, de militaires français et d'appelés, de harkis et de rapatriés pieds-noirs et juifs - à l'exception remarquée de nos propres enfants et petits-enfants ?

Que donne à penser le président de la République lorsque, le 1^{er} octobre 2021, il décline l'invitation qui lui a été adressée le 23 août de se joindre à nous, ici et maintenant, dans une perspective de rétablissement de l'équilibre mémoriel ?

Le président de la République se sentirait-il lié par les préconisations présentées le 20 janvier par l'historien, auteur d'un rapport pour la conciliation des mémoires de la guerre d'Algérie, au point d'occulter celle de l'OAS ?

Benjamin Stora n'a pas davantage recommandé au chef de l'État de se rapprocher des partisans de l'OAS le 26 mars que de converser jeudi dernier avec un descendant de Salan.

Monsieur Emmanuel Macron est par conséquent libre, heureusement, de réaliser un acte concret de vraie concorde en recevant les victimes survivantes de l'entrée en belligérance de l'OAS et les représentants des familles de victimes tombées sous les coups de cette organisation responsable de 2 700 morts tant en Algérie qu'en France métropolitaine ?

Nous ne lui demandons pas de condamner l'OAS : la justice l'a fait, sinon pour lui, du moins avant lui, non seulement à l'époque, mais aussi ces dernières années, à ma requête.

Nous ne lui demandons pas de réparation pécuniaire : nous nous situons en dehors de ces contingences.

Nous ne sollicitons auprès de lui que l'expression de la reconnaissance due à notre mémoire si singulière et nous le prions de bien vouloir donner instruction aux services concernés de faire apparaître le nom des victimes civiles de l'OAS sur la colonne centrale du Mémorial national du quai Branly à Paris.

Certes, l'OAS est encore active, par voie successorale, jusques au cœur de la République aux destinées de laquelle vous présidez, mais, de grâce, n'en ayez pas peur, Monsieur Macron.

26 octobre 2021 - Jean-François Gavoury s'adresse par courriel aux adhérents de l'ANPROMEVO :

Chère Madame, Cher Monsieur,

En tant que membre de l'Association nationale pour la protection de la mémoire des victimes de l'OAS (ANPROMEVO), vous êtes prioritairement rendu destinataire de la correspondance que j'ai reçue ce

mardi matin du Chef de cabinet du président de la République.

Cette lettre, datée du 22 octobre, fait suite à mon courriel du 2 octobre relatif à la réception au Palais de l'Élysée, le 30 septembre, d'un groupe de « petits-enfants » de la guerre d'Algérie au nombre desquels figurait l'arrière-petit-fils du général putschiste Raoul Salan.

Je passe sur le deuxième alinéa - inapproprié - de la réponse de M. Brice Blondel pour en venir au quatrième dont je vous laisse découvrir la teneur.

Recevez, chère Madame, cher Monsieur, l'assurance de mon indéfectible dévouement.

Le Chef du Cabinet du Président de la République

Paris le 22 octobre 2021

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu la correspondance que vous m'avez adressée concernant la rencontre au Palais de l'Élysée le 30 septembre dernier entre le Président de la République et dix-huit jeunes gens, Français d'origine algérienne, binationaux et pour certains Algériens, afin d'échanger librement sur la guerre d'Algérie.

À cet égard, je dois vous indiquer que l'arrière-petit-fils du général Raoul Salan dont vous trouvez la présence à cet événement injustifiée, n'est pas comptable des choix réalisés par son arrière-grand-père.

Monsieur Emmanuel Macron souhaite que la cohabitation respectueuse des mémoires liées à la guerre d'Algérie permette de poser la fondation de la réconciliation de ces mémoires, chacun reconnaissant la mémoire de l'autre tout en renonçant aux concurrences mémorielles.

Dans ce contexte, le Président de la République a demandé à Monsieur Bruno Roger-Petit, conseiller mémoire au sein de son cabinet, de vous recevoir. Afin de convenir des modalités de cette entrevue, je vous prie de bien vouloir prendre l'attache de son secrétariat (...)

Brice Blondel

27 octobre 2021 - Jean-François Gavoury prend l'attache du secrétariat de Monsieur Roger-Petit. Le rendez-vous est fixé au lundi 15 novembre à 16h00 au Palais de l'Élysée.

15 novembre 2021 - Le Conseiller Mémoire du président de la République reçoit Jean-François Gavoury de 16h15 à 17h15.

Lui est remis un dossier complet composé des pièces énumérées ci-après :

1°) Fiche de présentation de l'ANPROMEVO.

2°) Message de l'ANPROMEVO le 15 mars 2021 au siège du cabinet du ministère de la fonction publique (cf. supra sous rubrique « 16 mars 2021 »).

3°) Lettre du président de l'ANPROMEVO au président de la République le 21 avril 2021 (cf. supra).

4°) Message personnel de J-F. Gavoury au président de la République le 1^{er} mai 2021 (cf. supra).

5°) Lettre du président de l'ANPROMEVO au président de la République le 23 août 2021 (cf. supra).

6°) Correspondance du chef de cabinet du président de la République en date du 1^{er} octobre 2021 (cf. supra).

7°) Courriel du président de l'ANPROMEVO au cabinet du président de la République le 2 octobre 2021 (cf. supra).

8°) Correspondance du chef de cabinet du président de la République en date du 22 octobre 2021 (cf. supra sous rubrique « 26 octobre 2021 »).

9°) Projet de déroulé de l'entretien (1^{ère} partie), sous courriel de transmission du 9 novembre 2021 (cf. ci-après).

Envoyé : mardi 9 novembre 2021 - 17h45

De : ANPROMEVO A : bruno.roger-petit Cc brice.blondel

Objet : Guerre d'Algérie - Mémoire des victimes de l'OAS - Demande d'hommage officiel.

Chaville, 9 novembre 2021.

Monsieur le Conseiller,

Le 27 octobre, donnant suite à une intervention en ce sens de M. Brice Blondel, vous avez bien voulu me proposer de vous rencontrer lundi prochain (15 novembre) à 16h00.

Je m'y rendrai seul : en effet, M. Jean-Philippe Ould Aoudia, président de l'association Les Amis de Max Marchand, de Mouloud Feraoun et de leurs Compagnons, que j'avais pressenti pour m'accompagner, ne sera pas en mesure d'honorer ce rendez-vous.

De manière que notre entretien puisse déboucher sur une perspective d'actions concrètes, je me permets de vous en communiquer le déroulé ci-joint à l'état de projet.

D'ici là, je serai en mesure de répondre à toute demande éventuelle de pièces que vous estimerez nécessaires à votre totale édification sur la double question de la mémoire des victimes de l'OAS et de la dette morale de l'État à leur égard.

Veillez accepter, Monsieur le Conseiller, l'expression de ma considération la meilleure.

Jean-François Gavoury

Déroulé de la rencontre

Préambule

Au nom de l'ANPROMEVO, Jean-François Gavoury rappelle, en guise de préambule, que le rendez-vous intervient près de dix mois après la remise au président de la République du rapport dont M. Benjamin Stora avait reçu la commande en juillet 2020 :

- un rapport dans lequel l'historien, au risque de nourrir un désordre mémoriel générateur de transgressions de la vérité historique et de divisions entre les Français, a omis de rappeler que, parmi les victimes de la guerre d'Algérie, figuraient celles causées par l'OAS, dont le nombre total est estimé à 2 700 ;

- un rapport en principe axé sur la réconciliation des mémoires, mais à la suite duquel certaines initiatives ont choqué victimes survivantes et descendants de victimes de cette organisation criminelle dont nul ne saurait sérieusement contester le statut de « belligérant ».

Ainsi, voir l'arrière-petit-fils de Raoul Salan, assassin responsable de milliers de morts en Algérie et en France, invité à prendre part à un groupe de travail et de réflexion sur la réconciliation des mémoires a fait injure notamment à la mémoire de celles et de ceux qui ont tenu à rester au service de l'autorité légitime :

- Est-il utile de rappeler que ce général félon a dû sa réhabilitation à un président de la République dont les sympathies pour l'extrême-droite sont désormais connues ?

- Qu'auraient dit les associations de pieds-noirs si avait été invité tel jeune membre de la famille de Yacéf Saadi, présumé non comptable des choix de l'instigateur d'attentats meurtriers dirigés en 1956-1957 contre les Européens dans Alger ?

- Que dirait-on d'un chancelier allemand qui proposerait au petit-fils de Rudolf Hess de témoigner dans le cadre d'une démarche de réconciliation des mémoires des nazis et de leurs victimes ?

Problématique : peut-on compter sur une prise de conscience, même tardive, au niveau sommital de l'État, de la place qui revient aux victimes de l'OAS dans ce travail des mémoires ?

Quelle forme, en tout état de cause, pourrait prendre la reconnaissance officielle (par l'État et/ou la Nation) des victimes de l'OAS ?

Propositions de règlement : pour tenter de compenser - par une réparation de nature exclusivement morale - le tort causé à la mémoire des victimes dont elle porte le souvenir dans l'honneur et la dignité, l'ANPROMEVO propose :

1^o] Une déclaration du président de la République aux termes de laquelle la France reconnaîtrait les souffrances subies par l'ensemble des victimes des crimes de guerre et attentats commis par l'Organisation armée secrète (OAS) ou en son nom, en Algérie et en France, en 1961 et 1962.

Cet acte pourrait intervenir le samedi 19 mars 2022 dans le cadre de la Journée nationale du souvenir et du recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.

Il pourrait s'accompagner, au cours de la matinée de ce même 19 mars, du dépôt d'une gerbe par le chef de l'État devant la stèle commémorative érigée au cimetière parisien du Père Lachaise en hommage à l'ensemble des victimes de l'OAS en Algérie et en France (« civils, militaires, élus, magistrats, fonctionnaires défenseurs des institutions et des valeurs de la République »).

Il donnerait corps à cette affirmation, qu'elle soit sous-jacente ou explicite dans le rapport de M. Stora, de la nécessité de cette concorde mémorielle à laquelle aspirent les victimes et descendants de victimes de l'OAS.

Il prendrait place dans le cadre d'une cérémonie officielle, associant notamment les préfets de région d'Ile-de-France et de police, la maire de Paris (et, si possible, M. Bertrand Delanoë, son prédécesseur), l'ambassadeur d'Algérie en France, quelques grands témoins ainsi que les représentants du monde combattant.

2^o) Dans le même temps - ou dès le dimanche 5 décembre 2021, à l'occasion de la Journée d'hommage aux morts pour la France de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie, la ministre des Armées ou la ministre déléguée chargée de la mémoire et des Anciens Combattants annoncerait l'insertion, sur la colonne centrale du Mémorial national de la guerre d'Algérie présent quai Branly à Paris (7^e), du nom des victimes civiles de l'OAS (dont une première liste serait mise sans délai à la disposition des autorités gestionnaires du site).

3^o) La régularisation, attendue depuis quinze ans par l'ANPROMEVO, de la situation de certains fonctionnaires de police tués par l'OAS dans l'exercice de leur mission et écartés à tort du droit à l'apposition de la mention « Mort pour la France » sur leur acte de décès.

À noter, concernant l'éligibilité des victimes de l'OAS à la qualité de « Mort pour la France », que

l'ANPROMEVO croit pouvoir se féliciter de l'expression « personnes civiles non-fonctionnaires victimes de l'OAS » utilisée par le Premier ministre en réponse, le 7 septembre, à une question écrite posée le 23 mars 2021 par la députée des Alpes-Maritimes Laurence Trastour-Isnart (cf. Annexe jointe). Il semble, en effet, s'en induire que l'acte de décès des fonctionnaires pourrait être revêtu de cette mention : subsisterait cependant le cas d'un magistrat, sachant que les militaires ont (heureusement) bénéficié du statut en question.

ANNEXE

15^e législature

Question N° 37352 de M^{me} Laurence Trastour-Isnart (Les Républicains - Alpes-Maritimes)

Question écrite Ministère interrogé > Premier ministre

Ministère attributaire > Premier ministre

Rubrique > Anciens Combattants et victimes de guerre

Titre > Réconciliation franco-algérienne

Question publiée au JO le : 23/03/2021 page : 2449

Réponse publiée au JO le : 07/09/2021 page : 6636

Texte de la question (Extraits)

M^{me} Laurence Trastour-Isnart interroge M. le Premier ministre sur son avis concernant certaines préconisations relatives à la réconciliation franco-algérienne. [...] Sur ce rapport, l'association Le souvenir français a fait part de son étonnement concernant l'attention portée aux « Morts pour la France » en craignant que la réconciliation visée ne prenne pas suffisamment en compte certaines mémoires des différentes parties. [...] l'association a publié onze préconisations qui seraient à même de contribuer à la réconciliation franco-algérienne. [...] Aussi souhaite-t-elle connaître sa position [...] sur les onze préconisations de l'association Le souvenir français.

Texte de la réponse (Extraits)

Le président de la République, comme le Gouvernement, ont pour priorité le rapprochement et la compréhension mutuels des mémoires de la guerre d'Algérie dans le respect de chacune d'entre-elles et la vérité historique. C'est dans cette optique que sont étudiées les préconisations du rapport sur les questions mémorielles portant sur la colonisation et la guerre d'Algérie remis en janvier 2021 par Benjamin Stora au président de la République. Lors des journées nationales commémoratives consacrées à la guerre d'Algérie, le 19 mars, le 25 septembre et le 5 décembre, ces mémoires sont rappelées. Elles ciblent autant les souffrances des rapatriés, des anciens supplétifs de l'armée française et de leurs proches, que l'engagement des soldats de métier et des appelés. [...] Concernant l'attribution des mentions « Morts pour la France » durant la guerre d'Algérie, elles s'effectuent suivant les règles décrites aux articles L. 511-1 et suivants du CPMIVG. Sur le sujet des personnes civiles non-fonctionnaires victimes de l'OAS, le Conseil d'Etat a estimé qu'elles n'étaient pas décédées du fait de violences constituant une suite directe de faits de guerre, l'OAS ne pouvant être considérée comme belligérant (avis n° 367.315 du 13 février 2003). [...]

10^e) Projet de déroulé de l'entretien (2^e partie), sous courriel de transmission du 13 novembre 2021 (cf. ci-après).

Envoyé : samedi 13 novembre 2021 - 10h45

De : ANPROMEVO A : bruno.roger-petit - Cc brice.blondel

Objet : Guerre d'Algérie - Pour un hommage officiel à la mémoire des victimes de l'OAS.

Chaville, 13 novembre 2021.

Monsieur le Conseiller,

Dans le souci de contribuer à l'efficacité de notre entretien du 15 novembre en milieu d'après-midi, je m'autorise à vous adresser un complément au déroulé dont je vous ai rendu destinataire par courriel du 9 novembre (à 17h45).

Il m'a été inspiré par un « fait divers » dont deux membres du conseil d'administration de l'ANPROMEVO ont été les témoins le 11 novembre dans le département des Yvelines et dont ils ont bien voulu me faire part.

Je vous renouvelle, Monsieur le Conseiller, l'expression de ma parfaite considération.

Jean-François Gavoury

Rendez-vous avec M. Bruno Roger-Petit - Additif

Au cours ou en conclusion de l'entretien, Jean-François Gavoury :

Il évoque une anecdote : la rencontre du secrétaire général de l'ANPROMEVO et de son épouse, le 11 novembre 2021, en forêt de Rambouillet, avec des scouts d'une huitaine d'années chantant :

« C'est nous les Africains
« Qui revenons de loin [...] ».

M^{me} Geneviève Pillion, qui, alors âgée de treize ans à peine, a échappé à une balle tirée par un Européen aux abords du Lycée d'Alger et dont le père, le chef d'escadrons Marcel Bourgogne, a été assassiné par l'OAS le 11 avril 1962, s'est approchée du groupe et a demandé à ces enfants s'ils étaient africains. Et eux de répondre : « Non, Madame, nous sommes FRANÇAIS ». Mon amie n'obtint de réponse ni de ces jeunes ni de leurs encadrants à ses interrogations relatives à l'origine de ce chant (cf. NB 1) et à la raison pour laquelle on le leur avait appris de préférence à celui des Partisans.

Il s'appuyant sur ce fait n'ayant rien d'anodin, souligne deux éléments de réflexion :

1°) Le soir même d'un attentat meurtrier à la voiture piégée attribué à l'OAS, commis le 10 mars 1962 devant le siège du congrès du « Mouvement de la paix » à Issy-les-Moulineaux, le ministre de l'Intérieur Roger Frey, dans une allocution télévisée au journal de 20h00 (cf. NB 2), dénonce la « folie sanguinaire » d'une organisation cherchant à « s'emparer du pouvoir par des méthodes que le régime hitlérien n'aurait certes pas désavouées » et en fustige les membres, qualifiés de « fascistes » et de « revenants de la collaboration ».

Face à une extrême droite qui, soixante ans plus tard, s'affiche, se radicalise, provoque et parvient à mobiliser à partir de slogans tels que « Vive la vraie France » (exploité en son temps par l'OAS), une parole du président de la République ciblant cette faction au travers d'un hommage rendu aux victimes qu'elle a causées ferait sens et permettrait de renforcer le statut de seul rempart crédible contre une ultra-droite en voie de banalisation du futur candidat Emmanuel Macron.

2°) Une mise à l'honneur de l'ensemble des victimes de l'OAS en Algérie et en France, sans distinction de leur origine européenne ou non, ne pourrait qu'être appréciée de l'autre côté de la Méditerranée et elle serait de nature à consolider le réchauffement en cours des relations entre les présidents des deux pays. NB 1 : L'OAS, notamment à Alger, avait fait du Chant des Africains l'indicateur de ses émissions pirates à la radio. (cf. <https://www.ina.fr/ina-eclair-actu/audio/phd98046733/emission-pirate-de-l-oas>).

NB 2 : Cf. <https://www.ina.fr/ina-eclair-actu/video/caf90005846/declaration-de-roger-frey>.

11°) Liste de victimes de l'OAS « Morts pour la France » ou illégalement exclues de cette qualité [Extraits]. À l'issue de l'entretien, durant lequel M. Bruno Roger-Petit se sera, par son écoute, ses observations et ses questions, attaché à démontrer qu'il était parfaitement à sa place dans ses fonctions de conseiller Mémoire au cabinet du président de la République, Jean-François Gavoury a la chance de croiser Madame Brigitte Macron, avec qui il peut échanger en privé durant quelques minutes.

Elle fait part de son intention de consulter le dossier constitué par l'association et remis à M. Roger-Petit. Elle considère que la question de la reconnaissance des victimes de l'OAS doit être appréciée au regard non pas de l'opportunité qu'elle représenterait pour le Président mais de la nécessité objective d'honorer ces oubliés de la mémoire de la guerre d'Algérie.

Il semble que Madame Macron puisse, au besoin, se révéler un allié déterminante.

Dans l'immédiat, l'état-major particulier (militaire) de Monsieur Emmanuel Macron sera saisi, à titre exploratoire, par M. Roger-Petit des propositions d'hommage émanant de l'ANPROMEVO : il s'agit là d'une consultation obligée, préalablement à l'étape ultime du portage du dossier auprès du Président.

20 novembre 2021 - Décès à Angoulême (Charente) de M. Henri Bosch, adhérent de l'association depuis le 12 septembre 2016, authentique pratiquant de la fraternité.

Ses obsèques ont eu lieu le 26 novembre 2021 à Civray (Vienne).

Son fils Jean-Michel lui a rendu l'hommage dont la teneur suit :

J'ai souhaité prendre la parole pour honorer la vie de Papa et rappeler un aspect essentiel de sa personnalité : pour moi, c'est l'inclusion. Au-delà de sa présence comme guide et exemple dans ma vie, je me souviens que Papa a toujours été prêt à garder une porte grand-ouverte à la famille et l'ami, mais aussi à l'étranger, au réfugié, à l'autre. Il me citait souvent l'exemple de sa grand-mère Nigues qui insistait pour qu'une assiette vide soit placée à table, juste au cas où un étranger devrait se présenter à l'improviste. Cette idée, je dois le dire, à l'époque, me paraissait un peu surréaliste, mais je la vis se matérialiser sous mes yeux au fil des années.

C'est ainsi qu'en 1962 notre appartement aux Tourelles, à Aix-en-Provence, accueillit de manière continue les membres de la famille qui avaient eu à quitter précipitamment leur pays, l'Algérie. Ils n'avaient pu prendre avec eux, comme le disait Mémé Germaine, que deux valises et leur mouchoir pour pleurer. Notre cousine Aimée en a d'ailleurs témoigné en réponse à l'annonce du décès de Papa, en m'écrivant : « Très attristée par le décès de Ritou, cousin germain très apprécié depuis Orléansville, Aix-en-Provence et plus. En mémoire, sa réception chaleureuse sur le port de Marseille, le 12 juin 1962, suite au rapatriement pénible de la famille. Esprit humaniste et solidaire, qui a ouvert toute grande sa porte aux pèlerins de passage ». Et aussi mon oncle Jean-Jacques, qui me disait se souvenir de Ritou aidant les

rapatriés sur le quai de Marseille, un brassard du Secours catholique au bras. Tout cela, bien entendu, avec l'engagement et le soutien de Jeanne, notre Maman qui pendant presque 70 ans fut sa compagne dévouée et l'accompagna dans toutes ses étapes.

C'est ainsi que, quelques années plus tard, à Sarcelles, un jeune ingénieur de Bratislava arriva dans notre famille et dans notre vie pendant toute une année. Il s'était retrouvé réfugié politique involontaire, bloqué en France à l'été 1969, ne pouvant rentrer dans son pays qui avait été envahi par l'Union Soviétique. Son séjour avec nous fut pour moi une expérience merveilleuse qui m'ouvrit à l'humanisme et le désir d'aider son prochain.

Je me souviens aussi que, quelques années plus tard, à Colmar cette fois-ci, une famille entière de médecins tchèques et leurs deux enfants s'installa dans notre maison rue Sainte-Catherine, pour une période assez longue là aussi, le temps que Papa les guide dans les premières étapes de leur vie sociale et professionnelle en France, en aidant notamment Pavel à trouver un poste à l'hôpital Pasteur.

Ce ne sont ici que trois exemples de sa vie d'accueil, de curiosité, d'intérêt pour l'autre, d'inclusion, de tolérance. Il y en a bien d'autres. Sa vie durant, il a saisi chaque opportunité d'ouvrir ses idées et ses actes vers l'inclusion, que ce soit à l'égard d'autres religions, d'autres ethnies ou d'autres cultures. J'ai rarement vu une personne aussi intéressée par son prochain et autant prête à aider l'autre dans le besoin.

Pour moi, c'est une des plus belles leçons de vie qu'il ait pu me donner, et que j'essaie chaque jour de développer en apportant une dimension de tolérance et d'inclusion dans notre monde.

Jean-Michel BOSCH

*Il y a quelque chose de plus fort que la mort,
C'est la PRÉSENCE DES ABSENTS
Dans la MÉMOIRE des VIVANTS*

Jean d'Ormesson

5 décembre 2021 - Le président de l'Association nationale pour la protection de la mémoire des victimes de l'OAS (ANPROMEVO) s'adresse par courriel à celles et ceux de ses adhérentes et adhérents qui ont participé à l'assemblée générale du 25 novembre ou y ont été représentés. Il souhaite en effet leur livrer ses impressions concernant la cérémonie nationale d'hommage aux morts pour la France de la guerre d'Algérie organisée le matin même en la Cour d'honneur de l'Hôtel des Invalides à Paris et présidée par M^{me} Geneviève Darrieussecq, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens Combattants.

Cette manifestation, accessible en vidéo via le lien <https://www.youtube.com/watch?v=gBv6qejR1No>), a eu pour principale caractéristique de confirmer l'intime proximité de cette ministre avec les anciens tenants de l'OAS en même temps que son incapacité à rendre compte du drame algérien dans sa globalité. Elle a par ailleurs brouillé la communication du président de la République dans le cadre de cette Journée.

Hommage aux morts pour la France de la guerre d'Algérie le 5 décembre 2021 à Paris

Une parodie cérémonielle pour un simulacre de réconciliation mémorielle

Ce dimanche matin, de 10h00 à 11h00, en la Cour d'honneur de l'Hôtel national des Invalides à Paris (7^e), Geneviève Darrieussecq, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens Combattants, a présidé la cérémonie officielle d'hommage aux morts pour la France pendant la guerre d'Algérie.

Cette cérémonie s'est déroulée en présence d'autorités civiles et militaires, d'élus ainsi que de représentants d'associations : j'y étais invité et je m'étais inscrit en vue d'y assister. Au dernier moment, je me suis ravisé et ne l'ai pas regretté.

Il s'est agi, en effet, d'un spectacle parodique, marqué par le dépôt d'une gerbe minuscule au pied d'un chevalet dérisoire supportant un écriteau porteur de l'inscription « Journée nationale d'hommage aux Morts pour la France » pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie ».

Le ton avait été donné, quelques minutes auparavant, avec un message tendancieux, diviseur, confinant au caricatural.

Reconnaissant le sacrifice des militaires (soldats de métier, jeunes appelés ou rappelés sous les drapeaux, personnels féminins des Armées), des supplétifs, des rapatriés d'Afrique du Nord, des personnes disparues, des victimes civiles des 26 mars et 5 juillet 1962, respectivement à Alger (rue d'Islly) et dans les rues et immeubles d'Oran, Geneviève Darrieussecq n'a pas eu un mot pour les membres des forces de l'ordre (gendarmes, policiers, CRS). Aucune mention, fût-ce allusive, aux victimes militaires et civiles de l'OAS !

Pire, au risque de se voir reprocher une certaine forme de réécriture de l'histoire, elle a affirmé, à propos des Français d'Algérie d'origine européenne : « Ils n'étaient pas les exploités haineux souvent

caricaturés. Ils partageaient une vie, un pays, une terre avec les populations arabes ou berbères d'Algérie ». Aucune précision, cependant, sur les modalités de la répartition.

En conclusion d'une manifestation à la tonalité nostalgérique assumée, la ministre déléguée a longuement salué chacune et chacun des invités cependant que la musique militaire interprétait le chant des Africains, hymne des partisans de l'Algérie française et de l'OAS.

Ni le député de Paris Gilles Le Gendre (LREM), ni le sénateur des Hauts-de-Seine Roger Karoutchi (Les Républicains) n'ont sourcillé.

Espérée digne, inclusive, respectueuse de toutes les mémoires des victimes de la guerre d'Algérie, la prestation de la ministre Darrieussecq aura contribué de la pire façon à la rémanence des antagonismes. Elle aura par ailleurs desservi le dessein gouvernemental d'une relation apaisée entre la France et l'Algérie.

Jean-François Gavoury

19 décembre 2021 - Décès à l'âge de 90 ans de Monsieur Robert Créange, secrétaire général de la Fédération nationale des déportés et internés, résistants et patriotes (FNDIRP) depuis 1994 jusqu'à 2013, année au lendemain de laquelle il devient membre, à titre personnel, de l'Association nationale pour la protection de la mémoire des victimes de l'OAS (ANPROMEVO).

C'est alors qu'il en était le dirigeant que la FNDIRP, lors d'une réunion de son Bureau exécutif le 11 mars 2006, a décidé de devenir membre d'honneur de l'ANPROMEVO, fondée et déclarée un mois plus tôt. Issu d'une famille juive d'origine lorraine et non pratiquante, Robert, Michel, Hayem Créange était né le 18 avril 1931 à Paris (16^e) de Samuel Pierre Joseph Créange (dit Pierre Créange), socialiste, franc-maçon, homme de lettres, poète et de Raymonde Esther Cahen.

Ses parents sont tous deux arrêtés par les Allemands en août 1942 lors d'une tentative de franchissement de la ligne de démarcation. Transférés à la prison de Poitiers, ils seront internés au camp de Drancy le 14 août 1942 puis convoyés le 18 septembre vers le camp de concentration d'Auschwitz (Pologne) où ils mourront le 23 septembre. Par arrêté du secrétaire d'État à la Défense chargé des Anciens Combattants en date du 19 juillet 1999, la mention « Mort en déportation » a été apposée sur leurs actes de décès respectifs.

En même temps que sa sœur Françoise, âgée de treize ans, il est recueilli par une tante à Périgueux, dont il fréquente le lycée avant de devenir élève du Centre national d'enseignement par correspondance. Dans le prolongement d'une année de propédeutique Lettres modernes, il effectuera en 1951-1952 son service militaire en Allemagne puis à Angers comme sergent.

Jusqu'à sa retraite en 1986, il alternera entre l'enseignement et la Régie Renault au comité d'entreprise de laquelle il sera associé avant d'en piloter le secteur « Enfance-Jeunesse » à partir de 1968, puis les activités sociales de 1978 à 1986.

Conseiller municipal d'opposition (PCF) de Boulogne-Billancourt de 1983 à 1995, il ajouta la dimension de l'engagement mémoriel à son militantisme dans le domaine social et politique : secrétaire général du Comité national du Souvenir des fusillés du Mont-Valérien et du Comité du Souvenir des 35 martyrs de la Cascade du Bois de Boulogne, secrétaire général adjoint de l'Union française des associations de combattants et de victimes de guerre (UFAC).

Lutte contre l'obscurantisme, devoir de vérité, appel de la jeunesse à la citoyenneté ont inspiré son activité à cet égard : une activité inlassable, puisque le 15 novembre de cette année, il témoignait encore devant une classe d'élèves du Lycée (LGT) Simone VEIL de Boulogne-Billancourt, arborant des objets personnels tels que l'étoile juive qu'il portait enfant.

Depuis le 1^{er} février 2020, Robert Créange appartenait au conseil d'administration de l'Office national des Anciens Combattants et victimes de guerre (ONAC-VG) au sein duquel il avait été nommé pour une durée de quatre ans, par arrêté ministériel, au titre du troisième collège (composé de représentants des fondations et associations nationales œuvrant pour les missions mémorielles et la citoyenneté).

Qu'il repose en paix et que son exemple nous encourage à ne pas lâcher prise dans la conduite de nos combats pour la mémoire !



Samedi 8 janvier 2022 - Voeux pour 2023 prononcés à Alençon le samedi 8 janvier 2022 devant la stèle dédiée à Alfred Locussol, victime de l'OAS.

Monsieur le maire d'Alençon,

C'est à vous que je m'adresse en premier lieu afin de vous renouveler publiquement les respectueuses félicitations que je vous ai adressées le 3 janvier, jour du soixantième anniversaire du lâche homicide commis par deux tueurs à gages sur la personne d'Alfred Locussol.

C'est au titre du ministère en charge de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales que vous avez été promu au grade d'officier dans l'ordre national de la Légion d'honneur aux termes d'un décret publié au Journal officiel du 1^{er} janvier.

Je vous l'ai écrit : dans la mesure où c'est l'élu du département de l'Orne et de son chef-lieu qui a vu ses éminents mérites ainsi distingués, je ne puis résister à la tentation de voir là reconnue, entre autres engagements dignes de considération, l'implication courageusement assumée qui a été la vôtre, en 2012, dans la mise à l'honneur du premier fonctionnaire de l'État victime de l'OAS sur le territoire métropolitain.

Mesdames et Messieurs, chers amis ici présents autour de cette stèle qui attire l'œil, interpelle et éveille les consciences, pourquoi et aux ordres de quel sabreur ont-ils tué le pied-noir Alfred Locussol, dont l'activité militante au service d'une Algérie libre et pacifiée était suspendue depuis son affectation en métropole au cours de l'année 1956 ?

Pour Paul Stephani et Robert Artaud, la réponse est simple : pour l'argent (200 000 francs de l'époque, soit 290 000 euros de 2022). Pour les commanditaires, cette initiative obéissait moins à une menace ou à un besoin de vengeance qu'à une volonté de démontrer avec éclat la capacité des « groupes d'action » de l'OAS en métropole, pilotés depuis Alger par le sous-préfet dévoyé Jacques Achard, à frapper aussi efficacement qu'en Algérie. En tout cas, le colonel félon Jean Gardes verra dans cette action un glorieux fait d'armes et exprimera le regret que ses auteurs aient été arrêtés.

Aux yeux de l'association représentative de l'ensemble des victimes survivantes et familles de victimes de l'OAS, le ministère français des Armées, de la Mémoire et des Anciens Combattants présente les apparences d'un monstre :

- un monstre froid qui ne s'est pas satisfait du temps de la paix ouvert par le cessez-le-feu en Algérie et qui, sous le couvert de mandats internationaux ou d'appels au secours de ses anciennes colonies, s'est érigé en belligérant dans le cadre d'opérations militaires à l'extérieur du territoire national ;

- un monstre d'opportunisme qui, soutenu par certaines associations, voit dans cette relève des anciens d'Algérie, une forme d'aubaine puisqu'à défaut le monde combattant serait voué à disparaître ;

- un monstre qui entretient sa propre croissance non seulement en étendant sa liste des « Morts pour la France » mais aussi en créant de nouvelles bases de données telles que celle des « Militaires décédés en Opérations extérieures » et en leur dédiant un « haut lieu de la mémoire nationale », dixième du nom derrière le Mémorial national des Morts pour la France en Afrique du Nord ;

- un monstre qui se repaît, à rythme hélas régulier, de brillants panégyriques lors de cérémonies laïques à fonction psychopompe ;

- un monstre à deux têtes : l'une que l'on dit gestionnaire rigoureuse ; l'autre que l'on sait mal faisante.

Oui, Geneviève Darrieussecq fait mal.

Elle fait mal aux victimes de l'OAS, à l'égard desquelles elle ressent une véritable allergie qui, selon toute vraisemblance, ne date pas de son accès à des responsabilités de niveau gouvernemental.

Elle fait mal au Premier ministre et au président de la République en affichant sa proximité physique et sa complicité idéologique avec les anciens membres et sympathisants de l'OAS. S'inscrivant ainsi dans la lignée d'un Hubert Falco inspirant son maître Hervé Morin, elle entraîne sa supérieure, M^{me} Florence Parly, sur le terrain de la rupture avec le pacte républicain au nom duquel Messieurs Jean Castex et Emmanuel Macron affirment qu'une mémoire objectivée - autrement dit, plurielle - est seule de nature à ouvrir la voie à une réconciliation des peuples.

Le Gouvernement ne saurait porter la marque de l'idéologie coloniale et de l'OAS : pas plus que le colonialisme à prétention émancipatrice, le néocolonialisme à vocation pacificatrice ne peut se prétendre compatible avec les libertés démocratiques ; moins que quiconque Geneviève Darrieussecq n'est habilitée à porter la parole de la mémoire de la guerre d'Algérie et de sa douleur si elle occulte et insulte celles des victimes de l'OAS, comme elle le fait par ailleurs à l'égard des membres des forces de l'ordre qu'elle ignore et méprise, quels qu'aient été leurs assassins !

J'exhorte le chef de l'État à mettre de l'ordre dans les rangs de ses collaborateurs et à accomplir d'ici au 19 mars prochain le geste auquel je l'ai invité en dernier lieu le 15 novembre de l'an passé : un geste d'apaisement d'une blessure mémorielle cruellement ravivée par Geneviève Darrieussecq les 26 mars et 5 décembre 2021 ; un geste qu'apprécieront celles et ceux qui, dans tout juste un mois, à Paris, célébreront le souvenir des Morts de Charonne ; un geste qui sera salué de part et d'autre de la Méditerranée ; un geste que Madame Brigitte Macron ne désavouera pas, je crois pouvoir l'indiquer ici.

À toutes et tous, bonne année du soixantenaire de la fin de la guerre d'Algérie, et grand merci tant aux médias locaux qu'au quotidien *El Watan* d'avoir annoncé, dans leurs colonnes ou sur leurs ondes, ce rendez-vous exceptionnel du 8 janvier.

Jean-François Gavoury

7 février 2022 - Communication de Jean-François Gavoury

[Extraits]

Depuis que la France est entrée dans l'année du soixantième anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie, l'ensemble de la presse nationale s'est tenue à distance des victimes de l'OAS, préférant évoquer les mémoires douloureuses des partisans de l'Algérie française, des harkis et des représentants du monde rapatrié. [...]

En me proposant une interview téléphonique, *Le Monde* a, le premier, brisé cette forme d'omerta : cf. https://www.lemonde.fr/afrique/article/2022/02/07/guerre-d-algerie-les-victimes-de-l-oas-sont-totalement-oubliees_6112657_3212.html ou pièce jointe).

Il faut dire que ce quotidien se rappelle avoir, le 15 février 1962, subi l'épreuve d'une bombe visant Jacques Fauvet, son rédacteur en chef adjoint, mais qui blessa légèrement sa fille âgée de huit ans : sombre reproduction de l'attentat dirigé une semaine auparavant contre le ministre André Malraux et dont Delphine Renard sortit à quatre ans et demi mutilée à vie.

Telle était l'OAS dont l'État s'est déshonoré en en célébrant, quasi continûment depuis février 1973, des faits d'armes de même nature. Telle était l'OAS dont la République a délaissé autant les victimes survivantes que les familles des victimes décédées, au nombre estimé de quelque 2 700 ces dernières.

Puisse l'article ci-annexé du journaliste Frédéric Bobin - dont je salue le travail impartial - contribuer à l'édification de ses lecteurs à l'Élysée et encourager Monsieur Emmanuel Macron à laver l'injure nostalgique faite à la mémoire de l'Émir Abdelkader le samedi 5 février à Amboise : la commémoration demain, à Paris, du drame de Charonne sera pour lui l'occasion d'exalter le souvenir des personnes tombées, des deux côtés de la Méditerranée, sous les coups d'un belligérant aveugle et barbare.

Mais toutes les victimes du conflit n'ont pas encore été honorées. Dans un entretien au *Monde Afrique*, Jean-François Gavoury, fils de Roger Gavoury, commissaire central d'Alger assassiné par l'Organisation de l'Armée secrète (OAS) le 31 mai 1964, regrette que les morts causés par cette organisation terroriste pro-Algérie française aient jusqu'à présent été « passés sous silence » dans les hommages officiels. Une initiative est attendue ce mardi 8 février de la part de l'Élysée à l'occasion du 60^e anniversaire de la répression d'une manifestation organisée par les partis et syndicats de gauche contre « les assassins de l'OAS » et pour la « paix en Algérie » à la station de métro Charonne, à Paris.

Comment jugez-vous cet acte de « reconnaissance » des « injustices » et des « drames » subis par les pieds-noirs d'Algérie lors de l'accession du pays à l'indépendance ?

Il est légitime que les victimes du 26 mars 1962 soient honorées. Cela ne me choque en rien. Soixante ans après, il est plus que temps de procéder à une reconnaissance générale de ce que fut la guerre d'Algérie. De la même manière, je ne suis pas choqué que les harkis se voient reconnaître les traitements inhumains qu'ils ont eu à endurer au lendemain du cessez-le-feu et obtiennent des compensations.

Ce qui me rend amer, c'est que les victimes de l'OAS soient à ce point délaissées. Déjà, le rapport de Benjamin Stora (remis au président de la République en janvier 2021) était silencieux, étrangement silencieux, sur la date du 8 février 1962, celle de la répression de la manifestation anti-OAS et en faveur de la paix en Algérie, au cours de laquelle neuf personnes ont péri au métro Charonne sous les coups de la police de Maurice Papon. Les victimes de l'OAS sont, au moment où nous parlons, les seules victimes de la guerre d'Algérie totalement oubliées par les pouvoirs publics depuis soixante ans. Je dis bien : les seules. Il n'en est pas d'autres.

La qualification de « massacre impardonnable » vous semble-t-elle convenir à propos de la tuerie de la rue d'Isly ?

Je suis gré au président d'avoir mentionné que la foule de manifestants de la rue d'Isly avait « été attisée par l'OAS ». C'est la première fois qu'au sein de l'Etat on précise que cette manifestation avait répondu à un mot d'ordre de l'OAS. Mais qualifier de « massacre impardonnable pour la République » l'usage de la force face à une manifestation à caractère insurrectionnel et appelée par une organisation criminelle peut placer le chef de l'Etat dans une situation délicate.

Si l'administration des Anciens Combattants et les services d'archives avaient été parfaitement transparents vis-à-vis du chef de l'Etat, ils n'auraient pas manqué de lui adresser les pièces relatives à ce dossier du 26 mars 1962. Car les archives existent bel et bien et elles tendent à démontrer de façon incontestable le fait que le 26 mars 1962, les malheureux musulmans composant le 4^e Régiment de tirailleurs – où il n'y avait d'ailleurs pas que des musulmans – ont répondu en état de légitime défense à des tirs émanant de balcons et du toit de l'immeuble du 64 rue d'Isly. Les membres de ce régiment ont réagi instinctivement, en imaginant que ces tirs pouvaient provenir de la foule qu'ils avaient en face d'eux. Le président de la République a été tenu dans l'ignorance d'une réalité déjà reconnue comme un fait historique par des services relevant de son autorité.

Que demandez-vous précisément au chef de l'Etat ?

Les victimes de l'OAS sont représentées par deux associations. La première, Les Amis de Max Marchand, de Mouloud Feraoum et de leurs compagnons, est une association vouée à perpétuer le souvenir des six inspecteurs des centres sociaux éducatifs (CSE) en Algérie assassinés collectivement le 15 mars 1962 au CSE de Château-Royal, à Alger. La seconde, plus généraliste, est celle dont je suis le représentant légal : l'Association nationale pour la protection de la mémoire des victimes de l'OAS (ANPROMEVO). Nous attendons un geste mémoriel symbolique de la part du président de la République en hommage aux victimes de l'OAS, qui sont au nombre de 2 700 personnes - Européens comme autochtones -, sans compter les blessés.

L'OAS a visé, en Algérie et en France, des fonctionnaires, des magistrats, des élus, des enseignants, des journalistes, tous défenseurs des institutions de la République. Et bien sûr des policiers et des militaires, des gendarmes ou des soldats du contingent, tels ceux qui ont été tirés comme des lapins les 22 et 23 mars 1962 à Bab el-Oued (Alger). Le hasard veut que le procès des assassins de mon père, première victime de l'OAS au sein de la fonction publique, ait débuté le 26 mars 1962, le jour de la tuerie de la rue d'Isly.

Nous ne demandons pas d'argent pour toutes ces familles, parce que cela ne serait pas sain à nos yeux. Car il faut savoir que des militants de l'OAS ont, eux, réclamé et obtenu, aux frais du contribuable, des indemnités. En vertu de l'article 13 de la loi du 23 février 2005, ces tueurs ayant abattu nos pères et nos mères ont eu accès à des compensations financières du fait qu'ils avaient dû interrompre leur activité professionnelle pour se joindre aux factieux, s'étaient exilés pour échapper à la justice et n'avaient pas pu cotiser pendant ce temps pour leur future retraite civile. Ces indemnités se sont élevées à 1 250 euros par trimestre, soit 5 000 euros par année. Des sommes substantiellement supérieures aux réparations accordées aux harkis qui, eux, s'étaient placés du côté de la République.

Quelle forme pourrait prendre ce geste mémoriel de la part du président de la République ?

Nous n'attendons pas de lui de la compassion, mais de la compréhension de ce qu'ont été la douleur et les souffrances des familles des victimes de l'OAS, jusque-là complètement passées sous silence. M. Macron peut accomplir ce geste soit le 8 février, à l'occasion du 60^e anniversaire de la répression du métro Charonne, soit le 19 mars, lors de l'anniversaire de l'entrée en vigueur du cessez-le-feu consécutif aux accords d'Evian. Dans ce deuxième cas, il pourrait se joindre à la cérémonie tenue chaque année au matin de ce même 19 mars devant une stèle érigée en octobre 2011 par la ville de Paris à la demande de notre association en hommage aux victimes de l'OAS. Mais pour l'instant, je ne connais pas les intentions du chef de l'Etat. Je compte sur lui car il me semble témoigner d'un esprit d'ouverture. Je l'ai même trouvé extrêmement courageux d'avoir déclaré en aparté, à la fin de sa rencontre avec les rapatriés le 26 janvier à l'Élysée, qu'il ne reviendrait pas sur ses propos de 2017 à Alger assimilant la colonisation à un « crime contre l'humanité ».

La fusillade de la rue d'Isly le 26 mars 1962 à Alger a consisté en « un massacre impardonnable pour la République »

(Emmanuel Macron, Palais de l'Élysée, 26 janvier 2022)

À l'égard de certaines mémoires en relation avec la fin de la colonisation de l'Algérie, la déclaration de Monsieur Emmanuel Macron du 26 janvier 2022 relative aux événements survenus le 26 mars 1962 à Alger pourrait être regardée, en l'état et à ce stade, comme une déclaration de guerre.

On est d'emblée tenté d'y voir une initiative s'inscrivant dans le droit fil de la réception au Palais de l'Élysée, le 30 septembre dernier, d'un descendant du général félon Raoul Salan, chef suprême de l'OAS, responsable du putsch d'avril 1961.

Pourtant, cette proclamation doit être replacée dans le contexte d'une intervention, et celle-ci ne

s'applique pas à dissimuler l'identité des instigateurs d'une action qui va virer au drame : « Ce jour-là, des soldats du 4^e régiment de tirailleurs, une unité de l'armée française, firent feu sur une foule qui manifestait, attisée par l'OAS, son attachement à l'Algérie française en cherchant à rompre le blocus du quartier de Bab-El-Oued. Ce jour-là, des soldats français, déployés à contre-emploi, mal commandés, moralement atteints, ont tiré sur des Français. Il est plus que temps de le dire. Ce qui devait être une opération de maintien de l'ordre s'acheva par un massacre, un massacre dont aucune liste définitive des victimes ne fut établie, qui fit des dizaines de tués et des centaines de blessés. »

L'hommage rendu aux victimes ne souffre aucune contestation.

Mais qualifier de « massacre impardonnable pour la République » l'usage de la force face à une manifestation à caractère insurrectionnel appelée par une organisation criminelle en dépit de l'interdiction générale découlant des Accords de cessez-le-feu en Algérie peut placer le chef de l'État en situation délicate si l'ouverture des archives révèle que l'armée a tiré en état de légitime défense.

Un tel propos est par ailleurs susceptible d'embarrasser le ministre de l'Intérieur :

- dont l'un des illustres prédécesseurs, Monsieur Roger Frey, dans une allocution télévisée au journal de 20h00 le 10 mars 1962, dénonçait la « folie sanguinaire » de l'OAS, cherchant à « s'emparer du pouvoir par des méthodes que le régime hitlérien n'aurait certes pas désavouées », et en fustigeait les membres, qualifiés de « fascistes » et de « revenants de la collaboration » ;

- au moment même où Monsieur Gérard Darmanin a à gérer une situation d'extrême violence à Nantes, livrée à des manifestations non déclarées ou maintenues au mépris de leur interdiction préalable.

Rappelons par ailleurs, à titre non anecdotique, que le Gouvernement se targue ces jours-ci d'avoir soumis au Parlement le vote d'une indemnisation forfaitaire en faveur des harkis calculée sur la base de 1 000 euros par année de rétention en camp contre 1 259 euros par trimestre d'activisme belligérant aux anciens tueurs de l'OAS en vertu (!) des dispositions de l'article 13 de la loi n° 2005-158 du 23 février 2005.

Retenons, enfin et surtout :

1°) que la Présidence de la République, au soir du 26 janvier 2022, a fait paraître sur son site Internet une communication se concluant en ces termes : « Le président de la République, comme il s'y est engagé lors de la remise du rapport de Benjamin Stora, participera à la commémoration du 19 mars 1962, sous une forme, là encore, conçue spécifiquement pour notre époque » ;

2°) que des propositions ont été remises en ce sens à son conseiller "Mémoire" le 15 novembre dernier et présentées oralement le même jour à la Première dame ;

3°) qu'entre-temps, le 8 février 2022, sera célébré à Paris, au Métro Charonne, le souvenir tragique, soixante après, des victimes d'une manifestation prônant la paix en Algérie et qu'un geste mémoriel issu du niveau sommital de l'État n'est pas exclu à cette occasion.

8 février 2022 - Communication de Jean-François Gavoury le soir même de l'hommage rendu aux victimes de Charonne :

Plaisir et fierté, ce mardi 8 février en début de soirée, à me trouver au côté successivement, du maître de la cérémonie commémorative (Henri Cukierman, président du « Comité Vérité et Justice pour Charonne »), de Delphine Renard, de François Vauglin (maire du 11^e arrondissement de Paris), de Fabien Roussel (député, secrétaire national du Parti communiste), de Philippe Martinez (secrétaire général de la CGT).

Émotion à l'écoute de Delphine Renard qualifiant si opportunément de « Justes » les neuf morts de Charonne et bénissant leur mémoire.

Émotion au moment d'intervenir face à un auditoire aussi massif dans lequel je reconnais outre un nombre important d'adhérents franciliens de l'association au nom de laquelle je suis appelé à prendre la parole, des amis tels que représentants de la FNACA de Paris, président de l'Espace Guerre d'ALgérie (EGAL), auteur de la bande dessinée *Charonne - Bou Kadir*, historien auteur de *Nostalgie. L'interminable histoire de l'OAS*.

Même sentiment en entendant l'implacable réquisitoire contre les autorités de l'époque prononcé par l'estimable maire de l'arrondissement, le discours de campagne du candidat Fabien Roussel et celui, sans complaisance, du responsable de la CGT à qui l'on a dû le rappel des noms et qualités des neuf « Justes de Charonne ».

PS : Une vidéo existe, accessible via le lien ci-dessous : <https://www.youtube.com/watch?v=crfEeoH5OYk>

La République, ce n'est pas la police aux ordres d'un préfet tel que Maurice Papon : c'en est même l'opposé ! La République, ce n'est pas un homme politique prétendant haut et fort l'incarner et exprimant sur son visage sa haine féroce de la police : c'en est même la caricature !

La République, elle est ici, représentée physiquement par ses victimes, leurs descendants, leurs amis.

Oui, la République française a fait des victimes, en nombre, en masse, il y a une soixantaine d'années, en Algérie comme en France. Des victimes désormais reconnues pour la plupart d'entre elles. Mais d'autres restent occultées : celles de la police parisienne le 8 février 1962 et de l'OAS. Une police et une organisation

qui, ici, à Charonne, ont semblé se confondre et s'unir dans un même élan de sauvagerie homicide.

Des victimes, disais-je, passées par pertes et profits, réduites au silence par des autorités qui, au sein de l'Armée, ont organisé ou couvert la destruction par un certain 2^e bureau des archives militaires traitant de l'OAS, par des ministres qui, hier, ont couvert de distinctions honorifiques le torse des tueurs de l'OAS et qui, aujourd'hui, accordent leur sympathie compassionnelle aux anciens complices de ces criminels.

La République doit reconnaître ses propres faiblesses, ses erreurs, ses fautes, ses forfaits : ce sont son devoir, sa dignité, son honneur.

Elle doit dénoncer le double discours d'un Roger Frey qui, au lendemain du 8 février 1962, imputait la responsabilité des morts de Charonne aux manifestants eux-mêmes et qui, le 10 mars suivant, dans une allocution télévisée au journal de 20h00, dénonçait la « folie sanguinaire » de l'OAS, cherchant à « s'emparer du pouvoir par des méthodes que le régime hitlérien n'aurait certes pas désavouées », et en fustigeant les membres, qualifiés de « fascistes » et de « revenants de la collaboration ».

« Sachons gré au préfet de police Didier Lallement de sa contribution significative à la vérité, ce matin-même, au cimetière du Père-Lachaise.

« Pour conclure sur une note familiale (c'est tendance !), sur une note apaisée, sur une note d'espérance, je voudrais rapprocher deux déclarations distantes de soixante ans :

- celle de mon père, le jour de son accès au poste de commissaire central du Grand Alger : « L'horizon commence à blanchir et bientôt, je l'espère, luira sur l'Algérie l'aube de la paix. Je voudrais, de toute mon âme, être le Central de la pacification, la vraie cette fois, celle des esprits. Je rêve d'une Alger où les hommes s'entraiment enfin, sans plus être séparés par des races, des religions ou des mers. » ;

- celle à Amboise, il y a trois jours, de l'actuel ambassadeur d'Algérie, M. Antar Daoud, appelant à faire de la Méditerranée un « lac de paix partagée et non un lac de division ».

« Vive la République ici présente, et surtout vive la paix civile, vive la paix des mémoires. »

2023

7 janvier 2023 - Voeux pour 2023 prononcés à Alençon le samedi 7 janvier 2023 devant la stèle dédiée à Alfred Locussol, victime de l'OAS.

Madame la députée de la 1^{ère} circonscription de l'Orne,
Monsieur l'Adjoint au maire d'Alençon, Mesdames et Messieurs les élus,
Mesdames et Messieurs les présidents, dirigeants, délégués d'associations, comités, collectifs du souvenir de la guerre d'Algérie, des victimes de l'OAS et de la mémoire d'Alfred Locussol,
Permettez-moi de revenir sur quelques pages et dates de 2022 : une année si particulière en tant qu'elle porta la marque du 60^e anniversaire des Accords de cessez-le-feu en Algérie, suivis de la sortie de cette domination coloniale française imposée à ce territoire d'Afrique du Nord inéluctablement voué à l'indépendance.

Le samedi 8 janvier, qui nous vit ici rassemblés pour la première fois avec l'historien Alain Ruscio, au lendemain d'une conférence reconnue d'intérêt général.

La journée du mardi 8 février, au début de laquelle le préfet de police Didier Lallement témoigna, soixante ans après les faits, d'un geste de considération à l'égard des victimes du Métro Charonne, un geste que Delphine Renard et moi avons tenu à saluer sur place le soir même.

Le samedi 19 mars, avec un rendez-vous élyséen qui n'a pas tenu ses promesses, portant même atteinte à l'unité de la grande famille des victimes de l'OAS jusqu'à provoquer des incompréhensions en son sein.

Le jeudi 21 juillet, avec la parution du n° 305 de la *Revue Historique des Armées* comportant en ses pages 81 à 98 un article signé du chef de bataillon Éva Renucci et du capitaine Aurélien Cubaynes, consacré aux membres des forces de l'ordre tués par l'Organisation armée secrète (OAS) et rendant hommage au travail accompli par l'ANPROMEVO en vue de leur dénombrement et de leur identification.

Le mardi 18 octobre, avec quelques mots du chef de l'État prononcés en l'Hôtel national des Invalides dans lesquels lesdites victimes de l'OAS ont cru déceler les premiers signes d'une reconnaissance officielle :

« Nous reconnaissons avec lucidité que dans cette guerre il en est qui, mandatés par le gouvernement pour la gagner à tout prix, se sont placés hors la République. Cette minorité de combattants a répandu la terreur, perpétré la torture, envers et contre toutes les valeurs d'une République fondée sur la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. Une poignée d'entre eux se livra même, dans la clandestinité, au terrorisme. Reconnaître cette vérité ne doit jamais nous faire oublier que l'immense majorité de nos officiers et de nos soldats refusa de violer les principes de la République française. Ces dérives criminelles, ils n'y ont pas souscrit, ne s'y sont pas soumis, et s'y sont même soustraits. En conscience, avec courage, certains prirent la parole ou la plume pour les condamner publiquement. Et en 1961, lors du putsch des généraux d'Alger, la loyauté de la plupart de nos combattants fut cette digue décisive qui fit tenir notre République et notre Nation. »

Et enfin, le vendredi 30 décembre, qui vit le doyen Rassemblement national des députés, José Gonzalez, inconsolable nostalgique de l'Empire colonial et revancharde impénitent de l'Algérie française, nommé par le bureau de l'Assemblée nationale en tant que co-vice-président du groupe d'amitié France Algérie : ce groupe dont l'actuel maire d'Alençon été le secrétaire du 1^{er} décembre 2017 au 2 août 2020, sous une autre législature.

À toutes et tous, bonne année post-soixantenaire de la fin de la guerre d'Algérie.

Ayons, toutes et tous, présent à l'esprit :

- que l'impératif de vérité est un des fondements de la société française ;
- que le besoin de justice correspond à la nécessité d'un ordre social ;
- qu'Alfred Locussol était mu par un objectif de paix dans lequel nous devons puiser l'inspiration de nos combats pour la vérité et la justice.

Jean-François Gavoury

3 août 2023 : Décès de M. Jean-François Gavoury à Evian-les-Bains.

6 octobre 2023 : Organisation d'une cérémonie d'hommage à Jean-François Gavoury au Cimetière du Père-Lachaise, devant la stèle érigée à la mémoire des victimes de l'OAS, 88^e division du cimetière, en bordure de l'allée des Fédérés.

DÉROULÉ DE LA CÉRÉMONIE

Lecture des messages de M^{mes} Maryse et Mathilde GAVOURY,
par M^{me} Geneviève PILHION, trésorière de l'ANPROMEVO

Hommage au combat conduit par M. Jean-François GAVOURY, en tant que président de l'ANPROMEVO, par M. Jean-Pierre LOUVEL, président de l'Espace Parisien Histoire Mémoire Guerre d'Algérie et vice-président du comité départemental FNACA de Paris, membre de l'ANPROMEVO

Regards sur l'homme Jean-François GAVOURY
par M^{me} Françoise NORDMANN, membre de l'ANPROMEVO

Hommage de M. Alain RUSCIO, historien, spécialiste d'histoire coloniale

Hommage de M. François TOLLOT, représentant le groupe alençonnais ayant permis l'érection d'une stèle à Alençon en hommage à M. Alfred LOCUSSOL, première victime de l'OAS en France métropolitaine

Hommage du Comité Vérité et Justice pour Charonne, par M. Henri CUKIERMAN, président d'honneur

Lecture de témoignages de membres de l'association
par M. Roger PILHION, secrétaire général de l'ANPROMEVO

Dépôt de la gerbe de l'ANPROMEVO en hommage à son président

Intervention de M. Jean-Philippe OULD AOUDIA,
président de l'Association des Amis de Max Marchand, Mouloud Feraoun et leurs compagnons

Intervention de M. Pascal JOSEPH,
adjoint au maire du 20^e arrondissement de Paris

Dépôts des autres gerbes

La cérémonie s'est déroulée en présence de M^{me} Anick Sicart, membre de la FNACA de Paris
et de M. Jean LE SAOUT, vice-président national de la FNACA

6 octobre 2023 : L'assemblée générale extraordinaire de l'ANPROMEVO réunie à la Maison de la vie associative et citoyenne du 13^e arrondissement, 11, rue Caillaux – 75 013 Paris, décide la dissolution de l'association.

Celle-ci est devenue effective après la réalisation du présent ouvrage mémoriel qui n'est pas commercialisé mais qui est accessible sur le site internet de l'ANPROMEVO <http://anpromevo.com/> . Celui-ci restera actif pendant trois ans jusqu'en septembre 2027.

CAHIER PHOTOS



Roger Gavoury, commissaire de police, assassiné par l'OAS le 31 mai 1961 à Alger



*Alfred Locussol, fonctionnaire au service des hypothèques,
assassiné par l'OAS le 3 janvier 1962 à Alençon*



*David Serfati, assassiné par l'OAS le 25 février 1962 à Canastel (Oran).
Le même jour, à la même heure, était exécutée, par un autre commando OAS,
Hélène Canavesio, comptable aux établissements Serfati*



*Marcel Basset, Ali Hammoutene, Salah Ould Aoudia
Mouloud Feraoun, Max Marchand, Robert Eymard - Les six inspecteurs des centres
sociaux éducatifs, assassinés par l'OAS le 15 mars 1962 à Château Royal*



Commandant Marcel Bourgogne, assassiné par l'OAS le 11 avril 1962 à Alger



*Mohamed Henry Yessad, chef de division à la Préfecture,
assassiné par l'OAS le 12 mai 1962 à Mostaganem*



Le 6 octobre 2011, sur le site du cimetière du Père-Lachaise, cérémonie de dévoilement par Monsieur Bertrand Delanoë, Maire de Paris, de la stèle en hommage à l'ensemble des victimes de l'OAS



En haut : le 19 mars 2014, Jean-François Gavoury et Serge Drouot déposent une gerbe devant la plaque commémorant l'assassinat des six inspecteurs des centres sociaux éducatifs (Cabinet du ministre chargé de la formation professionnelle)

En bas : rassemblement devant la stèle du Père-Lachaise le 6 octobre 2013



18 mars 2015 à Paris, réunion d'assemblée générale de l'ANPROMEVO



En haut : Jean-Philippe Ould Aoudia, Delphine Renard et Jean-François Gavoury lors d'une cérémonie au Père-Lachaise le 6 octobre 2015

En bas : le 9 novembre 2016, Bernard Cazeneuve, ministre de l'Intérieur, remet les insignes d'officier de l'Ordre national du Mérite à Jean-François Gavoury (Photo DR)



*Intervention de Jean-François Gavoury lors d'une cérémonie
devant la stèle du Père-Lachaise, le 6 octobre 2013*



En haut : Jean-François Gavoury représente l'ANPROMEVO lors de la séance de clôture du 45^e congrès départemental de la FNACA de Paris le 8 novembre 2013

En bas : Jean Laurans, Henri Cukierman, Jean-Philippe Ould Aoudia et Jean-François Gavoury devant la stèle du Père-Lachaise le 6 octobre 2018



*En haut : Jean-Philippe Ould Aoudia, Danièle Gioli
et Jean-François Gavoury le 6 octobre 2011*

En bas : la stèle



*Hommage à Alfred Locussol le 7 janvier 2023 à Alençon
De g. à d. : Emmanuel Turpin, maire-adjoint à la vie associative,
François Tollot et Jean-François Gavoury*

Remerciements

Les membres de l'ANPROMEVO remercient :

Maryse et Mathilde Gavoury qui ont mis à disposition les archives personnelles de Jean-François Gavoury pour la réalisation de cet ouvrage et ont pris une part active à son élaboration.

David Beau, webmestre du site internet de l'ANPROMEVO, qui a été l'architecte de ce projet. Il s'est notamment chargé des travaux préparatoires de recherche, de la réalisation de la maquette, de la mise en place du cahier photos, des relations avec l'imprimeur et de la mise en ligne de l'ouvrage sur le site de l'ANPROMEVO.

Alain Ruscio pour sa préface.

Jean-Pierre Louvel qui a joué un rôle essentiel dans la genèse du livre.

Jean-Philippe Ould Aoudia pour ses conseils et sa participation à la diffusion de ce livre.

Anne Faudais pour son travail de relecture.

Geneviève Pilhion Bourgogne et Roger Pilhion pour la coordination et la gestion administrative et financière du dossier.

Et toutes celles et ceux qui ont apporté leurs conseils, leurs témoignages et leur documentation personnelle.